001.206 S595A c.1
Simon, Jules.
Une academie sous le Direct
R.W.B. JACKSON LIBRARY OISE CIR
3 0005 02060 0162

THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

UNE ACADÉMIE

SOUS LE DIRECTOIRE

LIBRARY
FEB 4 1969
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

DU MÊME AUTEUR

Format in-8°.

SOUVENIRS DU 4 SEPTEMBRE :
— Origine et chute du second empire..... 1 vol.
— Le Gouvernement de la défense nationale..... 1 —
LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS..... 2 —
DIEU, PATRIE, LIBERTÉ..... 1 —

Format grand in-18

SOUVENIRS DU 4 SEPTEMBRE :
— Origine et chute du second empire..... 1 —
— Le Gouvernement de la défense nationale..... 1 —
LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS..... 2 —
DIEU, PATRIE, LIBERTÉ..... 1 —
L'AFFAIRE NAYL. — Trois condamnés à mort. —..... 1 —

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

UNE ACADÉMIE SOUS LE DIRECTOIRE

PAR

JULES SIMON

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1885

Droits de reproduction et de traduction réservés.

UNE ACADÉMIE

SOUS

LE DIRECTOIRE

I

SUPPRESSION DES ANCIENNES ACADÉMIES.

(8 août 1793.)

Je ne veux pas faire une théorie de la Révolution française à propos de l'histoire d'une académie; mais cependant, pour expliquer cette histoire, et l'histoire de toutes les institutions de cette époque, il faut rappeler que la Révolution a été successivement une philosophie, une tragédie et un gouvernement; une philosophie sous la Constituante, une tragédie sous la Convention, et un gouvernement sous le Consulat et l'Empire. La Constituante pensa

à supprimer les anciennes académies, mais pour les remplacer immédiatement par une académie plus parfaite; la Convention, parvenue à ce moment terrible où elle ne faisait plus qu'obéir aux passions de la rue, les renversa sans les remplacer; et deux ans après, à la veille de disparaître elle-même, elle revint à l'idée de la Constituante par la création de l'Institut, qui fut une des grandes œuvres de la Révolution.

L'avènement de la République aurait dû être, pour les académies, une époque d'autorité et de splendeur. Les prodigalités fastueuses, les plaisirs licencieux disparaissaient, ou devaient disparaître, avec la monarchie absolue; mais les sciences et les lettres, que les grands rois avaient encouragées et développées, avaient-elles moins de droits à la protection et aux encouragements de la République? N'en étaient-elles pas, au contraire, la parure et la force? Les académies, en elles-mêmes, étaient de forme républicaine; leurs membres étaient élus, ils étaient égaux; on ne connaissait parmi eux d'autre autorité que celle du talent; les officiers même des académies, à l'exception des secrétaires perpétuels, qui n'étaient que les greffiers et les administrateurs de la compagnie,

exerçaient une magistrature temporaire. La politesse des mœurs, le goût des arts, l'habitude des recherches historiques et scientifiques, entretenus par l'aristocratie sous le régime précédent, ne pouvaient plus être conservés et développés que par ces grands corps voués à l'étude de tout ce qui anoblit l'esprit humain. Dans la grande refonte des institutions politiques et sociales, ils pouvaient fournir en abondance des documents, des lumières, des moyens d'exécution; ils étaient un des instruments les plus indispensables et les plus précieux du règne de la raison, qu'il s'agissait d'inaugurer.

Enfin, les académies avaient contribué pour une grande part à l'éclosion de la Révolution, soit par leur travail collectif, soit par l'influence individuelle des hommes célèbres qui les composaient.

Il y avait trois académies, l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'Académie des sciences physiques et mathématiques. L'Académie de peinture et de sculpture, fondée en 1648, était plutôt une école qu'une académie, et son histoire avait été une longue lutte contre la « Communauté des maîtres de l'art de la peinture et sculpture », c'est-à-dire contre une corporation de peintres d'enseigne et de bâtiment. Des trois

académies vraiment dignes de ce nom, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, cantonnée dans les recherches historiques où elle exerçait une autorité souveraine, semblait vouée par la nature de ses études à la défense et à la résurrection du passé; il était évident que la société nouvelle, dans sa fièvre de transformations, devait faire une plus grande place aux savants qu'aux érudits; le tour de ceux-ci ne pouvait venir qu'au dernier moment, quand le besoin de restaurer succéderait à la passion d'innover. Mais il en était tout autrement de l'Académie des sciences et de l'Académie française, l'une qui avait commencé la transformation du monde matériel, et l'autre qui, en discutant tout, et en annonçant tout, avait préparé et rendu nécessaire la transformation du monde moral.

Les nouvelles méthodes employées par les savants de tout ordre, leurs découvertes en histoire naturelle, en chimie, en astronomie, en géographie, avaient changé non seulement les conditions de la vie matérielle, mais la situation des diverses classes de la société et leurs relations entre elles. L'Académie des sciences était devenue un pouvoir public. Le parlement de Bordeaux, après de vains efforts pour fixer le tarif du pain à Rochefort, s'était adressé

à elle pour trouver une solution équitable. De même, les États de la haute Guyenne avaient eu recours à l'Académie pour l'établissement du cadastre. Le gouvernement l'avait consultée sur la vaccine, sur le magnétisme animal. Elle avait fait la lumière sur les hôpitaux de Paris, qui n'étaient qu'un foyer de contagion. Elle avait obtenu l'éloignement des cimetières et des abattoirs. Elle avait appelé l'attention de l'administration et du public sur la falsification des aliments, suscité la transformation des métiers insalubres, introduit dans l'agriculture l'esprit d'examen et de recherche. A partir de 1789, nos assemblées l'associèrent très directement à leurs travaux, tantôt en appelant ses membres dans le bureau d'agriculture, tantôt en la chargeant d'analyser le métal des cloches, en la consultant sur la mesure du méridien, sur le télégraphe, sur l'unité des poids et mesures, sur la réforme monétaire.

L'Académie française n'avait pas, comme l'Académie des sciences, un rôle presque officiel; mais elle s'était mise depuis longtemps à la tête du mouvement philosophique, devenu, en 1789, le mouvement révolutionnaire. Ce n'était plus l'académie majestueuse et solennelle où trônaient sous Louis XIV

les grands esprits côte à côte avec les grands seigneurs. Voltaire y avait régné pendant un demi-siècle, en dépit de la puissance qui le retenait personnellement en exil. Il y avait réuni tous les rédacteurs de l'Encyclopédie. Il y aurait fait entrer Diderot en personne, si l'opposition du roi, très énergiquement manifestée, ne lui avait fait une obligation de renoncer à cette candidature. A défaut du directeur, il avait le célèbre auteur de la Préface, d'Alembert, que l'Académie, comme pour ne laisser aucun doute sur ses nouvelles tendances, s'était donné pour secrétaire perpétuel. Il semblait naturel, pour toutes ces raisons, que la Révolution appelée, préparée et presque commencée par ces deux Académies, devînt le moment de leur triomphe.

Mais il leur arriva ce qui, dans le même temps, arrivait aux Parlements, qui avaient provoqué la convocation des états généraux, et à toute la société éclairée du XVIIIe siècle. Les Académies avaient appelé de tous leurs vœux la Révolution; elles l'avaient rendue possible, et ensuite nécessaire. Elles en eurent peur, dès qu'elles la virent devant leurs yeux, et ne s'occupèrent plus qu'à la contenir. Elles continuèrent à penser que l'ancien régime était plein d'abus; mais elles découvrirent que le

régime nouveau apportait avec lui des abus d'une autre sorte. Elles ne changèrent pas d'avis, mais d'ennemis. Elles ne songèrent pas à reculer, mais à s'arrêter. S'arrêter, c'était signer leur arrêt de mort. La multitude, une fois lancée, va jusqu'au bout, court à perdre haleine, et regarde comme ses ennemis, et même comme ses pires ennemis ceux qui restent en arrière. Il faut courir ou mourir.

L'Académie française n'avait pas attendu, pour s'amender, que la Révolution eût commis ses premiers excès. Elle eut peur beaucoup trop tôt. On a dit que son grand feu pour les réformes et la liberté s'éteignit après la mort de Voltaire, et qu'au lieu de chercher les moyens de résister à la cour, elle ne songea plus qu'à faire sa paix et à obtenir de bonnes conditions. Ce n'est pas la mort du patriarche qui abattit ainsi les courages. Voltaire, s'il avait vécu, aurait lui-même conseillé cette conduite. Il savait être prudent, et même au besoin courtisan. L'Académie, au malheur de se convertir avant le temps, ajouta celui de tirer quelque profit de sa conversion. En devenant sage, elle cessa d'être disgraciée et d'être populaire. On railla ces philosophes repentants qui se vengeaient contre la Révolution du mal qu'ils avaient dit de la tra-

dition. Eux-mêmes sentaient vivement leur déchéance. Avoir l'opinion contre soi après l'avoir menée est toujours une rude épreuve; et leur situation était d'autant plus difficile qu'ils ne voulaient ni poursuivre une campagne qui dépassait le but, ni s'associer aux adversaires de la Révolution, qui étaient en même temps ceux de la philosophie. Tel était leur découragement qu'ils ne remplissaient plus les vides de l'Académie. L'abbé de Radonvilliers et le duc de Duras, morts en 1789, Guibert en 1790, Rulhière en 1791, Séguier et Chabanon en 1792 n'avaient pas été remplacés. Sept membres de l'Académie entrèrent à l'Assemblée constituante, et furent presque perdus pour les lettres[1]. D'autres émigrèrent[2] ou se cachèrent[3]. Il ne venait plus personne aux séances. Enfin, l'Assemblée, qui se préparait à détruire toutes les

1. Bailly, Maury, Boisgelin, Daguesseau, Target, Boufflers, le cardinal de Rohan. Condorcet fut membre de l'Assemblée législative.

2. Le cardinal de Bernis, le duc d'Harcourt, Choiseul-Gouffier, dès le commencement de la Révolution; Maury, Boisgelin, Boufflers vers la fin de 1791, Montesquiou un peu plus tard.

3. Daguesseau, Marmontel. On connaît la triste fin de Bailly, de Malesherbes, de Condorcet. Le maréchal de Beauvau, Lemierre, moururent de douleur, accablés par les malheurs publics. Chamfort essaya de se donner la mort. Le duc de Nivernais, La Harpe furent jetés en prison.

associations, défendit de pourvoir aux places vacantes[1].

L'Académie française avait eu de tout temps de nombreux ennemis, et elle en aura toujours, comme toutes les académies; c'est tout simple. Les écrivains se divisent en deux classes : ceux qui désirent un fauteuil, ceux qui désespèrent de l'obtenir ou se vengent de ne l'avoir pas obtenu. Les colères sont plus vives, et peut-être plus explicables, contre les académies qui récompensent surtout le talent, et s'adressent à tous les genres, et non pas seulement à un genre circonscrit et déterminé. Les ennemis de l'Académie française trouvèrent le moment opportun, en 1790 et 1791, pour redoubler leurs attaques. Respecter la monarchie traditionnelle, être son œuvre, l'avoir servie, avoir été un de ses ornements, n'était-ce pas, à ce moment de l'histoire, une sorte de crime? L'Académie se vantait d'avoir établi dans son sein l'égalité; mais ce n'était, disait-on, que l'égalité entre l'aristocratie de l'esprit et les deux aristocraties du clergé et de la noblesse : lettrés, mitrés, titrés s'y liguaient contre l'avènement du peuple au droit et à la lumière. Les lettrés y avaient pour con-

1. Décret du 13 novembre 1792.

frères des grands seigneurs, qui étaient surtout des protecteurs. Ils allaient à la cour pour y mendier des grâces, qu'ils payaient par des bassesses[1].

On trouvait des griefs contre l'Académie jusque dans ses usages et ses règlements. Ainsi tous les nouveaux académiciens débutaient par des éloges emphatiques adressés le jour de leur réception à Louis XIV et à Richelieu; l'Académie nommait tous les ans un prédicateur chargé de faire devant elle, dans la chapelle du Louvre, le panégyrique de saint Louis; la cour, pour signaler la rentrée en grâce des académiciens, venait de doubler la valeur de leurs jetons, et de les porter à trois livres par séance; enfin, l'Académie était placée officiellement sous la protection du roi; la liste des académiciens portait en tête, en gros caractères, cette mention autrefois glorieuse, aujourd'hui compromettante : LE ROI, PROTECTEUR. A tous ces reproches se mêlaient, bien entendu, les éternelles railleries sur le Dic-

1. Ce qui n'était qu'un fait à l'Académie française était une institution à l'Académie des sciences. Il y avait dans cette dernière académie trois classes de membres : dix honoraires, vingt pensionnaires et vingt associés. Les honoraires n'étaient au fond que des grands seigneurs et des protecteurs. On ne leur demandait pas d'être des savants. Le roi choisissait toujours parmi eux le président et le vice-président de l'Académie. Voyez Joseph Bertrand, *L'Académie des sciences et les Académiciens de* 1666 *à* 1793, p. 48. Hetzel, 1869.

tionnaire, et l'éternel reproche de n'avoir pas élu Molière. On ajoutait même maintenant à ce dernier crime celui de n'avoir pas élu Jean-Jacques Rousseau. Chamfort, quoique membre de l'Académie depuis dix ans, comptait parmi les écrivains qui publiaient contre elle les plus violentes diatribes.

L'Académie aurait pu répondre, elle répondit même par la plume de Suard et par celle de l'abbé Morellet, qu'elle avait pu, sans déshonneur, louer saint Louis, Richelieu et Louis XIV; que saint Louis était un grand roi, Richelieu un grand ministre, Louis XIV un protecteur magnifique des lettres; qu'en louant Louis XIV et Richelieu, elle n'obéissait pas seulement à la reconnaissance, mais à un règlement très formel; qu'elle avait même, dans ces dernières années, délaissé ou modifié ces antiques usages, au grand déplaisir de la cour; qu'elle avait mis au concours, en 1765, l'éloge de Descartes; que l'éloge de Marc-Aurèle, par Thomas, qui eut un si prodigieux succès en 1770, était une satire contre Louis XV; que les prédicateurs choisis par elle, l'abbé Bassinet en 1767[1], l'abbé

1. L'abbé Bassinet refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, et fut poursuivi comme royaliste en 1792.

Couturier en 1769, l'abbé Desplas en 1775[1], l'abbé d'Espagnac en 1779, l'avaient sérieusement compromise, en ne louant que le roi et en oubliant le saint ; que des académiciens tels que Thomas, Gaillard, Saurin, Suard[2], loin de parler en courtisans avaient tenu un langage que n'auraient pas osé se permettre à la même date les détracteurs actuels de l'Académie ; qu'un jeton de trois livres n'était pas une faveur trop signalée, une libéralité trop compromettante, et que ces trois livres n'étaient, après tout, que la représentation exacte des trente sous qui leur étaient alloués autrefois. Quatre pensions étaient, dans l'origine, affectées à l'Académie française ; la pénurie du trésor les fit supprimer. On en rétablit deux en 1772, l'une pour de Foncemagne, l'autre pour l'abbé Batteux. Deux pensions de 1400 livres, accordées à deux hommes de lettres sans fortune, ne faisaient pas de l'Académie un corps

1. Au moment où le prédicateur montait en chaire, le suisse frappait de sa hallebarde en criant : « Messieurs, le roi défend d'applaudir. » Malgré cet avertissement un académicien avait dit tout haut à l'abbé Desplas : « Courage, Monsieur l'abbé ! » Ce mot et ce discours furent de grands événements pendant vingt-quatre heures. Bachaumont, VIII, 167. Mercier, CIX.

2. Voltaire écrivait à Suard, en le félicitant de son discours de réception : « J'ai craint un instant qu'on ne rendît quelque arrêt pour supprimer le nom de philosophe dans la langue française. »

mercenaire. Ce n'était pas seulement l'Académie, mais tous les corps constitués, qui étaient placés sous la protection du roi, et si cette protection était plus directe pour l'Académie, elle se faisait moins sentir par des bienfaits que par des coups d'autorité. Ainsi elle ne pouvait couronner que des pièces approuvées par deux docteurs de Sorbonne. On renonça à cette formalité, en 1768, à l'occasion de l'éloge de Molière ; en 1770, l'éloge de Fénelon, par La Harpe, couronné, fut censuré par l'archevêque, dénoncé au roi; un arrêt du conseil rétablit la nécessité de l'approbation. L'Académie n'était pas plus libre pour l'élection de ses membres. Tantôt on lui imposait des choix, tantôt on lui signifiait des interdictions. Pour les choix, il lui arriva plus d'une fois de faire la sourde oreille; pour les interdictions, il fallait bien se soumettre. Et qui donc en France ne se soumettait pas? Les remontrances du Parlement, tant célébrées, n'aboutissaient qu'à un lit de justice après avoir risqué une émeute. N'était-il pas singulier de reprocher cet assujettissement comme un crime à l'Académie, quand il n'était pour elle qu'un fardeau, et d'en tirer la conséquence qu'elle était essentiellement une institution monarchique? Elle avait

fait, depuis son origine, bien des choix difficiles à justifier; mais chez quel peuple, à quelle époque, a-t-on pu se flatter de réunir quarante lettrés de premier ordre? Les omissions, quoi qu'on en dise, sont très rares; elles sont presque toujours explicables. Ce n'est pas à l'Académie, ce n'est pas même au roi, c'est à l'esprit du temps qu'il faut imputer celle de Molière. Ceux qui, en 1790, faisaient grand bruit de la non élection de Jean-Jacques Roussseau, oubliaient ou feignaient d'oublier que l'Académie ne peut ouvrir ses portes qu'à ceux qui viennent y frapper[1]. Personne ne peut savoir comment Rousseau aurait répondu à une élection; ou plutôt, on le sait : il aurait été ravi d'être élu, et ravi d'avoir l'occasion de refuser, et d'écrire, pour refuser, une lettre remplie de belles invectives. Bref, l'Académie française, et toutes les académies avec elle, étaient en discrédit; et tous les reproches qu'on jugeait à propos de leur adresser étaient colportés avec empressement. Ils n'avaient pas besoin d'être vraisemblables.

1. On fit une exception pour Malesherbes; on lui offrit une place qu'il ne songeait pas à demander. Ce fut de la part de l'Académie un acte purement politique, presque un acte d'opposition; en tous cas, un honneur rendu au citoyen, non au savant. La réception de Malesherbes eut lieu le 16 février 1775.

Les liens étroits de l'Académie française avec l'Encyclopédie ne pouvaient plus la protéger, car l'Encyclopédie elle-même était impopulaire. Voici comment s'exprime Robespierre sur les encyclopédistes[1], dans son fameux discours du 7 mai 1794. « Cette secte, dit-il, en matière de politique, resta toujours au-dessous des droits du peuple ; en matière de morale, elle alla beaucoup au delà de la destruction des préjugés religieux; ses coryphées déclamaient quelquefois contre le despotisme, et ils étaient pensionnés par les despotes; ils faisaient tantôt des livres contre la cour, et tantôt des dédicaces aux rois; des discours pour les mécontents et des madrigaux pour les courtisans; ils étaient fiers dans leurs écrits et rampants dans les antichambres. Cette secte propagea avec beaucoup de zèle l'opinion du matérialisme, qui prévalut parmi les grands et parmi les beaux esprits; on lui doit en partie cette espèce de philosophie pratique qui, réduisant l'égoïsme en système, regarde la société humaine comme une guerre de ruse, le succès comme la règle du juste et de l'injuste, la probité comme une affaire de goût ou de bienséance, le

1. 18 floréal, an II. C'est le discours où il combat le culte de la Raison inauguré par Chaumette.

monde comme le patrimoine des fripons adroits. »

Le tableau est saisissant, et la plupart des reproches sont mérités. Tout n'est pas juste cependant. Robespierre attribue aux encyclopédistes une morale que la plupart d'entre eux auraient repoussée avec indignation; il oublie qu'ils avaient contribué efficacement à « la destruction des préjugés religieux », et cet oubli, de sa part, est une ingratitude; quand il reproche à plusieurs d'entre eux d'avoir reçu des faveurs de la cour, il ne dit rien de ceux qui ont été ruinés, exilés, embastillés pour s'être levés les premiers contre les abus et pour la liberté; il ne tient aucun compte de cette idée si lumineuse et alors si nouvelle qui avait donné naissance à l'Encyclopédie, de rapprocher en un seul tout les diverses branches des connaissances humaines, et de les faire servir à l'émancipation et aux progrès de l'esprit humain. Il était comme tous les révolutionnaires, qui n'admirent dans une révolution que ce qu'ils y ont ajouté. Ce dédain pour l'Encyclopédie explique à merveille le dédain des contemporains de Robespierre pour les académies.

Quand une institution est injustement menacée, il est beau de la voir se défendre courageusement

et tomber noblement. Il n'y a pas au contraire de spectacle plus affligeant que celui des victimes s'offrant elles-mêmes à la persécution, dans l'espoir d'en atténuer les coups. Les membres des anciennes académies se divisèrent. Tandis que les uns, comme Morellet, Suard, Ducis, Delille restaient fidèles à la patrie académique, Chamfort, membre depuis dix ans de l'Académie française, mettait son talent d'écrivain au service des haines dont l'Académie était l'objet, et Fourcroy qui devait, peu d'années après, accepter un titre de comte, ne rougissait pas d'ouvrir la série des épurations, si tristement continuées après le 18 fructidor et en 1816. On lit ce qui suit dans le procès-verbal de l'Académie des sciences du 25 août 1792. « M. Fourcroy annonce à l'Académie que la Société de médecine a rayé plusieurs de ses membres émigrés et notoirement connus pour contre-révolutionnaires; il propose à l'Académie d'en user pareillement envers certains de ses membres connus pour leur incivisme, et qu'en conséquence lecture soit faite de la liste de l'Académie pour prononcer leur radiation[1]. » Fourcroy renouvela trois fois

1. Joseph Bertrand, *l. c.*, p. 425.

cette proposition. L'académie feignait de ne pas l'entendre, parce qu'il était aussi dangereux de la repousser que déshonorant de la faire. Il insista tellement qu'il fallut procéder au vote. La motion fut rejetée à l'unanimité[1]; il est douloureux de penser qu'elle ait été faite par un homme qui a laissé un nom dans la science.

L'Académie française, de beaucoup la plus menacée, n'avait pas songé à des épurations; mais, pour répondre aux accusations dont elle était l'objet et leur ôter tout prétexte dans l'avenir, elle s'était fait un nouveau règlement à la mode du jour, un règlement révolutionnaire et égalitaire, qu'elle avait soumis humblement à l'appréciation de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée avais mis l'affaire entre les mains de Mirabeau; et Mirabeau, qui n'aimait pas l'Académie, s'était aussitôt adressé à Chamfort, qui ne l'aimait pas non plus, et qui la connaissait puisqu'il en était membre. Marché conclu : Chamfort préparera le décret, écrira le discours; Mirabeau le lira ou le récitera. On sait que l'illustre orateur acceptait sans scrupule ce genre de collaboration. Il mourut[1] avant d'avoir parlé; mais son discours

1. Le 2 avril 1791.

ou plutôt le discours de Chamfort, qu'il devait s'approprier en le prononçant du haut de la tribune, fut publié par le véritable auteur. C'était une diatribe violente, une condamnation accablante. Chamfort, dans ce discours qui devait prendre une telle importance en passant par la bouche du grand orateur, appelait l'Académie française « une école de servilité et de mensonge ». A peu d'années de là, de nouvelles académies devaient démontrer au monde que ce n'est pas seulement dans la monarchie traditionnelle qu'il y a des écoles de servilité! Il lui reprochait d'être « inutile »; accusation déjà ancienne, puisqu'on en trouve la trace en 1777, époque où l'on parlait de la réunir à l'Académie des inscriptions[1]. Tout ce que Chamfort accordait à l'Académie française, c'était de ne pas coûter trop cher[2]. Elle n'entrait pas pour beaucoup dans le déficit. Elle était la moins coûteuse des inutilités. Il proposait en conséquence de la supprimer avec toutes les autres académies, ou plutôt de l'anéantir; car c'est le terme dont il se servait.

Mirabeau, en grand esprit qu'il était, professait

1. *Mémoires secrets*, etc. Bachaumont, t. X, p. 253.
2. Elle coûtait au roi 25000 francs.

ce principe, qu'on ne détruit réellement que ce qu'on remplace. C'était aussi la doctrine des autres chefs de l'Assemblée, et de l'Assemblée elle-même. En général, elle était plus préoccupée de créer que de détruire ; souvent aussi, quand elle croyait créer, elle ne faisait que transformer. A l'exception des privilèges abolis dans la nuit du 4 août, et qui furent anéantis sans être remplacés, parce qu'ils n'étaient, sous le nom usurpé de droits, que de purs dénis de justice, elle remplaça toujours les institutions qu'elle supprimait : les parlements et les innombrables tribunaux qui leur étaient subordonnés, par un corps judiciaire unique ; les ordonnances et les coutumes, par un code régulier et uniforme pour toute la France ; les provinces avec les gouvernements particuliers, sénéchaussées, bailliages, etc., par la division en départements et en districts ; les universités, par une loi générale sur l'instruction publique, etc. Elle tint la même conduite en cette circonstance, puisqu'en supprimant les académies anciennes, elle décréta la fondation d'une nouvelle académie. Il faut pourtant remarquer, comme un signe des temps, la forme du décret, qui semble donner plus d'importance à la destruction qu'à la création. Mirabeau aurait pu

dire : à l'avenir, les quatre académies aujourd'hui existantes, ne formeront plus qu'une seule académie, divisée en trois sections. C'est ce que des Anglais n'auraient pas manqué de faire, et cette manière de parler et de procéder aurait été plus conforme à ses propres habitudes. Il aima mieux, pour cette fois, supprimer et reconstruire. Il se laissa inspirer par les ressentiments de Chamfort, et par l'étrange animosité dont les académies étaient l'objet dans le public. Sa proposition disait formellement : les académies sont anéanties ; une académie unique est fondée. La conséquence pratique était la même ; l'effet moral était différent. Ainsi l'Assemblée tenait à paraître supprimer la tradition, même quand elle la conservait ; en Angleterre, les révolutionnaires auraient tenu à paraître la conserver, même en la supprimant.

L'idée de la suppression pure et simple, de la destruction sans remplacement, soutenue dans des pamphlets et dans des feuilles publiques par des candidats malheureux[1], n'a pu trouver accès que dans la Convention, et, dans la Convention, que sous la Terreur. L'Assemblée Constituante avait

1. Palissot, dans la *Chronique de Paris*, du 1er août 1791.

longtemps hésité. Son hésitation se trahissait par des démarches et des décrets contradictoires. Un décret rendu le 13 novembre 1792 avait défendu à toutes les académies de nommer aux places vacantes dans leur sein. On a remarqué que, le jour même où ce décret, avant-coureur du décret de suppression, avait été rendu, une députation de l'Académie des sciences s'était présentée à la barre pour rendre compte de l'état des travaux sur le système métrique. Elle avait été félicitée par le président. Le 17 mai 1793, l'Assemblée, toujours partagée entre sa sympathie pour l'Académie des sciences et sa haine pour les académies en général, avait, par un décret spécial, levé l'interdiction de pourvoir aux places vacantes, mais pour l'Académie des sciences seulement. Le 6 août 1793 elle avait encore consulté l'Académie des sciences pour savoir quel avantage il y aurait à porter le titre des pièces d'or et d'argent de la République au dernier degré de fin. Deux jours après, le 8 août 1793, elle met un terme à ces longs débats et à ses propres fluctuations, en abolissant toutes les académies[1]. Le décret fut assez conforme à la propo-

1. L'Académie française avait eu sa dernière réunion le 5 août.

sition faite par Mirabeau à l'Assemblée Constituante, avec cette différence que la création d'une société nouvelle n'était plus qu'une promesse toute platonique. Il fut rendu sur le rapport de ce même Grégoire qui avait défendu les académies devant la Constituante en 1790[1], et qui contribua puissamment, en 1795, à les rétablir. Grégoire déclarait, dans son rapport, présenté au nom de la commission d'instruction publique, que les académies étaient inutiles. On lui a reproché, à cette occasion, une versatilité dont on ne trouverait pas d'autre exemple dans sa longue carrière[2]. M. Despois remarque, avec raison, qu'au moins il ne taxait pas d'inutilité l'Académie des sciences; qu'il avait soin, dans ce même rapport, d'énumérer les services qu'elle ne cessait de rendre, et qu'en outre, le décret présenté par lui était plutôt un décret de réorganisation qu'un décret de suppression, car l'article 3 chargeait expressément le comité d'instruction publique de préparer l'organisation d'une Académie nouvelle[3]. Il ne faut pas trop insister sur cet arti-

1. 20 août 1790.
2. M. Paul Mesnard, *Histoire de l'Académie*, p. 172.
3. *Le Vandalisme révolutionnaire*, par Eugène Despois. Paris, 1868, p. 133 et suiv.

cle 3, qui n'était guère qu'une espérance, un vœu du rapporteur et de la commission, auquel l'Assemblée ne prit pas garde. Ce qui est vrai, c'est que, si Grégoire voyait surtout dans le décret cet article 3, la Convention n'y voyait, elle, que l'article 1er. Elle était, ce jour-là, en humeur de détruire, et elle poussa du pied les académies comme un débris des institutions monarchiques.

Voici le décret proposé par le comité d'instruction publique dans la séance du 8 août 1793, et dont les articles furent, les uns votés immédiatement, les autres ajournés jusqu'à l'entière organisation de l'instruction publique.

« Art. 1er. — Toutes les académies et sociétés littéraires, patentées ou dotées par la nation, sont supprimées.

» Art. 2. — L'Académie des sciences demeure provisoirement chargée des divers travaux qui lui ont été renvoyés par la Convention nationale ; en conséquence, elle continuera de jouir des attributions annuelles qui lui ont été accordées, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

» Art. 3. — La Convention nationale charge son comité d'instruction publique de lui présenter incessamment un plan d'organisation d'une So-

ciété destinée à l'avancement des sciences et des arts.

» Art. 4. — Les citoyens ont droit de se réunir en sociétés libres, pour contribuer aux progrès des connaissances humaines.

» Art. 5. — La distribution des prix proposés par les académies et sociétés supprimées par le présent décret, est suspendue jusqu'à l'organisation de l'instruction publique.

» Art. 6. — Les cours de sciences, d'arts et métiers mécaniques et chimiques, dépendant des sociétés supprimées par le présent décret, seront continués et payés comme par le passé, jusqu'à l'organisation de l'instruction publique.

» Art. 7. — Les jardins botaniques et autres, les cabinets, muséum, bibliothèques et autres monuments des sciences et des arts, attachés aux académies et sociétés supprimées, sont mis sous la surveillance des autorités constituées, jusqu'à ce qu'il en ait été disposé par les décrets sur l'organisation de l'instruction publique. »

Ce décret, dans son ensemble, est à peine digne du comité d'instruction publique, où siégeaient Grégoire, Lakanal, Daunou, Chénier, Villar. Il propose bien de remplacer ce qu'il détruit; mais il a

le tort grave d'opérer la destruction immédiatement, tandis qu'il ne fait que promettre la reconstruction. Tous les établissements qui passèrent de la garde des académies à celle « des autorités constituées », furent très littéralement abandonnés pendant les années suivantes, et le Directoire le constata lui-même, dans le discours par lequel il inaugura, en 1795, les séances de l'Institut national. « On ne nous accusera plus, dit-il, d'être des barbares. » Le comité d'instruction publique se montra donc imprudent en 1793, puisqu'au lieu de suivre l'exemple de Mirabeau, de Talleyrand, de Condorcet, qui remplaçaient immédiatement les académies par une Société nationale destinée à l'avancement des sciences et des arts, il se contentait d'une promesse à long terme. Il aurait dû se rendre compte du désordre qui allait se produire dans l'intervalle entre la destruction et la création. La création même, quoique promise, était loin d'être certaine. Comme on ne donnait aucun moyen d'exécution, elle n'était pas autre chose qu'une espérance, qui pouvait être indéfiniment ajournée. Quand on revint le 12 août sur le même sujet, ce fut pour approfondir, pour accomplir la spoliation. « La Convention nationale décrète qu'à la dili-

gence du ministre de l'intérieur, les scellés seront apposés sur les portes des appartements occupés par les académies et sociétés supprimées par son décret du 8 du présent mois, et qu'il sera procédé sans délai à la levée des scellés et à l'inventaire des statues, tableaux, livres, manuscrits et autres effets dont elles avaient la jouissance : charge ledit ministre de pourvoir à la conservation desdits effets, jusqu'à ce que la Convention ait statué sur leur destination ultérieure. »

M. Eugène Despois, qui a toujours beaucoup de peine à reconnaître que l'Assemblée constituante, et même la Législative et la Convention aient pu se tromper, insiste beaucoup sur l'article 3 et l'article 4 de la proposition du comité d'instruction publique. Il n'en tirerait pas un plus grand parti si ces articles avaient été immédiatement mis en pratique. Il est à peine équitable de tenir compte à la Convention des vœux qu'elle a exprimés, et même des lois qu'elle a votées, quand elle n'a pas passé de la théorie à l'application. On peut en croire à ce sujet Merlin de Douai, dans le mémoire lu par lui à la seconde classe de l'Institut « sur la nécessité de donner à la République un code uniforme ». Il dit formellement que les lois étaient

innombrables, contradictoires, inexécutables, inexécutées, votées très souvent par surprise, et oubliées aussitôt après le vote. Le vœu exprimé par la commission, en août 1793, ne fut réalisé qu'en avril 1796; et il le fut, non en vertu de la loi de 1793, mais en vertu de la loi du 25 octobre 1795.

Il en est de même de l'article 4, dont les apologistes de la Co nention font grand bruit. Cet article se rapportait à une opinion soutenue à la tribune par Lanjuinais, qui était libéral dans un temps où personne n'aimait et ne comprenait la liberté, quoique tout le monde crût l'aimer et la comprendre. Lanjuinais ne voulait ni détruire les académies, ni leur conserver leurs dotations et leurs privilèges. Il les repoussait quand elles étaient privilégiées, dotées et gouvernées; il était prêt à les honorer, dès qu'elles consentiraient à n'être plus que des assemblées libres. M. Despois attribue à la Convention l'opinion de Lanjuinais, ce qui est une illusion un peu forte. « Jamais, dit-il dans son savant et spirituel livre du *Vandalisme révolutionnaire*[1], jamais la Convention n'a détruit les académies. Elle les a délivrées de leur assujettissement

1. 1868, chez Hachette.

et de leur budget. » Cela rappelle le mot fameux de Julien l'Apostat : « Les chrétiens se plaignent de moi parce que je leur ai ouvert le chemin du ciel en les débarrassant de leurs richesses. » M. Despois n'est pas éloigné de dire que le décret du 8 août est un service rendu aux académies. Mais ni les académiciens, ni les conventionnels, ni aucun des contemporains n'interprétèrent ainsi la loi. Il fut bien entendu et bien compris par tout le monde que les académies étaient à la fois ruinées et supprimées; et deux ans après, quand l'Institut fut créé, il fut également compris que c'était une résurrection des académies sous un autre nom et avec un règlement nouveau. Non seulement la Convention de 1793 ne voulait plus de corps privilégiés, mais elle ne voulait plus de corps. Elle chassait l'Académie française avec colère, et l'Académie des sciences avec respect; la première, parce qu'elle était l'Académie française, et la seconde parce qu'elle était une académie. Et de même que l'Assemblée constituante avait pris soin de déclarer que plusieurs des congrégations religieuses qu'elle supprimait avaient bien mérité de la patrie, comme pour mieux marquer qu'elle obéissait à un principe, la Convention plaça côte à

côte, dans le même décret, la suppression et l'éloge de l'Académie des sciences.

On eut l'occasion, dans le cours de la Révolution, de juger de la vitalité des académies indépendantes. Ce fut quelques années plus tard, et lorsque l'Institut national des sciences et des arts, académie dotée et patentée s'il en fut, jouissait déjà de tout son éclat. D'anciens membres de l'Académie française, que l'existence de l'Institut ne consolait pas de la suppression de leur chère académie, avaient d'abord tenté de la faire officiellement rétablir, grâce à la protection de Lucien Bonaparte. Lucien était ministre de l'intérieur ; il aimait les lettres, il les cultivait, il ne fut pas insensible au nom de restaurateur de l'Académie française ; il ne vit d'abord aucune difficulté dans un projet qu'autorisait l'article 4 de la loi du 8 août 1793, et qui lui aurait gagné le cœur d'un certain nombre d'écrivains célèbres. Il ne tarda pas à s'apercevoir que le plan ne réussirait pas de haute lutte, et qu'il fallait déployer quelque habileté. Il conseilla à ses confédérés de s'établir d'abord comme société libre, et de reprendre le nom et le règlement de l'Académie française, à l'abri de l'article 4. Il donnerait d'abord un local, puis une subvention, et

peut-être, par la suite, un rang officiel, pourvu qu'on fût sage. On le crut ; on tint une première séance, le 7 messidor an VIII (27 juin 1800), à laquelle furent présents Morellet, le plus fervent champion de l'Académie, Suard, Ducis, Boufflers et Target. A la seconde séance, qui eut lieu cinq jours après, il se trouva deux académiciens de plus : Daguesseau et Saint-Lambert. Le plus pressé était de combler les vides, afin de redevenir « les Quarante ». Lucien conseillait de choisir des hommes puissants, qui seraient autant de protecteurs. On n'y manqua pas. D'ailleurs, une académie composée de personnages officiels est déjà bien près d'être elle-même un corps officiel. Il restait, en tout, dix-sept membres de l'ancienne Académie, savoir : les sept qui étaient présents à la seconde assemblée, et dix autres dont voici les noms : Gaillard, Roquelaure, évêque de Senlis [1], Boisgelin de Cucé, archevêque d'Aix [2], le comte de Bissy [3], La Harpe, Choiseul-Gouffier, le duc d'Harcourt, l'abbé Delille, le cardinal de Rohan, et le cardinal Maury. On élut dix-huit membres nouveaux, ce qui por-

1. Archevêque de Malines après le concordat.
2 Archevêque de Tours et cardinal après le concordat.
3. Thiard de Bissy, traducteur des *Nuits*, d'Young.

tait le nombre à trente-cinq. M. Paul Mesnard dit, dans son excellente *Histoire de l'Académie française*, qu'on n'alla pas plus loin, parce qu'on fut arrêté par la difficulté de mettre certains noms sur une même liste. On y avait bien mis le duc d'Harcourt, premier gouverneur du Dauphin désigné par Louis XVI, et Garat qui avait lu à Louis XVI son arrêt de mort; mais on désespéra de faire vivre ensemble des cardinaux et des régicides. Peut-être aussi se souvint-on de la force que donnent à une académie deux ou trois vacances à remplir.

Les dix-huit élus furent le premier consul, Le Brun, troisième consul, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, Talleyrand, ministre des relations extérieures, Laplace, sénateur, Rœderer et Devaines, conseillers d'État[1], Portalis, qui fut aussi conseiller d'État cette même année, Fontanes, Collin d'Harleville, Dureau de la Malle, Lefèvre[2], le comte de Ségur, Dacier, Volney, Arnault, Garat et Bernardin de Saint-Pierre. Tous ces noms, à l'exception de deux ou trois, étaient pris dans

1. Les conseillers d'État étaient alors associés de très près au gouvernement, et quelquefois chargés, en cette qualité de conseillers d'État, d'un véritable ministère.

2. Auteur dramatique, qui avait appartenu à la cour du duc d'Orléans.

l'Institut. Morellet et Suard portèrent la liste à Lucien. Mais, trois jours après cette élection, le premier consul était de retour à Paris. Il déclara péremptoirement à son frère qu'il ne voulait, ni de ce nom d'Académie, ni de cette résurrection de l'Académie française. Il partageait contre ce nom et contre ce corps les rancunes des révolutionnaires. Il tenait à l'Institut, dont il faisait partie, et qu'il rêvait de transformer pour en faire une création qui lui fût propre. Il pensait qu'une rivalité et une lutte d'influence s'établiraient nécessairement entre l'Institut et l'Académie française. Il ne lui plaisait pas de permettre la constitution d'un corps, fût-il libre de toute attache officielle, où des évêques, d'anciens courtisans, des émigrés, des frondeurs tels que Gaillard ou Delille, auraient la prépondérance. Quant au fameux article 4 qui consacrait la liberté des sociétés littéraires ou scientifiques, il n'y pensait pas plus que n'avait fait la Convention, qui l'avait voté sans y prendre garde. Ni lui, ni la Convention, ni le Directoire ne furent jamais arrêtés par un article de loi. Tout ce que Lucien put obtenir, ce fut qu'on laisserait vivre la nouvelle société sous le nom de Société littéraire, et qu'on lui donnerait un local pour ses séances.

Il écrivit le 8 messidor aux promoteurs de l'entreprise : « Les ennemis des lettres ont répandu avec affectation que vous preniez le titre d'académiciens français, que vous vouliez rétablir l'Académie française. Vous connaissez trop bien les lois de votre pays pour prendre un titre qu'elles ont supprimé. » Il annonçait en même temps que les consuls et les ministres n'acceptaient pas leur élection. Morellet répondit sur-le-champ, au nom de ses confrères, que c'était bien en effet l'Académie française qu'on avait voulu rétablir. « Si nous n'avions voulu former qu'une société littéraire occupée des travaux suivis que demande la composition d'un dictionnaire, d'une grammaire, nous n'aurions fait entrer sur la liste ni le premier consul ni vous-même. » Il refusait une permission si dédaigneusement donnée, et qui aurait peut-être été accompagnée de quelque aumône pour des gens de lettres infirmes et nécessiteux. N'ayant plus ni protection, ni ressources, ni le droit de reprendre son nom glorieux, ni même, hélas ! la faveur populaire, qui était toute à l'Institut, l'Académie cessa de se réunir, et l'inanité du rêve de Laujuinais fut démontrée.

En 1793, où nous revenons, personne ne pré-

voyait le jour où il serait possible de rétablir l'Académie française. On ne s'attachait même pas à l'espoir de cette Société destinée à l'avancement des sciences et des arts, solennellement et platoniquement promise par l'article 3 du décret du 8 août. Morellet avait assisté à la levée des scellés et à l'inventaire de l'Académie. Il s'était vu malmené par les commissaires. Il avait réussi à sauver, M. Despois dit : « à voler » quelques registres ; c'était tout ce qui restait des biens de l'Académie.

Dans le désastre commun, l'Académie des sciences avait conservé un reste de considération. Elle n'était ni oubliée, comme l'Académie des inscriptions, ni injuriée, comme l'Académie française. Le comité d'instruction publique la consultait fréquemment. Voici en quels termes Grégoire parlait de cette Académie dans le rapport qui servit de considérant au décret du 8 août. « L'Académie des sciences, qui fut toujours composée des premiers hommes de l'Europe, a décrit plus de quatre cents machines et publié cent trente volumes, qui sont un des plus beaux monuments de l'esprit humain. Elle continue avec une activité infatigable les travaux dont vous l'avez chargée, sur l'argenterie des églises supprimées, sur le titre des monnaies d'or et d'argent, sur la

production du salpêtre et sur la mesure d'un degré du méridien, opération qui ne peut être terminée que dans un an. Vous venez d'adopter son ouvrage sur les poids et mesures ; elle s'occupe de la confection de nouveaux étalons et du rapprochement des nouvelles mesures avec toutes celles qui jusqu'ici sont usitées dans les diverses contrées de la France. » L'article 2 du décret stipulait « que l'Académie des sciences demeurait provisoirement chargée des divers travaux qui lui avaient été renvoyés par la commission, et qu'elle continuerait, en conséquence, et jusqu'à nouvel ordre, à jouir des attributions annuelles qui lui étaient accordées ». Cela signifiait qu'on supprimait l'Académie des sciences, et qu'on sentait en même temps l'impossibilité de se priver de ses services.

Lakanal, qui avait vu avec douleur la suppression des académies, tenta, quelques jours après le décret du 8 août, de sauver au moins l'Académie des sciences, en faisant de l'article 3 un décret spécial, auquel il donna une forme plus précise. Il parvint à faire rendre un décret ainsi conçu : « La Convention nationale, ouï le rapport de son comité d'instruction publique, décrète que les membres de la ci-devant Académie des sciences continueront

à s'assembler dans le lieu ordinaire de leurs séances, pour s'occuper spécialement des objets qui leur auront été ou pourront leur être renvoyés par la Convention nationale. En conséquence, les scellés seront levés, et les attributions annuelles faites aux savants qui la composaient leur seront payées comme par le passé, et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. » Ainsi l'Académie restait supprimée ; on la transformait en bureau de renseignements à l'usage de la Convention. Ce décret n'eut pas de suite, et ne pouvait pas en avoir.

Lakanal se hâta de le transmettre à Lavoisier, qui lui répondit en ces termes :

« J'ai reçu, avec une reconnaissance qu'il me serait difficile de vous exprimer, l'expédition du décret que vous avez fait rendre et que vous avez bien voulu m'adresser ; j'en ai donné communication à quelques-uns de mes anciens confrères, qui partagent mes sentiments. Malheureusement, les circonstances ne paraissent pas permettre de se servir de ce décret, et quelque important qu'il soit pour le travail des poids et mesures et pour la suite des autres objets dont l'Académie avait été chargée, elle ne pourrait pas s'en servir dans ce moment

sans paraître lutter contre l'opinion dominante du comité d'instruction publique et de la partie prépondérante de l'Assemblée. »

Lavoisier écrivant à Lakanal qui ne méritait que des éloges, ne donne pas toutes les raisons qu'il avait de s'abstenir. Sa lettre explique d'ailleurs la situation d'une Assemblée qui improvisait ses décrets, et qui en laissait passer quelques-uns dont la majorité n'aurait pas voulu si elle avait été là. Il y a dans les assemblées une majorité permanente, et des majorités de hasard qui dépendent du nombre des membres présents à la séance. Comme le gouvernement était formé par la majorité permanente de la Convention, il en était quitte, lorsqu'un décret avait été ainsi surpris, pour provoquer une nouvelle délibération sur le même sujet, ou même pour laisser tomber le décret sans prendre la peine de le faire abroger régulièrement.

Quoi qu'il en soit, le vœu exprimé en 1790 par Mirabeau était accompli. Son article 1er ainsi conçu : « Les anciennes académies sont anéanties », devint, le 8 août 1793, une loi de l'État.

II

FONDATION DE L'INSTITUT.

Il n'y avait plus d'académies depuis deux ans lorsque la constitution de l'an III fut promulguée[1]. L'article 298 de cette constitution était ainsi conçu : « Il y a pour toute la République un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. » C'était la réalisation du vœu exprimé par Mirabeau et Talleyrand en 1790, par Condorcet en 1792, déjà consacré par l'article 3 du décret de suppression des académies rendu en 1793, sur le rapport de Grégoire. Le décret organique parut deux mois après; c'est le titre IV du décret organique de l'instruction publique[2]. Les trois assemblées républi-

1. 3 fructidor an III (22 août 1795).
2. 3 brumaire an IV (23 octobre 1795).

caines considérèrent toujours l'Institut comme le couronnement de leur système d'instruction publique, même lorsqu'elles ne le chargeaient ni de donner, ni de diriger l'enseignement.

L'Institut ne formait qu'un seul corps; mais ce corps était divisé en trois classes, et ces classes n'étaient pas autre chose que trois Académies sous un nom nouveau.

On avait évité avec le plus grand soin ce nom d'Académie, pour ne pas heurter le préjugé qui subsistait dans toute sa force contre les Académies supprimées, et particulièrement contre l'Académie francaise. Cinq ans plus tard, à l'aurore du Consulat, plusieurs membres survivants de l'Académie française entreprirent de la ressusciter avec son ancien nom; ils avaient pour eux le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte. J'ai raconté cette tentative dans le chapitre précédent, et l'on en peut voir un détail circonstancié dans l'*Histoire de l'Académie française* par M. Paul Mesnard. Le premier consul refusa péremptoirement. Il avait pour le faire plusieurs raisons, que j'ai indiquées. Une des principales était sa prédilection pour l'Institut. On sait que, pendant son séjour en Égypte, il ne manquait jamais de signer : « Le membre de l'Institut,

général en chef. » De retour à Paris, il assista aux séances jusqu'au moment où la guerre et la politique l'absorbèrent entièrement. Il savait les services que la science pouvait lui rendre, et l'éclat que les lettres pouvaient jeter sur son gouvernement. Il y avait d'ailleurs dans la composition de l'Institut une idée conforme à ses intentions et à son génie, l'unité, qui est de sa nature une idée despotique. Il refusa à plusieurs reprises de donner aux classes le nom d'académies. En revenant aux anciens noms, le public et peut-être les académiciens eux-mêmes, auraient cru revenir à l'ancienne séparation. Il tenait à l'unité, et il la maintint fortement avec le nom qui la marquait. En général et indépendamment de toute autre raison, quand il rétablissait une chose ancienne, il aimait à lui donner un nom nouveau, afin qu'elle datât de lui. La restauration de l'Académie française comme compagnie distincte en dehors de l'Institut aurait été tout autre chose qu'un simple changement de nom dans les désignations des classes. Il voulait réconcilier le passé et le présent en les unissant, et non en les faisant vivre côte à côte, comme des puissances alliées. C'est d'après ce principe qu'il accueillait à bras ouverts les grands seigneurs qui

voulaient bien entrer dans ses cadres, tandis qu'il surveillait attentivement et traitait durement quand il le pouvait, ceux qui se tenaient en dehors de son action. De même, il ne voulait pas d'antagonisme dans le monde savant. Il approuvait que les anciens académiciens fissent partie de l'Institut, il ne leur permit pas de rétablir leur académie en face de la sienne.

Cet amour de l'unité ne l'aveugla pas sur les exagérations de la Convention. Il vit bien que si on pouvait plier les hommes à un même règlement, il était absurde de les employer à une même tâche. Il s'empressa de donner aux différentes classes de l'Institut les moyens d'action qui leur étaient nécessaires pour remplir leur mission spéciale et concourir d'autant mieux à la mission commune. La réorganisation de 1803, sans rompre aucun de leurs liens, les rendit maîtresses de leur temps et de leur travail. L'Institut, tel qu'il sortit des décrets de la Convention, était une grande pensée, qui ne tenait pas compte des nécessités humaines; on le ramena, en 1803, aux proportions de la vie réelle.

Les membres des diverses assemblées qui avaient proposé la création de l'Institut n'avaient pas man-

qué d'affirmer qu'il n'avait rien de commun avec les anciennes académies. Il avait pourtant avec elles une affinité très considérable, et c'était d'être une académie. Le renversement de ces grands corps savants et littéraires, exigé par les terroristes en 1793, avait affligé tous les hommes éclairés, et jeté, en Europe, un discrédit profond sur la République. La majorité de la Convention avait subi cette mesure comme elle en avait subi tant d'autres, avec une muette douleur; et nous avons vu que, dans les décrets qui effectuaient et approfondissaient cette destruction, se trouvait constamment la promesse d'une fondation nouvelle, qui fut, en 1795, l'Institut de France. A la première séance publique de l'Institut, l'orateur du Directoire ne manqua pas de dire qu'on n'accuserait plus la République d'être ennemie des progrès de l'esprit humain, et il est vrai qu'on l'en avait accusée, et qu'elle avait mérité ce reproche, quand elle subissait le joug de ce qu'il y avait de plus grossier et de plus ignorant dans la population de la France.

Non seulement l'Institut était une restauration pour la chose, puisqu'il recevait, avec des attributions nouvelles, toutes les attributions des anciennes académies; mais il était une réparation

pour les personnes, car on y fit entrer, en très grand nombre, les membres survivants des anciennes académies, et principalement de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres. Les changements successifs introduits dans l'organisation de l'Institut le rendirent de plus en plus analogue à ce qu'il avait remplacé, et aujourd'hui nos académies peuvent se dire héritières tout à la fois des académies antérieures à 1789, et de l'Institut fondé en 1795.

A l'origine, l'Institut se distinguait de ce qu'il remplaçait par quatre points principaux : premièrement, l'unité du corps académique ; secondement, l'égalité numérique entre les membres résidents à Paris et les membres non résidents ; troisièmement, la suppression de l'Académie française, et quatrièmement, la création de la classe des sciences morales et politiques.

On a dit avec raison que la réunion de toutes les académies en un corps unique était une application des principes qui avaient produit et animé l'Encyclopédie. Les anciennes académies étaient séparées ; elles avaient entre elles des analogies, mais pas de rapports, ou du moins pas de rapports nécessaires ; elles ne se rassemblaient pas, ne se con-

certaient pas; elles agissaient toujours isolément, et n'avaient, comme corps constitués, aucun intérêt commun. La loi de 1795 fit très réellement de ces corps, autrefois distincts, un corps unique; elle établit entre les classes des rapports si étroits et si multipliés qu'on put dire avec vérité qu'il n'y avait qu'une seule académie divisée, pour la facilité du travail, en trois sections ou classes.

« On ne peut calculer, disait Daunou dans son rapport, les heureux résultats d'un système qui doit tenir les sciences et les arts dans un éternel rapprochement et les soumettre à une réaction habituellement réciproque de progrès et d'utilité... Ce sera, en quelque sorte, l'abrégé du monde savant, le corps représentatif de la république des lettres, l'honorable but de toutes les ambitions de la science et du talent, la plus magnifique récompense des grands efforts et des grands succès; ce sera, en quelque sorte, un temple national dont les portes, toujours fermées à l'intrigue, ne s'ouvriront qu'au bruit d'une juste renommée. »

Daunou parle avec emphase, comme c'était la mode du temps, excusée d'ailleurs par la grandeur des événements. Il s'exagère évidemment la perfection du système qu'on allait inaugurer, et qu'on

peut exprimer par cette formule : Tous les membres, quelle que soit leur classe, seront nommés par l'Institut entier, et concourront pour une part égale aux œuvres dont l'Institut sera chargé. Il aperçoit la grandeur de l'idée; il ne saisit pas les difficultés de l'application. Il vit dans un temps et dans un monde où l'on est accoutumé à plier la nature, plutôt qu'à la suivre. Il ne tardera pas à voir les difficultés et les impossibilités, car il est lui-même un esprit positif; mais il ne les verra que quand il sera aux prises avec elles. A ce premier jour, avant toute expérience, il croit que cette armée de généraux va remplir ses vides avec discernement, se discipliner sans avoir de chefs, trouver, dans la diversité des goûts et des aptitudes, une augmentation de force plutôt qu'une contrariété de vues et de méthodes. Il est comme Platon devant sa république idéale. La beauté et la simplicité du tableau le remplissent d'un enthousiasme qu'il est impossible de partager au même degré, quand on a vu les résultats produits de 1795 à 1803 par cette identité d'origine et cette communauté de travail.

Je ne dirai donc pas avec lui « que l'Institut sera comme un temple national dont les portes, toujours fermées à l'intrigue, ne s'ouvriront qu'au bruit

d'une juste renommée ». Je ne crois pas que la renommée soit toujours en proportion du mérite. Il n'y a si mince romancier qui n'ait plus de renommée qu'un profond géomètre, et dans un corps électoral, nécessairement composé d'éléments incompétents, le savoir-faire l'emporte fréquemment sur le savoir. Je fais donc toutes réserves sur le mode d'élection, comme j'aurai mainte occasion d'en faire dans la suite sur une communauté de travaux qui ne tenait compte ni des aptitudes ni des habitudes. Il faudra introduire de la variété dans cette unité et ce sera l'œuvre de 1803, complétée en 1816; et peut-être, hélas! exagérée à cette dernière époque, car il faut toujours qu'on aille aux exagérations, et l'on ne sort guère d'un excès que pour tomber dans un autre. Mais la réunion de toutes les puissances de la pensée humaine dans une famille fortement unie n'en est pas moins une de ces grandes idées qui honorent un siècle et un peuple. C'est, par excellence, une conception philosophique. Mirabeau avait entrevu cette encyclopédie vivante, Talleyrand et Condorcet l'avaient décrite, la Convention l'a organisée, en l'exagérant suivant sa coutume. C'est une des gloires de cette étrange Assemblée. Réunies désormais par

un lien indestructible, les académies qui composent l'Institut de France sont chargées en commun de servir, et, au besoin, de défendre les intérêts des sciences, des lettres et des arts. Elles concentrent toutes les découvertes et tous les progrès dans une synthèse éclatante et féconde. Cette création sera bientôt séculaire, et elle a survécu à tant de ruines, qu'il est permis de la considérer comme une de ces œuvres excellentes que les révolutions, même les plus violentes, sont contraintes de respecter.

Un second caractère de l'Institut qu'il faut louer sans réserve, au moins dans son principe, c'est qu'il était expressément créé pour toute la République. Il n'était pas une académie parisienne; il était l'Institut national, l'Institut de France. Le premier mot du décret organique est celui-ci : « L'Institut national des sciences et des arts appartient à la République. » Voilà la vraie grandeur. Les anciennes académies appartenaient aussi à la France entière, mais par leur supériorité, par leur gloire, non par leur institution. Les académies de province aimaient à se déclarer les filles de l'Académie française; elles regardaient comme un suprême honneur de lui être affiliées; les membres

de l'Académie qui se rendaient dans une ville de province y recevaient la visite officielle des académiciens[1]. Cela était passé en usage, mais cela n'était pas la loi. L'Académie française ne comptait que des membres résidents égaux entre eux; les deux autres académies, en dehors de leurs pensionnaires et de leurs associés, comptaient quelques correspondants qui n'avaient qu'un titre honorifique. A partir de la loi du 5 fructidor an III[2], les villes de province et la ville de Paris elle-même, eurent le droit, dont elles ne se pressèrent pas de faire usage, de fonder des sociétés académiques en dehors de la protection de l'État, des « sociétés non dotées et non patentées », comme on disait alors; mais il n'y eut plus que l'Institut, dans toute la France, qui fût une institution d'État. A ce titre, il parut juste aux auteurs de la loi du 3 brumaire an IV[3], d'y appeler les savants de toute la France. Ils voulurent en outre, ce qui était moins nécessaire et moins raisonnable, que les membres rési-

1. Bouillier, l'*Institut et les Académies de province.*

2. C'est la Constitution de 1795. L'article 298 fonde l'Institut national et l'article 300 donne à tous les citoyens le droit de former des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts.

3. C'est la loi organique de l'Institut.

dents et les membres non résidents y fussent en nombre égal. L'élection des deux ordres de membres se fit avec les mêmes formalités; elle conféra des droits égaux. Nous voyons des membres non résidents prendre la parole dans les assemblées publiques; un des sujets de prix adoptés par la classe des sciences morales et politiques, avait été proposé par un membre non résident. Comme Paris attire toujours à soi tous les plus grands talents, on fut réduit pour certaines sections à des choix assez humbles; mais des considérations de cet ordre n'arrêtèrent jamais la Convention; elle décréta, sans sourciller, qu'il y aurait six membres résidents et six membres non résidents dans la section de poésie, dans la section de musique et de déclamation, et ainsi dans toutes les autres. C'était l'affaire de la Convention de créer des places, et l'affaire de l'Institut, de trouver des sujets pour les remplir.

Le troisième point important à signaler dans la constitution de l'Institut, c'est la suppression de l'Académie française. L'Académie était chargée, depuis son origine, de fixer la langue française; elle faisait un dictionnaire; elle devait aussi faire une grammaire; elle rendait des arrêts dont il n'était

pas permis d'appeler; en un mot elle régentait jusqu'aux rois, comme la grammaire. On la raillait un peu de ce privilège; elle l'exerçait pourtant, et si notre langue y perdait du mouvement et de la liberté, elle y gagnait singulièrement en clarté, en élégance, en noblesse. Quelque importante que fût cette magistrature du bon goût, ce qui relevait surtout l'Académie, et ce qui d'ailleurs lui donnait le moyen d'exercer son autorité, c'est le soin qu'elle prenait d'appeler à elle tous ceux qui occupaient les premiers rangs dans les lettres. Elle n'avait aucune spécialité proprement dite; car ce n'est pas avoir une spécialité que de s'attacher à la pureté et à l'élégance du langage, puisqu'une bonne langue est toujours nécessaire, quel que soit le sujet que l'on traite. Elle élisait des poètes, Corneille, Racine; des orateurs sacrés, Bossuet, Fléchier; de grands prosateurs, historiens, érudits, polygraphes. Elle n'exigeait dans les élus que l'éclat du talent. On trouve, en parcourant ses listes, des noms presque inconnus; ils ne l'étaient pas des contemporains; ou, s'il lui arrive de faire quelques choix indignes d'elle, c'est que, même dans le grand siècle, on ne trouvait pas toujours à point un grand homme. Je ne sais pas si aucun peuple,

à aucune époque, a possédé à la fois quarante écrivains dignes d'être qualifiés de grands et d'illustres par la postérité. A côté des écrivains, l'Académie plaçait des courtisans, des ministres; ceux qui le lui ont reproché ne connaissent pas la société du XVIIe siècle et celle du XVIIIe. Ce rapprochement, qui était sans doute favorable aux lettrés, l'était encore plus aux lettres. Cette compagnie de grands hommes et de grands seigneurs, qui n'avait aucune autorité dans l'État, n'en était pas moins une puissance, même à la cour; et c'était à qui briguerait l'honneur d'y entrer. On avait beau faire partie d'une autre académie, on aspirait toujours à celle-là, et ce n'était que l'Académie française qui mettait le sceau aux réputations. Tant que Louis XIV vécut, il ne laissa pénétrer dans l'Académie que des hommes qu'il aurait pu recevoir à sa cour. Il ne suffisait pas d'avoir du génie; il fallait encore être orthodoxe, en religion et en politique. Le roi comprenait qu'une réunion formée des hommes les plus éminents en tous genres aurait toujours une influence prépondérante sur les mœurs, et c'est pour cela qu'il surveillait avec tant de soin ses élections et sa conduite. Tout changea après lui; le régent et Louis XV laissèrent pénétrer la philosophie

dans le sanctuaire, et dès qu'elle y fut entrée, elle y règna. L'Académie avait beau être remplie d'évêques et de magistrats : Montesquieu, Voltaire, Buffon, d'Alembert, Marmontel, Condillac, Condorcet y donnaient le ton. Pendant cinquante ans, le public n'y vit que Voltaire. Elle était le salon de l'Encyclopédie ; elle avait obtenu la principale autorité philosophique sans rien perdre de son autorité littéraire. C'est cette Académie, arbitre du goût et maîtresse de la pensée, qui tomba dans le discrédit au commencement de la Révolution, et que la Convention supprima.

Quelqu'un a dit : elle était la première, elle devint la troisième. Ce n'est pas cela. Son nom, d'abord, disparaît; et, de plus, elle n'a avec la troisième classe, appelée classe de la littérature et des beaux-arts, qu'une analogie bien lointaine. Cette classe comprenait huit sections, dont voici la liste : grammaire, langues anciennes, poésie, antiquités et monuments, peinture, sculpture, architecture, et enfin, musique et déclamation. C'est un assemblage hybride, où Grétry, Méhul et Gossec sont confondus dans la même section avec Molé, Préville et Monvel, dont le talent considérable est d'une nature différente; où les artistes délibèrent avec les gram-

mairiens et les antiquaires ; où la poésie, sous toutes ses formes, n'est représentée que par six membres dans une académie qui en compte quarante-huit. Les fondateurs de l'Institut affectaient de dire que l'Académie française n'avait été qu'une réunion de grammairiens et de poètes. Rien n'était plus faux ; elle n'avait guère compté qu'un grammairien proprement dit, qui était Beauzée ; elle avait toujours eu plus de prosateurs que de poètes ; et enfin, ce qui dominait tout, elle était, par excellence, une élite, l'arbitre du goût, le foyer de la philosophie. Quoique l'on dise partout que l'Académie française, réunie à l'Académie des inscriptions et à l'Académie de peinture et de sculpture, avait formé la troisième classe de l'Institut, c'est plutôt dans la seconde classe qu'il faudrait chercher l'Académie du XVIIIe siècle, où la philosophie tenait autant de place que les lettres. Il est évident que c'est l'Académie française, gouvernée de loin par Voltaire, administrée par d'Alembert, et comptant parmi ses membres presque tous les rédacteurs de l'Encyclopédie, qui a donné lieu de créer une classe spécialement consacrée aux études philosophiques. Tous les membres de l'Académie française en furent systématiquement exclus, parce qu'on faisait la guerre à l'Académie

française, et qu'on ne comprenait plus la grandeur des lettres. Si Voltaire et Condillac avaient vécu, c'est Condillac qui aurait été le roi de la nouvelle académie.

Ce dédain pour l'Académie française, qui éclate jusque dans une création due à son influence, et au rôle qu'elle avait joué dans le mouvement des esprits qui prépara la révolution, était certainement une ingrattiude. Mais ce qui me frappe surtout, c'est qu'il implique une sorte d'indifférence pour la grande culture intellectuelle. Non seulement la poésie était reléguée dans une des huit sections de la troisième classe, mais l'éloquence était bannie de la seconde classe, où elle aurait dû tenir une place d'honneur à côté de la philosophie. La philosophie, l'histoire et les lettres ne peuvent pas être séparées sans dommage pour chacune d'elles, et Platon l'a démontré pour toute la suite des siècles. Qu'on jette les yeux sur les très nombreux projets d'instruction publique qui parurent pendant la Révolution : on ne pourra s'empêcher de reconnaître que l'amour du beau y cède partout la place à la recherche de l'utile. Le positivisme fait ses débuts dans le monde, et il s'efforce d'en chasser l'idéal. Peut-être, car tout se tient, cet abandon

des grandes traditions littéraires a-t-il contribué à l'avènement du culte de la raison; il a duré, quoiqu'avec moins d'intensité, jusqu'à la fin du siècle, et n'a disparu complètement qu'avec les orages. L'indifférence en matière de religion, et l'indifférence en matière de culture littéraire sont de la même famille. Notre Révolution n'a pas eu de Milton. Chateaubriand, Lamartine et Victor Hugo nous ont ramenés de loin.

La fondation de la classe des sciences morales et politiques est, avec l'unité de l'Institut, ce qui honore le plus l'œuvre de la Convention. C'est cette fondation qui lui imprime caractère. La Convention a fondé la classe des sciences morales et politiques, Bonaparte l'a détruite en inaugurant une époque pendant laquelle, selon l'expression de Rémusat, on avait peur de penser. Cette origine et cette fin sont à retenir. Il était juste que les sciences philosophiques eussent leur place dans un corps appelé par la Révolution à continuer, à régler et à propager le progrès des idées. La Convention les appelle d'un nom qui n'est pas leur nom véritable, mais c'est la philosophie elle-même : d'abord la philosophie sous sa forme propre, la philosophie dans son essence, ou la science des premiers principes,

puis la morale qui est l'application, à la conduite de l'homme, des doctrines philosophiques, et la législation, qui est l'application de ces mêmes doctrines à la conduite des peuples. L'économie, qui est la science des intérêts et de leur lutte indépendante, et l'histoire générale et philosophique, qui donne à l'homme le spectacle et le secret de ses fautes et de sa grandeur, complètent admirablement cet ensemble où tout est nécessaire et tout se tient. On jugea à propos d'y joindre la géographie, mais la géographie scientifique aurait été mieux placée dans la première classe, et la géographie érudite dans la troisième. On s'était évidemment laissé conduire par cette raison que la géographie est nécessaire à l'histoire et à l'économie politique.

La classe des sciences morales et politiques est déjà dans le projet de Mirabeau. Elle y est à son rang, le premier rang, et sous son nom, le nom de section philosophique. Le rang n'est rien; le nom est quelque chose, et je ne puis m'empêcher de regretter qu'on ne nous l'ait pas conservé.

III

CRÉATION D'UNE CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'idée d'introduire dans l'Institut une classe des sciences morales et politiques n'appartient pas aux auteurs du décret de brumaire an IV; elle se retrouve dans tous les projets de création d'un institut national; dans Mirabeau, Talleyrand, Condorcet.

Mirabeau n'a pas déposé son projet à la tribune. Il a été publié après sa mort par Cabanis, son ami, sous ce titre : *Travail sur l'instruction publique, trouvé dans les papiers de Mirabeau après sa mort.* Il contient le plan d'une Académie nationale divisée en trois sections, la section philosophique, la section littéraire et la section des sciences. A cette Académie nationale, Mirabeau

ajoutait une Académie des beaux-arts qui comprenait, à côté de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, la musique et la déclamation. Cet ensemble paraît bien conçu. Il a le mérite d'être simple. Il embrasse tout. Mirabeau fait une seule académie de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, confondant ainsi les lettrés et les érudits; c'est le plus grand défaut de son plan, d'ailleurs excellent à beaucoup d'égards. Il faut lui savoir gré d'avoir proposé le premier la création d'une académie philosophique, et de l'avoir même appelée de son véritable nom, ce que ses successeurs n'ont pas osé faire.

Le projet de Talleyrand, lu par lui dans les dernières séances de l'Assemblée constituante, au nom du comité d'instruction publique, est une œuvre considérable. On en attribue la rédaction sans motif plausible à l'abbé Desrenaudes, grand vicaire de l'évêque d'Autun, qui resta près de lui après son abjuration comme secrétaire et comme ami, et finit par être conseiller de l'instruction publique sous l'Empire. Le projet de Talleyrand, si lumineux à certains égards, divise l'Institut d'une façon compliquée et confuse. Il fait d'abord deux grandes sections, la section des sciences philosophiques,

des belles-lettres et des beaux-arts, et la section des sciences mathématiques et physiques et des arts. Chaque section comprend dix classes, ce qui ferait vingt sociétés ou académies distinctes, si Talleyrand s'en tenait là; mais, pour ne pas tomber dans ce fractionnement excessif, il propose de diviser chaque section en deux assemblées, composées l'une des six premières classes de la section, et l'autre des quatre dernières. C'est ce que nous exprimerions plus clairement dans notre langage actuel, en disant que l'Institut se composera de quatre académies, que deux de ces académies comprendront six subdivisions et que les deux autres en auront quatre. Les six premières classes de la première section, appelées à délibérer ensemble, sont les suivantes : 1° la morale; 2° la science des gouvernements; 3° l'histoire et les langues anciennes et les antiquités; 4° l'histoire et les langues modernes; 5° la grammaire; 6° l'éloquence et la poésie. On voit que cette académie unique représente trois de nos académies actuelles : l'Académie française, l'Académie des sciences morales et politiques et l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'Académie des sciences morales et politiques donne son nom à la section qui s'appelle section des sciences phi-

losophiques; elle y a trois classes sur six ou tout au moins deux si l'on pense que l'histoire peut être revendiquée par l'Académie des inscriptions. Ces deux classes, qui appartiennent sans conteste aux sciences morales et politiques, sont la morale et la science des gouvernements. Il y a donc là bien réellement, dans le projet présenté par Talleyrand à l'Assemblée constituante, le germe de ce qui est aujourd'hui l'Académie des sciences morales, et de ce qui fut, dans l'organisation de l'an IV, la seconde classe de l'Institut. Mais si on ne trouve qu'incomplètement cette académie dans ce premier projet, elle est tout entière, avec son nom et ses divisions, dans le projet soumis à l'Assemblée législative par la commission qui avait pour rapporteur Condorcet.

Condorcet, qui d'ailleurs s'est inspiré du travail de son devancier et n'hésite pas à le reconnaître, n'a pas recours à tout cet appareil de la division de l'Institut en deux sections, et de chaque section en dix classes, et de la réunion des classes en quatre assemblées distinctes. D'abord il ne conserve pas ce nom d'Institut. Mirabeau avait proposé Académie nationale, parce que le mot d'académie n'était pas encore proscrit; Talleyrand introduit le nom d'Institut, peut-être parce que le

corps qu'il organise est autant un corps enseignant qu'un corps académique. Condorcet adopte le nom de Société nationale. « Le dernier degré d'instruction est une Société nationale des sciences et des arts, pour recueillir, encourager, appliquer et répandre les découvertes utiles. » Par ce nom « les arts » Condorcet n'entendait pas ce qu'il a appelé lui-même les arts d'agrément, et ce qu'on appelle plus communément et plus opportunément les beaux-arts. Il prenait et on prenait alors le mot « arts, » dans le sens qu'on lui donne encore aujourd'hui quand on dit : « les arts et métiers, le Conservatoire des arts et métiers ». Condorcet divise la Société nationale en quatre classes, dont la première correspond à l'ancienne Académie des sciences; la seconde est ce que nous appelons aujourd'hui l'Académie des sciences morales et politiques; la troisième comprend la médecine et les arts mécaniques, l'agriculture et la navigation : cette classe a disparu dans l'organisation définitive; on l'a réunie à la première classe, afin de ne pas séparer la théorie et l'application. Enfin la quatrième classe proposée par Concordet, embrasse la grammaire, les lettres, « les arts d'agrément » l'érudition.

Mirabeau, Talleyrand, mettaient les sciences morales au premier rang. Condorcet, ancien membre de l'Académie des sciences, les relègue au second ; elles y sont restées. Ce classement n'est plus le même aujourd'hui, mais il n'a plus d'importance, puisque les académies actuelles prennent rang entre elles par ancienneté. Le nom des sciences morales, ou des sciences philosophiques, comme les appelle avec plus de précision et de franchise le projet de Mirabeau, était, jusqu'à cette époque, inconnu dans les nomenclatures officielles. Talleyrand donne, dans son rapport à la Constituante, la liste des académies et sociétés savantes qui existaient à Paris. Il en compte dix : l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, le Collège royal, la Société de médecine, l'Académie de chirurgie, la Société d'agriculture, l'Académie de peinture et de sculpture, l'Académie d'architecture, les Écoles de chant et de déclamation. La classe des sciences morales et politiques était donc une création toute nouvelle. Condorcet l'introduit très simplement dans le monde des sociétés savantes, sans un mot de justification ou d'éloge. « Il est sans doute superflu, dit-il, de prouver que les sciences

morales et politiques ne doivent pas être séparées, et qu'on n'a pas dû les confondre avec d'autres. » Ces sciences morales, qu'on ne pouvait pas séparer, et qu'on ne devait pas omettre, formaient, dans le projet de Condorcet où elles occupaient le second rang, cinq sections. Voici comment il les nomme. La loi de brumaire an IV a modifié les noms, mais elle a gardé la classification qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans l'Académie des sciences morales et politiques. Première section : la métaphysique et les sentiments moraux ; deuxième section : le droit naturel, le droit des gens, la science sociale ; troisième section : le droit public et la législation ; quatrième section : l'économie politique, et enfin, cinquième section : l'histoire.

Il est assez remarquable que, si le nom de philosophie se trouve attribué à une Académie dans le projet de Mirabeau et dans celui de Talleyrand, il disparaît dans tous les projets postérieurs ; que dans aucun projet ce nom n'est attribué à une subdivision spéciale ou section de l'Académie. Condorcet, désigne la philosophie par ces deux mots : la métaphysique et les sentiments moraux. L'influence du système de Condillac est plus manifeste encore dans le projet de Daunou, qui devint la loi organi-

que de brumaire an IV ; là, la philosophie s'appelle l'analyse des sensations et des idées. La classe entière des sciences morales et politiques fut supprimée, comme on sait, par le premier consul, et rétablie seulement en 1832. Elle fut rétablie avec les mêmes sections qu'en l'an IV, à l'exception de la section de géographie, qui ne fut pas maintenue. Mais M. Guizot parla la langue française, et non pas la langue d'un système ; et la section de l'analyse des sensations et des idées s'appela tout simplement et tout glorieusement la section de philosophie.

Le mot de philosophie ne faisait pas peur aux créateurs de l'Institut. Ils ne donnèrent ce nom à aucune des subdivisions qu'ils établissaient, parce que, dans leur pensée, toutes les subdivisions de la classe des sciences morales et politiques étaient des subdivisions de la philosophie. Cette longue élaboration de l'Institut, commencée par Mirabeau sous les inspirations de Chamfort, poursuivie par Talleyrand, Condorcet, Daunou, et à laquelle ne furent étrangers ni Chénier, ni Villar, ni Lakanal, les collègues de Daunou dans le comité d'instruction publique, est un effort pour réunir dans un vaste système l'ensemble des connaissances humaines

tel que le XVIIIe siècle l'avait conçu. Le législateur, tout en rejetant le nom d'académie pour obéir à l'une des manies du temps, prend les anciennes académies pour base de son travail; mais il se propose surtout de les approprier au plan général de l'Encyclopédie, c'est-à-dire à la philosophie telle qu'on l'entendait alors, qui n'est pas un système particulier sur l'origine et la nature des choses, ou sur l'essence et les lois de l'intelligence humaine; qui n'embrasse pas seulement la métaphysique, la psychologie et la logique, mais tout ce qui, dans l'histoire ou dans la politique, dans les sciences abstraites et les sciences naturelles touche aux axiomes, aux principes fondamentaux et aux lois primordiales, et qui est, en un mot, la science des relations nécessaires qui unissent toutes les sciences dans une synthèse supérieure; car divisées dans leurs développements et dans leurs applications, elles partent du même point, aboutissent au même but, et ne sont, pour ainsi dire, que des langues diverses pour exprimer la même pensée. Cette préoccupation des fondateurs de l'Institut éclate surtout par les liens très étroits qu'ils établissent entre les différentes classes, et par la création d'une classe spéciale, consacrée à la philosophie sous le nom de sciences morales et

politiques. Les anciennes académies pouvaient bien correspondre l'une avec l'autre ; mais ces correspondances étaient rares, et toutes spontanées. Chaque académie avait sa vie propre; il ne leur arrivait ni de siéger, ni de délibérer en commun. Elles n'avaient pas non plus de place réservée à la philosophie : l'Académie française appelait à elle les grands écrivains, l'Académie des inscriptions était faite pour les érudits, et l'Académie des sciences n'embrassait que les sciences mathématiques, physiques et naturelles. On chercherait vainement dans cet ensemble la place de la métaphysique, ou celle même de la morale. Un métaphysicien, un moraliste, un historien, pouvait entrer à l'Académie française ; mais il y était appelé par l'éclat de son talent; au nom des lettres, et non pas au nom de la philosophie. On peut même dire qu'à l'époque où les académies furent fondées, les philosophes étaient presque suspects ; ils étaient presque considérés comme des libertins. On n'admettait que les philosophes chrétiens, pour lesquels la philosophie était un vestibule conduiduisant à la théologie. On pouvait discuter, à l'Académie française, sur la grammaire, sur la littérature, sur les trois unités, sur les anciens et les

modernes, sur la tragédie du Cid ; personne n'aurait eu la pensée d'y exposer le système de Descartes, ou même d'y parler de théologie. Ainsi, à l'origine des académies, la philosophie était ou condamnée, ou absente ; à l'origine de l'Institut au contraire, elle était triomphante. Non seulement elle donnait à tout l'ensemble son caractère encyclopédique, mais elle prenait son rang parmi les sciences spéciales ; elle avait, comme l'érudition, les beaux-arts, les sciences exactes, sa propre académie.

On peut se demander pourquoi les divers rapporteurs, qui faisaient ressortir avec tant de soin le caractère encyclopédique de leur œuvre, insistent moins sur l'Académie des sciences morales et politiques. Ils se contentent en quelque sorte de la mentionner. C'est d'une part parce qu'elle était attendue, parce que tout le monde comprenait qu'elle devait être là, parce qu'elle comblait, en arrivant, une lacune qui paraissait incompréhensible ; c'est ensuite parce que l'Académie française était transformée depuis un demi-siècle en académie philosophique. J'ai déjà marqué cette transformation ; mais il faut maintenant y insister, et en bien marquer le caractère, parce qu'il s'agit de la filiation directe de la nouvelle académie. Je répète donc que l'aca-

démie française était profondément modifiée depuis l'élection de Voltaire. Les dehors n'étaient pas changés; c'était toujours officiellement la même académie; mais ce n'était plus le même monde. L'Académie gardait son nom, son règlement, ses usages; elle faisait son dictionnaire, elle lisait des vers dans ses séances privées et dans ses séances publiques; elle donnait des prix d'éloquence; elle assistait à la messe dans la chapelle du Louvre, le jour de la Saint-Louis, et désignait un prédicateur pour faire devant elle le panégyrique du saint. Elle continuait à faire l'éloge de ses fondateurs dans ses discours de réception. Le nouvel académicien déclarait solennellement que le chancelier Séguier était un grand homme, que Richelieu et Louis XIV étaient de très grands hommes, que l'académicien qu'il remplaçait était un grand homme dans un genre différent, et que les autres membres de l'Académie, et particulièrement ceux qui lui avaient donné leurs suffrages, étaient aussi de fort grands hommes. On pouvait rire de ces usages surannés, et on ne s'en faisait pas faute; mais comme chaque fauteuil était ambitionné par ce qu'il y avait de plus grand dans les lettres et de plus éclatant à la cour; comme un prince du sang royal avait tenu à se dé-

corer du titre d'académicien; comme le public se préoccupait ardemment de tout ce qui touchait à l'Académie et affluait à ses séances, elle avait conservé son empire sur l'opinion, et, peu à peu, cet empire avait passé de la forme aux idées, et à des idées qui n'étaient plus, tant s'en faut, les idées du XVIIe siècle. Voltaire, après deux échecs, était enfin entré à l'Académie en 1746. Sa présence n'était pas faite pour ôter à l'Académie son caractère littéraire, puisqu'il avait au plus haut degré le culte des lettres; mais il apportait avec lui l'esprit de la secte dont il était le patriarche, et la secte elle-même dans la personne de ses principaux adhérents. D'Alembert, qui devait être un jour secrétaire perpétuel de l'Académie, y entra en 1754, puis Marmontel, Thomas, Saint-Lambert. Il fallut l'opposition directe et personnelle du roi pour empêcher l'élection de Diderot.

En 1771, Grimm constatait que l'Académie, suivant l'usage de tous les corps, était divisée en deux partis ou factions : « Le parti dévot, qui réunit aux prélats tous les académiciens mincement pourvus de mérites, et d'autant plus empressés par conséquent à faire leur cour avec bassesse, et le parti philosophique, que les dévots appellent encyclopédistes, qui est composé de tous les gens de lettres

qui pensent avec un peu d'élévation et de hardiesse, et qui préfèrent l'indépendance et une fortune bornée aux faveurs qu'on n'obtient qu'à force de ramper et de mentir. » Grimm place dans ce dernier parti, ce qui ne laisse pas d'être piquant, M. le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, M. le duc de Nivernais, l'archevêque de Toulouse, le prince de Beauvau. Il nous apprend qu'il existe, entre ces deux partis, comme entre deux armées opposées, un fonds de déserteurs qui se rangent, suivant la fortune, de l'un ou de l'autre côté, et dont l'un ou l'autre se fortifie en les méprisant également; « qu'il y a aussi de ces âmes fières et libres, qui dédaignent d'être d'aucun parti, comme M. de Buffon, par exemple, et que leur neutralité expose à la calomnie des deux factions »[1].

Ainsi, quoique le parti philosophique eût acquis une grande supériorité, il ne se sentait pas tranquille au sein même de la victoire. Il avait introduit tous ses grands hommes dans l'Académie, à l'exception de Diderot, et il en était à redouter la disette de candidats. S'il était obligé de se rabattre sur des jeunes gens, encore à moitié obscurs, et dont la fortune était à

1. *Correspondance littéraire de Grimm*, t. VII, p. 252 et suiv.

faire, n'avait-il pas à craindre des défections? Et si de tels malheurs arrivaient, si la majorité passait d'un côté à l'autre, ne verrait-on pas l'Académie des philosophes, l'Académie encyclopédique, remplacée par une assemblée d'évêques et d'abbés? Grimm frémissait d'horreur à cette pensée. Si l'on cherche ce qui lui inspirait de si noirs pressentiments au milieu du triomphe de ses amis, c'est que, quand les philosophes avaient voulu faire passer La Harpe, ils avaient trouvé une opposition formidable; qu'ils s'étaient inutilement rejetés sur Gaillard, encyclopédiste moins prononcé, et qu'enfin le parti dévot, dirigé par le maréchal de Richelieu, qui était le héros de Voltaire et n'était le héros que de Voltaire, avait fait élire l'évêque de Senlis. Ce n'était après tout qu'un échec momentané. Les philosophes se vengèrent comme se vengent les vaincus quand ils ont de l'esprit. L'évêque fit par bonheur un discours de réception ridicule; l'abbé de Voisenon, directeur de l'Académie, le persifla d'une façon cruelle. Le mot persifler était alors tout nouveau dans la langue; le procédé ne l'était pas moins dans l'Académie; et il montre, malgré les terreurs de Grimm, que les philosophes et les encyclopédistes étaient bien en

possession de leur majorité, puisqu'ils étaient impertinents.

Gaillard, qui était déjà de l'Académie des inscriptions, et qui fut depuis membre de l'Académie française, avait partagé le prix d'éloquence avec Thomas en 1765. Le sujet du concours était l'éloge de Descartes. Un tel sujet donné aujourd'hui n'étonnerait personne. Il était presque une témérité en 1765[1]; en tout cas, il montrait que l'Académie prenait ouvertement parti pour la philosophie; et elle marcha si vite dans cette voie qu'elle proposa, en 1789, l'éloge de Jean-Jacques Rousseau. Les plus petits incidents contribuaient à marquer la transformation qui s'était faite. On ne connaît plus aujourd'hui, même de nom, l'abbé de Bassinet. L'Académie le choisit pour prédicateur en 1767, et ce prédicateur, chargé de faire l'éloge de saint Louis, se déchaîna contre les croisades. Le scandale fut grand. Il aurait été immense, si le discours avait été soutenu par l'éclat du talent. Quelque

1. L'académie des Jeux Floraux s'était avisée de donner pour sujet de discours en 1773 l'éloge de Bayle. La *Gazette de France* dit à ce sujet : « L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse avait proposé l'éloge de Bayle pour sujet du discours de l'année prochaine; mais des raisons particulières, qu'elle ne pouvait prévoir, l'ont engagée à changer ce sujet, et à donner l'éloge de saint Exupère, évêque de Toulouse. »

temps après, Saint-Lambert, dans son discours de réception, attaqua l'intolérance. La mode en prit. C'était presque un lieu commun dans les discours de l'Académie, vers le milieu du XVIIIe siècle, d'attaquer l'intolérance : tant on était loin de l'Académie de Bossuet! Thomas, comme directeur, se montre si ouvertement philosophe, que le chancelier prend le parti d'empêcher l'impression de son discours, ce qui augmente la popularité de l'Académie, et prouve de plus en plus qu'elle est devenue autre chose qu'une compagnie de lettrés. Le cardinal de Richelieu lui-même, le fondateur de l'Académie, qu'on pouvait regarder comme le *genius loci*, ne conserve pas ses privilèges. La règle veut qu'on le loue; mais Gaillard, au moyen d'une distinction, tout en louant le protecteur des lettres, flétrit le ministre sanguinaire et dépasse même la mesure, parce qu'il faut toujours qu'une réaction aille trop loin. En un mot, lorsqu'en 1782, M. de Monthyon voulut fonder deux séries de prix, l'une pour des ouvrages utiles, l'autre pour des actions vertueuses, il ne crut pas, et personne ne crut qu'en chargeant l'Académie française de les décerner, il la détournerait de sa fonction propre et de ses occupations habituelles. Elle était toujours la compagnie de lettrés qu'avait

instituée Louis XIV ; mais elle était en même temps l'assemblée de philosophes que Voltaire avait formée.

Tous les grands esprits qui, pendant la Révolution, s'occupèrent de réorganiser les académies, ou, comme disait Mirabeau, de les anéantir et de les remplacer, regardèrent comme tout naturel de dédoubler en quelque sorte l'Académie française. Ils donnèrent une existence officielle et bien complète à l'Académie philosophique qu'elle était devenue; et ils reléguèrent avec l'érudition et les beaux-arts l'académie purement littéraire qu'elle avait été à l'origine. Cette séparation, et ce partage inégal entre les deux sortes d'occupations de l'Académie, sont très conformes à l'esprit du temps, qui ne faisait pas grand cas de l'éloquence et de la poésie. C'est tout au plus si Condorcet ne classait pas l'éloquence et la poésie parmi ce qu'il appelait « les arts d'agrément ». On ne se préoccupait que de l'utile. On ne s'apercevait pas que, pour qu'une idée devienne populaire et puissante, il faut que l'éloquence ou la poésie l'arme de sa lumière et de sa chaleur. Un Condillac ne parle qu'à son écolier ; Voltaire parle à tout l'univers. Il semble qu'il soit dans la destinée de l'esprit humain que la philosophie

doive toujours succéder aux belles-lettres. Ce qui fait la grandeur du XVIIIe siècle, c'est qu'il est éclairé par la brillante aurore de la philosophie avant que les lettres soient penchées vers leur déclin. Le vrai, sous la plume de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu, de Buffon, rayonne dans toute sa splendeur.

Telle est l'origine, telle est la filiation de l'Académie des sciences morales et politiques. Elle existait avant d'être fondée. Elle est une des deux formes sous lesquelles la Constitution de l'an III conserva l'Académie française. On ne saurait être de meilleure maison. Son histoire ne fut pas tout à fait digne de sa naissance, le système de Condillac l'étouffa; les fonctions publiques l'absorbèrent. Elle catalogua beaucoup, trouva peu, et manqua de la vertu de propagation. Elle demeura cependant fidèle à l'esprit qui l'avait fondée, fidèle à la philosophie du XVIIIe siècle; elle était, par excellence, l'Académie de la Révolution; et quand le premier consul voulut rétablir l'influence de la religion sur le peuple, il fit le Concordat et supprima la seconde classe de l'Institut.

IV

LE REGLEMENT

On peut écrire isolément l'histoire des anciennes académies, et peut-être celle des académies nouvelles, qui ont été reconstituées en 1816; mais l'Institut proprement dit, dans les deux périodes de 1795 à 1803, et de 1803 à 1816, forme un corps tellement homogène qu'on ne peut suivre l'histoire d'une de ses classes, si l'on ne connaît le règlement qui les régissait toutes, et qui les réunissait constamment dans une action et une vie communes.

J'ai déjà raconté comment les anciennes académies, menacées dans leur existence, avaient essayé de se sauver en présentant elles-mêmes à l'Assemblée constituante un projet de réorganisation. Le projet fut renvoyé à l'examen de Mirabeau, dont les conclu-

sions, dictées par Chamfort, furent loin de leur être favorables. Il mourut avant de prononcer son discours; mais on trouva son projet dans ses papiers, on le publia, et Chamfort, acharné à sa proie, écrivit lui-même, avec un redoublement d'injures, contre le corps dont il faisait partie. Tous ces efforts étaient inutiles. On n'avait pas besoin de tuer les académies; elles avaient une maladie qui est dangereuse en tout temps, et qui, à cette date, était mortelle : elles étaient impopulaires. L'Assemblée constituante n'eut pas le temps de les anéantir : anéantir, est le mot dont Mirabeau s'était servi. La Convention s'en chargea à l'heure des grandes exterminations. Puis, quand elle échappa elle-même à la domination des Jacobins, elle les rétablit, sous le nom d'Institut, dans des conditions nouvelles. Nous verrons qu'elle les avait à la fois fortifiées et affaiblies. Le temps a supprimé ou atténué les défauts, et l'Institut, tel qu'il existe aujourd'hui, a conservé une partie de ce que la Convention lui avait donné, et retrouvé tout ce qu'elle lui avait fait perdre. Le public, qui avait gardé sa colère contre les académies, ne se douta pas qu'on venait de les rétablir; et les auteurs du décret de brumaire crurent eux-mêmes qu'il y avait plus de différences

que d'analogies entre les académies et l'Institut.

Le Comité d'instruction publique, qui rédigea la loi de brumaire et forma la liste du tiers électeur eut deux idées heureuses : la première, de comprendre dans ses choix beaucoup d'anciens membres des académies, et la seconde, de charger l'Institut lui-même de rédiger les règlements relatifs à ses travaux, en réservant au corps législatif le soin de les examiner, et de les transformer en loi. Le projet de règlement fut promptement terminé. La loi de brumaire avait fixé les points principaux; les souvenirs des anciens académiciens firent le reste. L'arrêté du Directoire qui nommait les quarante-huit premiers membres, ou le tiers électeur, est du 20 novembre 1795. Ce tiers nomma un second tiers le 10 décembre, et les deux tiers réunis nommèrent le troisième, le 14 décembre. Le projet de règlement fut aussitôt préparé par une commission mixte de douze membres, où Daunou, Sieyès, de Lisle de Sales, Grégoire représentaient la seconde classe. Il était en état d'être présenté au conseil des Cinq Cents un mois après. Il fut déposé sur le bureau, par le président de l'Institut dans la séance du 21 janvier (1er pluviôse an IV).

Il n'y eut aucune lenteur, ni dans le conseil des Cinq-Cents, ni dans le conseil des Anciens. Les membres des deux commissions législatives étaient pour la plupart des membres de l'Institut. Lakanal, qui fut le rapporteur au conseil des Cinq-Cents, appartenait à la classe des sciences morales et politiques. Il fit voter la loi en une séance; c'était le projet même de l'Institut, avec un seul changement, improvisé au cours de la délibération, qui parut insignifiant, et qui au fond était très regrettable. Il s'agit de la publicité des séances ordinaires; j'aurai l'occasion d'y revenir. Muraire fit le rapport au Conseil des Anciens qui n'avait pas le droit d'amendement, et ne pouvait qu'approuver ou rejeter l'ensemble des projets de loi. Le Conseil des Anciens approuva. Ce vote qui terminait tout et donnait au projet élaboré par l'Institut le caractère d'une loi de l'État, eut lieu le 15 germinal an IV (4 avril 1796). Le même jour, l'Institut au grand complet, et en possession de son règlement définitif, tint la première de ses séances publiques.

Les anciennes académies avaient été créées séparément, à des époques différentes, sans aucune idée d'affiliation entre elles et de vie commune.

Elles avaient chacune leur règlement et leurs usages particuliers. On pourrait presque dire qu'elles appartenaient à trois mondes différents. Les membres de l'Académie française, les « quarante » comme on les appelait quelquefois, étaient, ou de véritables grands seigneurs, ou des lettrés admis dans la familiarité des grands seigneurs. L'Académie des inscriptions, qui ne réunissait que des érudits, se recrutait fréquemment dans les cloîtres. Il y avait à l'Académie des sciences des officiers, des marins, des ingénieurs, des financiers. Quant à l'Académie des beaux-arts, elle n'avait guère de commun avec les autres que ce nom d'académie. C'était une société de peintres et de sculpteurs qui faisaient des expositions, et tenaient une école; elle appartenait à la maison du roi, et par ce moyen échappait à une autre association, constituée en corps de métier ou jurande, avec laquelle elle eut de nombreux démêlés en justice, et qui était composée de maçons, d'architectes et d'artistes d'un ordre inférieur. Les rapports des trois autres académies entre elles tenaient surtout à ce que plusieurs membres appartenaient à la fois à deux compagnies. La communauté des travaux amenait aussi des rapprochements, qui n'avaient rien que d'accidentel. Il

semble que l'Académie française était, au début, plus rapprochée de l'Académie des inscriptions, et qu'elle eut plus de rapports avec l'Académie des sciences, lorsque, vers le milieu du XVIIIe siècle, elle fit à la philosophie, dans son propre sein, une part au moins égale à celle de la littérature.

Tandis que le public ignorant reprochait aux anciennes académies leur prétendue servilité, les philosophes de la Constituante, de la Législative et de la Convention étaient surtout frappés de leur isolement. Ils étaient imbus des principes de l'Encyclopédie, qui cherchait partout les rapports des choses, et s'étudiait à diminuer ou à supprimer les différences. Sous l'ancien régime, les savants, les lettrés et les artistes, parqués dans des académies différentes, ignoraient ce que faisaient leurs voisins. C'était là, disait-on, une cause permanente de stérilité pour les esprits et d'étroitesse dans les idées. Les réformateurs de la société française et de l'esprit humain, car ils ne visaient pas moins haut, et c'était encore un héritage de l'Encyclopédie, entreprirent de réagir contre ce mal, qui leur paraissait le plus grand de tous. Ils voulurent un corps unique, divisé en classes et en sections pour les besoins du travail, où tous les exercices de la

pensée se développeraient l'un par l'autre, en se prêtant un mutuel appui.

Pour atteindre ce but, il fut décidé que tous les membres de l'Institut lui appartiendraient au même titre; qu'ils seraient, quelle que fût leur classe, des membres de l'Institut, élus par le corps entier, ayant les mêmes fonctions, les mêmes droits, les mêmes honneurs; qu'on ne pourrait être élu dans deux classes, car on n'est pas élu deux fois à la même fonction et à la même dignité, mais que chaque membre aurait le droit de siéger dans chaque classe et d'y prendre la parole. Quand il y eut un traitement, ou pour parler plus exactement une indemnité, elle fut la même pour tous. On donna à l'Institut au bout de quelques années un costume, c'est-à-dire un uniforme. Les séances communes furent très nombreuses. On décida qu'on y porterait toutes les affaires qui intéressaient le corps, et toutes les communications qui, dans chaque classe, auraient paru de nature à mériter l'attention du monde savant.

Tout cela était excellent; c'était la réalisation d'une idée juste à laquelle on ne peut qu'applaudir. Nous verrons qu'à force de tirer des conséquences de cette idée juste, on réussit à la déna-

turer; mais les excès dans lesquels on est tombé n'ôtent rien à l'excellence de l'idée et des institutions qui en découlent. Toutes ces institutions nous sont restées, à l'exception de l'élection des membres par toutes les classes réunies, et elles sont l'honneur et la force de l'Institut sous sa forme actuelle. Nous avons même conservé une séance annuelle dans laquelle toutes les académies comparaissent à la fois devant le public, comme pour attester la doctrine sur laquelle l'Institut est fondé, et qui consiste à considérer toutes les branches de la science comme les dialectes différents d'une langue unique. J'incline même à penser qu'on a un peu trop relâché, par les nouveaux règlements et surtout dans l'usage, les liens qui devraient unir les académies entre elles. Nous péchons peut-être un peu par ce côté-là; à l'origine on péchait énormément par le côté opposé. L'Institut actuel est comme une république fédérative, où chaque État garde son autonomie, sauf quelques réserves d'intérêt général. L'Institut de l'an IV était une république une et indivisible, qui s'efforçait d'astreindre un géomètre et un musicien aux mêmes préoccupations et aux mêmes labeurs, assujettissement également insupportable à l'un et à l'autre, et qu'on

ne pouvait tenter sérieusement de mettre en pratique que dans un moment de nivellement universel et d'intrépidité à toute épreuve.

Je résume mes objections contre le règlement de l'an IV dans les six articles suivants.

1° On fit élire les membres de l'Institut, non par leur classe, (les classes n'eurent que le droit de dresser une liste de présentation), mais par l'Institut tout entier.

2° Au lieu de demander à chaque classe un rapport sur ses travaux de l'année, on exigea de l'Institut un rapport collectif, et on le fit lire, non devant le public qui suit les travaux des Académies, mais en pleine séance du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens.

3° On fit concourir toutes les classes indistinctement à tous les travaux dont l'Institut était chargé.

4° On supprima les séances solennelles des classes, et on les remplaça par quatre séances solennelles de l'Institut, dans lesquelles chaque classe apportait une part égale.

5° On ôta toute autorité aux présidents et aux secrétaires, et il en résulta deux choses : la première, que l'Institut passa tout son temps à s'admi-

nistrer, et la seconde, qu'il ne fut pas administré du tout.

6° Enfin, on transforma cette illustre compagnie, dont on vantait si haut l'indépendance, en bureau de renseignements et quelquefois en bureau de police pour le ministre de l'intérieur.

1. *Élections.* — Où éclatait surtout la pensée d'absorber les classes dans la vie commune, et dans l'unité de l'Institut, c'était dans les élections. On s'était bien gardé de permettre à l'une des classes de l'Institut d'y introduire un nouveau membre; elle ne pouvait que dresser une liste de présentation. On n'était membre de l'Institut que par la volonté, par l'élection de l'Institut; il fallait la consécration du corps entier.

Voici comment on procédait. La section dans laquelle la vacance s'était produite présentait à la classe une liste de cinq candidats au moins. Si deux membres de la classe demandaient qu'un ou plusieurs candidats fussent ajoutés à la liste, la classe délibérait par la voie du scrutin, séparément, sur chacun de ces candidats.

La liste étant ainsi formée, chaque membre de la classe portait sur son bulletin de vote les noms compris dans cette liste suivant l'ordre de mérite

qu'il leur attribuait, en écrivant vis-à-vis du premier nom un chiffre égal au nombre des candidats, vis-à-vis du second le chiffre immédiatement inférieur, et ainsi de suite jusqu'au dernier nom, vis-à-vis duquel il écrivait le chiffre 1. Les secrétaires faisaient la somme de tous ces nombres; et les candidats qui réunissaient les plus grandes sommes formaient la liste de présentation à l'Institut. L'Institut en assemblée générale procédait à l'élection sur cette liste en se conformant au même mode de scrutin. Comme on le voit, la section compétente présentait à la classe une liste de cinq candidats; la classe réduisait cette liste à trois, et sur ces trois, l'Institut en choisissait un. L'avantage était d'identifier complètement les trois classes, d'en faire un corps unique; l'inconvénient, de confier l'élection à des incompétents, de donner à la notoriété la préférence sur la capacité. L'Institut ne pouvait élire en dehors de la liste, mais il pouvait élire le dernier de la liste. Les peintres, les sculpteurs et les psychologues prononçaient sur le mérite d'un astronome ou d'un géomètre.

Entre beaucoup de cas que l'on pourrait citer, où l'Institut réforma mal à propos le jugement de la classe, en voici un. Il y avait une vacance dans

la section de poésie. La section propose à la classe la candidature de Fontanes, qui était un poète. La classe l'adopte ; mais usant d'un droit consacré par le règlement, aux cinq noms de poètes présentés par la classe, elle ajoute celui de Danse de Villoison, qui était un érudit. Elle forme ensuite sa liste de candidats, en mettant Fontanes au premier rang, et Villoison au dernier. C'est Villoison qui est élu par l'assemblée générale de l'Institut. Il devient membre de la section de poésie, sans avoir jamais écrit un vers français.

Il est certain qu'on n'arrive pas à exceller dans une science ou dans un art, sans avoir un esprit élevé et sans être un bon juge en toute matière intellectuelle ; mais encore faut-il connaître une œuvre pour en apprécier le mérite, et l'on peut affirmer sans crainte que Houdon ou Pajou n'avaient jamais lu le *Lexique d'Apollonius*, qui est le principal titre de gloire de Villoison.

2. *Rapport unique pour les travaux des trois classes.* — Tout est dans tout ; tout le monde doit comprendre tout et s'intéresser à tout. Telle avait été la règle de l'Encyclopédie, et telle était celle de l'Institut. C'est en vertu de cette pensée que l'Institut, qui, quatre fois par an, parlait au public,

devait parler, une fois par an, aux représentants de la nation, et leur rendre compte des progrès accomplis dans les sciences, les lettres et les arts.

Le compte rendu annuel est institué par le décret organique de brumaire. Cet article, il faut en convenir, a une noble apparence; mais il prouve que les fondateurs de l'Institut ont eu, pour leur belle création, plus d'ambition que d'esprit pratique. Le compte rendu ne fut jamais qu'une cérémonie. Un corps savant, introduit pour une heure dans une asemblée politique, ne peut évidemment y apporter une suite de démonstrations de quelque valeur. L'orateur ne serait pas assez clair, l'auditoire ne serait ni assez intelligent ni assez patient. Rien ne se fait bien hors de sa place. L'idée de traiter la science comme une des forces publiques et ses découvertes comme des affaires d'État, est juste et grande; mais on s'aperçut bien vite que cette idée, comme beaucoup d'autres de la Révolution, était plus poétique que philosophique, et n'était pas bonne à traduire en prose. L'orateur de l'Institut, ne pouvant pas faire une leçon, fit seulement une harangue dans laquelle il mêla à quelques généralités dans le goût du temps une simple énumération des découvertes les plus populaires. François Arago re-

grettait amèrement qu'on n'eût pas conservé cet usage en confiant chaque année à quelque grand homme le soin de faire le rapport; mais les orateurs de l'Institut ne furent pas de petits hommes, puisqu'ils s'appelaient Lacépède, Daunou, Fontanes; et cependant ils firent de petits discours. Le Directoire exécutif, pour ne pas être en reste avec le décret organique, décida de son côté qu'à la fête nationale du premier vendémiaire an VI, l'Institut lirait un rapport sur « les productions du génie » pendant la dernière année. Cette résolution dut lui être inspirée par La Reveillère-Lépeaux, dont on connaît le penchant pour la théophilantropie.

Le seul homme qui eut sur tout cela une idée juste et pratique est le consul Napoléon Bonaparte. Au lieu d'un discours adressé par l'Institut entier à une assemblée distraite et incompétente, il demanda à chaque classe de l'Institut un rapport détaillé, imprimé, qui dut être remis entre ses mains avec solennité, en séance du Conseil d'État.

On le voit, tout est changé. La solennité est conservée comme hommage aux sciences et aux lettres. Le chef de l'État, entouré du corps qui était certainement le premier corps de l'État, au moins par le jait, reçoit avec éclat les représentants du travail

intellectuel, et prend de leurs mains un rapport qui est tout un livre. Bonaparte, selon son habitude, substituait une fonction à une cérémonie. Il se souciait peu d'une harangue vide et pompeuse, qui ne pouvait insister sur rien, parce qu'elle était obligée de parler de tout. Il voulait un rapport des savants sur la science et des lettrés sur les lettres; un long rapport, écrit sans prétentions oratoires, et donnant des détails assez nombreux et assez précis pour être instructif. Ainsi compris, le compte rendu prenait de l'importance; mais à la condition d'embrasser une période de quelque étendue. Une année peut être stérile; elle peut n'avoir produit que des découvertes incertaines ou incomplètes. Le premier consul décida qu'il serait quinquennal. L'arrêté est trop important pour ne pas être mis sous les yeux du lecteur.

« *Arrêté du* 13 *ventôse an X.* Art. 1. L'Institut national de France formera un tableau général de l'état et des progrès des Sciences, des lettres et des arts, depuis 1789, jusqu'au 1er vendémiaire an X.

» Ce tableau, divisé en trois parties correspondantes aux trois classes de l'Institut, sera présenté au gouvernement dans le mois de fructidor an XI.

il en sera formé et présenté un semblable tous les cinq ans.

» Art. 2. Ce tableau sera porté au gouvernement par une députation de chaque classe de l'Institut.

» La députation sera reçue par les consuls en conseil d'état.

» Art. 3. A la même époque, l'Institut national proposera au gouvernement ses vues concernant les découvertes dont il croira l'application utile aux services publics, les secours et encouragements dont les sciences, les arts et les lettres auront besoin, et le perfectionnement des méthodes employées dans les diverses branches de l'enseignement public. » Un ministre qui avait de grandes vues, mais à qui le temps a manqué, M. Cousin, essaya, en 1840, de rétablir cet usage. L'Institut a eu le tort de le laisser tomber une seconde fois.

3. *Travaux communs.* — Il me suffira, pour montrer ce qu'avait de regrettable l'excès de concentration et de centralisation des travaux de l'Institut, de citer trois exemples pris dans ses trois principales attributions : les publications qu'il faisait, les établissements qu'il patronnait, les places dont il disposait. Je ne cite qu'un exemple pour chaque espèce ; j'en pourrais citer un grand nombre.

L'Institut était chargé, entre autres publications importantes, de reprendre la publication du *Dictionnaire de l'Académie française* : on nomma, pour ce travail, une commission mixte où les trois classes furent représentées en nombre égal.

Plusieurs établissements publics étaient sous la direction ou tout au moins sous le haut patronage de l'Institut; parmi eux, le conservatoire de musique. On demande ce que pouvaient faire dans la commission chargée d'exercer ce patronage des membres de la première et même de la seconde classe.

Enfin l'Institut nommait tous les ans vingt citoyens, pris hors de son sein, et chargés d'inspecter et de conseiller l'agriculture. Ce n'étaient ni les membres de la section d'économie rurale, ni ceux de la section de botanique et de physique végétale, ni ceux enfin de la section d'histoire naturelle, qui étaient chargés de choisir les inspecteurs de l'agriculture; les membres de ces sections n'avaient que leur voix, comme les membres de la section de grammaire ou de la section d'architecture. Le vote de Molé ou de Préville comptait autant que celui de Chaptal. La difficulté, quoique toute différente, n'était pas moins grande pour les voya-

geurs membres de l'Institut. Le règlement voulait qu'ils fussent choisis par tiers dans chacune des classes; mais la classe ne les nommait pas, elle ne pouvait que présenter des candidats. La loi organique[1] avait été jusqu'à charger l'Institut, en corps, de désigner les artistes qui, chaque année, seraient envoyés à l'école de Rome. Le règlement décida que les trois sections de peinture, de sculpture et d'architecture choisiraient ces artistes au concours, mais pour les présenter à l'Institut, qui, seul, avait le droit de les présenter au Directoire[2].

De nombreux tempéraments furent ainsi apportés à la première conception, parce qu'après tout il fallait vivre, et qu'on ne pouvait pas vivre dans cette unité absolue. Le règlement du 15 germinal an IV, qui, suivit la loi de si près, en établit plusieurs; les autres furent votés successivement par l'Institut, ou passèrent dans l'usage sans avoir été l'objet d'un vote. Mais comme on se trouvait en présence d'un système, et d'un système approuvé par tous les philosophes et admiré par tous les contemporains, on en atténuait les inconvénients

1. La loi du 3 brumaire, an IV, art. v.
2. Règlement du 15 germinal an IV, art. xxx.

sans pouvoir et même sans vouloir le supprimer. On avait recours à des subtilités pour paraître l'observer tout en le violant.

4. *Séances publiques communes aux trois classes.* — Il y aurait eu quelque utilité à en faire une; on en fit quatre. La séance unique, qui subsiste encore aujourd'hui, a beaucoup moins d'intérêt que les séances solennelles tenues par chaque classe. Elle est très difficile à composer, quoiqu'elle soit unique. Je décrirai, dans un chapitre particulier, quelques-unes des séances publiques tenues dans les premiers temps de l'Institut, et l'on verra que le programme n'était pas varié, mais discordant; qu'il n'était pas fait pour intéresser le public, mais pour l'accabler d'ennui. On avait tellement compté sur la puissance de l'unité et le prestige que cette conception encyclopédique devait exercer sur les auditeurs, qu'on avait tenu à donner trois lecteurs à chaque classe, et à leur mesurer le temps également, ce qui, en réduisant chaque lecture à vingt minutes, c'est-à-dire à rien, faisait, grâce au temps perdu en applaudissements ou en murmures, ou pour le passage d'un lecteur à un autre, des séances de trois heures et demie, ou de quatre heures. Encore proposa-t-on à diverses re-

prises d'y ajouter des expériences de physique, des exhibitions d'histoire naturelle, la lecture des mémoires couronnés, etc.

5. *L'administration par scrutins.* — La Convention avait tant aimé l'égalité, qu'elle n'avait pas voulu souffrir pour elle-même de président durable. Si à toutes forces elle établissait quelque part une autorité, elle la faisait éphémère, responsable, révocable. Elle n'eut pas grand'chose à innover en ce genre pour les académies, je parle des anciennes académies, dont l'organisation était la plus républicaine du monde. Tous leurs officiers, à l'exception d'un seul, étaient élus pour un temps très limité, et chargés de fonctions très restreintes. Cependant, elles avaient un secrétaire perpétuel, qui, sous prétexte d'être le greffier de la compagnie, en était un peu le chef. Il y avait, dans certaines académies, des pensionnaires et des honoraires. Partout, les plébéiens coudoyaient les grands seigneurs. Ces plébéiens étaient les confrères de leurs voisins, sans doute ; ils étaient encore plus leurs clients et leurs thuriféraires à gages. On entreprit de changer tout cela.

D'abord, il ne fut plus question de secrétaires perpétuels. Lakanal, qui avait ordinairement plus

de bon sens, et qui, dans maintes occasions, montra qu'il savait avoir de l'esprit pratique, se laissa aller à traiter ces utiles fonctionnaires comme des tyrans, et déclara, dans un de ses discours, qu'il fallait épargner aux savants et aux lettrés « le sanglant outrage » d'avoir leurs affaires faites par un homme compétent et responsable. Chaque classe eut un président, élu pour six mois, et un vice-président, si elle le jugeait nécessaire; deux secrétaires, et au besoin un vice-secrétaire élus pour un an, mais à six mois de distance l'un de l'autre, de façon que chacun d'eux eût successivement deux collègues dans le cours de son exercice. On ne donna, ni au président ni aux secrétaires, aucune attribution administrative. Le président présidait, c'est-à-dire qu'il donnait ou refusait la parole, et maintenait l'ordre tant bien que mal pendant la séance. Le secrétaire tenait la plume, faisait la correspondance, mais d'après les ordres de la classe, qui prenait une décision sur toutes les réponses à faire; il rédigeait des comptes rendus pour les séances trimestrielles. Les employés subalternes de l'Institut n'étaient pas sous ses ordres; ils dépendaient directement des assemblées générales qui les nommaient, les révoquaient, les suspendaient, et les dirigeaient par voie de scrutin.

Chaque classe avait donc un président de six mois et deux secrétaires d'un an. Mais il n'en était pas ainsi de l'Institut. Les classes présidaient pendant un mois, à tour de rôle. Par exemple, si le tour de la première classe tombait en janvier, son bureau était le bureau de l'Institut pendant le mois de janvier, puis il cédait la place en février au bureau de la seconde classe, qui lui-même passait la main, en mars, au bureau de la troisième. La première classe revenait au pouvoir en avril. Chaque président de classe présidait ainsi, pendant son exercice, deux séances générales, à trois mois de distance l'une de l'autre, et il présidait la séance publique trimestrielle, s'il avait la chance qu'elle échût pendant son consulat. Le résultat est qu'on avait un président et un secrétaire nouveau pour chaque séance mensuelle, et qu'on était sûr de ne pas être tyrannisé ou absorbé par des pouvoirs si éphémères. En revanche, on n'avait jamais pour officiers que des débutants. Il n'y avait pas de routine; mais il n'y avait pas non plus de tradition, ni de suite dans les affaires. Une affaire commencée par un bureau passait dans les mains d'un autre, ou de plusieurs autres, si elle durait longtemps; c'était comme une organisation scientifique de l'anarchie.

Avec le temps, on n'y put tenir. Rien ne marchait, rien ne se suivait; personne n'avait de zèle parce qu'on n'est pas zélé pour une heure; personne non plus ne connaissait les affaires, ni même le règlement. On avait poussé la jalousie jusqu'à interdire les réélections immédiates. Un président ne pouvait revenir qu'après six mois, les secrétaires pouvaient être réélus, mais une fois seulement. Indépendamment de la mauvaise administration, cet état de choses entraînait des délibérations perpétuelles, sans aucun intérêt, et des pertes de temps déplorables. Un téméraire s'aventura, après une expérience de quatre années, à demander le rétablissement des secrétaires perpétuels. On n'osa pas même discuter sa proposition; mais on mit sérieusement en avant la création de secrétaires décennaux qui auraient ouvert la voie. C'est le chemin que suivit le consul Bonaparte pour arriver à l'Empire; l'expérience lui réussit. L'Institut n'eut pas tant de chance sous le Directoire; il avait été créé dans l'anarchie, et il y resta.

On avait donc bien réellement créé l'égalité des membres devant les fonctions et on l'avait créée par le moyen le plus simple et le plus funeste, en réduisant les fonctions à rien. On se flattait de l'avoir

aussi créée devant la situation sociale ; mais cette autre égalité était plus apparente que réelle. Il n'y a d'égalité que l'égalité devant la loi, et elle ne peut exister dans un État que quand les pouvoirs y sont séparés, pondérés, et maintenus dans leur situation respective par des garanties sérieuses. Duclos ou Thomas n'étaient pas aussi loin du maréchal de Richelieu ou du comte de Clermont, prince du sang, que Poirier ou Mercier l'étaient du citoyen Bonaparte. L'Institut était composé, comme autrefois les académies, de savants, de lettrés et de grands seigneurs. On ne peut même dire que tous ces grands seigneurs de nouvelle sorte entraient à l'Institut à cause de leurs mérites. Talleyrand, Sieyès, Cambacérès, Merlin, beaucoup d'autres, sans parler de Bonaparte, étaient de grands esprits ; mais des hommes tels que Creuzé-Latouche, Garran-Coulon, Baudin des Ardennes, Lacuée, membres de la classe des sciences morales, qui sont si petits aujourd'hui, et qui alors comptaient dans le gouvernement et les assemblées, durent évidemment leur élection à toute autre cause qu'à leurs travaux littéraires. Bonaparte écrivit à l'Institut, le jour de son élection comme membre de la première classe, qu'il serait longtemps un disciple

avant d'être un confrère. Il se lassa d'être un confrère avec le temps, et déclara que son vrai titre devait être celui de protecteur.

C'est l'âge des métamorphoses. Des régicides passent altesses. Des jacobins se prosternent ventre à terre. Bonaparte est plus hautain que Louis XIV.

Le 27 février 1808, Chénier lui présente son rapport sur les travaux de l'Institut. L'empereur répond :

« J'attache du prix à vos travaux. Ils tendent à éclairer mes peuples, et sont nécessaires à la gloire de ma couronne.

» Vous pouvez compter sur ma protection. »

6° *Transformation de l'Institut en bureau consultatif du ministère de l'intérieur.* — Le dernier malheur de l'Institut était d'être investi d'une véritable fonction publique. Cela n'existait pas pour les académies de l'ancien régime. L'Académie des inscriptions avait été fondée pour faire des inscriptions ; ce fut, au commencement, son occupation principale, quand elle n'était encore que « la petite Académie » ; mais outre qu'on ne fait pas des inscriptions très fréquemment, ce n'est pas être associé à la puissance publique, et ce n'est pas vivre dans sa dépendance, que d'être

appelé de loin en loin à écrire une phrase en latin pour consacrer un événement célèbre. Talleyrand, dans ce mémorable plan d'instruction publique, qui fut sur toutes ces matières le premier manifeste de la Révolution, et qui est resté le plus éclatant, avait donné à l'Institut la direction de l'instruction dans toute la France. La même idée se retrouve dans Condorcet, qui fait en même temps, de la Société royale (c'est le nom qu'il donne à son Institut) un corps enseignant. Ne parlons pas de cet enseignement par la Société royale, puisqu'il n'a jamais été établi, et que la fondation des Facultés et des écoles supérieures l'a rendu inutile. La direction de l' enseignement, au moment où Talleyrand, Condorcet et d'autres, parlaient de la confier à l'Institut, ne ressemblait guère à ce qu'est aujourd'hui le ministère de l'Instruction publique. Il y avait fort peu d'écoles ; celles qu'on projetait, et elles étaient très nombreuses, n'approchaient pas cependant de ce que nous voyons à présent ; enfin, et surtout, on ne rêvait pas un gouvernement aussi complet des méthodes et des personnes. On laissait beaucoup aux municipalités, aux directoires de départements, à l'initiative des maîtres. Ce n'en était pas moins une administration grave et

compliquée. On ne fut pas longtemps à comprendre qu'il ne fallait pas mettre un corps à la tête de l'enseignement, mais un homme ; et quand l'Institut fut enfin fondé en l'an IV, après avoir été tant de fois promis, il y avait en dehors de lui une direction de l'instruction publique. Le directeur était Ginguené. Il assista à la séance d'inauguration de l'Institut, avec le ministre de l'intérieur, et fit lui-même partie de la troisième classe. Ce n'est pas une direction que le gouvernement confia à l'Institut à cette dernière époque ; il lui demanda une coopération d'une autre sorte. Il en fit un bureau de consultation.

La loi du 3 brumaire an IV destinait l'Institut, premièrement à perfectionner les sciences et les arts et, secondement, « à suivre, conformément aux lois et arrêtés du directoire exécutif, les travaux scientifiques et littéraires qui auraient pour objet l'utilité générale et la gloire de la République ». Ce secondement, qui avait paru tout simple aux législateurs, était gros de périls, car il donnait au gouvernement le droit de diriger les travaux de l'Institut et d'absorber le temps de ses membres. Déjà la Convention, après avoir supprimé l'Académie des sciences, avait découvert qu'elle ne pou-

vait pas s'en passer. Elle avait tenté de la conserver comme une commission à ses ordres.

L'Institut était chargé par la loi organique de la fixation de l'unité des poids et mesures. On ne tarda pas à y ajouter d'autres travaux. Ainsi, dès l'année de sa fondation, nous le voyons étudiant, par ordre, le projet d'une nouvelle division géographique de la France. En thermidor de la même année, il nomme une commission mixte pour préparer, de concert avec la commission des Cinq-Cents, l'organisation des écoles spéciales. Il se trouve cette fois associé directement au travail législatif, et la seconde classe décide que ses commissaires lui rendront compte de tout ce qui se fera dans la commission, « afin qu'elle puisse en délibérer ». Le Directoire charge l'Institut de préparer le projet de récompenses nationales pour l'encouragement des arts et métiers, à la place du bureau consultatif des arts. C'est une attribution qui aurait pu convenir à un Conseil d'État. L'Institut discute le projet article par article. Le commissaire de la seconde classe est Lacuée.

Plus tard, le Directoire décide qu'à la fête nationale du 1er vendémiaire an VI (22 septembre 1797) l'Institut lira un rapport sur « les produc-

tions du génie » pendant la dernière année. Il lui demande, en outre, pour la même fête, une liste raisonnée des traités élémentaires de morale récemment parus; puis il s'aperçoit qu'en portant ainsi un jugement public sur la morale dans une occasion solennelle, l'Institut va se trouver érigé en une sorte de concile national, et cette partie du programme est retranchée. Le rapport sur les productions du génie paraît au contraire si conforme aux attributions de l'Institut et au vœu du gouvernement, qu'il reste établi qu'on publiera chaque année la liste des productions dans les sciences, la littérature et les arts, dignes de l'attention publique et des encouragements de l'État.

L'Institut était chargé par la loi organique de distribuer, en son propre nom, des récompenses; cela est tout naturel, c'est une des attributions d'un corps savant. Mais toute autre est la fonction qui lui fut donnée de servir de bureau consultatif au ministre de l'intérieur pour examiner les dossiers et apprécier les mérites de ceux qui sollicitaient des indemnités ou des pensions, à titre de savants ou de lettrés. Dans le premier cas, les membres de l'Institut étaient des juges; ils n'étaient que des commis dans le second. Voici comment cet abus s'introduisit.

La nation avait besoin d'hommes. Elle avait des hommes de premier ordre dans la politique et dans l'armée; elle avait même des savants et des écrivains illustres : il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur la liste de l'Institut. Cependant l'émigration avait fait sortir de France un grand nombre de gens éclairés; d'autres avaient péri dans les massacres ou sur l'échafaud. Le clergé avait été décimé. Les moines et les prêtres qui survivaient à la Terreur étaient déportés ou cachés. Même quand des lois plus douces et des dispositions plus tolérantes de l'esprit public leur permirent de reparaître, et de reprendre l'exercice du culte, ils furent partout écartés de l'enseignement. On voulait des écoles, on ne trouvait pas de maîtres. Dans le désir très louable de relever les hautes études, on mit des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur pour récompenser ce qu'on appelait les productions du génie. Bénézech s'empressa de créer un bureau, et le bureau de faire pleuvoir les récompenses ministérielles sur le génie bien pensant et bien appuyé. Quand l'Institut fut créé, on pensa, avec raison, qu'il remplirait mieux cette tâche que tous les bureaux du monde, non seulement à cause de sa compétence, mais à

cause de son indépendance; on ne vit pas qu'un tel métier le dégradait profondément, et finirait par l'absorber.

Il y avait encore une autre source de travail, qu'on peut appeler travail gouvernemental; c'étaient les investigations du citoyen Denormandie, liquidateur de la dette publique. Lorsqu'il rencontrait un savant ou un homme de lettres sur la liste des pensionnaires de l'État, il questionnait l'Institut pour savoir si la pension devait être maintenue, diminuée ou supprimée. Il est à croire qu'il ne prenait pas son parti sans en référer au ministre, à qui la décision appartenait dans tous les cas; et il résultait de cette façon de procéder qu'un grand corps tel que l'Institut de France, réunissant dans son sein toutes les illustrations de la science et des lettres, était réduit à remplir les fonctions d'un bureau de renseignement.

L'Institut n'examinait pas seulement les livres qui lui venaient par le ministre. Il était à la disposition du premier venu. Le procès-verbal de la séance tenue par la seconde classe le 24 prairial an IV mentionne l'envoi d'un mémoire anonyme. Les commissaires nommés pour procéder à l'examen sont Dupont de Nemours et Rœderer.

Les envois d'ouvrages anonymes sont une exception, mais je pourrais citer des lettres, signées de noms inconnus, n'indiquant d'ailleurs ni profession, ni qualité, posant à l'Institut des questions sans intérêt, dans un langage et avec une orthographe qui dénoncent l'absence complète d'éducation. Très souvent on écrivait à l'Institut ou à une classe pour l'inviter à une séance d'inauguration, ou à une fête patriotique, ou pour le prier d'examiner un établissement privé d'instruction publique. Dans les commencements il y allait ; il nommait des commissaires. L'abus devint trop fréquent; il écrivit qu'il était établi pour la République, non pour une commune ou un arrondissement, et qu'il n'assistait à des cérémonies que quand il y était appelé par la loi ou par le gouvernement. Un chef d'institution eut l'idée d'écrire à la seconde classe pour la prier de faire examiner ses élèves par deux commissaires, l'assurant que cette visite ne pouvait qu'exercer une influence très salutaire sur l'esprit des familles. Pour cette fois l'Institut ne jugea pas à propos de répondre.

Il avait fini avec le temps par se trouver surchargé, humilié, quelquefois embarrassé. Il n'était plus maître de son temps et de son travail. Chaque

classe siégeait deux fois par décade, ce qui faisait par an soixante-douze séances de classe, en tout quatre-vingt-huit séances en comptant les douze séances trimestrielles et les quatre séances publiques. Les séances de sections et les séances de commisssions devaient doubler ou tripler ce nombre. Dans la seconde classe, qui était toute remplie de hauts fonctionnaires, directeurs, ministres, ambassadeurs, députés, etc., les académiciens qui, n'étant qu'académiciens, faisaient la besogne des autres, devaient être accablés. Ils furent obligés d'augmenter la durée de leurs séances et de les faire commencer à cinq heures et demie au lieu de six heures et demie, heure réglementaire[1]. Les commissions étaient si nombreuses qu'elles ne faisaient plus rien. On nomma, le 7 germinal an VIII, une commission chargée d'activer le travail des autres commissions. Je ne trouve d'elle qu'une résolution votée quelques jours après sa formation (le 22 germinal) et portant que le premier élu de chaque section et de chaque commission la représentera, la réunira, la présidera; ce règlement nous est à peu près resté; et que, le premier de chaque mois,

1. 12 prairial an VI.

l'agent du secrétariat remettra au président le tableau des sections et des commissions dont le travail est en souffrance. Il est évident que l'Institut siégeait tous les jours, et qu'il passait le temps de ses séances à faire des scrutins.

Il ne paraît pas qu'il ait songé à se soustraire aux corvées que lui imposait presque journellement le ministre de l'intérieur, mais il cessa de se tenir aux ordres de tous les barbouilleurs de papier. D'abord, pour épargner le temps, il décida que les commissaires chargés de l'examen des mémoires ne seraient plus nommés au scrutin, et que le bureau les désignerait. Dans le début, la classe lisait les mémoires avant de les renvoyer à une commission; ils furent désormais renvoyés directement à un membre, chargé de les lire et de décider s'ils étaient, oui ou non, dignes d'un examen. S'il rendait un avis favorable, on nommait une commission; dans le cas contraire, on renvoyait le manuscrit à l'auteur, sans plus ample informé. Cette résolution tutélaire ne fut prise que tardivement par un arrêté de la seconde classe en date du 17 vendémiaire an X (10 octobre 1801).

La première classe usa d'un autre moyen, non pas pour épargner son temps, mais pour dégager

ou diminuer sa responsabilité. Elle décida de remplacer les appréciations détaillées par des formules toutes faites. Les rapports durent être, à l'avenir, terminés par une de ces formules : « L'Institut regarde cette découverte ou cette invention comme un objet de second, premier ou troisième ordre; » ou bien : « L'Institut ne trouve dans cette découverte ou invention aucune utilité directe. » La seconde classe adhéra à cette résolution, qui ne remédiait pas à grand'chose, et sert seulement à montrer l'intensité du mal.

On se demande comment les hommes de premier ordre, qui abondaient dans l'Institut, se sont soumis à un tel régime. Cela tient en partie à une des erreurs du temps. On était engoué de l'utilité. On ne voulait voir que cela. Quand on part de cette préoccupation, il est rare qu'on ne tombe pas dans une sorte de positivisme pratique qui est moins utile qu'on ne le pense, et qui est souvent très funeste. Les utilitaires, car on a créé ce nom pour eux, s'imaginent, par exemple, qu'ils font quelque chose de très intelligent quand ils transforment le palais de Saint-Germain en pénitencier. Ils appellent cela le rendre utile; et en effet, il devient utile à garder des prisonniers; et

il cesse d'être utile à élever l'esprit par sa beauté architecturale et par les souvenirs qu'il rappelle aux amants de l'histoire et de la patrie. Sous le Directoire, on croyait volontiers que la science n'était utile que si elle multipliait les aliments, les vêtements, les engins de guerre. La philosophie, malgré ce qu'elle venait de faire dans le monde, paraissait presque inutile. Elle ne se relevait qu'en combattant la superstition, ou en inventant la pasigraphie. La poésie venait au dernier rang parmi les exercices de l'esprit humain. On la croyait propre uniquement à écrire des cantates pour la fête de la vieillesse. Il n'est pas étonnant que la philosophie et la poésie disparussent : l'utile chassait du monde le divin.

C'est ainsi qu'avec la meilleure foi du monde on détournait l'Institut du but généreux de sa fondation. On l'avait voulu libre, on l'asservissait aux bureaux du citoyen Bénézech. On l'avait voulu philosophe, et on lui jetait des monceaux d'inepties à juger et à classer. On l'avait créé pour le ciel et on l'attachait aux plus grossiers intérêts de la terre. Muraire avait dit, dans son rapport sur le règlement au Conseil des Anciens : « Rien ne doit gêner dans les sociétés savantes la liberté entière de

la pensée, la liberté absolue des opinions, le choix illimité des travaux. » Et il avait ajouté un peu plus loin : « Ce sont des sociétés essentiellement libres, et nulles si elles ne l'étaient pas. » Voilà sans contredit de belles paroles; mais d'un côté le règlement, qui méconnaissait les différences d'instincts et d'aptitudes, et de l'autre le gouvernement, qui usait et abusait de son droit de réquisition, faisaient de cette indépendance prétendue une véritable chimère.

V

LE LOGEMENT, LE TRAITEMENT, LES FUNÉRAILLES ET LE COSTUME.

Comme complément des détails que je viens de donner sur le règlement, je place ici quelques notes sur le logement, le traitement, les funérailles et le costume.

Les anciennes Académies étaient logées au Louvre : l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences dans la partie qui fait face aux Tuileries; l'Académie d'architecture dans celle qui est parallèle à la rue Saint-Honoré. L'Académie de peinture et de sculpture, la plus nomade de toutes et la plus difficile à caser à cause de ses expositions et de son école, d'abord logée à ses frais dans diverses mai-

sons de Paris, puis transférée successivement du Collège royal au Louvre, et du Louvre au Palais-Royal, était revenue s'établir définitivement au Louvre où, pour être fidèle à son histoire, elle avait occupé tour à tour divers emplacements. Elle finit par être largement et splendidement installée dans l'ancien appartement de la reine. On lui donna quatre grandes salles, au premier étage, à la suite de la salle des Sept Cheminées et en avant de la galerie d'Apollon, avec différents petits cabinets, et un logement pour le suisse qui avait la garde de ses collections.

Si l'on entre par la grande cour dans le pavillon de l'horloge où est l'escalier de Henri II, on a, à main droite, les locaux autrefois occupés par l'Académie française et l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Une porte située au milieu de cette galerie et qui s'ouvrait sur la cour, donnait accès à une vaste antichambre, commune aux deux académies. L'Académie française avait, à droite de l'antichambre, sa salle des séances, éclairée sur la cour. Une salle de même longueur, mais plus étroite, située par derrière, contenait la bibliothèque, et servait aux commissions et au bureau. Au-dessus était, en entresol, l'appartement du secrétaire perpétuel. La

salle où siégeait l'Académie avait été la salle du conseil, quand le roi habitait le Louvre. Les Quarante y étaient fort à l'aise pour leurs assemblées ordinaires qui avaient lieu le lundi, le jeudi et le samedi de chaque semaine; mais en vertu d'une décision prise, en 1671, sur la proposition de Charles Perrault, et qui fut appliquée pour la première fois lors de la réception de Fléchier, les séances de réception étaient devenues publiques, et il y avait ces jours-là grande affluence d'amis du récipiendaire, de futurs académiciens, de gens du monde et de nouvellistes. Il en était de même de la séance du 25 août (la Saint-Louis), jour de la fête du roi. Dans ces occasions, l'Académie se transportait dans l'antichambre commune, où il y avait des tribunes pour le public, sans compter un assez grand espace derrière les fauteuils des académiciens, qui étaient assis autour d'une longue table. Une partie des spectateurs entrait par billets et occupait les plus belles places. A la Saint-Louis de 1726, on fut, avec raison, très scandalisé de voir deux filles dans la loge du directeur, qui était Moncrif. L'usage voulait que, les billets entrés, on laissât la porte ouverte pour le public, jusqu'à ce que les discours fussent commencés. Cet usage gê-

nait les académiciens, qui y renoncèrent. Un jour[1] il y eut des réclamations, et Duclos, secrétaire perpétuel, cria, d'un air de mauvaise humeur, au suisse qui était placé près de la porte, de l'ouvrir. Le flot qui stationnait au dehors se précipita aussitôt. Il fallait passer par la salle de l'Académie des inscriptions, car la porte de l'antichambre qui donnait sur la cour était couverte par des gradins dans ces solennités, et la salle de l'Académie des inscriptions avait une seconde entrée, qui ne servait guère que dans ces occasions et qui était prise dans le grand vestibule, à côté de l'escalier. Le public entra en si grand nombre qu'il remplit d'abord l'antichambre où l'on siégeait et ensuite la salle des inscriptions, qui servait de passage, et où on ne siégeait pas. Les derniers arrivés se trouvant là comme en prison, et n'entendant rien de ce qui se disait à côté, fermèrent la porte de communication, prirent séance, nommèrent un président et un récipiendaire, et prononcèrent des discours qui furent, dirent le lendemain les gazettes, d'excellentes parodies des discours véritables.

La salle des Inscriptions où cette scène se passa

1. Le 25 août 1768.

était beaucoup plus vaste que la salle des séances de l'Académie française. Elle était aussi plus richement ornée. Elle servait, non seulement pour les assemblées ordinaires, mais pour les séances publiques de cette académie, qui avaient lieu l'une à Pâques, l'autre après la Saint-Martin. On y avait pour cela pratiqué des tribunes. L'Académie avait en outre plusieurs cabinets, au rez-de-chaussée et à l'entresol, pour ses collections et ses livres.

L'Académie des sciences était placée au premier étage, mais de l'autre côté du vestibule, au-dessus de la salle des Cariatides, ou plutôt au-dessus de la seconde partie de cette salle. La première partie de l'étage, la plus voisine de l'escalier, était occupée par deux salles destinées à d'autres usages, et par un couloir qui se prolongeait dans toute leur longueur pour conduire de l'escalier de Henri II à la salle des séances de l'Académie des sciences. Cette salle a porté depuis le nom de salle de Henri II; elle est fort spacieuse, et l'Académie des sciences jouissait en outre de la salle des Sept-Cheminées, et d'un cabinet en retour sur la façade du bord de l'eau. Ce cabinet et la salle des Sept-Cheminées qui était alors divisée en deux pièces, contenaient les collections d'histoire naturelle, les instruments,

la bibliothèque. Tout ce logement de l'Académie des sciences avait fait partie de ce qu'on appelait le petit appartement du roi, et était orné de tapisseries et de tentures magnifiques. Quoiqu'il surpassât en étendue et en splendeur les locaux occupés par les autres Académies, il fallut y ajouter plus tard tout l'espace correspondant du second étage, et même le grenier, dont on fit une galerie pour les modèles de machines.

Le décret du 8 août 1793 qui supprimait toutes les Académies et Sociétés littéraires patentées et dotées par la nation, mettait à la disposition du gouvernement, pour être employés dans les divers services de l'instruction publique, « les jardins botaniques et autres, les cabinets, muséums, bibliothèques et autres monuments des sciences et des arts attachés aux Académies et Sociétés supprimées ». Beaucoup de ces « monuments » étaient la propriété des Académies; ils avaient été achetés de leur argent, ou leur avaient été donnés par des particuliers, ce qui permit à l'abbé Morellet et à quelques autres de protester à la fois contre la suppression et la spoliation des Académies. Le gouvernement ne perdit pas un instant après le décret du 8 août. Il fit inventorier les biens des Académies

par des commissaires, au nombre desquels se trouvait J.-H. Hassenfratz, l'un des membres les plus violents de la Commune de Paris, et qui, deux ans plus tard, fit partie de la première classe de l'Institut. Domergue et Dorat-Cubières furent les commissaires désignés pour s'emparer de ce qui appartenait à l'Académie française. Domergue était un grammairien assez distingué, qui devint membre de la troisième classe de l'Institut; Dorat-Cubières, un poète ridicule qui n'avait cessé de briguer les suffrages de l'Académie, et qui, en dépit de ses opinions et malgré son titre de marquis, jouait le jacobin, moitié par ambition, moitié par peur.

Lorsque l'Institut fut créé deux ans après cette triste époque, et quoiqu'on affirmât bien haut qu'il n'avait rien de commun avec les anciennes Académies, personne ne songea à le placer ailleurs qu'au Louvre. On donna à la première classe tous les locaux de l'Académie des sciences; la seconde classe reçut ceux de l'Académie française, et la troisième ceux de l'Académie des inscriptions.

Le mobilier avait été dispersé, les collections saccagées. Les bibliothèques, les écoles centrales avaient pris ce qui était à leur convenance. L'ancienne Académie des sciences, allant au-devant des

coups, avait elle-même donné au Trésor public tout ce qui, dans ses collections, avait une valeur vénale; et notamment une pépite d'or natif, évaluée 10 000 francs. On ne retrouva, en revenant au Louvre en 1795, après deux années d'intervalle, que des modèles de machines, des globes et autres objets de peu d'importance, dont la première classe se remit en possession sans difficulté. Les deux autres classes ne trouvèrent que des salles entièrement dépouillées.

L'Institut tint sa première séance le 15 frimaire an IV (6 décembre 1793) dans la salle d'assemblée de l'ancienne Académie des sciences. C'était une cérémonie purement officielle, dans laquelle le ministre de l'intérieur lut le décret organique, et la liste des quarante-huit membres nommés par décret. Ces quarante-huit membres formaient alors tout l'Institut. On ne procéda que les jours suivants aux élections qui devaient le compléter. La première séance publique eut lieu deux mois après, et fut la véritable inauguration. Elle eut lieu, comme les séances publiques qui la suivirent, tant que l'Institut fut logé au Louvre, dans la salle des Cariatides.

Cette salle, malgré sa belle ordonnance et les

sculptures de Jean Goujon qui la décorent, était devenue, depuis deux ans, une salle de débarras. Il fallut la déblayer et l'approprier à la hâte. A partir de ce jour, elle fut la salle d'assemblée des Académies dans leurs solennités publiques. On y plaça successivement les statues des plus célèbres écrivains, ce qui lui fit donner le nom de salle des Grands Hommes. L'Institut demeura au Louvre jusqu'au 29 ventôse an XIII. A l'époque où il fut transféré dans le palais des Quatre Nations qu'il occupe encore aujourd'hui, la classe des sciences morales et politiques était déjà supprimée.

Cette résidence au Louvre, dans l'ancien palais de nos rois, à côté des merveilles de la sculpture et de la peinture, flattait l'imagination; mais l'Institut manquait d'espace pour ses bureaux, sa bibliothèque, son cabinet d'antiquités, ses collections, ses expériences; il était de plus obligé de négocier à tout instant avec le gouverneur du Louvre et l'administration des menus. Le palais des Quatre Nations, qui lui fut attribué en 1805, est bien modeste en comparaison; il est incommode, mal distribué; la bibliothèque y étouffe; il n'a pour les séances publiques qu'une ancienne chapelle dont l'aspect est disgracieux et la sono-

rité détestable ; mais au moins l'Institut y a l'avantage d'être dans sa maison, et de ne dépendre de personne. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély écrivit au ministre Champagny, après la translation, que l'Institut comptait bien ne pas rentrer au Louvre.

Que voulez-vous qu'il fasse, dit-il, dans un palais où commandent le grand maréchal et, avec lui, une foule de subalternes jusqu'aux Suisses ? »

La Convention n'avait pas laissé le trésor de l'État bien garni. Il fallait cependant doter l'Institut, puisqu'on l'avait fondé. D'abord, il y avait des dépenses indispensables, des frais d'éclairage, des employés. Il y avait les prix fondés par l'État, quelques publications prescrites par la loi de germinal (le règlement), telles que la description des arts et l'extrait des manuscrits des bibliothèques. Tout cela fut estimé à 64000 livres ; évidemment on avait tout mis au plus bas. Ce budget, pour le plus grand établissement littéraire et scientifique du pays, était dérisoire. Quand on lit les déclarations emphatiques du gouvernement, des deux Conseils et de l'Institut lui-même sur les immenses services qu'il devait rendre à la patrie, à la science, à l'humanité, pour 64000 livres par an, on ne peut s'empêcher de se dire qu'on espérait de bien grands ré-

sultats pour bien peu de frais. Le Directoire pensa aussi, malgré sa détresse, qu'il était séant de donner le moyen de vivre à ces lettrés, à ces savants, à qui, nous l'avons vu, on ne ménageait pas la besogne. Lorsque Condorcet avait présenté à l'Assemblée législative son projet de création d'une Société nationale des sciences et des arts, il y avait placé un article ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, reconnaissante envers les sciences et la philosophie dont les lumières ont produit la Révolution française et fondé la liberté et l'égalité, déclare que les fonctions des membres de la Société nationale, celles des professeurs et des instituteurs[1], sont des plus importantes de la Société, et elle met ceux qui les remplissent au nombre des fonctionnaires publics[2]. » On regardait ce titre de fonctionnaire public, qui était nouveau dans la langue, comme un titre d'honneur ; il était très justifié, puisque les décrets organiques mettaient en quelque sorte les savants à l'entière disposition du gouvernement. Le Directoire regarda comme une obligation de

1. Il réserve le nom de professeurs aux maîtres du haut enseignement, et donne celui d'instituteurs aux maîtres de l'enseignement secondaire.

2. *Projet de décret sur l'instruction publique*, titre VI, art. IX.

mettre ces fonctionnaires au-dessus du besoin, et de leur ôter la préoccupation des besoins matériels de la vie, afin qu'ils ne fussent distraits, par aucun souci, du culte de la science et des arts. Il crut qu'il pouvait aller pour atteindre ce but jusqu'à leur attribuer une indemnité annuelle de 2 000 francs. La résistance fut si vive, de la part de tous ceux qui connaissaient l'état des affaires, qu'il se résigna à ne demander que 1 500 francs. Cela faisait un total de 216 000 livres, et, avec les 64 000 livres de dépenses générales, le budget de l'Institut montait à 280 000 livres. Condorcet, dans ses prévisions, l'avait porté à 300 000; l'écart n'était pas considérable. C'est dans ces conditions que le projet de loi arriva à la discussion devant le conseil des Cinq-Cents le 19 messidor an IV.

Le rapporteur fut interrompu à chaque mot par des clameurs parties de presque tous les bancs. Les uns restaient fidèles à leur haine contre les académies; d'autres, encore imbus des principes de 93, haïssaient jusqu'à la science; le motif qui animait le plus grand nombre était l'impossibilité de créer des dépenses nouvelles. « Je donnerais volontiers de l'argent pour cet usage, disait un membre influent, si j'en avais. » L'ajournement fut voté à la presque

unanimité. C'était une forme de rejet. Il fallut du courage à Pastoret pour demander au Conseil de se déjuger séance tenante. Il n'en manquait pas. Il fut secondé par Cambacérès. Ils appuyèrent beaucoup sur ce que les membres de l'Institut étaient des fonctionnaires publics, suivant la définition de Condorcet. Ils rappelèrent que l'ancien régime dépensait annuellement 376 000 livres pour les académies. Cambacérès enleva le vote en proposant de décider que ces 280 000 livres seraient prélevées sur les 600 000 livres allouées au ministre de l'intérieur pour l'encouragement des sciences et des arts. Il ne s'agissait plus d'une dépense nouvelle, mais d'un simple virement. Le vote eut lieu en ce sens. Voilà comment les membres de l'Institut obtinrent un traitement de 1500 francs, qu'ils touchent encore aujourd'hui. Il fut déclaré en même temps que ce traitement serait insaisissable, et qu'il ne serait pas soumis aux lois sur le cumul.

Le budget de l'Institut ne fut pas aussi modeste pendant toute la période du Directoire. Il résulte d'un rapport de Lacuée, présenté à la seconde classe le 22 floréal an VII, que les dépenses pour cette année-là s'étaient élevées à 414,333, fr. 33. Il annonçait en même temps qu'on rentrait dans le

chiffre normal pour l'an VIII, et qu'on ne demandait plus que 272,333, fr. 33. La différence tenait à des frais d'installation qu'il avait fallu subir, et qui ne devaient plus se représenter.

En fixant l'indemnité de l'Institut à 1500 francs par membre, les Conseils le laissèrent libre d'en faire la répartition comme il l'entendrait. Les classes décidèrent que 1200 francs seraient alloués à chaque membre à titre de traitement fixe, et payés par douzième, le surplus, c'est-à-dire 300 francs par membre, devant former une masse destinée aux jetons de présence. L'usage des jetons remontait presque à l'origine des académies. Ils constituaient une prime pour l'assiduité. Les membres besogneux ou avides qui ne manquaient pas une séance afin de ne point perdre un jeton étaient appelés *jetonniers*. Le jeton avait été d'abord d'une valeur uniforme de trente sols. Il fut doublé en 1785, ce qui donna lieu à beaucoup de plaisanteries et de diatribes contre les académiciens, qu'on appela des *jetonniers* de plus belle. Un jeton de trois francs ne les rendait pas bien riches. Dans le système qui fut adopté par l'Institut, le jeton fut payé en argent, et la valeur en fut variable parce qu'il y avait, pour chaque séance, une somme fixe,

toujours la même, qui était partagée entre les membres présents par parties égales. Nous avons presque toutes les feuilles de présence de la seconde classe. Un quart d'heure après l'ouverture de la séance, c'est-à-dire à six heures moins un quart, on tirait une ligne sous les noms déjà inscrits, et les membres qui signaient ensuite au-dessous de la ligne n'entraient pas en partage de la somme consacrée aux jetons. Le secrétaire faisait le compte séance tenante, et écrivait, avant de la signer, le nombre des participants et la quotité qui leur revenait. La moyenne variait entre 5 et 6 francs. Talleyrand, qui a été secrétaire de la classe, se souvenait alors qu'avant d'être évêque il avait rempli les fonctions d'agent général du clergé, ce qui était une sorte de ministère des finances, et il écrivait bravement : « 6 francs à chaque. *Signé :* Talleyrand. »

C'était du reste la seule attribution de comptabilité qui fût dévolue au secrétaire. Chaque classe nommait deux commissaires pour administrer ses fonds; les six commissaires réunis en commission mixte administraient les fonds de l'Institut.

Presque rien n'a été changé, depuis près d'un siècle, à ces chiffres et à ces usages; et chaque membre de l'Institut, quel que soit le nombre des

Académies dont il fait partie, reçoit aujourd'hui une indemnité unique de cent francs par mois, plus, par chaque séance où il assiste, un jeton dont la valeur est de 5 francs en moyenne. Les membres actuels de l'Institut sont plus heureux que leurs devanciers, puisqu'ils sont payés exactement, tandis qu'on trouve dans les archives de la seconde classe une lettre du ministre de l'intérieur, en date du 12 brumaire an V, annonçant au président comme une joyeuse nouvelle, qu'il « espère » pouvoir payer les traitements arriérés. Une autre lettre constate que cet arriéré remontait à onze mois.

Le 22 mars 1800 (1er germinal an VIII), Creuzé-Latouche, président de la seconde classe pour un semestre, et, comme tel, président pour un mois de l'Institut, écrivit à Bonaparte la lettre suivante :

« L'Institut national représente au premier consul qu'un très grand nombre de ses membres n'a pour subsister que les indemnités modiques qui leur sont attribuées, et que ces indemnités sont arriérées de onze mois. Ce retard en a réduit plusieurs à la plus grande détresse et à des expédient désespérés.

» L'Institut a nommé une commission qu'il a chargée de faire connaître cet état de choses au pre-

mier consul. La Commission prie le premier magistrat de la République de prendre en considération les besoins de ces vétérans des sciences et de leur assurer régulièrement, tant pour le passé que pour l'avenir, une rétribution à laquelle l'existence d'un grand nombre d'entre eux est attachée.

» L'Institut prie le premier consul d'ordonner le payement régulier des indemnités pour le courant, et le rapprochement des payements de l'arriéré.

» CREUZÉ-LATOUCHE[1]. »

Quand Creuzé-Latouche déclare, dans cette lettre, que plusieurs membres de l'Institut sont réduits à des expédients désespérés, il ne dit que l'exacte vérité. Le ministre de l'intérieur allouait des secours aux plus nécessiteux, quand il le pouvait. On voit dans une pièce de comptabilité de prairial an IV, conservée aux Archives nationales, que le ministre alloue à Adanson, membre de la première classe, section de botanique, ancien membre de l'Académie des sciences, « un secours de 2 000 livres, pour le

1. Arnaud raconte que Bonaparte et Montesquiou ont très constamment et très exactement touché leur indemnité de membre de l'Institut. Ce qui est certain, c'est qu'on trouve plusieurs fois la signature de Bonaparte sur les feuilles d'émargement. Dans un état de l'an IX, il a émergé pour la somme de 4 fr. 35 c.

mettre en état d'avoir du bois, de la viande, de la chandelle, du sucre et un vêtement. »

La question des funérailles a beaucoup préoccupé l'Institut, et particulièrement la seconde classe, où siégaient La Reveillère-Lépeaux, Bernardin de Saint-Pierre, Grégoire, Dupont de Nemours. l'Institut mit la question au concours, sur la proposition du ministre de l'intérieur, effrayé à juste titre, pour la moralité publique, de la façon dont se faisaient les inhumations; mais avant la clôture du concours, dont il sera fait mention dans un autre chapitre, l'Institut s'était occupé pour son propre compte des mesures à prendre pour assurer la dignité des funérailles de ses membres.

Il faut se souvenir qu'au moment de la fondation de l'Institut, il n'y avait plus de religion en France. Les religions n'étaient plus proscrites, comme elles l'avaient été pendant deux années; elles n'étaient non plus ni subventionnées, ni autorisées, ni encouragées. On était revenu, en principe, à la liberté de conscience; dans la pratique, beaucoup de défiances et de haines subsistaient encore. Le clergé réfractaire, partout où il avait pu, avait cherché à se venger. Il n'avait été étranger ni aux troubles du Midi, ni à l'insurrection vendéenne; de sorte

qu'au moment où le fanatisme antireligieux s'apaisait, les rancunes politiques prirent sa place, avec moins de férocité et autant d'obstination. Il se passa encore une ou deux années avant que les prêtres, sermentés ou insermentés, osassent profiter de la liberté qui leur était officiellement rendue. Le premier concile national, tenu à Notre-Dame de Paris par les évêques constitutionnels, est de l'an VI. A cette date, la nouvelle Église française, que l'Assemblée constituante avait créée et que la Convention avait proscrite, comptait des ministres dans le plus grand nombre des paroisses; mais ils se heurtaient tantôt contre des administrations hostiles, tantôt contre des populations indifférentes. Presque partout ils étaient sans ressources. Tel était leur dénuement que plusieurs évêques écrivirent au Concile qu'il leur était impossible de s'y rendre, faute d'argent pour faire le voyage. La nouvelle tolérance s'était étendue jusqu'aux insermentés : ils s'étaient montrés aussitôt, les uns sortant des retraites où ils s'étaient cachés, et les autres revenant de l'exil. Ces deux Églises, dont l'une était implacable contre la Révolution, et dont l'autre avait été si mal payée de sa connivence, étaient irréconciliables entre elles; et leur lutte entravait la ri-

naissance des idées religieuses. Certains esprits qui jugeaient la religion catholique comme l'avaient jugée Voltaire et les encyclopédistes, qui ne croyaient pas à l'efficacité et à la solidité d'une transformation opérée par des législateurs laïques, sans accord préalable avec l'Église romaine, qui cependant sentaient pour eux-mêmes, et surtout pour le gouvernement des grandes masses populaires, la nécessité de croyances entretenues par des cérémonies publiques, se laissaient aller aux espérances puériles des théophilanthropes, ou, s'ils étaient plus sérieux, cherchaient au moins à donner aux principaux actes de la vie civile, aux mariages, aux funérailles, une gravité et une dignité qui en relevassent le caractère. Les funérailles surtout les préoccupaient, car on en était venu à l'indécence la plus scandaleuse. On transportait les corps comme des colis ordinaires, on les ensevelissait sans témoins; on n'observait même plus les règlements sanitaires. Les cimetières, délaissés par la police, étaient devenus des lieux infects et immondes. L'Institut, sans attendre une loi générale dont on lui demandait à lui-même les éléments, voulut que des honneurs funèbres fussent rendus à ses membres. C'est Le Gouvé (les initiatives généreuses sont héréditaires

dans la famille) qui poussa le premier cri d'alarme dans la séance publique du 1er vendémiaire an V. Une commission mixte fut nommée avec mission de hâter le plus possible ses travaux.

Les commissaires avaient une tâche difficile. Il fallait une cérémonie simple et pourtant solennelle. Elle ne devait choquer ni les anciens conventionnels qui avaient abjuré la prêtrise, et qui étaient assez nombreux dans l'Institut, ni les anciens académiciens appelés à faire partie de l'Institut sans avoir rien abandonné de leurs croyances politiques et religieuses d'autrefois. En un mot, il fallait une solution qui pût convenir à Naigeon, à Grégoire et à Anquetil. On n'aboutit qu'à une sorte de règlement de police. Il fut décidé que l'Institut prendrait les dépenses à sa charge, qu'il assisterait en corps aux obsèques, que le bureau de l'Institut, celui de la classe à laquelle le défunt appartenait, et six commissaires au moins, seraient en costume de cérémonie[1], et qu'un discours serait prononcé sur la tombe. Il fut même arrêté en principe que

1. Ce qui ne veut pas dire en costume officiel. La décision relative aux funérailles est du mois de frimaire an VII. L'Institut reçut un costume officiel le 7 prairial an IX. A partir de cette époque, le bureau et les commissaires qui assistaient aux funérailles durent être en costume officiel.

l'Institut achèterait à Mont-Louis (au Père Lachaise) un terrain pour la sépulture de ses membres[1]. C'était assez pour la décence extérieure ; il fallait attendre le reste du retour des esprits aux croyances religieuses. La même commission fit décider que, dans la première séance publique qui suivrait le décès d'un membre, résident ou non résident, le secrétaire lirait une notice sur sa vie et ses travaux.

Les anciennes Académies n'avaient pas de costume officiel. On ne songea pas, en 1795, à en donner un aux membres de l'Institut. Ce n'était pas méconnaissance de leur dignité : elles étaient placées très haut dans l'esprit des législateurs, et nous en avons, entre autres preuves, celle-ci, qui est singulière. Le Directoire avait fondé une fête annuelle pour célébrer le 18 fructidor. Il tenait, et il en fut puni, à glorifier le système des coups d'État. Dans cette fête figurait une statue ou un mannequin, représentant l'hypocrisie politique. Le mannequin tenait dans ses mains les tables de la loi ; le Directoire s'avançait processionnellement, les lui arrachait,

1. Voir le discours prononcé par Arnault sur la tombe de Chénier, le 12 janvier 1811.

et les portait « en triomphe », dit le programme, sur l'autel de la patrie. Nous avons, dans les annales de l'Institut, le programme de la fête dressé par François de Neuchâteau, ministre de l'intérieur, et nous y voyons l'ordre de préséance pour cette procession d'un nouveau genre. L'Institut y occupe le trente-neuvième rang, le quarante-quatrième et dernier étant le rang suprême, et n'a derrière lui que le tribunal de cassation, les ambassadeurs étrangers, l'état-major de Paris, les ministres et le Directoire. Malgré l'égalité prescrite par les lois, le costume revenait de tous les côtés; et c'est une remarque qu'on peut faire à toutes les époques de l'histoire : notre vanité est toujours la même, elle ne fait que changer d'uniforme. En 1795, les mœurs ramenaient le goût des différences, et, par une conséquence naturelle, les costumes qui en sont le signe. On avait réglé avec grand soin le costume des législateurs, celui des juges, celui des administrateurs. Les directeurs avaient un uniforme absurde et splendide. Les membres de l'Institut ne tardèrent pas à se sentir poussés par le démon de la différence; ils avaient, depuis l'an VI, une médaille; ils demandèrent une marque distinctive : non pas

un costume, disaient-ils; ils n'y avaient aucun droit; ils n'en concevaient pas la pensée! Un ruban, un insigne leur suffirait[1]. Mais le règne de la différence arrivant à grands pas, on leur offrit ce costume, auquel ils n'osaient prétendre, et ils s'empressèrent de l'accepter[2]. Il y eut, à ce sujet, grande correspondance entre eux et le ministre de l'intérieur; ils furent consultés sur tous les galons. On fit largement les choses, puisqu'ils eurent un costume d'apparat pour les grandes occasions, et un petit costume pour la vie courante, c'est-à-dire pour les séances ordinaires. Ils se hâtèrent de s'en revêtir; et, pour le dire en passant, quoique les costumes ne soient plus dans nos usages modernes, et qu'on s'efforce d'y échapper, et de s'envelopper d'un sac même dans les cérémonies officielles, il ne faut pas remonter bien haut pour se souvenir des séances publiques de l'Institut où l'habit de ville était une rare exception. Aujourd'hui, le costume n'est plus porté, dans les séances publiques, que par les membres du bureau. L'Académie des beaux-arts est la seule qui ait conservé les anciennes traditions.

1. 7 messidor an VIII.
2. 7 prairial an IX.

On s'imagine à tort que les costumes sont d'origine et de complexion monarchique; la République, au moins chez nous, s'en accommode fort bien; elle se borne à les modifier quand elle le peut, et à remplacer les broderies par des plumets. Un des derniers décrets de la Convention est consacré à la description des costumes qui furent inaugurés en même temps que la Constitution de l'an III. Chénier en fut le rapporteur. Tout y était, depuis le directeur jusqu'au commissaire de police, on n'avait oublié que l'Institut. Cette lacune ne fut comblée que cinq ans après. Le costume de l'Institut date de l'an IX; c'est le premier et le seul costume officiel que les Académies aient jamais eu. A le voir revêtu, comme aujourd'hui, dans les occasions les plus solennelles par trois membres sur plus de deux cents, on dirait qu'on en rougit. C'est une situation presque ridicule. Il faut le porter ou le supprimer.

M. Mignet raconte qu'il ne fut pas peu surpris, en 1833, de voir entrer dans son cabinet, où il était seul à travailler, un vieillard de grande mine portant un costume d'académicien un peu fané sans doute, un peu suranné, puisqu'il datait au moins de 1814, et très probablement de 1800.

C'était Lakanal, qui revenait en France après vingt ans d'exil, tout exprès pour reprendre son siège à l'Académie, et dont les manières n'avaient pas plus changé que le cœur.

VI

LES SÉANCES PUBLIQUES.

La séance d'installation de l'Institut eut lieu le 6 décembre 1795 (15 frimaire an IV). L'Institut ne se composait à ce moment que du tiers électeur (quarante-huit membres). On se réunit à cinq heures du soir dans la salle d'assemblée de l'ancienne Académie des sciences, sous la présidence de Daubenton comme doyen d'âge (Daubenton avait alors soixante-dix-neuf ans). Le Directoire exécutif s'était excusé par une lettre dans laquelle il faut remarquer ces paroles : « Le Directoire exécutif sera toujours empressé de seconder vos travaux par tous les moyens qui lui sont délégués ; il compte que vous l'aiderez de votre côté par tout ce que vos connaissances et vos divers talents vous mettent à même d'employer. » Le ministre de l'inté-

rieur, Bénézech, qui représentait le gouvernement, lut successivement le décret organique, la liste des quarante-huit membres, qui se trouvait réduite à quarante-six par la radiation de Lévesque de Pouilly et la démission de Garat, et la lettre du Directoire exécutif. Il prononça ensuite un assez long discours, dans lequel il mentionne à peine les lettres et les arts. Il veut bien convenir que « le Français » ne peut prendre pour devise : « Du pain et du fer ! » et devenir le sévère Spartiate. C'est au peuple d'Athènes qu'on l'a dès longtemps comparé. Mais « les fleurs de la littérature et des arts » ne doivent pas être pour la République une parure vaine et stérile. Elles doivent prendre un nouveau caractère « et concourir à la félicité générale et à l'affermissement de la liberté ». Le ministre déclare que les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la botanique, l'anatomie, ont fait de tels progrès, qu'il est difficile d'imaginer qu'elles en puissent faire encore; mais il reste beaucoup à faire pour la théorie des arts mécaniques, l'agriculture, l'économie rurale et l'art vétérinaire. C'est sur ces connaissances relativement arriérées, et qui sont par excellence des

connaissances utiles, qu'il fait porter tout son discours. Il annonce qu'il a déjà fait quelques réformes, et fondé quelques établissements : le conservatoire des arts et métiers, les haras, les potagers du Luxembourg, la pépinière « que l'on pourrait appeler le calendrier de Flore, s'il n'eût mérité le nom de bosquet de Daubenton, qui en a conçu l'idée ». Le ministre se retire après ce discours. L'Institut nomme au scrutin un président, Dussaulx, et un secrétaire, Chénier. Il décide qu'il procédera aux élections dès le surlendemain, et qu'elles auront lieu à la majorité absolue des suffrages.

A la seconde séance (8 décembre), le président Dussaulx lit une lettre de Lévesque de Pouilly, qui remercie de sa nomination en laissant voir cependant qu'il craint une confusion ou une méprise; en effet, sa nomination était déjà annulée quand sa lettre parvint à Paris. Larcher, ancien membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, alors âgé de soixante-six ans, et qui avait été pressenti au sujet d'une candidature pour la troisième classe, écrit pour refuser, en se fondant sur son âge et ses infirmités[1]. L'Institut procéde aux élections dans

1. Il fut élu dans la troisième classe le 1er août 1796 et accepta.

les séances des 9, 10, 12, 13, 14 et 15 décembre. Le 22 décembre, il nomme une commission de douze membres pour préparer le règlement. La deuxième classe y est représentée par Daunou, Sieyès, de Lisle de Sales, Grégoire[1]. Une autre commission est chargée de s'occuper de la répartition et de l'installation des salles, de toute l'organisation matérielle, de la bibliothèque[2]. Tout était à faire en ce genre, mais il ne s'agissait en ce moment que d'aller au plus pressé. Nous avons déjà vu que l'Institut fut appelé à la barre du Corps législatif pour déposer le projet de règlement, et prêter serment de haine à la royauté. On avait choisi le 1er pluviôse an IV (21 janvier 1796), parce que les pouvoirs publics célébraient, ce jour-là, par une fête nationale, le troisième anniversaire de la mort de Louis XVI.

Le conseil des Cinq-Cents était réuni, en costume, à dix heures du matin, sous la présidence de Treil-

1. Les autres commissaires sont, pour la 1re classe : Laplace, Fourcroy, Lacépède, Borda, et, pour la troisième, Chénier, Mongez, Villar, Boullée.

2. Les commissaires étaient Charles, Ginguené et De Wailly. L'organisation de la bibliothèque ne fut pas difficile. Les bibliothèques de Paris et les écoles centrales avaient pris tous ce qui était à leur convenance. C'est seulement un an plus tard que la bibliothèque de la Ville fut donnée à l'Institut pour former le fond d'une bibliothèque nouvelle.

hard, qui était destiné à devenir le comte Treilhard quelques années après, et qui était alors grand ennemi de toute royauté et de toute dignité. Les artistes du Conservatoire de musique, dirigés par Cherubini, chantèrent successivement : *Veillons au salut de l'empire*, un autre hymne dans lequel, dit le *Moniteur*, se trouvait le cri de *Haine à la royauté*, la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Treilhard prononça un long discours pour rappeler les crimes du tyran. « C'est en présence de tous les peuples, disait-il en terminant, c'est dans le sein de l'humanité entière que je voudrais déposer mon serment. » On procéda ensuite à l'appel nominal, et tous les membres prononcèrent individuellement la formule prescrite : « Je jure haine à la royauté. » La députation de l'Institut fut admise à la barre au moment où l'appel nominal finissait. Elle avait pour orateur Lacépède. « Trop longtemps, dit-il, les sciences et les arts, naturellement fiers et indépendants, ont porté le joug monarchique, dont le génie n'a pu les préserver. Aujourd'hui la liberté protège les lumières, et les lumières font chérir la liberté. » Il termine sa courte harangue par les mots sacramentels : « Nous jurons haine à la royauté. » Le président, sur la motion de Chénier, donna l'accolade

fraternelle aux membres de la députation, et ce fut la fin de la cérémonie.

Le serment de haine à la royauté était, pendant la Révolution, une formalité qu'on exigeait de tout le monde, d'un membre de l'Institut et du curé de la paroisse, quand il y avait un curé. On vous chargeait d'étudier l'histoire ancienne, ou l'épigraphie, ou la chimie; mais, avant tout, il fallait prêter serment de haine à la royauté; c'était l'entrée en matière indispensable, et l'on ne pouvait être fonctionnaire ou savant qu'à cette condition.

Les Cinq-Cents et les Anciens firent diligence. Pour ne parler que de la seconde classe, plusieurs de ses membres, Daunou, Cabanis, Garran-Coulon, Cambacérès, Lakanal, Sieyès, Pastoret, appartenaient au conseil des Cinq-Cents; d'autres, tels que Garat, Deleyre, Baudin des Ardennes, Dupont de Nemours, La Reveillère-Lépeaux, Creuzé-Latouche, Lacuée, au conseil des Anciens. Les deux assemblées composèrent leurs commissions en grande partie de membres de l'Institut. Lakanal fut le rapporteur au conseil des Cinq-Cents, Muraire au conseil des Anciens. La discussion dans les deux conseils fut très courte. Dans le conseil des Cinq-Cents, Lakanal conclut à l'adoption pure et simple du projet. C'est

dans le discours qu'il prononça à cette occasion que se trouve la phrase célèbre contre les secrétaires perpétuels « dont la présence était pour les savants un sanglant outrage ». Il ne manqua pas non plus de parler de « ces formes ministérielles qui, dans les anciennes académies, avilissaient les savants et dégradaient les sciences ». Dupuis, membre de la troisième classe de l'Institut (c'est l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*), demanda, par amendement, que les séances ordinaires des classes fussent publiques. « Les citoyens y trouveront un grand avantage pour leur instruction, et les membres de l'Institut, placés sous leurs yeux, ne s'endormiront pas sur leurs fauteuils académiques. » Lakanal accepta l'amendement, qui fut aussitôt voté. Lorsque le même règlement fut discuté par le conseil des Anciens, le rapporteur Muraire regretta vivement cette publicité, quoiqu'on l'eût restreinte à la première séance de chaque décade. Il déclara expressément qu'il aurait proposé la suppression de cet article, si la Constitution n'avait pas obligé le conseil des Anciens à accepter ou à rejeter dans leur ensemble, sans amendements, les projets de lois votés par le conseil des Cinq-Cents, et nous verrons que l'Institut après une courte expé-

rience, proposa et obtint le rapport de cet article.

Le vote du conseil des Anciens sur le règlement eut lieu le 15 germinal an IV. Le même jour l'Institut tint sa première séance publique. Il devait y en avoir quatre par an : le 15 vendémiaire, le 15 nivôse, le 15 germinal et le 15 messidor, c'est-à-dire le premier jour de chaque saison. Comme la séance du 15 germinal an IV était une séance d'inauguration, on y mit beaucoup de solennité. Elle eut lieu dans la salle des Cariatides. Il fallut la déblayer, l'orner, construire à la hâte une tribune et des amphithéâtres. L'ancienne administration des menus fournit des lustres, des tapisseries, des banquettes : on avait des drapeaux à profusion. Tout fut prêt à l'heure dite. Quinze cents personnes accoururent et parvinrent à s'entasser dans la salle, avec les membres de l'Institut, le gouvernement et son cortège, les chœurs et les instrumentistes. La séance était indiquée pour six heures. Les membres de l'Institut furent avertis de s'y rendre un quart d'heure d'avance afin d'être là pour recevoir les directeurs, qui arrivèrent très exactement avec la politesse des rois. Ils avaient tenu à y être tous, Letourneur, qui porta la parole comme président, Rewbell, Barras, Carnot, La Réveillère-Lépeaux.

Carnot était membre de la première classe de l'Institut, La Réveillère-Lépeaux de la seconde. Les directeurs portaient leur grand costume, habit bleu et manteau nacarat, tout couverts de broderies d'or, avec la ceinture de soie, le baudrier et le chapeau à panache. Ils étaient accompagnés du corps diplomatique, et de tout ce qui restait de savants, d'hommes de lettres et d'artistes.

Le président du Directoire, dans une harangue vide et pompeuse, traita des grands services que les sciences rendraient à la République, et des grands services que la République rendrait aux sciences. Dussaulx qui présidait la séance, comme président de la troisième classe dont c'était alors le tour de présider l'Institut, répondit en peu de mots; puis Daunou, membre de la seconde classe, qui avait été spécialement élu pour cette fonction, prit la parole et prononça un long et important discours.

Il commença par établir que l'Institut n'avait aucune part à la puissance publique et qu'il ne pouvait concourir aux progrès de la raison et à la prospérité de l'État, que par l'influence de ses découvertes et les œuvres des grands écrivains.

« L'Institut national n'exerce sur les autres éta-

blissements d'instruction aucune surveillance administrative; il n'est chargé lui-même d'aucun enseignement habituel. Pour le soustraire au péril de se considérer jamais comme une sorte d'autorité publique, les lois ont placé loin de lui tous les ressorts qui impriment des mouvements immédiats, et ne lui ont laissé que cette lente et toujours utile influence qui consiste dans la propagation des lumières et qui résulte, non de la manifestation soudaine d'une opinion ou d'une volonté, mais du développement successif d'une science, ou de l'insensible perfectionnement d'un art. »

Il convenait que l'Institut serait à la disposition du gouvernement, et il ajoutait avec autorité que « ceux qui auraient le droit de lui demander des travaux n'auraient pas le pouvoir de lui commander des opinions ». Il ne voyait pas, ce que l'expérience ne devait pas tarder à démontrer, que si le gouvernement n'était pas et ne pouvait pas être maître de la science, il était maître des savants, puisqu'il était maître de leur temps et de leur travail.

Daunou insistait sur cette réunion de toutes les connaissances humaines, et de tous les hommes qui les cultivent, qui avait été l'idée fondamentale

des fondateurs de l'Institut, et qui imprimait à leur œuvre son caractère. « Les arts ne paraissent indépendants les uns des autres que lorsqu'ils n'ont fait que leurs premiers pas ; plus ils grandissent, plus ils s'aperçoivent de leurs relations naturelles et comprennent l'utilité du réciproque appui qu'ils se doivent. Dès lors les directions se croisent, les applications se multiplient; il se fait entre les familles les plus éloignées les alliances les plus imprévues; les genres s'identifient entre eux, pour ainsi dire, à mesure qu'ils se perfectionnent. »

Il passe ensuite en revue les trois classes dont l'Institut se compose. On sait qu'il appartenait alors à la seconde. Il glorifie avec raison l'idée, propre à la Convention nationale, de faire une classe particulière pour les sciences morales et politiques; mais il exagère évidemment, et obéit trop à l'esprit du temps, quand il les représente comme opprimées et persécutées jusqu'au jour de la Révolution. J'avouerai, si l'on veut, que la philosophie était persécutée; mais il faut qu'on m'accorde qu'elle était souveraine. Daunou lui-même déclare qu'elle a fait la Révolution, et rappelé 25 millions d'hommes à l'exercice de leurs droits. La Révolution, préparée par la philosophie, éclate. Au bout de

trois ans, cette révolution, si libérale à son début, entre en guerre contre la liberté, ferme les écoles, détruit les Académies, proscrit les congrégations savantes, saccage les musées, les bibliothèques, abat les églises ou les transforme en salles de clubs et en casernes. Ce règne de la barbarie dure près de deux ans, et se prolonge dans certaines provinces; à ces désastres dont le souvenir doit être interdit à la vengeance et ne doit pas être perdu pour l'instruction, succèdera un grand siècle, comme un beau jour succède à une nuit d'orage. L'histoire nous montre que les plus éclatants chefs-d'œuvre de l'esprit ont paru au lendemain des grandes commotions politiques. « Nous gardons l'émotion de la bataille, avec cette espèce d'héroïsme sauvage qu'elle fait naître dans les âmes; et maintenant, en pleine possession de la liberté, la République nous appelle pour rassembler et raccorder toutes les branches de l'instruction, reculer les limites des connaissances, rendre leurs éléments moins obscurs et plus accessibles, provoquer les efforts des talents, récompenser leurs succès, recueillir et manifester les découvertes, recevoir, renvoyer, répandre toutes les lumières de la pensée, tous les trésors du génie. Tels sont les devoirs que la loi impose à l'Institut. »

Il semble qu'après ce discours on aurait dû lever la séance. L'Institut se trouvait installé, gravement, solennellement, en présence des plus hautes autorités de l'État, et par un discours étendu, où la nature et le but de cette fondation étaient développés avec autant de clarté que de noblesse. Mais on voulut appliquer à cette première séance le règlement des séances publiques. Trois secrétaires, Lacépède, pour la classe des sciences mathématiques et physiques, Le Breton, pour la classe des sciences morales et politiques, et Fontanes, pour la classe de la littérature et des beaux-arts, lurent un résumé des travaux de l'Institut; Collin d'Harleville déclama une lamentable et interminable pièce de vers intitulée : *La Grande Famille réunie.* La grande famille, c'était l'Institut, qui réunissait enfin les anciennes académies dans une société unique, en y comprenant même l'Académie des Beaux-Arts, si longtemps dédaignée.

> Ah! pourquoi, sur la terre isolée, à l'écart,
> Les beaux-arts faisaient-ils comme une classe à part;
> Semblaient-ils, séparés par un vaste intervalle,
> N'admirer que de loin et science et morale?

Vinrent ensuite un mémoire de Fourcroy sur les détonations du muriate suroxygéné de potasse, lorsqu'il éprouve une pression ou un choc; et un frag-

ment du grand ouvrage de Cabanis dans lequel il démontrait que les besoins moraux naissent des besoins physiques; les idées, des sensations; et le développement des idées, de la perfection des signes qui expriment les sensations et en fixent la mémoire. Lacépède lut l'éloge de Vandermonde, professeur d'économie politique; Prony, une notice sur la superficie et la population de la France. On plaça comme intermède après ce discours, par une combinaison qui parut savante, une pièce de vers composée par Andrieux, et qui fut récitée par Monvel, membre de l'Institut et acteur de la Comédie française. Le Breton lut une notice historique sur Raynal, l'auteur de l'*Histoire philosophique des Deux Indes;* Grégoire, une dissertation sur les lettres, les sciences, leurs rapports, l'influence qu'elles exercent pour le bonheur du genre humain; Cuvier, un mémoire sur les différentes races d'éléphants, et Dussaulx le commencement d'un voyage aux Pyrénées. « Jeunes poètes, vous composerez malgré vous des odes sur le Pic du Midi, des géorgiques à Campan, des satyres à Bagnères, des idylles à Cauterets, des romans à Saint-Sauveur, et des élégies à Barèges. » La cérémonie fut terminée par une ode de Lebrun sur l'*Enthousiasme*, et des expé-

riences à l'appui du mémoire de Fourcroy sur les explosions du muriate suroxygéné de potasse. Cela ne faisait pas moins de quinze lectures, et cependant, par un prodige difficile à concevoir, la séance ne dura que quatre heures.

Les séances des anciennes académies étaient aussi fort longues. On y faisait de nombreuses lectures; mais des lectures qui intéressaient, malgré leur variété, parce qu'elles venaient de la même académie, et appartenaient à la même famille d'études. L'Académie des inscriptions et l'Académie des sciences avaient au moins deux séances de rentrée, l'une en avril, l'autre après la Saint-Martin. L'Académie française n'en avait qu'une, qui était fixée au 25 août à cause de la fête du roi; mais elle avait en outre les séances de réception de ses membres. Toutes ces solennités furent remplacées pour l'Institut par quatre séances publiques, à chacune desquelles les trois classes devaient prendre une part égale. On comptait beaucoup sur ces réunions solennelles pour répandre les découvertes des sciences et le goût des arts. On les regardait comme la fonction principale de l'Institut. On tenait à y montrer à la fois toutes les branches des connaissances humaines, parce qu'on regar-

dait cette alliance comme le but des efforts de la pensée. Tout marchait à la fois, et concourait à l'achèvement de la philosophie et à la puissance de son action. Comme on voulait forcer les savants et les artistes, les astronomes et les grammairiens à travailler ensemble, on voulait forcer aussi toutes les parties du public à se réunir ensemble, et à rester assises, immobiles, pendant quatre heures, pour être tour à tour amusées ou intéressées par des problèmes de géométrie et par des cantates. C'était commettre, dans un détail du règlement, la même erreur, ou au moins la même exagération que dans la conception générale de l'Institut. Si chaque classe avait eu sa séance publique spéciale, elle se serait adressée à ses véritables auditeurs : la première classe aux savants, la seconde aux philosophes, la troisième aux poètes; mais on avait tout réuni et tout confondu. On était si charmé de cette confusion, qu'on avait voulu pour chaque classe deux orateurs, sans compter le rapport du secrétaire, ce qui faisait neuf discours, plus le discours du président, car il n'y a pas de président sans discours. Dix discours ou plutôt dix lectures en une séance ! La Convention, qui avait ordonné cela, ne s'était jamais montrée plus intrépide.

Cette accumulation de belles choses dans les séances publiques leur fut fatale. On la supporta ce jour-là, à cause de la nouveauté et du spectacle; mais les séances suivantes furent tantôt languissantes, tantôt agitées. Quand un des premiers orateurs était trop long, le public, qui attendait son orateur préféré, et qui craignait de le perdre, manifestait son inquiétude. Il lui arrivait de laisser voir aussi son ennui, ou même sa désapprobation. Un jour que Mercier, de la classe des sciences morales et politiques, lisait un mémoire sur une distinction très métaphysique, qu'il avait imaginée, entre la langue et le langage, le public ne comprit pas, puis il s'ennuya, puis il se fâcha. Les murmures devinrent tellement significatifs, que le président conseilla à Mercier d'arrêter là sa lecture. Ce n'était pas le compte de celui-ci, qui croyait avoir fait un chef-d'œuvre et qui avait un devoir à remplir envers ce chef-d'œuvre : le devoir de le lire jusqu'au bout et de le faire accepter par ce public récalcitrant. Il s'obstina; les murmures devinrent de véritables huées; la désertion se mit dans l'auditoire et parmi les membres de l'Institut. Mercier se vanta toujours d'avoir remporté la victoire, parce qu'il lut son manuscrit jusqu'à la dernière

ligne, devant les banquettes et une poignée de compatissants; mais l'Institut se demanda ce que deviendraient les séances publiques, si de pareilles scènes se renouvelaient.

Deux autres inconvénients se produisirent. Quelques membres bravèrent les convenances du public; quelques autres briguèrent ses applaudissements par des procédés qui n'étaient pas précisément académiques. On en jugera par les exemples suivants, choisis dans ces deux espèces.

Voici d'abord des mémoires peu attrayants pour les dames et pour les gens du monde.

A la séance publique du 15 germinal an V, Fourcroy lut un mémoire, composé par lui en collaboration avec Vauquelin, intitulé : *Comparaison de l'urine humaine et de celle des animaux herbivores, particulièrement du cheval.* « Ce sujet ne parut pas heureusement choisi, dit mélancoliquement *le Moniteur.* » C'est encore le même Fourcroy qui, à la séance publique du 15 vendémiaire an VI, lut avec intrépidité une description et une analyse des calculs de la vessie.

Parmi les titres qui semblent choisis tout exprès pour dérider l'auditoire aux dépens de la gravité académique, je me contenterai de citer celui d'un

mémoire de Dupont de Nemours, *Sur la sociabilité des chats, des renards et des loups*. L'ancienne Académie française ne faisait pas de ces sacrifices au désir de plaire, mais elle ne dédaignait pas de mêler quelque fable ou quelque beau morceau de poésie à des ouvrages d'un genre moins attrayant. L'Institut suivit cet exemple; et pour donner à ces productions un attrait de plus, il les faisait lire par Molé qui, de même que Préville et Monvel, faisait partie de la section des beaux-arts.

On se convainquit promptement de la nécessité de diminuer la longueur des séances. Quelques-unes avaient duré quatre heures et demie. Il n'y eut plus qu'un seul lecteur pour chaque classe[1]. Les résumés des travaux du trimestre par les secrétaires furent notablement abrégés; la durée des séances fut réduite à trois heures. On s'efforça de n'offrir au public que des morceaux attrayants ou importants. Ils furent désignés au scrutin, après double lecture en séance privée de chaque classe. L'Institut faisait son éducation et améliorait de jour en jour son règlement; mais on ne put jamais ni habituer le public lettré à

1. Procès verbal de la séance du 7 germinal an VI.

s'intéresser à une question de médecine, ni persuader aux médecins qu'il y eût rien de plus attrayant qu'une discussion sur les calculs de la vessie. On eut recours à la ruse; on inscrivit ces arides questions scientifiques sur le programme, mais en les plaçant au dernier rang et en invoquant l'heure avancée pour les supprimer. Les séances publiques, en dépit de tous ces palliatifs, restèrent très démesurément longues et très fastidieuses. Elles n'eurent ni l'agrément ni l'éclat des séances publiques tenues autrefois par chacune des académies, et qui, s'adressant au public particulier de chacune d'elles, n'obligeaient pas les lettrés à commencer par entendre une leçon de géométrie, et les géomètres à subir la lecture d'un dialogue en vers ou d'une fable. On avait cru que cette réunion des trois classes produirait une variété agréable. Ce qui est agréable, c'est de passer d'un plaisir à un autre, et non pas d'acheter un court plaisir par un long ennui.

Les classes contribuèrent aux séances publiques en proportions égales, mais non pas avec le même sort. La première classe qui réunissait dans son sein de grands génies, tels que Laplace, Lagrange, Monge, Prony, et des génies inventifs, Berthollet,

Haüy, Darcy, Daubenton, Lacépède, et qui aurait pu tenir le premier rang avec éclat, comptait aussi, à côté de ces grands hommes, d'assez médiocres savants qui n'avaient point du tout d'esprit, et c'étaient ceux-là qui voulaient toujours se mettre en avant. Les savants ne peuvent pas douter qu'une partie de leurs travaux ne soit inaccessible aux ignorants; mais parmi les découvertes qui se communiquent facilement et sans qu'une initiation préalable soit nécessaire, ils ne discernent pas bien celles qui peuvent intéresser les profanes, et celles qui ne leur causent que du dégoût et de l'ennui. Certaines lectures que j'ai citées tout à l'heure semblaient faites pour les séances les plus secrètes, ou tout au moins pour les séances privées, où le public se compose d'initiés et d'élèves. La troisième classe, qui réunissait tant de genres différents, se mettait plus aisément en rapport avec le public parce que les branches de connaissances qu'elle cultivait correspondaient aux études qui constituent l'éducation moyenne. Un homme du monde suffisamment instruit peut toujours entendre une pièce de vers, une dissertation sur un point de goût, un mémoire sur un sujet d'histoire ou de linguistique. Les travaux de la section de gram-

maire étaient ennuyeux, sans être repoussants. Les apologues, les fragments d'héroïdes, les traductions en vers, les hymnes patriotiques, et les odes « remplies d'ivresse » qui semblent insipides aujourd'hui, étaient dans le goût du temps. On les regardait comme d'agréables intermèdes. Les acteurs de la Comédie française, qui représentaient la déclamation, Molé, Monvel, Préville, les lisaient, et cela faisait un attrait de plus. La section de poésie comprenait des poètes, aujourd'hui quelque peu déchus, alors dans tout l'éclat de leur renommée : Lebrun, qu'on appelait Lebrun-Pindare, Chénier, Ducis, Fontanes, Colin d'Harleville. Je ne parle pas des peintres, des sculpteurs, des architectes, des musiciens, qui n'ont pas coutume de se servir de la langue parlée pour exprimer leurs idées, et qui étaient presque des personnages muets. On se les montrait avec admiration dans les séances publiques. Camus, qui était un véritable érudit, éloquent à sa manière, et d'une activité sans égale, parla pour toute la classe; on le trouve sur tous les programmes et à la tête de tous les travaux.

En somme, le rôle public de la troisième classe fut convenable, sans être éclatant. Ses poètes

plurent au public, et ses savants l'instruisirent sans trop l'ennuyer.

La seconde classe, qui était une innovation, avait un rôle difficile à remplir. Elle avait à se justifier d'exister. Elle était tenue à l'éclat et à l'originalité. Ses principales sections étaient consacrées aux sujets qu'on mettait alors au-dessus de tous les autres, à la philosophie, à la législation, à l'économie politique. On sentait vaguement que, dans une bonne classification de l'Institut, l'Académie des sciences proprement dite et l'Académie des Beaux-Arts auraient formé deux classes distinctes, et que le reste des connaissances humaines aurait été divisé entre trois autres classes : la classe littéraire, qui aurait dû reprendre son illustre nom d'Académie française, la classe historique, qui aurait correspondu à l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, et une classe philosophique, qui n'était rien si elle n'était pas cela, et pour laquelle ce grand nom était à la fois un immense honneur et un immense péril.

La classe, qui pourtant était forte, montra dans les séances publiques plus d'ambition que de force. Plusieurs de ses membres, tels que Mercier et de Lisle de Sales, cherchèrent à être profonds et

originaux, et n'aboutirent qu'à être amphigouriques. Daunou, Cabanis, La Romiguière, Destutt de Tracy, de Gérando étaient des penseurs sérieux, des écrivains de talent, incapables d'aucune sorte de charlatanisme, et n'ayant d'autre souci que d'être vrais et utiles. Mais il arriva à la seconde classe comme à la première de se manifester surtout par ses médiocrités. Bernardin de Saint-Pierre assure dans ses *Mémoires* qu'on l'écarta systématiquement des séances publiques. Merlin était trop occupé, Sieyès trop dédaigneux, Volney trop indifférent, La Romiguière trop modeste. Dupont de Nemours, qui avait de l'esprit, et qui savait beaucoup, aurait gagné cent pour cent s'il avait consenti à être simple. Anquetil était très estimable, mais très ennuyeux. Quand on parcourt les mémoires imprimés à part par ordre de la classe, ou simplement lus dans les séances ordinaires et insérés dans le recueil, on voit qu'il y a là plus de science et de véritable originalité que dans les morceaux, en général prétentieux et déclamatoires, qui obtinrent les honneurs d'une lecture publique. Faut-il expliquer ce phénomène par l'envie qui s'attache aux supériorités? ou par le calme naturel aux grands esprits et la vanité inquiète et bruyante

des esprits vulgaires? ou par les illusions assez fréquentes chez les contemporains, qui prennent les importants pour des puissants? ou faut-il rejeter ce malheur sur le grand nombre des lectures, qui en resserrant chaque lecteur dans un espace de quelques minutes, l'obligeait pour ainsi dire à étonner un auditoire qu'il ne pouvait éclairer? Cette dernière raison est probablement la principale. En tout cas, ce n'est pas par les mémoires lus en séance publique que les travaux des classes de l'Institut, et particulièrement ceux de la seconde classe, doivent être jugés.

VII

LA SECTION D'ANALYSE DES SENSATIONS ET DES IDÉES.

Je vais maintenant rendre compte successivement de la composition et des travaux de chacune des six sections dont la classe des sciences morales et politiques était composée. L'académie actuelle, depuis sa résurrection en 1832, comprend, comme on sait, cinq sections, qui portent les noms suivants : section de philosophie, section de morale, section de législation, droit public et jurisprudence, section d'économie politique, finances et statistique, et enfin section d'histoire générale et philosophique. C'est la division même de la seconde classe de l'Institut, telle qu'elle avait été établie en 1795. Il y avait, à cette date, une section de plus, celle de géographie, qui fait partie aujourd'hui de

l'Académie des sciences. Tout le reste a été conservé. Les noms seuls sont différents. Ainsi, la première section, par laquelle naturellement je commence, et qui est notre section de philosophie, s'appelait, de 1795 à 1803, la section d'analyse des sensations et des idées.

Le titre IV de la loi du 3 brumaire an IV, consacré, comme nous l'avons vu, à l'organisation de l'Institut, fixait ainsi, dans son article 2, le nombre des membres :

« L'Institut est composé de cent quarante-quatre membres résidant à Paris, et d'un égal nombre d'associés répandus dans les différentes parties de la République ; il s'associe des savants étrangers, dont le nombre est de vingt-quatre, huit pour chacune des trois classes. »

Le nombre des membres était inégalement réparti entre les trois classes. La première classe avait soixante titulaires, soixante associés et huit associés étrangers, total cent vingt-huit ; la troisième classe avait quarante-huit titulaires, quarante-huit associés et huit associés étrangers, total cent quatre, et la seconde classe, la classe des sciences morales et politiques, n'ayant que six sections, tandis que la première classe en avait dix et

que la troisième en avait huit, ne comptait en conséquence que trente-six titulaires, trente-six associés, et huit associés étrangers, en tout quatre-vingts membres.

Toutes les sections, dans toutes les classes, étaient uniformément composées de six membres résidant à Paris, et de six associés des départements. Les huit associés étrangers appartenaient à la classe entière et n'étaient rattachés à aucune section.

L'article 9 réglait de la façon suivante la formation de l'Institut national. « Pour la formation de l'Institut, le Directoire exécutif nommera quarante-huit membres qui éliront les quatre-vingt-seize autres. Les cent quarante-quatre membres réunis nommeront les associés. » Pour cette première fois, les élections se firent directement, au scrutin de liste et à la majorité des suffrages. C'est seulement pour les élections postérieures de l'Institut qu'on eut recours aux listes de présentation et au vote cumulatif.

Les quarante-huit membres nommés directement par arrêté du Directoire exécutif étaient répartis par cet arrêté même entre les vingt-quatre sections de l'Institut, à raison de deux membres nommés par section.

Le titre IV, qui contenait l'organisation de l'Institut, fut promulgué, avec l'ensemble du décret, le 3 brumaire an V (25 octobre 1795) ; mais il était voté depuis plusieurs jours à l'époque de cette promulgation, et on avait déjà résolu, dans un des comités de la Convention, d'y apporter un changement considérable. Le comité de l'instruction publique, qui avait proposé l'article 9, et qui l'avait fait voter, regretta de s'être dessaisi, au profit du Directoire, d'une nomination de cette importance. Dans sa séance du 28 vendémiaire [1] il adopta un projet complémentaire qui modifiait l'article 9, et chargeait la Convention de procéder elle-même à la nomination, sur la présentation du comité [2]. Deux jours après, la liste de présentation était faite, et Lakanal était en mesure de la proposer à la Convention le lendemain, c'est-à-dire le 2 brumaire [3] ; mais l'ordre du jour des dernières séances

1. 20 octobre 1795.

2. Extrait du procès-verbal. « Le comité charge le citoyen Lakanal de proposer à la Convention de rapporter l'article IX du titre IV de la loi sur l'Institut portant que le Directoire exécutif nommera le tiers des membres de cet Institut, et de les faire nommer par la Convention sur la présentation du comité. » (*Archives nationales*, AF, II*, 31. Procès-verbaux du comité d'Instruction publique.)

3. 24 octobre 1795. — Séance du comité, du 1er brumaire. Ex-

était très chargé, la proposition ne put avoir lieu, le décret fut promulgué le 3 avec l'article 9, sans aucune modification, et le comité d'instruction publique fut dissous avant que Lakanal eût rempli sa mission. L'entrée en fonction du Directoire eut lieu le 11 brumaire, et très peu de jours après[1], le ministre de l'intérieur lui adressait le rapport suivant : « La Convention, en décrétant l'Institut, a voulu perfectionner et nationaliser en quelque sorte un établissement dont le despotisme n'avait pu empêcher les heureux effets. On ne saurait donc trop s'empresser, pour répondre à ses vues bienfaisantes, de procéder à son organisation.

» La première opération à cet égard est celle qui est prescrite par l'article 9 du titre IV de la loi du 3 brumaire, qui charge le Directoire exécutif de nommer pour la formation de l'Institut national quarante-huit membres qui éliront les quatre-vingt-seize autres. Déjà le comité d'instruction publique

trait du procès-verbal. « Le comité d'instruction publique, après avoir arrêté la liste du tiers des membres de l'Institut national, charge le citoyen Lakanal de la présenter demain à la Convention. »

1. Le rapport du ministre de l'intérieur (Bénézech), porte la date du 3 frimaire an IV. C'est évidemment une erreur, puisque la nomination des quarante-huit membres de l'Institut a été faite le 29 brumaire. Du reste, les erreurs de date dans les documents officiels ne sont pas rares à cette époque. La pièce déposée aux Archives n'est qu'une copie non signée.

avait dressé la liste de ces quarante-huit membres, qu'il devait présenter à la Convention nationale; c'est celle que je soumets à l'approbation du Directoire exécutif, persuadé que le choix du comité a été dirigé par les vues les plus utiles, et qu'il n'a consulté que le mérite, les lumières et les talents. »

La liste fut publiée le 29 brumaire an IV[1]. Il n'est pas sans intérêt d'en donner ici le préambule. Il est un peu emphatique, selon l'usage du temps, mais on verra au moins que le Directoire avait conscience de la grandeur de son œuvre.

« 29 brumaire an IV.

» Le Directoire exécutif;

» Considérant qu'il est de son devoir d'ouvrir avec célérité toutes les sources de la prospérité publique;

» Profondément convaincu que le bonheur du peuple français est inséparable de la perfection des sciences et des arts et de l'accroissement de toutes les connaissances humaines ; que leur puissance peut seule entretenir le feu sacré de la liberté qu'elle a allumé, maintenir dans toute sa pureté

1. 20 novembre 1795.

l'égalité qu'elle a révélée aux nations, forger de nouvelles foudres pour la victoire, couvrir les champs mieux cultivés de productions plus abondantes et plus utiles, seconder l'industrie, vivifier le commerce, donner, en épurant les mœurs, de nouveaux garants à la félicité domestique, diriger le zèle de l'administrateur, éclairer la conscience du juge, et dévoiler à la prudence du législateur les destinées futures des peuples dans le tableau de leurs vertus et même de leurs erreurs passées ;

» Voulant manifester solennellement à la France et à toutes les nations civilisées la ferme résolution de concourir de tout son pouvoir au progrès des lumières et fournir une nouvelle preuve de son respect pour la constitution en lui donnant sans délai le complément qu'elle a déterminé elle-même et qui doit assurer à jamais au talent son éclat, au génie son immortalité, aux inventions leur durée, aux connaissances humaines leur perfectionnement, au peuple français sa gloire et aux vertus leur plus digne récompense ;

» Arrête :

» Sont membres de l'Institut...

» Le ministre de l'intérieur notifiera à chacun des citoyens dont le nom est porté au présent tableau

sa nomination à l'Institut national. Il est en outre chargé de les installer dans l'édifice du Louvre, en se conformant à cet égard à la loi du ... vendémiaire an IV.

» *La Reveillère-Lépeaux*, etc. »

Les quarante-huit membres avaient été nommés de façon qu'il y eût par section deux membres nommés et quatre membres à élire. Les élections furent faites en deux fois, et par moitié. La première liste qui portait le nombre des membres de quarante-huit à quatre-vingt-seize parut le 19 frimaire [1], et la seconde qui complétait le nombre de cent quarante-quatre parut le 23 frimaire [2]. Le 24, fut publiée une nomination nouvelle, celle de Cabanis, élu en remplacement de Garat, qui, nommé à la fois par le Directoire et par l'Institut, était obligé d'opter et laissait vacante une de ses deux places.

Les douze membres nommés le 20 novembre 1795 par arrêté du Directoire pour servir de noyau à la deuxième classe furent Volney et Lévesque de Pouilly, (aussitôt remplacé par Garat), pour l'analyse des sensations et des idées, Bernardin de Saint-

1. 10 décembre 1795.
2. 14 décembre 1795.

Pierre et Mercier pour la morale, Daunou et Cambacérès pour la science sociale et la législation, Sieyès et Creuzé-Latouche pour l'économie politique, Charles Lévesque et de Lisle de Sales pour l'histoire, Buache et Mentelle pour la géographie.

Sur ces douze membres, six appartenaient au Corps législatif : Garat, Daunou, Cambacérès, Sieyès, Mercier, Creuzé-Latouche. Il fallait s'y attendre, surtout pour la classe des sciences morales et politiques. Volney n'entra dans les assemblées qu'après le 18 brumaire. Les choix préparés pour l'Institut tout entier par le comité de la Convention, et rendus définitifs par le Directoire, furent d'une remarquable impartialité. On peut le constater par la liste des membres nommés pour former la seconde classe. Les électeurs furent animés du même esprit. Nous verrons que la liste des cent quarante-quatre membres de l'Institut contenait des régicides et des partisans secrets ou même avoués de la monarchie, des athées, des religieux et des évêques constitutionnels. On se préoccupa surtout du talent, et c'est une conduite dont il faut faire honneur au comité d'instruction publique de la Convention, au Directoire et à l'Institut.

Les nominations et les élections furent rendues particulièrement difficiles par le parti qu'on avait pris de diviser les classes en sections, et d'attribuer à toutes les sections un nombre égal de membres. C'était la suite du goût général qu'on avait alors pour la symétrie (une langue bien faite), et de l'habitude qu'on avait prise de faire d'abord des cadres réguliers et de contraindre ensuite la réalité à s'en accommoder coûte que coûte. S'il faut s'étonner et se féliciter de quelque chose, c'est qu'on n'ait pas eu la pensée de donner le même nombre de sections à toutes les classes.

Ce sectionnement a persisté jusqu'à présent, au milieu de toutes les modifications de l'Institut, dans trois académies : l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts, et l'Académie des sciences morales et politiques ; l'Académie française et l'Académie des inscriptions et belles-lettres y ont renoncé, heureusement pour elles. Il n'a aucun avantage, car on peut le remplacer, dans le travail des académies, par des commissions toujours mieux appropriées aux sujets que des comités permanents, et il a des inconvénients nombreux. Le premier est d'être arbitraire. Admettons qu'il ne le soit pas pour l'Académie des sciences et pour l'Académie

des beaux-arts, quoiqu'on puisse s'étonner de voir la physique figurer parmi les sciences mathématiques et non parmi les sciences physiques, et qu'il soit permis de se demander à laquelle de ces trois sections, la peinture, la sculpture et l'architecture, aurait appartenu Michel-Ange. Pour la classe des sciences morales et politiques, la distinction est souvent difficile à faire entre la philosophie et la morale, entre la morale et la jurisprudence, entre la jurisprudence et l'économie politique. Ce sont sans doute des sciences différentes, mais il est rare que les hommes qui s'y livrent se renferment étroitement dans leur spécialité ; et, pour le dire sur-le-champ, n'est-il pas étrange que les créateurs de l'Institut, qui tenaient tant à l'unité du corps, aient fait ensuite une si large place à la spécialité des sections ?

Non seulement ces divisions sont arbitraires, mais elles sont injustes. Elles donnent à l'érudition et à l'habileté technique un avantage contre le génie. Elles rendirent les choix particulièrement difficiles, quand il fallut, en 1795, dresser d'un seul coup une liste de cent quarante-quatre membres de l'Institut.

Arrêtons un instant notre pensée sur la troisième classe, dont l'organisation était la plus irrégulière.

Il est clair, en premier lieu, qu'on y avait renfermé deux Académies dans une Académie unique. Il était indispensable de réunir les artistes entre eux pour former un seul corps, et de les séparer des grammairiens et des antiquaires. C'est du reste ce qui fut fait à la réorganisation de 1803. Même en mettant en dehors de la troisième classe, telle qu'elle était composée en 1795, tout ce qui devait plus tard former une Académie des beaux-arts, on ne s'explique pas bien une Académie ainsi divisée : grammaire, langues anciennes, poésie, antiquités et monuments. Six places sont données à la poésie, contre dix-huit à l'érudition ; ce n'est pas là une proportion raisonnable. Les poètes, les grammairiens et les antiquaires ne semblent pas faits pour délibérer ensemble. On ne sait pas pourquoi les grammairiens et les latinistes précèdent les poètes. Les langues anciennes sont représentées, et la langue française ne l'est pas. On donne six places aux poètes, et on n'en donne pas une aux orateurs et aux prosateurs. Il faut qu'il y ait six poètes, et il faut qu'il n'y en ait que six : deux difficultés d'ordre différent, qui, selon les circonstances, peuvent être également insolubles. Il faut aussi qu'il y ait trois comédiens, car une délibération

de l'Institut leur attribua la moitié des places dans la section de musique et déclamation. Encore ne s'agit-il pas de six poètes et de trois comédiens, puisque les associés étaient en nombre égal des titulaires; c'est douze poètes et six comédiens qu'il faut dire.

Ces classifications, qui ne pouvaient pas se défendre, ne pouvaient pas non plus être appliquées; elles étaient aussi embarrassantes pour les personnes que pour les choses. On fut notamment très empêché pour trouver six grammairiens. Il en fallait douze : six pour Paris et six pour les départements; mais on ne nomma, en décembre 1795, que les grammairiens de Paris, ne parlons que de ceux-là. On avait sous la main l'abbé Sicard, le même qui avait failli être massacré à l'Abbaye pendant les journées de Septembre. C'était incontestablement un grammairien. Le Directoire le nomma. En 1797, il fut condamné à la déportation, comme gérant d'un journal catholique, par décret du Directoire. Sa place à l'Institut fut en même temps déclarée vacante. On la donna à Cailhava, un auteur dramatique. Sicard se cacha et n'alla pas à Sinnamari; il rentra, par l'élection, dans la section de grammaire en 1801, après la mort de de Wailly. Garat, qui

était professeur de philosophie, fut surpris et assez désappointé, de se voir classé dans la section de grammaire. Il écrivit à Bénézech, à cette occasion, la lettre suivante : « Citoyen ministre, comme tout homme de lettres, j'ai souvent rencontré la grammaire dans mes études ; elle n'a jamais été et ne doit jamais être l'objet de mes travaux. Il m'est donc impossible de ne pas refuser la place de grammairien dans l'Institut national. » On le fit passer dans la seconde classe, où il remplaça Lévesque de Pouilly. Le Directoire le remplaça à son tour, dans la troisième classe et dans la section de grammaire, par Collin d'Harleville; mais, en même temps, Collin d'Harleville était élu par l'Institut dans la section de poésie. C'était un poète en effet, en ce sens qu'il faisait des vers; pour grammairien, il ne l'était pas plus que Garat. Le Directoire nomma alors Andrieux. C'était aussi un poète, et même un auteur dramatique. Napoléon disait de lui : « Il y a autre chose que des comédies dans Andrieux. » Il y avait un jurisconsulte et un orateur, comme il le montra au tribunal de cassation et au Tribunat, et peut-être même, après tout, un grammairien, puisqu'il finit par être nommé professeur de grammaire à l'École polytechnique. C'est Andrieux qui

répondit au premier consul, se plaignant de l'opposition du Tribunat : « Vous êtes, citoyen, de la section de mécanique, et vous savez qu'on ne s'appuie que sur ce qui résiste. » Les élections firent entrer dans la section de grammaire de Wailly, Domergue, de Villar et Louvet. De Wailly est un bon grammairien, que la mort enleva cinq ans après son élection; Domergue, un grammairien assez ordinaire; de Villar et Louvet ne sont pas plus grammairiens que Garat, Cailhava, Collin d'Harleville, Andrieux. De Villar était évêque constitutionnel de la Mayenne, après avoir été principal de collège. C'était un écrivain des plus médiocres, qui mérita la reconnaissanee des savants et des gens de lettres par les nombreux services qu'il rendit dans la Convention comme membre du comité d'instruction publique. Louvet n'est autre que le célèbre auteur de *Faublas*. Il n'était pas nécessaire que Louvet fût de l'Institut; il était au moins surprenant qu'il y fût comme grammairien. Lorsqu'après le 18 fructidor, on voulut remplacer Sicard, l'élu fut Cailhava, qui n'avait jamais été autre chose qu'un auteur dramatique. Cette nomenclature des membres de la section de grammaire suffirait à elle seule pour montrer qu'il faut renon-

cer au système de la division des Académies en sections.

On pourrait faire encore beaucoup de remarques analogues sur la troisième classe. La section de poésie était bien composée ; on y avait mis les poètes les plus distingués du temps : l'abbé Delille, qui ne daigna pas accepter et qui ne daigna pas même refuser, Chénier, Lebrun, Ducis, Fontanes, Collin d'Harleville. Mais où l'on fut plus tard embarrassé, ce fut pour découvrir six bons poètes en province. Les membres non résidents étaient, en vertu de la loi, les égaux des membres résidents, et il s'agissait de découvrir six poètes, six sculpteurs, trois comédiens, qui fussent devenus célèbres sans avoir jamais mis le pied à Paris, ou du moins sans s'y être fixés. On s'en tira pour les comédiens en faisant porter les choix sur des comédiens de Paris qui, après avoir pris leur retraite, s'étaient établis à la campagne. C'est ainsi que Préville, qui avait renoncé à sa place de membre résident pour aller à Senlis jouir du repos et de la solitude, reparut comme membre associé sur les listes de l'Institut. L'élection lui donna pour confrères Molé d'Alincourt, frère du célèbre Molé ; Caillot, qui avait fait si longtemps les délices de l'Opéra-Comique, et, un peu plus tard, un

acteur de Bordeaux nommé Bonnet-Beauval, et Larive, le tragédien retiré du Théâtre-Français.

Nous n'avons parlé qu'incidemment de la troisième classe, qui nous fournissait les meilleurs arguments contre la division des académies en sections. Nous allons à présent nous renfermer dans l'étude de la seconde classe dont nous passerons successivement les six sections en revue. Mais rien qu'en jetant les yeux sur le nom de cette classe, et sur la nomenclature des sections qui la composent, nous y trouvons une raison nouvelle pour appuyer notre sentiment. Cette classe porte un nom qui manque de précision et de franchise. On sait ce que c'est qu'une science morale : c'est la morale; et qu'une science politique : c'est la politique, et peut-être aussi l'économie politique. Mais qu'est-ce qu'un ensemble de sciences morales et politiques? La psychologie est-elle une science morale? La géographie est-elle une science morale? Le nom de la seconde classe, dans une langue bien faite, aurait été celui-ci : Académie des sciences philosophiques. Ce nom eût donné son véritable sens à la double création de la Convention, c'est-à-dire à l'existence de la seconde classe, et à la fusion des trois classes dans un corps unique. Il est très

vrai que, dans une Académie ainsi nommée, une section de philosophie serait déplacée et paraîtrait incompréhensible. Cette conséquence n'a rien qui m'effraie. N'est-ce pas maltraiter une époque, que de la réduire à n'avoir produit que six philosophes, et maltraiter la philosophie que de la ravaler au rang d'une science particulière? Est-on bien sûr que des disciples de Condillac auraient fait une place parmi eux à Rousseau et à Voltaire? Auraient-ils regardé Diderot comme un des leurs? Montesquieu et Buffon, Georges Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, Quinet et Jean Reynaud étaient-ils des philosophes à mettre dans une section de philosophie? Peut-on renfermer dans une spécialité étroite la philosophie qui donne leur matière et leur méthode, leur substance et leur forme à toutes les sciences, qui établit leurs rapports, et leur emprunte leurs conclusions pour en former comme la synthèse divine du savoir humain? De même que la science n'existe pas, si elle n'est libre, la philosophie n'est rien, si elle n'est universelle.

Il faut convenir que les élections donnèrent un meilleur résultat pour la philosophie que pour la grammaire; et pourtant il est aisé de voir que les électeurs étaient embarrassés pour remplir ce

cadre étroit. Ils l'avaient encore rétréci comme à plaisir en réduisant la philosophie à n'être que l'analyse des sensations et des idées. Tous ceux qui se piquaient de philosophie avaient alors une véritable passion pour l'analyse. Une bonne analyse et une bonne classification, exprimées dans une langue bien faite, voilà l'idéal qu'ils se formaient pour toutes les sciences, et particulièrement pour la philosophie. Ils avaient appris cette doctrine à l'école de l'Encyclopédie et de Condillac. Ils montraient le plus parfait mépris pour cette obscure métaphysique, qui se repaissait d'hypothèses et de chimères, tandis qu'il n'y a, disaient-ils, de vraiment scientifique qu'une série de faits bien observés, et ramenés à une formule générale. La métaphysique était tombée en discrédit depuis plus d'un demi-siècle. On sait comment Voltaire la définissait. L'Académie française mit l'éloge de Descartes au concours, dans l'unique pensée d'honorer la philosophie indépendante, et en gardant toutes ses rancunes contre ce qu'on appelait d'un commun accord les chimères cartésiennes. Thomas eut le prix, et Voltaire lui écrivit cette platitude : « On ne lit plus Descartes; mais on lira son éloge. »

Quand M. Guizot ressuscita l'Académie des

sciences morales et politiques en 1832, le système de Condillac était tombé en discrédit. Nous avions eu dans le siècle dernier une philosophie dominante, grâce à l'influence de l'Encyclopédie; et nous eûmes une philosophie officielle dès les premières années de ce siècle-ci, grâce à la fondation de l'université impériale qui ne permettait aucun enseignement public en dehors d'elle. M. La Romiguière, M. Royer-Collard et M. Cousin régnèrent l'un après l'autre, M. Cousin plus longtemps et plus souverainement que ses devanciers. Loin de renoncer à l'analyse, il la regarda comme le fondement de la philosophie, mais il n'en fit pas la philosophie entière. Il adopta dans ses traits généraux la doctrine de Descartes, dont on peut le considérer comme un disciple, quoique des disciples de cet ordre portent à bon droit le nom de maîtres. Il avait collaboré avec M. Guizot à l'ordonnance réparatrice de 1832, et ils n'étaient hommes ni l'un ni l'autre à cacher le nom de la philosophie. Il est à regretter qu'ils ne l'aient pas donné à l'Académie entière; c'est alors que la revanche eût été complète.

Le Directoire avait désigné, pour la section de l'analyse des sensations et des idées, Volney et

Lévesque de Pouilly. Volney[1] était indiqué, pour l'Institut, par le succès de son *Voyage en Égypte*, et pour a section de philosophie par le succès encore plus éclatant des *Ruines*. Il avait aussi publié, en 1793, un *Catéchisme du citoyen français*, qu'on pouvait regarder comme un traité de morale. Ce n'était pourtant pas un philosophe dans le sens que semble indiquer le titre de la section (analyse des sensations et des idées), et il avait fait à l'École normale de 1794, avec une grande supériorité, un cours d'histoire qui le désignait pour une section différente. Au moment de sa nomination, il venait de partir pour les États-Unis d'Amérique, et n'occupa son siège à l'Institut qu'à la fin de 1797.

Volney était un noble esprit, avec un caractère réservé. Il se montra toujours indépendant et généreux dans sa conduite comme dans ses opinions, fidèle à ses principes, à sa méthode, à ses amitiés, un peu incertain dans les conclusions pratiques, comme un homme qui n'avait pas poussé ses méditations jusqu'à leur terme. Il était personnellement ami de Bonaparte, et se trouva engagé comme malgré lui dans la politique. Ses pensées, depuis la

1. Né à Craon (Mayenne) le 3 février 1757, mort à Paris le 25 avril 1820.

publication des *Ruines*, s'étaient détournées peu à peu de la philosophie et de la poésie. Elles étaient devenues positives. Il avait rapporté de son dernier voyage des notes abondantes et intéressantes à l'aide desquelles il composa son *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, publié en 1803. Il assistait aux délibérations de la section de philosophie, et y prenait part, sans y contribuer par des communications personnelles.

Lévesque de Pouilly[1], que le Directoire avait placé à côté de Volney dans la section de philosophie, pouvait à la rigueur passer pour un philosophe, puisqu'il avait publié, entre autres écrits, un éloge de Charles Bonnet et une théorie de l'imagination[2]; cependant sa place était plutôt marquée à l'Académie des inscriptions, dont il faisait partie depuis longtemps, et dans laquelle il fut rappelé plus tard. Comme Volney, il était absent quand le Directoire le nomma; mais son absence durait depuis plus longtemps, et avait un caractère plus grave. Il

1. Né à Reims le 8 mai 1734, mort le 24 mars 1820.

2. Son père, qui avait fait partie avant lui de l'Académie des inscriptions, était un philosophe moraliste. Son principal ouvrage est intitulé : « *Théorie des sentiments agréables, où, après avoir indiqué les règles que la nature suit dans la distribution du plaisir, on établit les principes de la théologie naturelle, et ceux de la philosophie morale.* » Cet ouvrage a été plusieurs fois réimprimé.

s'était retiré en Allemagne aux approches de la Terreur. Cette marque de prudence ou de faiblesse ne faisait peut-être pas de lui un émigré, car il n'était affilié à aucun parti, mais elle suffisait pour le rendre suspect. D'ailleurs, il n'avait pas, comme certains autres, des amis puissants. Le Directoire, averti de sa situation aussitôt que la liste fut publiée, se hâta d'annuler sa nomination et de le remplacer par Garat[1].

Il avait d'abord nommé ce dernier dans la section de grammaire qui faisait partie de la troisième classe. Garat refusa, avec une certaine aigreur, par la lettre que l'on connaît. La seconde classe l'élut aussitôt dans la section de philosophie, et deux jours après le Directoire, qui ignorait encore cette élection, le nommait de son côté membre de cette même section, en remplacement de Lévesque de Pouilly. Garat fut donc, en moins de huit jours, l'objet de deux nominations et d'une élection pour une place de membre de l'Institut.

On aurait pu croire qu'il serait l'homme actif de la section. Il s'était occupé de tout : de droit, d'histoire, de politique; mais il passait pour être prin-

1. Né à Bayonne le 8 decembre 1749. Mort le 9 décembre 1833, à Urdain, près Ustaritz (Basses-Pyrénées).

cipalement un philosophe. A la fondation de l'École normale, il avait été chargé d'y professer l'analyse des sensations et des idées. Ses premières leçons avaient été très applaudies; on les publiait à mesure, et le public se les arrachait. Dans sa première leçon, qui eut lieu à la fin de décembre 1794, après avoir rapidement esquissé les idées de Bacon, Locke et Condillac, il avait ajouté ces paroles : « Il y a vingt ans que je médite mon système, mais je n'ai pas encore écrit une seule page; c'est au milieu de vous que je vais faire l'ouvrage : nous allons le faire ensemble. Naguère, et lorsque la hache était suspendue sur toutes les têtes, dans ce péril universel auquel nous avons échappé, un des regrets que je donnais à la vie était de mourir sans laisser à côté de l'échafaud l'ouvrage auquel je m'étais si longtemps préparé. » Dans la seconde leçon, il exposa son plan. Il y a fort à parier qu'il l'improvisait, malgré cette longue incubation qui, disait-il, durait déjà depuis vingt ans. Parmi les auditeurs des cours de l'École normale se trouvaient des hommes de mérite, qui auraient pu y remplir l'office de maîtres. Saint-Martin, l'un des auditeurs de Garat, était l'homme le mieux fait pour déconcerter un professeur qui avait de l'imagination et de l'ambi-

tion, sans aucune science. C'était un illuminé; et s'il avait professé lui-même, il aurait prêté le flanc à toutes les critiques; mais comme beaucoup d'illuminés, il possédait contre les doctrines des autres une dialectique singulièrement aiguisée et troublante; il aurait fallu pour lui résister beaucoup de science, de bon sens et de fermeté : toutes les qualités dont Garat était dépourvu. La lutte fut brillante, elle fut courtoise, elle partagea l'auditoire. Il y avait beaucoup d'idées folles et quelques idées profondes dans la tête du disciple de Swedenborg; il n'y en avait d'aucune espèce dans celle de Garat, qui n'était qu'un virtuose. Il exerçait sa faconde sur tous les sujets avec autant de légèreté que d'éclat. Il était plutôt professeur qu'orateur, plutôt journaliste qu'écrivain; il a touché à tout, sans laisser de trace nulle part. Il n'est rien ou presque rien pour la postérité , après avoir fait un bruit continuel pendant sa vie. Au fond, il adoptait les principes de Condillac, en y mêlant quelques idées vagues de spiritualisme à la Jean-Jacques; en politique, il avait des inspirations généreuses, il aimait la paix, il la souhaitait pour son pays, mais il achetait la sienne par les concessions les plus humiliantes et les plus funestes. C'était un de ces

hommes qui sont toujours de bonne foi au moment où ils parlent, et qui traversent toutes les opinions et tous les partis, en s'apercevant à peine de leur propre mobilité. Ce qui leur manque, c'est le caractère, aussi nécessaire pour l'écrivain et le penseur que pour l'homme privé et le citoyen. Garat a été membre de nos grandes assemblées; il a parlé, en quelque sorte, dans toutes les tribunes; il a été admis dans l'intimité des chefs de la Révolution, dans celle de Bonaparte, premier consul et empereur. Il était ministre en 1793. C'est lui qui a lu à Louis XVI son arrêt de mort. Il a publiquement déclaré qu'il approuvait la condamnation; il est certain qu'il en a été consterné; il paraît établi qu'il s'était efforcé de l'empêcher; personne n'a parlé de Louis XVI avec plus d'émotion et d'admiration. Il avait combattu le 18 brumaire, sans toutefois s'exposer outre mesure ; et il en écrivit l'apologie, par ordre, dès le lendemain. Quand Bonaparte n'était encore que le vainqueur de l'Italie, il avait prononcé sur lui cet oracle : « C'est un philosophe qui, par hasard, s'est vu obligé de commander une armée et de livrer quelques batailles. » Garat ne livrait jamais de batailles d'aucun genre; il était à peine philosophe, quoiqu'il fût professeur de philosophie.

On pourrait dire de lui comme de son neveu le chanteur, qu'il ne fit jamais que des roulades. C'est peut-être le seul homme qui ait été mêlé aux scènes les plus affreuses de la Révolution, qui y ait joué, au moins officiellement, un grand rôle, et dont on ait pu dire en fin de compte : « C'était un bon homme. »

Garat, qui était bruyant partout, ne le fut pas dans la section de philosophie: Ses cours, ses articles, et les assemblées politiques l'absorbaient. Il fut un instant ambassadeur à Naples, en 1798. Il y étonna tout le monde, et finit par s'étonner de s'y voir. Le seul travail auquel il se soit livré, comme membre de l'Institut, est l'analyse des mémoires envoyés au concours sur l'influence du langage dans la formation des idées. Il lui sembla que le bruit qu'on pouvait faire dans les classes de l'Institut ne retentissait pas assez au dehors, et il aima mieux en faire ailleurs. Il se trouva éliminé, en 1803, à l'époque de la réorganisation. Son ami Suard, dont il a fait un si beau panégyrique, en fut la cause, et se contenta de lui dire négligemment : « Il m'a semblé que vous ne teniez pas à être membre de l'Institut. » Garat ne tenait pas à y travailler, mais il tenait à en être. Il pardonna à Suard, qui l'avait

trahi, parce qu'il était dans sa nature de pardonner, d'oublier et de changer. Le bonhomme, comme l'appelait Suard, ne savait même pas haïr, si ce n'est quelquefois en rhétorique.

Tout autre fut l'attitude de Cabanis[1]. Celui-ci était, comme presque tous les membres de la classe, mêlé à la politique, mais il ne s'y donnait pas tout entier et n'y cherchait pas uniquement, comme certains autres, les occasions de jouer un rôle. Il avait été le fidèle ami et le confident de Mirabeau. Il était philosophe, dans le sens qu'on donnait à ce mot à la fin du XVIIIe siècle, et faisait partie de la société d'Auteuil, où l'on conservait les traditions de l'Encyclopédie, avec moins d'ambition et moins de puissance, mais avec plus de suite dans la méthode, plus de perspicacité dans l'observation, et plus de circonspection dans les affirmations. Cabanis était médecin, en même temps que philosophe; et il réunit les deux ordres d'études dans son *Traité des rapports du physique et du moral de l'homme* qui obtint rapidement et qui a gardé une juste célébrité. Ce livre a été lu, en entier, dans la seconde classe, et même deux fois, conformément

1. Né à Cosnac (Corrèze), le 5 juin 1757, mort à Rueil le 5 mai 1808.

au règlement qui imposait aux lecteurs et aux auditeurs cette formalité encombrante et compromettante. C'est un véritable livre de philosophie, rempli d'idées hasardées et d'idées justes, d'observations bien faites et de réflexions piquantes. Ce livre qui occupa plus que tout autre la section de philosophie, et peut-être la seconde classe tout entière, porte un titre qui pourrait faire illusion; car les rapports du moral et du physique de l'homme semblent être les rapports de l'âme et de la matière. Il ne faut pas s'y tromper : ce que Cabanis appelle *le moral*, n'est pas autre chose qu'une manière d'être du physique. L'influence du moral sur le physique, c'est l'influence du physique représenté par le cerveau, sur le physique représenté par tous les organes. Le cerveau est un organe particulier destiné spécialement à produire la pensée, de même que l'estomac et les intestins à opérer la digestion, le foie à filtrer la bile, les parotides et les glandes maxillaires et sublinguales à préparer les sucs salivaires. Les impressions arrivent au cerveau par l'entremise des nerfs; le cerveau entre en action, agit sur elles, et les renvoie métamorphosées en idées. Le matérialisme est ainsi présenté non comme une doctrine, mais comme un fait. Cabanis

ne le démontre pas; il le raconte. L'impression est d'autant plus vive que le style est simple, clair, familier, correct, élégant, et que l'auteur, chaque fois qu'il donne une direction ou un conseil, parle en homme de bien et en sage. Ce matérialiste aime tout ce qui est généreux; il a l'âme sensible et fière. On comprend, en le lisant, qu'il a été droit et bon, et il l'a été toute sa vie à un degré supérieur. Il a traversé la Révolution sans jamais en abandonner le principe ni en approuver les excès. Son livre fournit plus d'une pensée profonde au moraliste, plus d'une observation délicate au psychologue, et il garde le mérite d'avoir péremptoirement démontré qu'on ne peut manquer de se tromper sur la psychologie et sur la physiologie, si on les étudie l'une sans l'autre.

Ginguené[1] était directeur de l'instruction publique au moment de son élection. C'était un écrivain de mérite, et l'un des plus érudits de son temps. Il ne s'était guère signalé dans les lettres, avant son élection à l'Institut, que par ses écrits sur la musique où il prenait parti pour Piccini contre Glück, et par des œuvres légères, d'une valeur iné-

1. Né à Rennes le 25 avril 1748, mort à Paris le 11 novembre 1816.

gale, parmi lesquelles *la Confession de Zulmé* tenait le premier rang. En 1791, parut un gros livre de lui, sur un gros sujet, qu'il essaya de traiter d'une façon plaisante. Cela s'appelle : *De l'autorité de Rabelais dans la révolution présente et dans la constitution civile du clergé, ou institutions royales, politiques et ecclésiastiques, tirées de Gargantua et de Pantagruel.* Plus tard, sans abandonner la musique, la poésie et le théâtre, il fit des ouvrages sérieux et qui comptent. Il fut l'un des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, et publia une *Histoire littéraire de l'Italie* qui obtint un grand et légitime succès. Sa place aurait été dans la troisième classe ; on ne s'explique guère sa présence dans la seconde, et surtout dans la section de philosophie.

On ne voit pas non plus quel avait été le motif de l'élection de Le Breton[1]. Il avait été théatin dans sa jeunesse, et avait professé la rhétorique au collège de Tulle. C'est là qu'il composa un volume intitulé : *Logique adaptée à la rhétorique.* Ce n'est guère qu'un livre de classe, qui ne lui créait aucun titre, ni comme rhétoricien, ni comme logicien,

1. Né à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine), le 7 avril 1760, mort à Rio-Janeiro le 9 juin 1819.

ni comme écrivain. Suivant une coutume très répandue, le professeur de rhétorique expliquait dans le dernier mois de l'année les premiers éléments de la logique. Le Breton fit comme tant d'autres; il développa ses cahiers et les publia; ce n'était pas même un petit événement scolaire. Il n'avait aucun goût pour être moine et professeur; il quitta l'habit dès qu'il le put, vint à Paris pour y trouver des philosophes un peu plus hardis que les théatins, et ne tarda pas à entrer dans l'administration du ministère de l'intérieur comme chef du bureau des beaux-arts. Il était là à sa véritable place, car il avait le goût des arts, sans être un critique d'ordre supérieur, et il avait toutes les qualités d'un administrateur ferme, laborieux, exact. Je ne sais pourquoi on s'avisa de le mettre dans la section de philosophie. Il devint par la suite secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, et publia, en cette qualité, des travaux qui ne sont pas sans mérite. C'était du reste un de ces hommes laborieux et consciencieux qui rendent des services partout où ils se trouvent. Il fut deux fois secrétaire de la seconde classe, et quoiqu'il ne fût pas alors permis d'administrer, il sut se rendre utile comme administrateur.

En 1815, Le Breton protesta avec énergie contre la spoliation de nos musées. Il fut rayé de la liste de l'Institut à la suite de cet acte de courage, et aima mieux s'expatrier que de voir la France livrée aux ennemis de la Révolution.

Deleyre[1], élevé chez les jésuites, et jésuite lui-même jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, vécut ensuite dans la familiarité des principaux encyclopédistes. Il a rédigé pour l'Encyclopédie l'article FANATISME, que Voltaire a inséré avec de légers changements dans son *Dictionnaire philosophique*. On a de lui une *Analyse de Bacon*, un volume (le XIXe) de l'*Histoire générale des Voyages*, et une vie de l'académicien Thomas. Son *Analyse de Bacon* était son seul titre pour faire partie de la section de philosophie. C'est un ouvrage en trois volumes, qui n'est pas sans quelque mérite. A l'époque où Deleyre le publia, Bacon n'était guère connu en France que de nom. Nous ne connaissions alors ni les philosophes étrangers, ni les philosophes passés. Nous ne rougissions pas de notre ignorance. Si nous ne regardions pas par-dessus nos frontières, c'est parce que nous étions persuadés qu'en dehors de

1. Né à Portet, Gironde, le 10 janvier 1726, mort le 27 mars 1797.

l'antiquité et de la France, il n'y avait rien qui méritât d'être vu. Nous commencions à connaître « le sage Locke », et à l'admirer de confiance. Deleyre remonte beaucoup plus loin dans la nuit des âges ; il va jusqu'au *Novum Organum*. Il est édifiant de voir comment Le Breton, secrétaire de la seconde classe, parle de Bacon dans l'éloge funèbre de Deleyre : « Avant que Diderot et d'Alembert eussent appelé sur ce beau génie l'admiration et la reconnaissance, personne ne paraissait savoir avec quelle sagacité il avait rassemblé le petit nombre de vérités qui se trouvaient comme perdues dans les ténèbres de son siècle et dans le vide des siècles anciens. »

Deleyre fut employé, sous les ordres de Condillac, à l'éducation de l'héritier du duc de Parme. La Gironde l'envoya à la Convention nationale. Il n'avait pas le talent de la tribune ; mais il rendit, dans le comité d'instruction publique, de nombreux et importants services. Il fut chargé, avec Lakanal, de diriger l'École normale de 1794, qui réunit tant de grands esprits, et produisit si peu de résultats. Il ne fit que paraître à l'Institut, car il mourut en 1797.

On lui donna pour successeur le vicomte de Tou-

longeon[1], qui avait été séminariste, puis colonel de chasseurs à cheval, et qui fut membre de l'Assemblée constituante comme député de la noblesse. Il se défendait d'être monarchique, mais il se comptait lui-même parmi les modérés et fréquentait la réunion que présidait La Rochefoucault. Dans l'Assemblée, il prit part aux discussions sur l'organisation de l'armée. Il avait publié trois ouvrages avant son élection à l'Institut : en 1788, une brochure intitulée : *Principes naturels et constitutifs des Assemblées nationales;* en 1790, un *Éloge de Guibert* (Guibert, le tacticien célèbre, était son plus intime ami); la même année, un *Manuel révolutionnaire, pensées morales sur l'état politique des peuples en révolution*, qui n'a que 137 pages. C'était un bagage littéraire assez léger, et, malgré le mérite incontestable de l'homme, on ne voit guère ce qui l'avait désigné pour la section de philosophie. Son seul ouvrage de longue haleine est une *Histoire de France depuis* 1789, en quatre volumes, dont le premier parut en 1801, et le quatrième en 1810. On y trouve des renseignements intéressants sur les armées de la Révolution.

Toulongeon publia ensuite plusieurs écrits, qui

1. Né à Champlitte, Haute-Saône, le 3 décembre 1748. Mort à Paris le 23 décembre 1812.

montrent la variété de ses aptitudes, un *Manuel du muséum français*, une traduction des *Commentaires de César*, une dissertation, sans grande portée, sur le divorce; un livre intitulé *Recherches historiques et philosophiques sur l'amour et le plaisir*. On croirait, au premier abord, que Toulongeon s'est enfin souvenu qu'il est membre de la section d'analyse des sensations et des idées. Il ne serait pas le premier qui, entré sans titre dans une Académie, et se trouvant à bonne école, se serait avec le temps rendu digne d'un honneur prématurément accordé. Mais non; ces *Recherches historiques et philosophiques* sont un poème en trois chants qui renferme quelques jolis vers.

Il se montra assidu pendant son séjour dans la seconde classe, et même laborieux. Il lut à ses confrères une traduction en vers du troisième livre de l'*Iliade*. Ses communications en prose furent fréquentes : quelques-unes roulent sur des questions de psychologie, celles-là sont en petit nombre et ne lui assignent pas une place parmi les philosophes ;. d'autres ont pour objet des questions de littérature ou d'histoire. La plupart traitent de matières politiques ou économiques. C'est ainsi qu'il lit à la classe une dissertation sur l'*Esprit*

public, une autre *Sur la manière d'écrire l'histoire*, une autre *Sur le danger pour la salubrité publique d'établir des usines sur de petites rivières*, une autre *Sur l'Usage du numéraire dans un grand État*. Tout cela est court, clair et sensé. L'écrivain n'a pas beaucoup d'haleine; le penseur n'a pas beaucoup de force. Je signale un morceau, publié dans le tome III des *Mémoires*, qui a pour titre : *De l'influence du régime diététique d'une nation sur son état politique*. Il compare le régime diététique des Anglais au nôtre. Il faut aux Anglais du bœuf, et aux Français du grain. C'est pour nous une double cause d'affaiblissement. Pour produire le grain nécessaire à la nourriture de cent hommes, il faut cent hommes; pour produire autant de bœuf que cent hommes peuvent en consommer, il faut trois hommes, dont un enfant. En outre, le mangeur de bœuf est deux fois plus fort que le mangeur de grains. Michelet disait de même que es Anglais avaient commencé par être un peuple lymphatique et languissant, confiné dans les brouillards malsains de son île; mais que du jour où ils prirent la résolution de manger du bœuf et de boire de l'ale, ils devinrent une nation robuste, entreprenante, obstinée, et les maîtres d'une partie du monde.

Quoique Volney, Garat, Cabanis, fussent des philosophes, on peut dire que la section d'analyse des sensations et des idées, à la différence de toutes les autres, fut plus heureuse dans le choix de ses associés que dans celui de ses membres titulaires, puisqu'à côté de membres obscurs ou étrangers à la philosophie, comme Caffarelli du Falga, qui était un héros, Victor Desèze, Jacquemont, Sicart, elle put s'assurer le concours de Destutt de Tracy, La Romiguière et de Gérando. Pierre Prévost (de Genève), sans être sur le rang de ces trois hommes supérieurs, faisait certainement honneur à la classe.

La fameuse société d'Auteuil avait été comme une académie à l'époque où il n'y avait plus d'académies. C'était une réunion d'amis, qui étaient tous des écrivains et des penseurs, et qui ne se laissaient distraire de leurs chères études, ni par les dangers qu'ils couraient, ni par les bouleversements dont ils étaient les témoins. Ils voyaient avec horreur le débordement des passions et l'abaissement des esprits, et n'en restaient pas moins fidèles aux idées de justice et de liberté qui avaient fait 1789 et animé l'Assemblée constituante. Jusqu'à la mort de madame Helvétius, en 1800, ils s'étaient réunis chez cette femme excellente et gracieuse qui avait

connu tous les philosophes du XVIIe siècle, et en avait été adorée. Il y avait parmi eux des poètes, comme Chénier, des érudits comme Daunou et Thurot, des lettrés comme Garat et Ginguené, des penseurs comme Sieyès, des observateurs comme Cabanis; de Tracy était, par excellence, le philosophe[1]. Il écrivait en 1793 : « N'est-il pas honteux qu'il n'y ait pas de classe pour les siences morales et politiques? Et n'est-il pas affreux que nous soyons réduits, en ce moment, à souhaiter qu'on ne s'en occupe pas, de peur qu'on ne détruise le tout au lieu de le grandir? » Un mois après qu'il avait écrit ces paroles, toutes les académies furent « anéanties »; deux ans plus tard, elles furent remplacées par la création de l'Institut, et cette fois le vœu de Destut de Tracy fut réalisé; il y eut une classe des sciences morales et politiques. Presque tous les amis qui formaient la société d'Auteuil y entrèrent : Sieyès, Cabanis, Volney, Garat, Ginguené, Daunou. D'autres, comme Chénier et Andrieux, firent partie de la troisième classe. De Tracy, qui habitait Auteuil, ne put être nommé membre résident, parce qu'on s'en tint à la lettre du règlement; il

1. Né à Paris le 20 juillet 1754, mort à Paris le 9 mars 1836.

fut seulement associé. Mais cet associé fut un membre assidu de la seconde classe, à laquelle il communiqua de nombreux et importants mémoires.

Il exposait dans ces mémoires un système qui lui était propre, et qui était le système de Condillac simplifié et perfectionné. Il l'avait conçu dans la prison des Carmes, et en avait arrêté les dernières formules, pendant que le couteau de la guillotine était suspendu sur sa tête. C'était le fameux système de l'idéologie, avec lequel toute la philosophie se confondit dans l'esprit de Bonaparte et qui devint l'objet de sa haine à la fois comique et funeste. De Tracy admettait quatre facultés de l'esprit humain qui n'étaient que quatre formes de la sensation ; la perception, la mémoire, le jugement, la volonté ; sentir des objets, sentir des souvenirs, sentir des rapports, sentir des désirs. Les objets extérieurs produisent une impression sur les nerfs, les nerfs la transmettent au cerveau, et le cerveau la transforme en sensation, si l'objet est présent ; en souvenir s'il est absent; en rapport, s'il y a plusieurs objets, et en raisonnement, s'il y a plusieurs rapports. Si la sensation suscite un désir, le désir provoque un mouvement nerveux s'exerçant du dedans au dehors, et qui n'est autre que la volonté.

M. de Tracy était d'une vieille noblesse. Il avait été colonel de cavalerie et général. Il avait fait sous La Fayette de brillantes campagnes. Un autre associé de la classe qui ne fut pas moins célèbre, M. La Romiguière [1], était plébéien et affilié à la société de la doctrine chrétienne. Il eut avec M. de Tracy ce point commun, d'accepter la révolution de 1789 et de lui rester fidèle contre les excès de la Terreur et le despotisme de l'Empire. Cette fidélité à la liberté, et cette revendication constante et calme du droit contre la force, étaient ce qui déplaisait à Bonaparte dans les idéologues, car, pour le système, il le connaissait mal, et s'en souciait peu. La Romiguière, qui n'aimait pas les coups d'éclat, en fit un cependant, quand il n'était encore que doctrinaire et professeur de philosophie à Toulouse, en donnant ce sujet de thèse : « Il n'y a pas de droit de propriété quand le prince peut frapper arbitrairement des impôts. » Cette doctrine, qui devint la doctrine courante à partir de 1789, était factieuse en 1784, et le parlement de Toulouse interdit la publication de la thèse. On a dit que La Romiguière était devenu philosophe en lisant un livre

1. Né à Lévignac-le-Haut (Aveyron) le 3 novembre 1756, mort à Paris le 12 août 1837.

de Condillac, comme, trente ans plus tard, Royer-Collard le devint en lisant un livre de Reid. Il est certain qu'il s'attacha au système de Condillac, en même temps que Destut de Tracy, et que, de même que lui, il le modifia ; mais il le modifia d'une façon plus heureuse, en reconnaissant à l'âme une activité propre. Cette activité se manifeste d'abord par l'attention ; l'attention se transforme en comparaison et en raisonnement. Cette transformation successive, à laquelle la sensation ne fournit que la matière, n'est pas toute l'activité humaine. L'âme réagit par le désir, la préférence et la liberté, qui constituent la volonté, comme l'attention, la comparaison et le raisonnement constituent l'entendement. C'est un système ingénieux et chimérique, qui a du moins le grand avantage de ne pas réduire l'entendement humain à un théâtre où tout est produit par l'action du monde extérieur, et de placer le moi et le non-moi en face l'un de l'autre comme deux forces qui luttent pour se modifier réciproquement. La Romiguière habitait Paris, quand il fut nommé associé, ou membre non résident, en 1796. Toutes les places de membres titulaires étant remplies, on considéra qu'il avait encore sa résidence principale, ou, comme nous dirions aujour-

d'hui, son domicile politique à Toulouse, afin de pouvoir l'introduire comme associé dans la section d'analyse, où il siégea fréquemment, et dont il devint, dès le premier jour, une des lumières.

Il était venu à Paris, en 1794, pour assister aux leçons de l'École normale. Il suivit les cours de Garat et de Volney. Comme Saint-Martin, *le Philosophe inconnu*, il entra en discussion avec Garat; mais il ne venait pas, comme Saint-Martin, de l'autre bout de l'horizon, et l'entente était plus facile entre lui et le professeur. Garat avait l'esprit trop ouvert pour ne pas sentir du premier coup, qu'il avait affaire à forte partie. Il commença la leçon où il lui répondit par ces mots : « Il y a ici quelqu'un qui devrait être à ma place. » Quelques semaines après, La Romiguière, qui avait déposé, sans bruit, tout caractère sacerdotal, fut nommé professeur de logique aux écoles centrales de Paris .

Dans la seconde classe de l'Institut, la philosophie était seulement l'analyse des sensations et des idées. Ce n'était même plus cela dans les écoles centrales : on n'y enseignait que la logique, et la

1. Les écoles centrales étaient à peu près les équivalents de nos lycées.

logique elle-même ne figurait pas dans les premiers progammes. La Romiguière, malgré sa réserve habituelle, écrivit en faveur de la philosophie une réclamation éloquente, qui est à la fois un de ses plus beaux ouvrages, et un des actes les plus honorables de sa vie.

Il avait composé, sous le titre d'*Éléments de métaphysique*, un petit volume qui est un chef-d'œuvre de clarté et de style élégant et simple ; et il l'avait publié, ce qui suffit à le peindre, en 1793. Il traversa tous les orages avec la même sérénité. On le nomma conservateur de la bibliothèque du prytanée, qui s'appela depuis bibliothèque de l'Université, et il conserva cette place jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1837. Il fut aussi professeur de philosophie, d'abord à l'École normale, puis à la faculté des lettres, où il ne professa que deux ans, de 1811 à 1813; il se fit ensuite suppléer, mais il assistait aux examens, et prenait une part très active à la discussion des thèses du doctorat, où on le retrouvait tout entier. Ce doux philosophe s'était laissé nommer tribun après le 18 brumaire. Il resta trois ans dans le Tribunat; il n'y fit pas de bruit, il n'y fit pas non plus de concession; il y resta tranquillement lui-même. Il s'en vit éliminer avec indiffé-

rence, peut-être avec plaisir, et passa le reste de ses jours entre sa bibliothèque et son enseignement. Son cours de 1811 avait été un événement, car sa parole avait autant de grâce et de charmes que son style. Il a publié ses *Leçons de philosophie*, qui ont eu de nombreuses éditions, et qu'on lira toujours avec plaisir, parce qu'elles sont un monument de la langue, et avec fruit, parce qu'elles représentent une des phases les plus curieuses et les plus instructives de notre philosophie moderne. Il s'en tint à son système, qui était complet et qui lui semblait solide; et quoiqu'il écrivît encore des mémoires sur des points de philosophie, sans les publier, il ne cherchait pas à faire de nouvelles découvertes. M. Cousin étant allé le voir à son lit de mort, il lui dit en souriant : « Vous trouvez toujours? » Après la suppression de la classe des sciences morales et politiques, on l'avait « déporté » en qualité de correspondant, dans la classe d'histoire et de littérature ancienne. Il se laissa faire, mais il ne mit jamais les pieds dans cette compagnie où ses goûts et la nature de ses travaux ne l'appelaient pas. En 1832, il fut élu membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques reconstituée, à l'âge de soixante-seize ans, et il put encore y siéger pen-

dant cinq ans. Ce n'était plus qu'un auditeur assidu, bienveillant, quoiqu'un peu sceptique pour toutes « les découvertes » modernes. Ses confrères l'entouraient de leur respect, car on ne pouvait connaître cet homme excellent sans le respecter et sans l'aimer.

Il avait été très actif dans la section de philosophie, en 1795, sans pourtant y être envahissant. Il a écrit quelque part en parlant de lui-même : « Je ne cherche pas à me cacher, mais je n'aime pas à me montrer ; » très juste appréciation de son esprit curieux et ferme, et de son caractère modeste et réservé. Le 16 avril 1796, vingt-six jours après son élection, il communiqua à la classe deux mémoires : l'un, *Sur l'analyse des sensations*, l'autre, *Sur la détermination du mot idée*. Ces deux mémoires ont été publiés dans le recueil des travaux de la classe. Il continua jusqu'en 1803 de prendre une part active aux travaux et aux discussions. Il eut même l'honneur de fournir un des sujets de prix proposés par la section. La loi organique donnait aux associés les mêmes droits qu'aux résidents, et plusieurs d'entre eux en profitèrent largement.

De Gérando [1] qui fut un administrateur éminent

1. Né à Lyon le 29 février 1772, mort à Paris le 10 novembre 1842.

et une des lumières du conseil d'État, avait eu une eunesse agitée et héroïque. Il échappa deux fois à la mort, d'abord sur le champ de bataille, où il fut criblé de blessures, ensuite devant un conseil de guerre d'où il semblait qu'il ne dût sortir que pour aller au peloton d'exécution. Deux fois il avait été obligé de s'exiler. Rentré en France, il s'était engagé dans un régiment de chasseurs, et il y servait comme simple soldat quant il prit part au concours sur l'influence des signes dans la formation des idées. Il n'avait que vingt-cinq ans. Il obtint le prix, et vint le chercher d'étape en étape. Cinq hectogrammes d'or! (1667 fr.). C'était une fortune pour le jeune soldat. On lui donna son congé, et très peu de temps après, il était associé de l'Institut, secrétaire général d'un ministère, et maître des requêtes.

M. de Gérando donna le bon exemple de compléter et de développer le mémoire qui avait eu le prix, et il en fit un ouvrage en quatre volumes, d'un réel intérêt. Cet ouvrage parut en 1800. Tout en subissant à certains égards l'influence, alors souveraine, de Condillac, de Gérando n'hésita pas à combattre le célèbre paradoxe qu'une science bien étudiée n'est qu'une langue bien faite. Il s'occupa

aussitôt après de son *Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines*. L'ouvrage ne parut qu'en 1804, un an après la suppression de la classe des sciences morales et politiques. De Gérando devint d'abord correspondant, puis, au bout de deux ans, membre titulaire de la classe d'histoire et de littérature ancienne.

Rien n'était plus nécessaire à cette époque que d'étudier l'histoire de la philosophie. La plupart des disciples de Voltaire et de Rousseau, qui se disaient philosophes, puisaient toute leur science dans l'encyclopédie. Voltaire disait couramment : « On ne lit plus Descartes. » Une des premières démarches des membres de l'Institut fut de demander que les cendres de Descartes fussent transportées au Panthéon : ils l'honoraient, comme philosophe et esprit indépendant, mais ils ne le lisaient pas. On lisait encore bien moins les philosophes étrangers. On avait entendu parler « du sage Locke » ; il était traduit en français ; mais l'Allemagne était comme séparée de nous par des abîmes infranchissables. Les émigrés l'auraient découverte, s'ils avaient été capables d'observer et de réfléchir. Ce fut madame de Staël qui s'en chargea. Les Français

étaient depuis longtemps engoués d'eux-mêmes Ils se croyaient chargés de donner des leçons aux autres peuples, et n'imaginaient pas un instant qu'ils pussent en recevoir à leur tour. Il est certain qu'ils leur avaient fait accepter leurs idées, leur langue, et même leurs sottises, et que la Révolution française fit avancer d'un siècle la civilisation de l'Europe. Cette situation explique notre infatuation sans l'excuser. Nous avions le tort de ne pas voyager, et le malheur de ne pas savoir d'autre langue que la nôtre. Lorsque la France, en 1792, accepta la guerre contre toute l'Europe, elle devint comme une île au milieu d'un océan désert; le monde finit pour elle où finissaient ses armées. Rien n'est plus comique et plus triste à la fois que la lettre du ministre de l'intérieur, transmettant à l'Institut un mémoire d'un savant allemand. « Nous n'avons pas de lumières à attendre de l'Allemagne sur de tels sujets. » On défigurait l'orthographe d'une étrange sorte : on écrivait d'Hugald Stuart, Rumphord, Fichtey. La loi organique prescrivait d'élire vingt-quatre associés étrangers; on n'osait pas procéder à l'élection; on mit cinq ans à s'y décider.

A ce moment de l'histoire, la philosophie alle-

mande était pourtant dans toute sa splendeur. Kant surtout était puissant et populaire. On s'occupa de lui dans la seconde classe : honneur bien inattendu pour un étranger. Destutt de Tracy, de Gérando l'attaquèrent; Mercier prit sa défense. « C'est un chef de secte, dit de Tracy; car il y a des sectes en Allemagne, comme il y en avait chez les anciens. On professe la doctrine philosophique de Kant, comme on professe la doctrine théologique de Jésus, de Mahomet ou de Brahma. » Il avoue qu'il n'a pas pu lire les ouvrages de Kant dans l'original, parce qu'il n'entend pas l'allemand; il a eu la traduction latine entre les mains; mais il aime mieux s'en référer à un ouvrage intitulé : *Essai d'une exposition succincte de la doctrine de la raison pure*, écrit en hollandais par Kinker, et traduit en français par Lefèvre. « Je déclare, dit-il, que, suivant mon opinion, Kinker a bien saisi les idées de Kant; mais je déclare aussi à ceux qui en jugeraient autrement, que c'est ce qu'a dit Kinker que je réfute. Peu importe que je réfute Kant ou Kinker, si je réfute une erreur accréditée. » Voici maintenant le résumé qu'il fait lui-même de sa réfutation. « J'ai démontré que la doctrine de Kant nous présente une décomposition incomplète et fausse de notre faculté de penser;

qu'elle nous donne une notion très inexacte de notre sensibilité, de laquelle cependant elle avoue que viennent tous les matériaux de nos connaissances; que toutes ces facultés *pures* qu'elle reconnaît en nous, et toutes ces connaissances *pures* qu'elle prétend nous donner, sont de *purs* néants, personnifiés par l'abus des mots, et par un emploi vicieux des idées abstraites, dont on fait des êtres réels et existants. Si j'ai raison sur tous ces points, il n'existe rien qu'on puisse appeler *raison pure;* il n'y a pas lieu à ce qu'on nomme *critique de la raison pure*, et tout croule par la base. » Mercier, esprit bizarre et confus, mais dans lequel perçaient quelques lueurs, intervint dans la discussion pour défendre Kant contre Destutt de Tracy et de Gérando. Cela n'alla pas bien loin. Bien peu de membres de la classe lurent l'abrégé de Kinker, qui pourtant n'avait qu'un volume. Destutt de Tracy avait été jusqu'à étudier Kant lui-même; mais c'était un scrupuleux, un courageux. Il ne l'avait lu qu'en latin. C'est en latin aussi que Garat l'avait lu, s'il l'avait lu. « Je l'ai lu, disait-il, dans un latin barbare, tout rempli de locutions singulières qui sont apparemment des germanismes. » Il trouvait la doctrine aussi barbare que le latin. Un jour, il ren-

contre un ancien conventionnel, qui lui fait des lamentations sur l'abaissement des esprits et des caractères. Garat gémit avec lui. « Quel remède à cette décadence morale? » dit le conventionnel. « J'ai envie de traduire Kant, » s'écrie Garat. Mais il ne savait pas l'allemand. S'il l'avait su, il n'aurait pas compris Kant. S'il l'avait compris, il ne l'aurait pas approuvé. Et s'il l'avait traduit, on ne l'aurait pas lu.

Madame de Staël fit l'éloge de cette grande école et l'analyse de cette belle doctrine, dans son livre sur l'Allemagne; et Suard disait : « Quant à la philosophie de Kant et de ses disciples, j'ai regret au temps et au talent que madame de Staël a perdus à l'expliquer et à l'adorer. »

Il reste à faire connaître les sujets de prix mis au concours par la section.

Le premier était ainsi conçu: « Déterminer l'influence des signes sur la formation des idées. »

L'Académie signalait aux concurrents, comme dignes d'une attention particulière, les questions suivantes :

« 1° Est-il bien vrai que les sensations ne puissent se transformer en idées que par le moyen des signes? Ou, ce qui revient au même, nos premières

idées supposent-elles essentiellement le secours des signes ?

2° L'art de penser serait-il parfait si l'art des signes était porté à sa perfection ?

3° Dans les sciences où la vérité est reçue sans contestation, n'est-ce pas à la perfection des signes qu'on en est redevable ?

4° Dans celles qui fournissent un aliment éternel aux disputes, le partage des opinions n'est-il pas un effet nécessaire de l'inexactitude des signes ?

5° Y a-t-il quelque moyen de corriger les signes mal faits et de rendre toutes les sciences également susceptibles de démonstration ? »

De Gérando, alors simple soldat à l'armée du Rhin, remporta le prix.

Un autre sujet de prix était conçu en ces termes :

« Déterminer l'influence de l'habitude sur la faculté de penser, ou, en d'autres termes, faire voir les effets que produit sur chacune de nos facultés intellectuelles la fréquente répétition des mêmes opérations. »

Le prix fut décerné à Maine de Biran, dans la séance publique du 17 messidor an X.

Dans la séance du 20 vendémiaire an XI, la classe

avait proposé, pour sujet de prix d'analyse des sensations et des idées, cette question :

« Déterminer comment on doit décomposer la faculté de penser, et quelles sont les facultés élémentaires qu'on doit y reconnaître. »

Le concours n'ayant pas donné de résultat fut prorogé jusqu'à la séance publique de germinal an XIII. Mais avant la clôture du concours, la seconde classe avait été supprimée.

On voit que, pour ses sujets de prix, elle se renfermait scrupuleusement dans les questions psychologiques (analyse des sensations et des idées), et qu'elle donnait à la question des signes une importance toute particulière. Cette question, introduite par Condillac, et bientôt la question connexe de l'origine du langage, dans laquelle M. de Bonald crut trouver une démonstration de l'existence de Dieu, occupèrent encore la philosophie française pendant les premières années du XIXe siècle.

Les travaux de la classe furent renfermés, comme nous l'avons vu, dans le même cercle. On s'y occupa du « sauvage de l'Aveyron », qui parut une excellente occasion pour vérifier l'exactitude des théories sur l'origine des sensations et des idées.

Parmi les communications les plus intéressantes

faites à la classe par la section de philosophie, il faut compter les deux beaux mémoires de La Romiguière dont nous avons parlé, et le *Traité des rapports du physique et du moral de l'homme*, par Cabanis. Ce dernier ouvrage occupa l'Institut pendant un grand nombre de séances, et ne permit que de rares lectures aux autres membres de la section. Cependant M. de Tracy, M. de Gérando se firent entendre assez souvent. Le Breton, qui était né pour être secrétaire, lisait surtout des notices sur les membres décédés. Le règlement de l'Institut prescrivait de lire une notice sur la vie et les travaux des membres décédés dans la séance publique qui suivait immédiatement leur décès, et l'Institut, par une délibération spéciale, avait accordé aux associés le même honneur.

MM. de Tracy et de Gérando lurent plusieurs mémoires sur la pasigraphie. Cette prétendue science, inventée par M. de Maismieux, était, avec la question de l'origine des idées, une des constantes préoccupations de la section de philosophie. Elle était loin de négliger la lexicologie, question voisine, sur laquelle le ministre de l'intérieur lui demandait des rapports; mais la pasigraphie semblait à la plupart des philosophes une découverte de premier

ordre. C'était un des côtés de la fameuse question des signes, si populaire à la fin du XVIIIe siècle et dans les premières années de celui-ci. M. de Tracy pensait qu'on arriverait par ce moyen à former une langue universelle. L'inventeur, M. de Maismieux, n'en doutait pas. L'esprit, d'ailleurs lumineux, de M. de Tracy était hanté par la chimère de la simplification et de l'unification. C'est lui qui disait un jour qu'il fallait extraire toutes les vérités contenues dans tous les livres, en faire un catéchisme bien méthodique, qui ne serait pas fort gros, et qu'on pourrait brûler ensuite tous les livres. Hâtons-nous d'ajouter qu'il ne se serait pas chargé de ce brûlement.

Les doctrines que les savants trouvent dans leur cabinet, et qu'ils discutent entre eux, quelquefois sans aucune pensée de publicité et de propagande, arrivent, on ne sait comment, jusqu'aux esprits non cultivés, s'y transforment en passions, et produisent des effets inattendus. Le grand amour des encyclopédistes pour l'unité et la généralité, qui se liait dans leur esprit à une certaine idée de table rase, et à un certain mépris pour l'histoire, l'érudition et la tradition, avait abouti dans la pratique à des incendies de châteaux, d'églises et de biblio-

thèques. M. de Tracy et ses contemporains ne se doutaient pas de cette corrélation, qui devient très visible pour nous, à mesure que nous nous éloignons des événements, et que nous arrivons au point où l'on peut les juger dans leur ensemble. La généralité absolue en philosophie, c'est l'égalité absolue en politique : c'est, dans les deux cas, la suppression totale des différences. On s'était efforcé, par la suppression des classes sociales, et par la transmission rapide des pouvoirs, qui passaient incessamment de main en main, de rendre tous les Français égaux; on n'avait pas pu les rendre semblables, et surtout il restait encore des inégalités et des différences entre les peuples. On avait recours à la guillotine pour établir l'égalité entre les citoyens, et au canon pour établir l'égalité entre les peuples. Le canon n'allait pas aussi vite que la guillotine. Les savants, qui ne guillotinaient pas, et ne mitraillaient pas, et qui avaient la guillotine en horreur, rêvaient un catéchisme commun, et une langue unique. Ces doux philosophes qui avaient horreur du sang, et qui voulaient du bien à toute l'humanité, étaient plus révolutionnaires que les Jacobins. Ils voyaient clairement ce qu'on pouvait faire d'un peuple avec un seul livre et une seule

langue, et il rêvaient le même sort pour l'humanité, sans savoir que leur succès définitif aurait supprimé l'originalité, le mouvement et la vie. L'art de penser et l'art de gouverner consistent à tendre à l'unité, sans sacrifier la différence. Bonaparte balaya tout cela. Il voulait la monarchie universelle, ce qui était son genre de folie particulier, mais il n'était pas tendre pour les folies des autres, ni pour les folies sanguinaires, ni pour les douces folies. Il ne souffrit ni Jacobins, ni idéologues dans son Empire. Il fut, bien avant la Restauration, et avec plus de force et d'habileté, le restaurateur des différences.

VIII

LA SECTION DE MORALE.

Le Directoire avait fait pour la section de morale deux choix fort inégaux : Bernardin de Saint-Pierre et Louis-Sébastien Mercier. Bernardin de Saint-Pierre jouissait déjà à cette époque de la glorieuse renommée qu'il garde dans la postérité. Mercier, que l'on connaît à peine aujourd'hui, avait eu son heure de popularité bruyante et n'avait jamais été ni compté parmi les savants, ni apprécié par les gens de goût. L'Institut nomma, pour composer avec eux la section de morale, Grégoire, La Réveillère-Lépeaux, Lakanal et Naigeon. De ces six membres, deux seulement, Bernardin de Saint-Pierre et Naigeon n'avaient pas appartenu et n'appartinrent jamais aux assemblées politiques. Bernardin de Saint-Pierre avait été,

dans sa jeunesse, un ingénieur et un voyageur; Mercier et Naigeon étaient uniquement des hommes de lettres, Grégoire était évêque, La Réveillère-Lépeaux avait été avocat; il était, à l'époque de son élection, un des cinq directeurs; il passait pour un des chefs de la secte des théophilanthropes. Lakanal, qui avait été professeur de collège et le redevint après la Révolution, avait marqué dans la Convention comme le défenseur le plus courageux et le plus heureux de l'instruction publique. Naigeon faisait publiquement profession d'athéisme. A eux six, ils représentaient la morale, mais non pas précisément la même morale.

Tous les membres de la section avaient un nom célèbre. Il n'en est pas de même des six associés, Labène, Roussel, Ricard, de Villeterque, Crèvecœur et Ferlus. A la mort de Ricard il fut remplacé par Gaudin. Aucun d'eux n'a fait grand bruit à l'Institut, ni dans le monde. Nous n'aurons pas à en parler.

Tous les détails de la vie de Bernardin de Saint-Pierre sont connus. Son humeur aventureuse éclate dès son enfance. Un jour il s'échappe

1. Né au Havre le 19 janvier 1737, mort le 20 janvier 1814.

de chez ses parents, pour aller vivre en ermite au fond des bois. On lui fait faire un voyage à la Martinique, sans parvenir à le dompter. Chez les jésuites de Caen, où on le place ensuite, il se signale par une dévotion exaltée, et la plus complète indépendance de caractère. On est obligé de le transférer à Rouen, dans un autre collège de jésuites. Admis à l'École des ponts et chaussées, placé dans le corps du génie, envoyé à Dusseldorf, sous les ordres du comte de Saint-Germain, il montra d'abord du talent et du courage, et finit par se rendre insupportable et même impossible. Il obtient d'être envoyé à Malte, se brouille avec ses camarades et ses supérieurs pendant la traversée, et est rapatrié ayant à peine posé le pied dans l'île. De retour à Paris, il essaie de donner des leçons de mathématiques et tombe rapidement dans la misère. Il vend tous ses effets, et part pour Amsterdam, où il écrit quelque temps dans un journal français. Il prend ensuite du service en Russie, en Pologne, en Saxe, en Prusse, trouvant partout des protecteurs, et même des protectrices, et ne manquant pas de se fâcher avec eux à la première occasion. Il revient en France après six années d'aventures, et part pour l'Ile de France avec un

brevet d'ingénieur. Il ne tarde pas à se mettre à dos tous les officiers, et l'intendant Poivre. Ce fut sa dernière étape dans la carrière d'ingénieur, où il avait tâté de tous les services, et n'avait réussi qu'à se faire des ennemis en Russie, en Pologne, en Saxe, en Prusse, et surtout en France. Il était sur le pavé de Paris, à trente-quatre ans, sans place, sans revenus, sans économies, et sans amis. Il eut pourtant alors quelque liaison avec Jean-Jacques Rousseau. Leur commune passion pour la botanique et une certaine conformité d'humeur fit durer cette amitié pendant un peu de temps, et le départ de Jean-Jacques pour Ermenonville leur épargna le chagrin de la rompre. D'Alembert l'avait introduit dans quelques salons, où se faisaient alors les renommées; il n'y réussit pas et n'y revint pas. Il avait rapporté de nombreux matériaux de ses voyages en Amérique. Il publia d'abord un *Voyage à l'Ile de France* qui fut peu apprécié malgré son mérite. Il travailla ensuite pendant six années, et dans un dénuement complet, à ses *Études de la nature*, pour lesquelles, à force de peine, il parvint à trouver un éditeur. Cette fois le succès fut immense. Quatre ans après, il donna *Paul et Virginie* qui le fit entrer définitivement dans la gloire.

Il publia, en 1789, les *Vœux d'un solitaire*, qui exposaient éloquemment tous les principes libéraux dont le premier mouvement révolutionnaire est sorti, et en 1792, la *Chaumière indienne*, véritable satire contre le clergé et les académies, mais satire de premier ordre. Les honneurs vinrent alors le chercher. Il fut porté, avec Sieyès, Saint-Martin, Condorcet, Berquin, sur la liste des candidats pour la place d'instituteur du prince royal. Louis XVI le nomma intendant du jardin des plantes et du cabinet d'histoire naturelle. Enfin un décret de la Convention, du 19 brumaire an III (novembre 1794), le chargea de l'enseignement de la morale à l'École normale de 1794. L'affluence à sa première leçon fut énorme. Il était fort troublé, n'ayant jamais parlé en public, et ne se sentant aucune vocation pour le métier d'orateur. Il commença par ces mots : « Je suis père de famille, et j'habite à la campagne... » On l'interrompit aussitôt par des applaudissements bruyants et réitérés, et par des acclamations, qui ne permirent pas d'entendre le reste de la leçon. Cette place le désignait pour l'Institut et pour la section de morale. Aucun des choix faits par le Directoire ne fut aussi populaire.

L'Institut ne tarda pas à être sa principale ressource, car sa place au Jardin des plantes fut supprimée, l'École normale fut licenciée, et la contrefaçon dévora la plus grande partie du produit de ses ouvrages. Il eut le tort d'initier le public à ses misères privées, d'accepter, et même de demander des services d'argent; et tant de déboires accumulés, de contrariétés et d'avanies, aigrirent encore une humeur qui, on n'en a vu que trop de preuves, n'avait jamais été très conciliante. Il ne se fit pas aimer à l'Institut. On ne voit que le vieux Ducis qui ait eu avec lui des relations affectueuses. Il se plaint particulièrement, dans ses *Lettres*, de sa classe et de sa section. Il dit qu'on s'efforçait de le tenir à l'écart, non seulement pour les séances publiques, mais même pour les séances privées. Cette petite persécution pourrait bien n'avoir existé que dans son imagination. Il avait porté, pendant plus de quarante ans, sa supériorité, une supériorité immense, sans pouvoir la prouver aux autres, ni peut-être se la prouver suffisamment à lui-même. Cette situation n'est pas faite pour entretenir l'égalité d'humeur. Même quand il fut arrivé à la gloire, et que son grand talent de poète et de peintre eut éclaté, on continua, non sans raison, de

le regarder comme un demi-savant. Il le savait, il en souffrait, surtout pendant son administration au muséum. Il souffrait aussi de ce besoin d'argent, et qui sait s'il n'avait pas au fond du cœur le sentiment de manquer de courage et de dignité? Tout l'irritait et tout l'affligeait. Une seule épine lui faisait plus de mal que l'odeur de cent roses ne lui faisait de plaisir. Il était, comme Le Tasse, Pascal, Jean-Jacques Rousseau, de la famille des illustres malheureux.

Il fut chargé, en l'an V, de proposer des sujets de prix au nom de la section. Il apporta trois sujets qu'il avait ainsi formulés.

« *Premier sujet.* — Les sociétés humaines étant composées de despotes, de patriotes et d'esclaves, on demande si les sentiments d'ambition, d'égalité et de servitude sont également naturels aux hommes, ou lequel de ces trois sentiments leur est inspiré par la nature et doit être cultivé dans leurs enfants.

» *Second sujet.* — Quelles seraient les institutions les plus propres à ramener un peuple aux principes de la morale après les révolutions politiques?

» *Troisième sujet.* — Quelle est la nature de l'enseignement que le gouvernement doit à tous les enfants de la République? »

La classe fit choix du second sujet. Il n'attira pas beaucoup de concurrents. Le prix ne fut pas donné. Trois mémoires seulement avaient paru présenter quelque intérêt. Le concours pour le prix de morale fut prorogé de deux ans, mais sur une question nouvelle ainsi formulée : « L'émulation est-elle un bon moyen d'éducation ? »

En l'an VII, Bernardin de Saint-Pierre lut un mémoire sur la solennité qu'il conviendrait de donner à la distribution des prix de l'Institut. La question était assez délicate. Même aujourd'hui elle est fort mal résolue. L'Académie française fait lire publiquement la pièce qui a obtenu le prix d'éloquence; elle constate, dans le rapport de son secrétaire perpétuel, le mérite des autres ouvrages couronnés. Les autres académies ne lisent aucun mémoire, même par extrait; elles ne donnent leur jugement motivé que pour certains prix importants. Le reste est simplement mentionné, dans une liste rapidement lue, à peine écoutée, et le public même, si ce n'est celui des séances de l'Académie des beaux-arts, ne prend pas la peine de saluer par des applaudissements les noms des lauréats. On peut dire aujourd'hui, pour excuser ce défaut de solennité, que les prix sont nombreux, et la liste

longue : il n'en était pas de même au début de l'Institut; il n'y avait en général que six prix et six lauréats. Les prix n'étaient plus de 300 livres et de 600 livres, comme autrefois les prix d'éloquence de l'Académie française. Ils étaient uniformément de cinq hectogrammes d'or frappés en médaille (1667 francs). Mais les savants et les lettrés, malgré leur dénuement, sont moins sensibles à l'argent qu'à la gloire, et l'Institut comprit que pour rendre ses prix désirables, il devait les entourer d'un certain éclat. Il fallait en trouver le moyen. On pensa d'abord à lire publiquement les mémoires; mais les lire, même par extraits, était difficile, presque impossible. On avait été obligé, après les premières séances publiques, de réduire le nombre des lecteurs; on en avait supprimé trois; on ne pouvait pas tout à coup en introduire six, et six étrangers. Il fut pourtant décidé, sur la proposition de Bernardin de Saint-Pierre, qu'on lirait les mémoires couronnés, mais que, pour ne pas retenir le public trop longtemps, on les lirait avant la séance. C'était les lire devant les banquettes, ou pis encore, pendant le bruit et les disputes des arrivants. Cette décision assez étrange ne paraît pas avoir eu de suite. Une autre mesure proposée par Bernardin de Saint-

Pierre consistait à publier les mémoires. Mais toujours revenait la même objection : il y en avait six à publier chaque année pour tout l'Institut, deux au moins pour la classe. Ils pouvaient être longs, occuper toute la place au détriment des travaux des membres. Publier seulement les mémoires qui obtiendraient le premier prix, ce n'était pas mettre les pièces du procès sous les yeux du public, et le faire juge des décisions de la classe. Que ferait-on des seconds prix et des mentions honorables? Des publications par extraits paraissaient impossibles ; il ne s'agissait plus de morceaux d'éloquence, comme à la défunte Académie française. On s'arrêta à des comptes rendus. Un membre de la classe dut être chargé de résumer les mémoires couronnés, et d'en extraire tout ce qu'ils contenaient d'utile. L'idée était honorable pour le courage de l'Académie; elle n'était pas praticable. Il fallait trouver des membres de bonne volonté pour écrire ces abrégés. Daunou, Anquetil se dévouèrent tour à tour à cette tâche ingrate, et l'institution tomba peu à peu, faute d'abréviateurs et faute de lecteurs.

En l'an VIII, le ministre de la marine demande à l'Institut des instructions pour le capitaine Baudin, qui entreprenait un voyage de circumnavigation.

Bernardin de Saint-Pierre fut nommé commissaire. Cette fois au moins son rapport fut très admiré, et les conclusions furent adoptées. Elles étaient fort simples : les deux principales consistaient à avoir à bord un biniou, et à jeter de temps en temps à la mer une bouteille vide, contenant la date du jour, avec indication de la latitude et de la longitude. C'était un moyen peu dispendieux de parvenir à connaître les divers courants de l'Océan. Il pouvait servir aussi à des équipages naufragés sur des écueils. Le biniou paraissait, à l'auteur des *Études sur la nature*, préférable à toute une pharmacie. Il avait vu les matelots bretons, en entendant les airs de leur pays, oublier les atteintes du scorbut, et se remettre à danser. On pense bien que la classe ne se borna pas à ces deux grandes découvertes. Elle comptait Fleurieu et Bougainville parmi ses membres, et Bernardin lui-même avait une longue expérience des voyages.

Mais le coup d'éclat de Bernardin de Saint-Pierre fut le rapport qu'il déposa à propos du concours sur cette question : « Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple ? » Il se produisit un incident extrêmement honorable pour lui, et qui jette un grand jour sur

la situation des esprits dans la seconde classe de l'Institut. Ce qui dominait dans la classe, ce n'était pas l'athéisme, car on n'y comptait d'athées déclarés que Cabanis et Naigeon; mais bien les complaisants de l'athéisme, qui, pour épargner les scrupules d'une minorité puissante, foulaient aux pieds ceux d'une majorité trop facilement et trop lâchement résignée. La même faiblesse coupable se retrouvait dans les actes et le langage du gouvernement. On avait pris son parti de ne plus parler de Dieu. A l'impiété débordante et sanglante de 1793 avait succédé la période de l'impiété par prétérition. Les concurrents, fidèles aux doctrines qui avaient cours dans les écoles et dans les documents officiels, persuadés d'ailleurs, non sans raison, que l'Institut était l'encyclopédie vivante, n'avaient parlé que d'une morale résultant du contrat social, ou de la nature de l'entendement, ou de l'intérêt bien entendu de l'homme et de la société; en un mot, d'une morale indépendante non seulement de tout dogme positif, mais de toute idée religieuse. Ce fut, pour Bernardin de Saint-Pierre, une raison d'en appeler hautement à l'idée de Dieu, et d'appuyer la morale humaine sur la morale divine. Il alla même jusqu'à rappeler, dans son rapport, les principales preuves de l'exis-

tence de Dieu. On devait s'y attendre de sa part; car il n'avait jamais abandonné, ni caché ses croyances; ses *Études de la nature* étaient pleines de Dieu; il en parlait avec l'accent de Fénelon, et c'était un des grands charmes de ses ouvrages. Le passage de son rapport où il proclamait sa foi philosophique fut accueilli par des murmures, et il ne tarda pas à être interrompu avec violence. Naigeon regardait ces déclarations comme des attaques personnelles à lui adressées; Volney se départait de son calme accoutumé; Cabanis, ordinairement si maître de lui, ne pouvait plus se contenir. « Je jure, s'écria-t-il, que Dieu n'existe pas! » Devant ce serment d'une nouvelle sorte et le tumulte qui s'était produit, Bernardin de Saint-Pierre se retira. Il se rendit dans la salle voisine qui était la bibliothèque, et de là il écrivit à ses confrères pour les conjurer de ne pas supprimer la profession de foi qui terminait son rapport. « Je n'y changerai rien, disait-il; il y va de mon honneur et du vôtre. » On avait proposé de ne jamais prononcer le nom de Dieu, « par respect pour la liberté de conscience; » car la conscience délicate des athées se trouve blessée par toutes les manifestations de la conscience des autres. « C'est la méchanceté des hommes, disait Bernardin de Saint-Pierre dans

sa lettre à ses confrères, qui leur fait méconnaître une providence dans la nature; ils sont comme les enfants qui repoussent leur mère parce qu'ils ont été blessés par leurs compagnons; mais ils ne se guérissent qu'entre ses bras. » Cette lettre touchante ne produisit aucun effet; la lecture publique du rapport ne fut point autorisée. Il se contenta, pour toute protestation, de le faire imprimer et distribuer à la porte de la salle des séances.

Mercier[1], que le Directoire lui avait donné pour collègue dans la section de morale, ne serait plus connu aujourd'hui sans son *Tableau de Paris*, et de son *Tableau de Paris*, on ne connaît guère plus que le nom. Il a beaucoup écrit : on peut même dire qu'il n'a que trop écrit. Drame, histoire, critique, grammaire, il a abordé tous les genres avec une facilité sans égale, et, quoiqu'il ne manquât pas de talent, avec plus d'étrangeté encore que de talent. Son *Tableau de Paris*, tout rempli de déclamations et de paradoxes, avait eu en France et dans toute l'Europe un succès immense. Si l'auteur avait plus raconté et moins déclamé, on trouverait à présent plus d'intérêt et de plaisir à

1. Né à Paris le 6 juin 1740, mort le 25 avril 1814.

le lire; mais il aurait été moins populaire parmi ses contemporains. Ce livre ressemble à un recueil d'articles écrit pour un journal mondain, et dont quelques-uns sont bien faits. On pouvait à la rigueur faire de ce polygraphe infatigable, de cet aventurier littéraire, un membre de l'Institut, pour bien montrer qu'on rompait avec les traditions des anciennes académies; il était au moins étrange de le placer parmi les moralistes. Il débuta par frapper un grand coup. L'Institut, à peine constitué, s'était empressé de demander pour Descartes les honneurs d'une sépulture au Panthéon. Mercier protesta bruyamment, pour bien établir son indépendance. Il trouvait Descartes impuissant et Newton ridicule. Il disait qu'il fallait renoncer à jouer les tragédies de Corneille. Il aurait voulu qu'on les remplaçât par ses propres drames, pour régénérer la scène française; et il eut à ce sujet de longs démêlés avec la Comédie française, qui n'était pas de cet avis. Plusieurs de ces drames se jouaient encore en province, sous la Restauration. Ce sont des pièces romantiques, longtemps avant le romantisme. Il avait l'idée; il lui manquait le talent. Il lui manquait aussi cette fixité dans les opinions qui ne messied pas à un moraliste. Dans son *Tableau de*

Paris, après avoir dit, en passant, dans un chapitre assez violent contre la religion : « Il n'y a plus que les garçons perruquiers qui fassent des plaisanteries sur la messe. La dit qui veut, l'entend qui veut; on ne parle plus de cela; on ne se soucie plus de cela, » il écrit sur Notre-Dame un chapitre conçu, par anticipation, dans le sens de l'*Esprit du christianisme*. Tous ses livres sont ainsi remplis de contradictions et de disparates. On y trouve même de belles choses. Il aurait été bien malheureux si, à force d'écrire, et de parler de tout, et de ne subir aucun frein, il n'avait pas fait quelques rencontres. Il trouvait une idée juste, par hasard, comme un aveugle peut trouver la porte pour sortir. Il semble que, même en un temps où un philosophe ne pouvait plus s'étonner de rien, l'illustre Bernardin de Saint-Pierre, le grave Lakanal, l'évêque Grégoire durent quelquefois souffrir du voisinage d'un homme qui n'accordait aucune éloquence à Bossuet, qui accusait Boileau d'avoir perdu la poésie française, qui voulait bien reconnaître par grâce un peu d'esprit à Racine, et qui se vantait d'avoir, à lui seul, détruit les parlements, et amené la mode des chapeaux ronds.

Avant d'en faire un membre de l'Institut, on l'a-

vait bombardé homme politique. Les Jacobins l'attirèrent, à son entrée dans la Convention, par leurs extravagances, mais ce qui est honorable pour lui, ils ne tardèrent pas à le dégoûter par leur cruauté. Il ne pouvait être radical qu'en théorie; bon homme et honnête homme, au demeurant. Il se rangea bien vite parmi les modérés de la convention et vota contre la mort du roi. Il protesta ensuite contre le 31 mai, et il était en prison, attendant le tribunal révolutionnaire, quand le 9 thermidor le délivra.

Sa carrière comme membre de l'Institut fut, comme toute sa vie, mêlée de bien et de mal. Il parla beaucoup ; il ne laissa aucune trace. Son impertubable confiance en lui-même fit de lui un membre encombrant. Il était de ces hommes qui compromettent les bonnes causes de deux façons, par le défaut de talent et par le défaut de modération. Il entreprend un jour, dans cette académie, où l'on n'admettait que les doctrines de Locke et de Condillac, de défendre le rationalisme. C'était une idée juste, et une action courageuse. Mais, comme pour rendre à dessein sa tâche plus difficile, il identifie le rationalisme avec la théorie des idées innées. Le rapporteur des travaux de l'an VIII (c'est

Daunou,) le raille un peu lourdement, et le réfute très faiblement. « Les idées innées, dit-il, furent partout abandonnées, après la réfutation que Locke en avait faite. Le citoyen Mercier veut aujourd'hui les faire revivre. Il s'élève contre une doctrine qui met l'âme dans une sorte de dépendance des sens; il s'indigne de voir notre intelligence liée à la matière dans ses plus sublimes opérations. Il s'écrie que notre être s'aperçoit lui-même, que notre pensée est un éclair de l'existence éternelle. En l'écoutant, on croit souvent entendre Platon. (Ce parallèle, ajoute le rapporteur, ne peut offenser le citoyen Mercier.) Si l'on ne partage pas l'opinion du citoyen Mercier, dit-il encore, on respectera le motif qui l'a fait naître. Il a craint que la doctrine de Locke ne devînt favorable au matérialisme. A-t-il donc oublié que Locke était religieux?... »

De Gérando et Destutt de Tracy avaient attaqué le système de Kant: et, ce qui est regrettable, ils l'avaient attaqué sans le bien connaître. Mercier démêle que le système de Kant était une forme du rationalisme, et sans l'étudier autant qu'il l'aurait fallu pour avoir le droit d'en parler, il entreprend de le défendre, et impose intrépidement à la classe

la lecture de plusieurs mémoires[1] sur un système qu'il ne connaît pas, que la classe ne connaît pas davantage, et que de Gérando lui-même a très imparfaitement étudié de troisième main. Mercier ne connaît pas mieux l'histoire ancienne, contre laquelle il part en guerre. Il appelle son mémoire : *Appréciation de l'histoire ancienne.* — « Ce que j'aime le plus après le roman, dit-il, c'est l'histoire. » Mais il ajoute : « Rien de plus favorable pour toucher au grand, que de ne rien savoir de ce qui s'est passé. » L'histoire est un océan qui s'accroît sans cesse, et par la multiplicité des faits et la variété infinie des appréciations, ne peut être qu'un aliment pour la curiosité. On énonce une loi générale, et, si l'on vit un peu plus longtemps, ou si on étudie un peu plus et un peu mieux le passé, on découvre incessamment des faits qui la détruisent. Le philosophe, dit-il encore, n'a qu'une clef pour une serrure qui se renouvelle tous les jours. Si nous ne connaissions Catilina que par des mémoires écrits de sa main, nous jurerions qu'il fut vertueux ; et comme nous le connaissons ou croyons le connaître par les diatribes de Cicéron, nous jurons qu'il fut criminel.

1. Quatre mémoires sur Kant et un mémoire où il compare le système de Kant et celui de Fichte.

Quand même les faits seraient certains et les jugements infaillibles, nous ne pourrions tirer aucune utilité de l'histoire, car la scène de l'humanité, et l'humanité elle-même sont emportées dans un éternel changement. Les traditions, qu'on dit si vénérables, ne sont que de solennelles niaiseries. Elles sont l'immobilité ou le recul; le mot de l'humanité est « en avant! » Abandonnons les légendes et les souvenirs, comme on abandonne les vieilles paperasses d'un procès malheureux.

Nous avons déjà rencontré le mémoire de Mercier dans lequel il établit une distinction entre la langue et le langage. C'est ce mémoire qui donna à l'une des séances publiques de l'Institut l'aspect d'une salle de théâtre, le jour d'une première représentation quand la pièce est sifflée. Il faut convenir que la pièce ne méritait pas un meilleur sort; le sujet même est mal défini; on ne sait pas bien si Mercier veut opposer le langage naturel au langage articulé, ou la langue du peuple à celle des académies. Il mêle ensemble ces deux points de vue, de sorte que tout le mémoire n'est qu'une suite de déclamations d'où ne sort aucune clarté. Il semble pourtant qu'il a voulu s'insurger contre la prétention, si fortement enracinée dans notre

pays depuis le XVIIe siècle, d'avoir un dictionnaire fermé, et une grammaire immuable. Il exprime même assez heureusement cette pensée en disant : « Le langage de Montaigne vaut bien la langue de Malherbe. » Langue ou langage, cela est intelligible; mais voici qui l'est un peu moins. « La clarté du langage vole dans les campagnes et s'élève au sommet des monts sur l'aile des zéphirs; la langue obscure est dans les pensées raffinées des savants. La pompe qui enfle la bouche, et qui remplit les oreilles de termes vastes et résonnants pour nommer les petites choses, n'a point lieu dans le langage. Simplicité, naïveté, vivacité, tels sont ses caractères. » A la réorganisation de 1803, on fit de Mercier un membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne.

On aurait pu penser que Grégoire[1] serait un des membres les plus actifs de l'Institut. Il aimait l'Institut et il aimait à écrire. Il n'était pas de ceux qui travaillent lentement, et qui hésitent longtemps avant de se décider à publier. Il a toute sa vie beaucoup agi, beaucoup osé, beaucoup improvisé. Né en 1750, dans un village près de Lunéville, d'une famille

1. Né à Vého (Meurthe) le 4 décembre 1750, mort à Paris le 28 avril 1831.

pauvre, il fit ses études chez les jésuites de Nancy : « Je conserverai jusqu'au tombeau un respectueux attachement envers mes professeurs, écrit-il dans ses *Mémoires*, quoique je n'aime point l'esprit de la défunte Société, dont la renaissance présagerait peut-être à l'Europe de nouveaux malheurs. » Ses études terminées, il se jeta avec avidité sur les livres défendus, fréquenta la jeunesse incrédule de Nancy, se sentit dévoré de doutes, en triompha, et se voua au sacerdoce. « Catholique par conviction, prêtre par choix, disait-il. » Il obtint, en 1773, le prix de l'Académie de Nancy, pour un éloge de la poésie ; il était alors professeur au collège de Pont-à-Mousson ; en 1788, il fut couronné par l'Académie de Metz, pour son *Essai sur la régénération physique et morale des juifs*. A cette même époque, il commença ses campagnes pour l'abolition de l'esclavage, en publiant un mémoire en faveur des gens de sang mêlé de l'île de Saint-Domingue. Il était entré depuis plusieurs années dans le ministère, et était devenu curé d'Embermesnil : un curé exemplaire, dévoué à ses fonctions, et procurant de tout son pouvoir le bien moral et matériel de ses paroissiens. Il avait fondé pour eux une bibliothèque, et propageait avec activité les nouvelles méthodes

d'agriculture. Ce curé de village, qui défendait les juifs dans un savant et courageux mémoire et plaidait la cause des nègres, était respecté dans le clergé et connu par les philosophes, dont il partageait en politique les aspirations libérales. Il assista, comme commissaire du clergé, aux assemblées électorales de Nancy. Il en fût l'âme. Son nom sortit le premier de l'urne pour la députation. En mettant le pied dans la salle des états généraux, il était catholique, prêtre, déjà républicain, rempli de projets pour la réforme du clergé et la régénération de la France; tel il était ce jour-là, tel il fut pendant toute sa carrière politique et pendant sa vie tout entière; car il n'y eut pas de vie plus agitée, plus mêlée aux événements de toute sorte, et plus constamment attachée aux mêmes principes ou occupée des mêmes projets. « Quand on considère la prodigieuse activité de Grégoire à cette époque, dit un biographe[1], on croirait qu'il était arrivé aux états généraux porteur de tous les plans de perfectionnement inventés dans l'univers entier, et qu'il s'empressait de les mettre au jour de peur qu'il ne s'en égarât quelques uns. » Il fut, dans le clergé, un

1. M. Depping.

des premiers à se réunir au tiers. Il laissa voir, dès le commencement, sa haine contre la cour et la royauté et vota avec empressement toutes les mesures qui, de proche en proche, aboutirent à la République. C'est lui qui rédigea le décret d'abolition de la royauté et prononça ces paroles célèbres : « L'histoire des rois est le martyrologe des peuples. »

A l'époque du jugement de Louis XVI, il était commissaire en Italie avec trois autres membres de la convention, Hérault de Séchelles, Jagot et Simon. Ses collègues écrivirent une adresse à la Convention pour adhérer à la condamnation à mort, et lui proposèrent de la signer. Grégoire était pleinement d'avis de ne pas profiter de l'éloignement pour échapper à la responsabilité du vote; il croyait que Louis XVI était coupable et que la Convention avait le droit de le juger; mais il était ennemi déclaré de la peine de mort, et, pour cette raison unique, il ne pouvait signer l'adresse telle qu'elle était conçue. On transigea : les deux mots *à mort* furent effacés, et l'adresse portant approbation formelle de « la condamnation », sans spécifier le supplice, partit pour Paris avec les quatre signatures. Cette lettre fut discutée avec violence, longtemps plus tard, quand le nom de régicide devint un arrêt de

proscription. Il est clair que Grégoire aurait voté avec les régicides, si son opinion théorique sur la peine de mort ne l'avait retenu. On peut rapprocher de cet acte sa conduite lors du rétablissement de l'empire. Il n'y eut, à cette époque, que trois *non*, au Sénat. Lambrechts et Grégoire avaient dit *non;* il reste de l'incertitude sur le troisième *non*, qui fut réclamé par plus d'un membre. Il n'y a nulle comparaison entre voter la mort du roi et voter contre le rétablissement de la monarchie ; mais je mentionne ensemble ces deux actes pour montrer la persévérance et la violence du sentiment républicain chez Grégoire.

La constitution civile du clergé avait été l'une des plus difficiles, des plus graves et des plus décisives opérations de l'Assemblée constituante. Grégoire trouva justes toutes les réformes proposées ; il crut qu'elles n'étaient qu'un retour à l'ancienne discipline de l'Église ; qu'elles ne touchaient pas au dogme ; que l'assemblée avait le droit de les faire, et il crut servir, en s'y associant, l'Église en même temps que la patrie. Ce fut aussi l'avis d'hommes très respectables, très instruits dans les matières canoniques, parmi lesquels il faut citer au premier rang Lanjuinais et Daunou. Ce-

pendant la réforme ne se bornait pas à supprimer les abus de l'administration temporelle du clergé; elle touchait à l'organisation spirituelle de l'Église, en modifiant, sans accord préalable avec le pape, le nombre et la circonscription des diocèses, en réglant et en limitant les pouvoirs épiscopaux, en rendant toutes les charges électives, y compris l'épiscopat, en attribuant le pouvoir électoral au peuple entier, et non pas seulement au peuple des fidèles, en permettant, dans certains cas, de procéder à l'institution et à la consécration des évêques, sans l'intervention et même contre la volonté expresse du pape. Elle était incontestablement sage, et même nécessaire dans presque toutes ses parties; mais, en n'accordant au siège de Rome qu'une primauté d'honneur, et en modifiant profondément, sans lui et contre lui, l'origine et les attributions de l'épiscopat, elle rompait ouvertement avec les traditions de l'Église catholique. C'est ce que ne voulurent pas voir les constitutionnels. Semblables aux évêques jansénistes qui, frappés d'interdiction et d'excommunication, s'obstinaient à se déclarer unis à l'Église romaine, ils ne cessèrent de protester de leur fidélité en désobéissant. Grégoire fut élu en même temps évêque du département de Loir-

et-Cher et du département de la Sarthe. Il opta pour le département de Loir-et-Cher. Les évêques constitutionnels ayant décidé, quelques années après, de prendre le nom de leur ville épiscopale, il fut connu sous le nom d'évêque de Blois, et, après sa démission, d'ancien évêque de Blois, qu'il porta jusqu'à sa mort, toujours attentif à le réclamer quand on l'omettait. Il se mit aussitôt en possession de son diocèse, malgré les protestations de son prédécesseur orthodoxe; il le remplaça et le chassa, parce qu'il croyait en avoir le droit; mais il prononça son éloge en chaire. Il remplit avec zèle et exactitude toutes ses fonctions épiscopales; ce qui ne l'empêcha pas d'être dans le département le chef du parti républicain. Envoyé à la Convention par les électeurs de son diocèse, il s'honora par son courage quand l'Église constitutionnelle fut enveloppée dans la proscription de tous les cultes. Le jour de l'abjuration de Gobel, on le pressa d'imiter ce lamentable exemple : « J'entre ici, dit-il, n'ayant que des notions confuses sur ce qui s'est passé avant mon arrivée. On me parle de sacrifices à la patrie ; j'y suis accoutumé. S'agit-il d'attachement à la cause de la liberté ? Mes preuves sont faites depuis longtemps. S'agit-il du revenu attaché aux

fonctions d'évêque? Je l'abandonne sans regret. S'agit-il de religion? Cet article est hors de votre domaine. J'ai consenti à porter le fardeau de l'épiscopat dans un temps où il était entouré d'épines. On m'a tourmenté pour l'accepter, on me tourmente aujourd'hui pour me forcer à une abdication qu'on ne m'arrachera pas. » Il refusait ce jour-là d'abjurer le catholicisme; il refusa constamment, et jusqu'à la mort, de renoncer à l'Église constitutionnelle.

Avec la politique républicaine et le catholicisme constitutionnel, et sur le même rang, la propagation et la défense des sciences et des lettres fut la constante préoccupation de Grégoire. Il fut sur ce point l'émule de Lakanal. Il était un des membres les plus actifs du comité d'instruction publique, dont il fit presque constamment partie avec Daunou, Lakanal, Sieyès, Chénier, Mercier, Villar, ancien principal du collège de La Flèche, Lalande, ex-oratorien, évêque de Nancy, Massieu, évêque de Beauvais, Wandelincourt, principal du collège de Verdun, Arbogast, recteur de l'université de Strasbourg, Boissy d'Anglas, Thibaudeau, Deleyre, David. Il provoqua les mesures nécessaires pour substituer le français, dans les campagnes, aux divers

patois de nos provinces. Il contribua à la conservation des livres, des manuscrits, à celle des monuments. Il sauva un grand nombre d'hommes de lettres de la proscription et de la misère. Il concourut à la fondation du Bureau des longitudes, du Conservatoire des arts et métiers, et de l'Institut.

Il n'a pas été, comme Daunou, rapporteur de la loi organique de l'Institut, ni comme Lakanal, rapporteur du règlement; il n'en a pas eu la première pensée, puisque le nom et la chose se trouvent dans le *travail* de Mirabeau, dans les rapports de Talleyrand et de Condorcet; mais il y a poussé, il y a coopéré; et quand une fois l'Institut fut établi, et qu'il en fut nommé membre, il se montra un des plus zélés pour accroître ses relations et répandre son influence. Il avait soin d'envoyer, souvent à ses frais, toutes les publications de la classe, aux associés de départements et aux correspondants étrangers. Il leur écrivait; il les recevait quand ils venaient à Paris; il a rendu ainsi, modestement et silencieusement, de très grands services.

En revanche, ce qui a manqué presque complètement, c'est son travail littéraire. Son nom ne figure que trois ou quatre fois dans les cinq volumes de mémoires publiés par la seconde classe : une pre-

mière fois pour un extrait tiré d'un ouvrage sur les moyens de perfectionner les sciences politiques. Il fut lu à la séance du 7 germinal an IV. C'est une amplification sur ce thème : « Le doute méthodique, en rappelant à l'examen les opinions reçues, a déblayé des préjugés, émoussé le glaive de l'intolérance, éteint les bûchers de l'inquisition et affranchi les nègres. » Tout est de cette force et de ce style. Nous y signalerons cette phrase qui montre au moins l'ardent libéralisme de l'auteur : « S'il était une seule vérité qu'il fallût taire ou déguiser dans l'Institut national, il serait déshonorant d'y siéger. »

La seconde fois que Grégoire est mentionné, c'est pour un rapport relatif à l'Institut d'Égypte. Quelque temps après il communiqua un mémoire sur *La chaîne des Vosges*. Enfin, le 22 floréal an VIII, il donna lecture de son *Apologie de Las Casas*, évêque de Ciappa.

L'Institut d'Égypte avait commencé ses travaux le 6 fructidor an VI (23 avril 1798), et s'était empressé d'envoyer à l'Institut les procès-verbaux de ses premières séances. Les trois classes nommèrent une commission composée de Laplace, Fourcroy, Lacépède pour la première classe ; Fleurieu, Vol-

ney, Grégoire pour la seconde; Dupuis, Mongez, Langlés pour la troisième. Les commissaires proposèrent à l'Institut et firent adopter une série de questions dont l'Institut d'Égypte fut invité à procurer la solution. Grégoire fut le rapporteur. Les questions étaient très nombreuses. Celles qui touchent d'une part aux mathématiques, et de l'autre aux arts et antiquités, intéressent surtout les deux autres classes; je n'ai pas à en parler. La première question de la classe des sciences morales et politiques est celle-ci : « Reste-t-il dans le langage du pays, dans la tradition ou dans les monuments, quelque affinité avec ce peuple nomade qu'on appelle, en diverses contrées de l'Europe, Bohémiens, Cyganis, Gypsies? » Viennent ensuite diverses questions de statistique sur le nombre des habitants, les heures de travail, les conditions de la mortalité, la nourriture, etc. Puis la classe demande s'il y a d'autres règles que le Koran pour la justice distributive, civile et criminelle? Quelles sont les bases et les bornes de la propriété? Quel est le caractère politique, religieux et moral des différentes sectes qui sont en Égypte? Quelle est leur influence sur le gouvernement, et quelle est l'influence du gouvernement sur elles? Quelles sont l'étendue et les bornes de la puissance

maritale, de l'autorité paternelle et des obligations filiales, déterminées soit par l'usage, soit par la loi? La plupart de ces questions avaient été suggérées par Grégoire. On en ajouta une autre, à laquelle Bernardin de Saint-Pierre s'intéressait tout spécialement: Traite-t-on avec douceur les animaux domestiques? Les questions de géographie, rédigées par Fleurieu, forment un excellent programme, au double point de vue de l'histoire ancienne et des intérêts européens.

Le mémoire de Grégoire sur la chaîne des Vosges contient des détails exacts sur la population, la constitution physique du pays, les coutumes, l'état de l'agriculture, les mines, les eaux minérales. L'auteur déplore le déboisement des montagnes, et en signale les conséquences funestes. Il déclare avoir trouvé dans le canton de Bresse une véritable république, qui professait la liberté des cultes, lorsque la religion d'état et les institutions monarchiques l'enserraient encore de tous côtés.

L'*Apologie de Las Casas*, évêque de Ciappa, est un des nombreux écrits que Grégoire ne cessa de publier en faveur des nègres et contre l'esclavage. M. Carnot raconte[1] que, dans les premiers jours

1. *Étude sur l'abbé Grégoire*, par M. Carnot, 1882.

de sa puissance croissante, Bonaparte rassembla autour de lui une soixantaine de personnages politiques pour aviser aux moyens de rétablir à Saint-Domingue l'autorité française. Les uns proposèrent la force, les autres la trahison; tous concluaient à l'esclavage. Grégoire n'ouvrait pas la bouche. Bonaparte l'interpella brusquement : « Qu'en pensez-vous ? — Je pense, répondit-il, que, fût-on aveugle, il suffirait d'entendre de tels discours pour être sûr qu'ils sont tenus par des blancs. Si ces messieurs changeaient de couleur, ils changeraient aussi de langage. »

Cette *Apologie de Las Casas* doit être comptée parmi les meilleurs petits ouvrages de Grégoire. Les accusations dont Las Casas a été l'objet y sont discutées avec force et en pleine connaissance de cause. On y retrouve l'ardeur passionnée de l'auteur pour la suppression de l'esclavage. On aime à le voir protester contre l'habitude trop répandue de juger un parti par les crimes commis en son nom, au lieu de s'en tenir aux principes qu'il professe et à l'ensemble de son histoire. Grégoire n'a jamais pensé, et ce sera son éternel honneur, qu'on pût juger le christianisme par la Saint-Barthélemy, et la Révolution par la Terreur.

Un rapport et trois mémoires, en six ans, c'est bien peu pour un esprit aussi actif[1]. On s'explique cette stérilité relative quand on se rappelle que Grégoire était alors dans tout le feu de ses luttes pour empêcher la ruine de l'Église constitutionnelle, qui se désignait elle-même sous le nom d'église gallicane. Le concile de 1797 eut lieu entre deux persécutions; celui de 1800, à la veille du Concordat. Il s'agissait surtout, dans le premier, d'arracher la France à l'impiété, et dans le second, de sauver l'Église constitutionnelle, menacée par la victoire prochaine et définitive des réfractaires. Les deux conciles furent convoqués et dirigés par Grégoire, quoiqu'il n'en eût pas la présidence générale, n'étant pas métropolitain. Il fut membre de toutes les commissions, il dicta toutes les résolutions. Il fut le meneur et l'organe de la commission permanente chargée des intérêts de l'Église gallicane entre les deux conciles. Assidu au conseil des Cinq-Cents, aux séances de l'Institut, à celles du concile, où il présidait dans les occasions solennelles, dont il préparait les actes et

1. On peut encore mentionner une brochure intitulée : *Détails sur l'établissement de Sierra Leona, et sur l'imputation calomnieuse faite au gouvernement français d'avoir ordonné la destruction de cette colonie.*

rédigeait les circulaires, attentif en même temps à l'administration de son diocèse, on comprend qu'il lui restait peu de temps pour des compositions littéraires. Peu à peu ses grandes occupations diminuèrent. Il donna sa démission de son évêché ; le Sénat fut loin d'absorber son temps comme l'avaient fait les assemblées républicaines. Un moment vint où il se vit exclu de tout, ou plutôt chassé de partout, et l'Institut fut le seul lien qui le rattachât au monde officiel. Enfin ce dernier lien fut rompu. Grégoire fut, avec Monge et Carnot, au nombre des vingt-sept membres de l'Institut que la réaction sacrifia en 1816.

La place de Grégoire était marquée à l'Institut ; on comprend moins l'élection de La Réveillère-Lépeaux[1]. C'était un orateur, mais ce n'était pas un grand orateur ; ce n'était ni un homme de lettres, ni un savant. Il avait quelques connaissances en botanique, autant qu'il en fallait pour faire des leçons brillantes à Angers, ou pour s'intéresser, à Paris, aux leçons des véritables maîtres. On ne cite de lui aucun discours mémorable, ni aucune découverte, ni aucun livre, à moins qu'on

1. Né à Montaigu (Vendée) le 25 août 1753, mort à Paris le 27 mars 1824.

ne donne ce nom à un annuaire de son département, écrit et composé avec soin. En réunissant ses brochures à celles de son ami Leclerc, on est parvenu à faire un volume de mélanges sous le nom d'opuscules moraux et politiques. Cela ne s'élève, ni pour le style, ni pour la pensée, au-dessus d'une médiocrité honorable. Il passa dans la troisième classe à la réorganisation de 1803; mais le serment ayant été exigé l'année suivante, il le refusa et cessa de faire partie de l'Institut.

Il n'y avait joué aucun rôle. Le recueil des mémoires de la seconde classe ne contient aucun morceau de lui; il est seulement mentionné dans le compte rendu des travaux du premier trimestre de l'an XI pour l'annuaire dont nous venons de parler, et qui a pour titre : *Essai sur le département de la Vendée, ou aperçus sur la topographie de ce département, sur son histoire naturelle, son histoire politique, les mœurs, le caractère, les habitudes, le langage des habitants*. Le titre est long, l'ouvrage est court. Il n'est pas sans intérêt. L'auteur ne parle pas des scènes sanglantes dont son pays était alors le théâtre. C'est un précis historique et géographique, sans aucune prétention. Il fit encore quelques rares communications, dont une seule a de l'importance,

au moins comme signe des temps. C'est un mémoire sur le culte, lu à la séance du 5 floréal an V, et sur lequel j'aurai tout à l'heure occasion de revenir.

On serait tenté de croire qu'il avait été élu uniquement à cause de sa position. (Il était directeur au moment de son élection, le 10 décembre 1795.) Il n'en est rien. La Réveillère-Lépeaux, aujourd'hui peu connu, et mal connu, était un personnage pendant la Révolution, et il devait son importance à son talent, et surtout à son caractère. C'était un homme énergique, courageux, intelligent, d'un attachement inébranlable à ses opinions, et du désintéressement le plus persévérant et le plus noble. Il avait embrassé avec ardeur, dès le premier jour, la cause de la Révolution et de la République; et il combattit, avec la même fermeté, les excès de la démagogie et les efforts de la réaction. Comme tous les hommes qui suivent invariablement une ligne droite, il a eu des ennemis et des calomniateurs de tous les côtés.

Il lutta contre Danton à la tribune, combattit la Commune, le Comité de salut public, se fit mettre hors la loi, et n'échappa que par miracle à la mort. Mais il avait voté la mort de Louis XVI, et quand il crut que la réaction était maîtresse dans les Con-

seils, et avait même dans le Directoire un allié déclaré et un complice inconscient, il n'hésita pas à faire le 18 fructidor. En un mot, il ne voulut pas être terroriste, mais il était, et resta républicain, et républicain autoritaire.

Il fit le 18 fructidor sans aucune vue d'intérêt personnel, par l'armée, pour éviter tout excès, et non, comme Barras le conseillait, par les faubourgs. Il n'en porte pas moins la principale responsabilité d'un coup d'État qui entraîna des proscriptions et fut comme la justification anticipée du 18 brumaire. Carnot, qu'on ne se représente pas comme le complice, ou même comme la dupe des royalistes, ne fut pas seulement exclu du Directoire, il fut condamné à la déportation avec son collègue Barthélemy. Condamnés n'est pas le mot propre. Ils furent frappés de déportation par un arrêté de leurs trois collègues qui avaient la force de leur côté et qui se crurent cléments, parce qu'ils se contentaient de les proscrire, au lieu de les tuer, comme le comité de salut public l'aurait fait.

On sait que Carnot réussit à se cacher. Il échappa à la déportation; mais il fut rayé de la liste de l'Institut, avec Fontanes et l'abbé Sicard, qui ne ressemblaient guère plus que lui à des conspira-

teurs, Barthélemy, son collègue dans le Directoire et Pastoret, celui-ci d'un autre parti et d'une autre trempe. Cette radiation de cinq membres de l'Institut était aussi, dans son genre, un coup d'État. N'hésitons pas à dire qu'elle était un attentat contre les lettres. Il est bien regrettable pour la mémoire de La Réveillère-Lépeaux, qu'il se soit laissé aller à de tels abus de la force. Disons à sa décharge que c'était l'esprit du temps. Il sacrifia tout au désir de maintenir la République, et de lui assurer un gouvernement régulier. Pour cette fois au moins, la force fut mise au service d'une conviction, non d'un intérêt personnel. A peine raffermi contre les royalistes, le Directoire se vit menacé par les ardents révolutionnaires. La Réveillère-Lépeaux comprit sur-le-champ ce nouveau péril, et lutta avec courage jusqu'au moment où il se trouva seul de son parti dans le Directoire, et par conséquent impuissant. Il se retira alors avec une dignité suprême, en refusant les avantages accordés jusque-là aux directeurs sortants, comme il refusa plus tard les offres de l'empereur, et comme il renonça au titre de membre de l'Institut pour ne pas prêter un serment contraire à sa conscience. On voulait le mettre en accusation ; loin de chercher à fléchir

ses ennemis, il les brava, et finit par leur imposer silence. Sa vie plaidait pour lui. Ce n'était pas un grand homme ; mais c'était certainement un homme.

On a souvent répété que La Réveillère-Lépeaux faisait partie de la secte des théophilanthropes ; on a même dit qu'il en était le fondateur. La secte a été fondée par le frère du célèbre physicien Haüy ; La Réveillère-Lépeaux n'y a jamais été affilié ; il n'a jamais assisté à aucune de ses cérémonies ; il n'y a jamais fait aucune allusion, ni dans ses discours, ni dans ses écrits. Il était de la religion du Vicaire savoyard ; il ne croyait à aucun dogme révélé, mais il croyait en Dieu, et il connaissait la puissance du sentiment religieux chez certaines âmes. Il aurait voulu qu'on donnât de la solennité et comme une consécration aux trois actes principaux de la vie civile : la naissance, le mariage et la mort. Cette opinion, qui ne lui était pas particulière, mais qu'il exprimait avec vivacité donna lieu à ses ennemis catholiques et à ses ennemis athées, de le ranger parmi les théophilanthropes, dans l'espoir de le rendre ridicule. La secte des théophilanthropes, quoique partant d'un bon sentiment, était ridicule en effet, et ne pouvait pas ne pas l'être. Il faut que les philosophes en prennent leur parti : ils ne peuvent arriver

par la seule raison qu'à un culte individuel, intérieur. L'analyse sera toujours incompatible avec la cérémonie. On peut le regretter, mais il faut le reconnaître. Le 12 floréal an V, La Réveillère-Lépeaux venait de lire à la classe des sciences morales et politiques un mémoire inutilé : *Réflexions sur le culte et les cérémonies civiles*. « Je n'ai, lui dit Talleyrand, qu'une observation à vous faire. Jésus-Christ, pour fonder sa religion, a été crucifié et est ressuscité. Vous auriez dû tâcher d'en faire autant. »

De tous les membres de l'Institut, le plus ravi de s'y voir, était certainement Lakanal[1]. Il avait été élevé par les Pères de la doctrine chrétienne, il s'était affilié à leur compagnie, et il professait la rhétorique à Moulins, dans un de leurs collèges, à l'âge de trente ans, quand il fut appelé à siéger dans la Convention nationale.

Il y arrivait tout imbu des idées républicaines, et il n'hésita pas à voter la mort de Louis XVI. La vocation de l'enseignement lui était restée, et avec elle un dévouement absolu et fervent pour les sciences et les lettres. Il voulait la République, mais

1. Né à Serres (Ariège) le 14 juillet 1762, mort à Paris le 14 février 1845.

il la voulait éclairée, pacifique, glorieuse. Il se fit placer dans le comité d'instruction publique, il y resta constamment, prit à ses travaux la part principale, fut presque toujours son rapporteur dans les séances de la Convention et eut la gloire de proposer, de faire accepter par le Comité, et de défendre devant la Convention la plupart des grandes fondations qui honorent cette époque à la fois sauvage et sublime.

Son premier succès fut un décret qui prononçait des peines sévères contre la mutilation des objets d'art, et ce que son collègue Grégoire appelait d'un mot nouveau : *le vandalisme*. Dans le naufrage des académies, il essaya, mais vainement, de sauver l'Académie des sciences; il ne parvint tout au plus, qu'à retarder sa perte. Le Jardin des plantes était menacé : il proposa non seulement de le conserver, mais de l'agrandir, en en faisant un muséum d'histoire naturelle. Il mérita ainsi d'être appelé le second fondateur de ce magnifique établissement, qui reste une des gloires les plus incontestées de notre pays. Chappe essayait alors, au milieu de difficultés inouïes, de faire adopter son télégraphe aérien. Il écrivait à Lakanal : « Je désespérerais du succès, si vous n'étiez pas là. » Il

réussit, et c'est à Lakanal qu'il le dut. La France, grâce à lui, eut un nouvel instrument pour ses victoires, la science un nouvel organe pour ses conquêtes. Lakanal fit voter par l'assemblée le principe de la propriété littéraire, qu'il appelle, non sans raison, la déclaration des droits du génie. Lorsque la période de destruction violente qui, pour en finir avec l'ancienne société, avait supprimé, en même temps que des abus détestables, les institutions les plus nécessaires à la vie d'un peuple, eut enfin fait place à la période de régénération, et que le besoin de retrouver les organes de la vie s'imposa à tous les esprits, Lakanal qui, pendant la Terreur, avait accepté une mission dans les départements, se retrouva, avec la même ardeur, dans le comité d'instruction publique, et entreprit de créer partout des écoles, et, ce qui était plus difficile, de remplacer les maîtres dispersés, proscrits, foudroyés par la tempête. Les théories n'avaient pas manqué depuis le commencement; il alla droit à la pratique et fit décréter d'un coup vingt-quatre mille écoles primaires qu'on plaça dans les presbytères abandonnés. En même temps, on créa dans les grandes villes des écoles centrales, à raison d'une école centrale par trois cent mille habitants. On y

donnait à peu près le même enseignement que dans les anciens collèges.

Les maîtres manquaient partout. Les membres survivants des anciennes congrégations, en dépit de l'adoucissement des lois et des mœurs, étaient encore réduits à se cacher. Lakanal fit adopter l'idée d'appeler à Paris les trois cents jeunes gens les plus distingués par leur mérite, de leur donner pour maîtres tout ce que la France gardait encore de grands hommes, de leur enseigner rapidement l'art d'enseigner, et, après avoir allumé en eux le feu sacré, de les renvoyer aux écoles centrales. De cette idée qui fut adoptée par la commission, et qui fut ensuite complétée et perfectionnée, est sortie l'École normale de 1794, suivie à bref délai par l'École normale qui subsiste encore. Lakanal et Sieyès, que remplaça bientôt Deleyre, furent chargés de surveiller la nouvelle école. Les mathématiques y étaient enseignées par Lagrange et Laplace, la géométrie descriptive par Monge, la chimie par Berthollet, la physique par Haüy, l'histoire naturelle par Daubenton, l'hygiène par Hallé, la philosophie par Garat, l'histoire par Volney, la morale par Bernardin de Saint-Pierre. Ce fut un éclat de génie incompa-

rable. L'enseignement proprement dit se donna tumultueusement et presque au hasard; mais un grand enthousiasme se détacha de tout ce mouvement, et il ne s'agissait plus que de l'organiser et de le développer.

Vint ensuite la création du Bureau des longitudes, dont Grégoire et Lakanal se disputent l'honneur. Le bureau avait sous sa direction l'observatoire de Paris, ceux des départements, et comptait parmi ses membres Lalande, Cassini, Delambre, Méchain des navigateurs tels que Borda et Bougainville.

Quant à l'Institut, il faut compter parmi ses fondateurs ou se disant tels Talleyrand, qui le proposa à l'Assemblée constituante ; Condorcet qui, dans son rapport à la Législative, en modifia le plan d'une façon heureuse; Daunou, qui lui donna sa dernière forme, sa forme pratique et le fit décréter par la Convention; Lakanal qui, sous le Directoire, fit voter le règlement par le conseil des Cinq-Cents. Grégoire lui-même, et Chénier, et Villar, qui avaient donné un concours actif dans le sein du comité d'instruction publique, prétendaient avoir des droits à cette paternité glorieuse. Nous avons vu qu'elle pourrait être réclamée par Mirabeau. La vérité est que, depuis la destruction des acadé-

mies, tous les esprits soucieux de l'avenir, tous les amants des sciences et des lettres, songeaient à les rétablir, et à en former comme un faisceau indestructible, où viendraient s'unir dans un travail commun, et dans la même action bienfaisante et civilisatrice, les sciences, les lettres et les arts, tout ce qui engendre la civilisation, tout ce qui honore l'humanité.

Depuis 1793, Lakanal n'avait cessé de travailler à la formation de cette assemblée représentative de la science, de la pensée, de l'imagination et de la parole humaine. C'est lui qui, dans les derniers jours du Comité, avait dressé la liste des quarante-huit premiers membres de l'Institut, qu'on appela le tiers-électeur, liste promulguée quelques jours après par le Directoire. Il voyait enfin son œuvre réalisée et vivante; semblable à Pygmalion, quand il vit sa statue se mouvoir, il assistait avec ravissement aux débuts de ce noble corps, dont il était au moins l'un des pères. Le titre de membre qui lui avait été conféré était la juste récompense de ses travaux, et, à ses yeux, le plus grand honneur de toute sa vie[1]. Il se montra assidu aux séances, parce

1. Voici la lettre par laquelle le ministre de l'intérieur annonça à Lakanal son élection :

que c'était son bonheur, et parce qu'il était dans ses habitudes et dans sa nature de remplir fidèlement tous ses devoirs; mais il ne fut, et ne voulut être qu'un auditeur, et un serviteur. Toutes les fois qu'une mesure était nécessaire pour améliorer la marche de l'Institut, il la proposait au conseil des Cinq-Cents; c'était sa part, il savait qu'il y excellait, et il prit une fois la plume, longtemps après, pour en réclamer le mérite[1]. Comme lettré, il se jugeait avec une modestie touchante. Quand les événements le rendirent à la vie privée, il n'accepta que la place de procureur (économe) du lycée Charlemagne (l'école centrale de la rue Antoine). « Je me suis assis sur la dernière marche », disait-il. Cet homme, qui avait fondé tous ces grands corps, acceptait dans l'un d'eux une place modeste, et la remplissait en conscience. La malédiction attachée aux régicides

« Paris, 26 frimaire an VI.

» A Lakanal.

» C'est avec bien de la satisfaction, citoyen, que je vous fais par de votre nomination à l'Institut national dans la seconde classe. Ce choix honore autant les électeurs que l'élu. L'Institut national tiendra sa première séance primidi prochain; vous voudrez bien vous y rendre. — Salut et fraternité. — *Bénézech.*

» Cette séance est indiquée pour cinq heures dans la salle de la ci-devant académie des sciences, au muséum des arts. »

1. *Suum cuique.* Exposé sommaire des travaux de Joseph Lakanal pour sauver, durant la Révolution, les sciences, les lettres et ceux qui les honoraient par leurs travaux. Paris 1838.

vint l'y chercher et le chassa de son pays. Il se rendit en Amérique, où il se fit agriculteur. Sa renommée le suivit jusque là, et il fut plusieurs fois consulté par les pouvoirs publics comme législateur et comme philosophe.

En France, on l'avait oublié, et si profondément que quand la seconde classe de l'Institut dont il avait fait partie fut rétablie, il ne fut pas inscrit officiellement parmi ses membres. Ce fut, pour ce grand vieillard, le plus rude coup. Enfin, il y fut élu, en 1837, à la place de Garat. Cette élection le décida ; il quitta tout, et revint en France, pour siéger encore à côté de Sieyès, Merlin, Daunou, Rœderer, les compagnons des anciennes luttes. Il avait soixante-quinze ans. « Un jour, dit M. Mignet, je vis arriver chez moi, avec le vieil uniforme de l'Institut tel qu'on le portait sous le Directoire, un homme qui avait la stature encore droite, des cheveux abondants et noirs, dont le visage était grave, le regard contenu, la bouche sévère, les manières décidées et polies, le langage spirituel et sentencieux, et qui semblait appartenir à un autre temps. C'était Lakanal. » Il fut, comme par le passé, assidu aux séances de l'Académie. Il y resta silencieux. Il n'avait plus, disait-il, qu'à écouter et à se taire. Il s'éteignit en 1845, à

quatre-vingt-deux ans. Il disait paisiblement sur son lit de mort : « Je vais comparaître, les mains pures et sans crainte, devant cette providence que je ne comprends pas, mais que je sens. » En 1881, les habitants de l'Ariège lui ont élevé une statue.

Lakanal est un homme de la Convention; voici, pour achever la section de morale, un homme de l'encyclopédie; un homme de lettres, par goût et par profession, qui ne voulut jamais être autre chose, c'est son très grand honneur, et qui traversa toute la Révolution sans s'y mêler. Naigeon[1] avait cinquante ans quand on le nomma membre de la seconde classe, chargé d'y représenter tout particulièrement la morale. Son plus grand, et presque son seul mérite, était d'avoir été l'admirateur et l'ami de Diderot. Il aimait Diderot avec passion, et Diderot l'aimait aussi, ce qui paraît assez étrange. C'était, au physique, un dameret et un valétudinaire, au moral un esprit étroit, impuissant, qui tirait toute son importance, comme les radicaux en politique, de l'audace de ses négations. Il n'avait fait de sa vie que des éditions, des traductions, des compilations, et quelques articles de l'encyclopédie méthodique.

1. Né à Paris le 15 juillet 1738, mort le 28 février 1810.

Il servait de secrétaire, ou d'humble collaborateur, à d'Holbach et à Diderot, ses deux idoles. Il avait pour Diderot un autre mérite : il était son écouteur en titre. Diderot, dont la vie était un monologue éternel, avait besoin d'un écouteur dans l'intimité : il avait pris Naigeon, et s'était attaché à lui, malgré les ridicules du personnage. On avait fait de lui ce portrait :

Je suis savant; je m'en pique,
Et tout le monde le sait.
Je vis de métaphysique,
De légumes et de lait.
J'ai reçu de la nature
Une figure à bonbon :
Ajoutez-y ma frisure,
Et je suis monsieur Naigeon.

La métaphysique dont il vivait était de l'espèce la moins compliquée. Elle tenait en ces trois mots: matérialisme, fatalisme, athéisme. Il avait une seule fois entrepris de faire acte de citoyen. C'est au moment où l'Assemblée nationale discutait le préambule de la constitution. Il écrivit alors une adresse à l'Assemblée pour la prier de ne pas prononcer le nom de Dieu. « Le gros d'une nation, disait-il, restera toujours ignorant, peureux, et par conséquent superstitieux. L'athéisme peut être la doctrine d'une petite école, mais jamais celle d'un

grand nombre de citoyens, encore moins celle d'une nation. La croyance à l'existence de Dieu, ou la vieille souche, restera donc toujours; or, qui sait ce que cette souche abandonnée à sa végétation peut produire de monstrueux? Je ne conserverais donc pas les prêtres comme des dépositaires de vérités, mais comme des obstacles à des erreurs possibles et plus monstrueuses encore; non comme les précepteurs des gens sensés, mais comme les gardiens des fous; et leurs églises, je les laisserais subsister comme l'asile et les petites maisons d'une certaine espèce d'imbéciles, qui pourraient devenir furieux si on les négligeait entièrement. » L'Assemblée constituante n'adopta pas le programme de Naigeon; il fut obligé d'attendre Chaumette.

Il est bon que toutes les opinions soient représentées dans un corps savant; c'est une des conditions de la liberté; mais, dans une section de six membres, cette diversité rend le travail commun assez difficile. Il y avait dans la section un athée, deux indifférents, un déiste de la religion du Vicaire savoyard, un théophilanthrope, et un évêque. Au point de vue politique, il y avait deux régicides, peut-être trois, si l'on compte Grégoire. Enfin, les professions n'étaient pas moins diverses, puis-

qu'on y trouvait un ingénieur, un avocat, un professeur, un prêtre, un journaliste. Comment des hommes si différents pouvaient-ils s'accorder pour choisir un sujet de prix, pour juger un concours, pour répondre à une question posée?

Les attributions mêmes de la section étaient mal définies : non qu'il y eût incertitude sur l'objet et la nature de la morale ; mais il était malaisé de bien distinguer cette section des sections avoisinantes. On tombait dans la confusion pour avoir trop cherché la séparation. Si les moralistes étudiaient les principes de la raison et les faits de la nature humaine, ils empiétaient sur l'analyse des sensations et des idées ; s'ils recherchaient quels étaient les devoirs de l'homme dans la société, ils faisaient de la science sociale ; s'ils s'occupaient des moyens de fonder la prospérité publique et d'assurer le bonheur des citoyens, ils devenaient des économistes. La conséquence de cette situation doublement difficile fut qu'il n'y eut, dans la section, que des travaux isolés, sans aucune connexion entre eux ; que plusieurs membres ne communiquèrent aucun mémoire ; que d'autres apportèrent des mémoires absolument étrangers à la morale ; que les concours demeurèrent sans résultats. Les membres de la section produi-

sirent isolément et en dehors de l'Institut quelques écrits distingués; la section ne produisit rien. Elle fut très inférieure à la section de philosophie, qui avait fait faire de grands pas à la psychologie et à la science des signes. Elle ne fut pas même heureuse dans ses concours. Elle fut obligée de retirer plusieurs des sujets qu'elle avait proposés, faute de concurrents, ou du moins de concurrents de valeur.

J'ai rappelé plus haut le sujet mis au concours en l'an V sur la proposition de Bernardin de Saint-Pierre. « Quelles seraient les institutions les plus propres à ramener un peuple aux principes de la morale après les révolutions politiques? » Nous avons vu que Bernardin de Saint-Pierre fut malmené par Volney et Naigeon pour avoir invoqué dans son rapport l'idée de Dieu et les croyances rationalistes. Il fallut retirer le sujet au bout de deux ans. On le remplaça par celui-ci : « L'émulation est-elle un bon moyen d'éducation? » Cette fois, il y eut un vainqueur, et ce fut le citoyen Feuillet, sous-bibliothécaire de l'Institut.

La section proposa encore cette question : « Quel est le véritable caractère de la bonté dans l'homme public? » Il paraît que les hommes de talent ne

furent pas tentés de faire cette recherche; il ne leur parut pas qu'on pût tirer autre chose d'un pareil sujet qu'une dissertation de collège. Il y eut quelques mémoires sans aucun mérite; le sujet fut retiré.

Enfin, la section trouva un sujet qui était bien un sujet de morale, et qui, traité par une plume habile, pouvait intéresser, non seulement les moralistes, mais les philosophes et les hommes de gouvernement. Voici le programme qu'elle publia :

« Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique? Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard? »

Mais les temps de la loi Grammont et de la Société protectrice des animaux étaient encore éloignés; et le concours, comme la plupart de ceux que la section de morale avait institués, n'aboutit qu'à un échec.

IX

LA SECTION DE SCIENCE SOCIALE ET LÉGISLATION.

La troisième section portait le titre pompeux de science sociale et législation. On comprend très bien que la science sociale et la législation fassent partie des attributions d'une académie des sciences philosophiques; il est plus difficile de se représenter six personnes officiellement occupées à gouverner cette branche importante des connaissances humaines, et de se dire qu'en vertu du règlement ce nombre de six sera toujours atteint et ne sera jamais dépassé. Ce qui manquait le moins, en 1795, c'étaient les législateurs. Le Directoire nomma Daunou et Cambacérès. L'élection leur adjoignit Merlin, Pastoret, Garran-Coulon et Baudin des Ardennes. Garran-Coulon et Baudin des Ardennes sont du nombre de ces hommes qui doivent aux

partis politiques toute leur importance, et qu'on oublie une heure après leur mort. Mais les quatre autres noms sont des plus considérables. Daunou, qui aurait pu être placé dans plusieurs autres sections, et dans une autre classe de l'Institut, avait néanmoins tous les droits possibles à figurer dans la section de législation. Cambacérès, Merlin, Pastoret étaient des choix excellents. On se demande pour quels motifs, au lieu d'aller chercher Baudin des Ardennes et Garran-Coulon, on n'avait pas complété la liste par les noms de Sieyès et de Talleyrand. La grande raison, qui est la seule que connaisse la postérité, le voulait; les petites raisons, qui sont toutes-puissantes sur les contemporains, en décidèrent autrement. Sieyès, exclu de la section de législation et cantonné dans l'économie politique, est à lui seul une démonstration péremptoire de l'absurdité du système des sectionnements.

Daunou[1] avait été élevé par les oratoriens. Son père le destinait à la chirurgie, et ne lui permit pas de se faire avocat comme il le désirait. Ne voulant pas être chirurgien, et ne pouvant pas être avocat, il se fit moine. A seize ans, il était oratorien. On ne

1. Né à Boulogne (Pas-de-Calais) le 18 août 1761, mort à Paris le 20 juin 1840.

peut pas dire qu'il l'était par violence; il l'était encore moins par son libre choix. La compagnie était libérale dans son esprit et dans sa règle, vouée à l'étude et à l'enseignement. Daunou professa successivement, dans divers collèges de l'Oratoire, le latin, la logique, la philosophie, et il était enfin professeur de théologie, quand il fut ordonné prêtre en 1787. Se lever de grand matin, dit M. Mignet, avoir sa vie sagement réglée, beaucoup apprendre, libéralement enseigner, être en commerce plus assidu avec les idées qu'avec les hommes, convenait à ce jeune solitaire, qui avait des besoins bornés, des sentiments graves, une activité sans turbulence, quoique sans repos, nul dessein de commander, mais peu de disposition à obéir. Daunou s'était fait connaître en dehors de la congrégation. Il avait pris part à trois concours académiques, ce qui était alors un moyen assuré d'arriver au moins à la notoriété. L'académie de Nîmes avait proposé pour sujet : *L'influence de Boileau sur la littérature française.* Daunou obtint le prix pour un mémoire qui fut très remarqué, même à Paris, et obtint les éloges de La Harpe. En 1788, l'académie de Berlin appela l'examen sur les bases de l'autorité paternelle. « Il traita cette question, dit M. Mignet, en philosophe,

en publiciste, en opprimé »; mais cet opprimé souffrait sans se révolter, et ce n'est pas sans émotion qu'on lit cette phrase dans son mémoire : « Le premier qui calcula les droits de son père fut un fils ingrat. » Il obtint l'accessit. Le troisième concours auquel il prit part eut lieu devant l'académie de Lyon en 1791. Le sujet, donné par l'abbé Raynal, était celui-ci : *Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur ?* Le concours fut prorogé et Daunou, qui avait eu une mention honorable à la première épreuve, obtint le prix à la seconde. Il avait eu pour concurrent un jeune lieutenant d'artillerie en garnison à Valence, dont le mémoire fut remarqué, et qui devint, quelques années après, le maître du monde.

Dans une cérémonie célébrée à l'Oratoire pour les victimes du 14 juillet, Daunou avait prononcé un sermon sur le patriotisme qui le classait définitivement parmi les partisans de la Révolution. Il embrassa avec ardeur la cause de la réforme de l'Église, et défendit la constitution civile du clergé dans des écrits pleins d'érudition et de force, qui lui valurent l'admiration d'un grand nombre de théologiens et la confiance populaire. Il était vicaire métropolitain

de Paris et touchait à l'épiscopat, quand les électeurs de Boulogne l'élurent spontanément membre de la Convention nationale. Il accepta ce mandat inattendu, et quittant à jamais l'Église, il sortit du paisible séminaire de Saint-Magloire pour entrer dans l'enceinte orageuse de la Convention.

Il y fut ce qu'il avait été jusque-là et ce qu'il devait être toute sa vie : inébranlable dans sa foi républicaine, et dans son amour de la liberté et de la justice. « Il n'avait pas, dit M. Mignet, dont la notice sur Daunou est un morceau achévé, le courage entreprenant et actif qui porte les grands cœurs vers le péril et leur inspire les dévouements magnanimes, mais il avait au plus haut degré le courage du devoir, et il savait garder à ses convictions une fidélité périlleuse. » Il vota et parla contre le procès fait à Louis XVI, contre la mort, pour le sursis ; protesta, après le 31 mai, contre la violation de la représentation nationale, fut mis en état d'arrestatation, passa dans les prisons la sombre année de la Terreur, en sortit après le 9 thermidor pour jouer dans la Convention un rôle important comme orateur, et comme membre du Comité de salut public, c'est-à-dire du gouvernement, et du Comité des onze, c'est-à-dire de la commission de constitution. Il prit une

part considérable à la rédaction de la constitution de l'an III; il en fut le rapporteur; il fut aussi le rapporteur de la grande loi sur l'instruction publique votée par la Convention dans les derniers jours de son existence, et c'est à ce titre qu'il a droit plus que tout autre à être considéré comme le vrai fondateur de l'Institut. Il défendit, contre les fureurs de la réaction thermidorienne, les montagnards qui l'avaient proscrit, parce qu'il fut constamment l'ennemi de tous les excès. On a dit que Bonaparte avait songé un instant à le faire consul. Il ne voulut même pas être sénateur; il choisit sa place dans le Tribunat où se réfugia ce qui restait d'opposition libérale. Il y combattit toutes les mesures destinées à fonder le despotisme, et mérita d'être éliminé par une mesure dictatoriale. Il avait succédé à Camus comme archiviste, n'accepta aucune fonction politique sous l'Empire, fut destitué après la Restauration, et reprit en 1830 la direction des archives, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il siéga à la Chambre des députés, parmi les plus fermes libéraux, de 1819 à 1834. A cette époque, sentant la vieillesse venir, il refusa énergiquement toute candidature. Il n'accepta la pairie en 1839 que sur les intances pressantes du gouvernement. Il avait été élu secrétaire

perpétuel de l'Académie des inscriptions à l'âge de soixante-dix-sept ans. Sa vie privée fut celle d'un sage ; il eut, dans sa vie publique, l'inflexible courage du devoir. Il unit les talents de l'orateur à ceux de l'homme d'État. Il fut un de nos érudits les plus estimés, un écrivain correct, élégant et ferme. C'est une des gloires les plus pures de la Révolution.

Si l'on avait à juger Daunou par un seul mot, on dirait : il fut fidèle au devoir; et pour caractériser Cambacérès, qui lui fut donné pour collègue par le Directoire dans la section de législation[1], il faudrait dire : il fut fidèle à ses intérêts et les défendit toujours avec habileté et circonspection, sans vains scrupules. C'est pour lui qu'on aurait dû inventer le mot d'opportunisme. Il vota avec tant d'ambiguïté dans le procès de Louis XVI que ses ennemis s'obstinèrent à le classer parmi les régicides, quoique la Convention eût décidé le contraire en comptant sa voix parmi celles qui concluaient à la détention perpétuelle. Sa vie est trop connue et se rattache trop peu à l'histoire des lettres, pour que nous nous y arrêtions. Il sut toujours se cacher à propos, pour éviter de recevoir des coups, et se montrer pour

1. Né à Montpellier le 18 octobre 1757, mort à Paris le 8 mars 1824.

accaparer les récompenses. Bon administrateur, très habile jurisconsulte, modéré tant qu'il pouvait l'être sans se compromettre avec les puissants, et doué d'autant de patience que de prudence, la part prépondérante qu'il prit dans la rédaction du code civil et du code de procédure, ainsi que la réorganisation du corps judiciaire à la fin du Directoire et sous le Consulat lui font infiniment d'honneur.

Merlin de Douai[1], qui fut élu le premier, est ce grand procureur général, qui a fondé la jurisprudence de la cour de cassation. Il était déjà célèbre, quand on l'appela à l'Institut, par sa collaboration très importante au *Répertoire de jurisprudence*, au *Traité des offices* destiné à remplacer celui de Loyseau, et aux principaux travaux législatifs de la Constituante. C'est sur son rapport que la féodalité fut détruite, et il déploya dans la discussion une connaissance approfondie de ce qu'il renversait, une clarté de vues et une sûreté de principes dignes d'un jurisconsulte et d'un philosophe.

Pastoret[2], que l'élection rapproche du républicain régicide Merlin de Douai, devint, en 1829,

1. Né à Arleux (Nord) le 30 octobre 1754, mort à Paris le 26 décembre 1838.

2. Né à Marseille le 6 octobre 1756, mort à Paris le 28 septembre 1840.

chancelier de France, et fut choisi, quelques années après, par le roi Charles X exilé, pour être le tuteur du comte de Chambord. A l'époque de son élection comme membre de la seconde classe, il avait déjà fait partie de l'Académie des inscriptions dont il fut encore par la suite un des membres les plus laborieux. On avait de lui une traduction des *Élégies de Tibulle* et un volume sur les *Lois pénales* qui avait été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Il avait exercé les fonctions de procureur général syndic du département de la Seine, et siégé à la droite de l'Assemblée législative. Quand le roi fut mis en jugement, il écrivit pour demander à le défendre. Proscrit pour cet acte de courage, il se réfugia à Rome. Il venait d'être élu par le département du Var membre du conseil des Cinq-Cents, quand on lui ouvrit les portes de l'Institut.

Garran-Coulon et Baudin des Ardennes n'y entrèrent que par la grâce de leurs opinions politiques. Garran-Coulon[1], après s'être signalé par son ardeur révolutionnaire à la prise de la Bastille

1. Né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) le 10 avril 1749, mort à Paris le 19 décembre 1816.

et dans les premiers mouvements de Paris, se montra partisan de l'ordre à l'Assemblée législative et à la Convention. Il avait collaboré avec Merlin au *Répertoire de jurisprudence* de Guyot. Baudin des Ardennes[1] était, comme Garran-Coulon, un modéré, il vota comme lui contre la mort du roi. Il avait rédigé les séances de la Convention pour la *Sentinelle* de Louvet.

Il y eut quelques mutations dans la section de législation. Pastoret fut compris dans le décret de transportation du 19 fructidor an V. Une lettre du ministre de l'intérieur en avertit l'Institut, qui procéda aussitôt au remplacement du proscrit. L'élu fut le citoyen Champagne, principal, et depuis proviseur du collège Louis le Grand[2]. Champagne avait le mérite d'avoir fait vivre son collège au milieu des orages de la Révolution et d'y avoir maintenu la discipline et le niveau des études. Au moment de son élection, il venait de publier une traduction assez médiocre de *la Politique* d'Aristote. Baudin des Ardennes mourut le 14 octobre 1799

1. Né à Sedan le 18 décembre 1746, mort à Paris le 14 octobre 1799.

2. Né à Semur (Côte-d'Or) le 1er juillet 1751, mort à Paris le 15 septembre 1813.

et fut remplacé par Bigot de Préameneu, plus tard ministre des cultes sous l'empire, mais qui n'a jamais rien écrit.

La section de législation, dans sa composition première, ne contenait qu'un seul prêtre, Daunou, encore ne l'avait-il été que malgré lui. Champagne, qui remplaça Pastoret en 1797, n'était que diacre, mais, à ce titre, il appartenait au clergé et avait prêté le serment prescrit par la constitution civile. La section comptait dans ses membres un serviteur fidèle de la monarchie, Pastoret, qui s'était offert pour défendre Louis XVI. Tous les autres étaient républicains. Merlin, seul, était régicide. Daunou, Garran-Coulon, Baudin des Ardennes avaient voté et parlé avec fermeté contre la mort. Cambacérès avait voté comme eux, mais en demandant pardon de tant d'audace, et en donnant quelque prise à l'équivoque par l'ambiguïté de son langage. Ils étaient tous avocats, à l'exception de Daunou, qui avait voulu l'être, et qui était versé dans les matières, alors si importantes, du droit canon, et de Champagne, dont la présence dans la section de législation est évidemment une anomalie, et qui fut apparemment placé là pour avoir fait une traduction médiocre de *la Politique* d'Aristote, car je ne lui

découvre pas d'autre titre. Il est le seul membre de la section, et un des rares membres de la classe, qui ne se mêlèrent point des affaires publiques et ne firent partie d'aucune assemblée. Daunou, Cambacérès, Merlin et Pastoret sont, à divers titres, des hommes illustres; les autres ne s'élèvent pas, ou s'élèvent peu au-dessus de la médiocrité.

Bonaparte, qui n'aimait pas Daunou, mais qui connaissait les hommes, disait de lui que, quand il acceptait une mission, on pouvait être sûr qu'il la remplirait bien. Si Daunou avait eu le choix entre les classes de l'Académie, il est probable qu'il aurait choisi la troisième. Il s'est mêlé aux affaires par devoir, et avec supériorité ; son goût l'attirait surtout vers les livres. Quand il fut plus tard appelé dans l'Académie des inscriptions, il lui sembla sans doute qu'il rentrait chez lui. Il n'en fut pas moins un des membres les plus laborieux de la classe des sciences morales et politiques. Il en fut quatre fois secrétaire (il faut se rappeler que les secrétaires étaient élus pour un an). Il en fut aussi le président. On le choisissait dans les grandes occasions, pour parler au nom de la classe et quelquefois au nom de l'Institut.

Il fit des communications nombreuses. L'une de ces communications convient parfaitement à la section et à la classe; c'est une étude sur le vote au scrutin. Ce sujet avait déjà tenté les philosophes, notamment Condorcet et Borda. Rœderer avait, de son côté, communiqué à la classe un mémoire sur la majorité nationale, sur la manière dont elle se forme et les signes auxquels on peut la reconnaître. Rien de plus confus que les élections aux états généraux, qui se firent par ordres et par bailliages, suivant des coutumes diverses, sans règlement général, sans volonté dirigeante. Les élections se firent pendant toute la période révolutionnaire suivant des systèmes très divers; on n'y peut signaler comme caractère persistant que la nécessité de payer un impôt pour exercer le droit électoral : l'impôt exigé, ou le cens, était très minime; mais il y avait un cens, si petit qu'il fût, et l'on n'était citoyen actif qu'à condition d'être inscrit au rôle des contributions. La constitution de 1791 établissait des élections à deux degrés, et réglait que, pour être citoyen actif, votant dans les assemblées primaires, il fallait être Francais, âgé de vingt-cinq ans, domicilié et payer une contribution directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail.

Il fallait payer une contribution directe plus élevée pour être nommé électeur. La constitution de l'an III conservait le suffrage à deux degrés; mais, pour donner entrée dans les assemblées primaires, elle abaissait l'âge à vingt et un ans, et se contentait d'une contribution directe personnelle ou foncière, dont elle ne fixait pas la quotité. De même que la constitution de 1791, elle obligeait les assemblées primaires à choisir les électeurs parmi des citoyens payant un certain impôt dont elle fixait le chiffre. Ainsi le nombre et même, dans une certaine mesure, la propriété étaient représentés; mais on n'accordait aucune représentation aux passions, aux intérêts professionnels, aux opinions, c'est à dire, aux minorités. Daunou se proposait de le faire par un système compliqué et arbitraire qui prouve seulement qu'il voyait les inconvénients et les vices du suffrage universel. Personne à cette date n'aurait osé mettre en pratique le suffrage universel direct et sans condition de cens. Il était dans la constitution de 1793; mais les auteurs mêmes de cette constitution avaient eu peur de leur œuvre, et n'avaient eu rien de plus pressé, après l'avoir faite, que de la suspendre.

Les autres communications de Daunou sont

d'un bibliophile et d'un bénédictin : un mémoire *Sur l'origine de l'imprimerie ;* des observations *Sur les cours de bibliographie* qu'on essayait d'introduire dans l'enseignement des écoles centrales ; un mémoire *Sur la classification des livres d'une bibliothèque.* Cette préoccupation de la bibliographie était, chez Daunou, toute naturelle ; on comprend qu'elle ait été assez générale parmi les savants dans le siècle de l'Encyclopédie. Il était assurément singulier d'introduire un pareil enseignement dans les écoles secondaires : il y a bien peu de personnes, même éclairées, même lettrées, qui possèdent de grandes bibliothèques. Il est vrai que, vers la fin du siècle dernier, les bibliothèques des communautés religieuses, des parlements et des châteaux avaient été expropriées ; on avait brûlé et détruit beaucoup de livres, le reste avait été entassé pêle-mêle, de sorte qu'un grand nombre de communes avaient un besoin urgent d'habiles bibliothécaires. Le mémoire de Daunou contient une histoire du système bibliographique depuis le VIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, et une analyse des classes, des genres, des espèces que présentent les grandes collections de livres. Entre les diverses classifications employées ou proposées pendant trois siècles,

il donne la préférence à celle qui a été surtout fixée par les catalogues de Martin, Barrois, Sallier, Debure. Ce n'est pas que cette classification lui paraisse conforme au vrai système des connaissances humaines ; mais il pense qu'elle est, plus qu'aucune autre, fondée sur l'état positif des livres qui composent les grandes bibliothèques. Il y fait d'ailleurs plusieurs modifications.

Quoique membre de la section de législation, Daunou ne croyait pas déroger en s'occupant de bibliographie. Cambacérès ne se vit pas plus tôt classé parmi les philosophes qu'il entreprit un ouvrage sur la science sociale. C'était viser bien haut; le temps et peut-être le talent lui manquaient pour cela. Il n'avait fait jusque-là qu'une sorte d'exposé des motifs du projet de code civil, et des rapports sur divers titres du Code. C'étaient là des œuvres de jurisconsulte où il excellait. Quand il voulut n'être que philosophe, il se perdit dans les généralités vagues. L'ouvrage qu'il méditait aboutit à un discours, et ce discours n'aboutit à rien. Il est dans le tome III de la collection de la classe. « Autant le bonheur est nécessaire, dit en commençant Cambacérès, autant il est difficile de le mettre en action. » Il pense qu'on peut mettre le bonheur en

action « par les arts, les lois et la morale; les arts qui approprient la nature à nos besoins; les lois qui garantissent la propriété; et la morale, qui supplée à l'impuissance, et souvent à l'imprévoyance de la loi ». Il dit aussi que le premier des arts est l'agriculture; qu'après elle, la propriété est « la pierre angulaire de la société », et que « la sauvegarde de la société est le gouvernement ». Il ne veut pourtant pas être injuste envers l'industrie. « L'industrie est le complément de l'agriculture. Ce sont deux sœurs qui, par leur société entre elles, enfantent la société générale. » Il se plaint que l'industrie ait sacrifié la gloire d'être utile à la gloire de plaire. Il faut lui savoir gré, au milieu de tout cela, d'avoir assez bien compris les rapports de l'économie politique, de la législation et de la morale. Ces trois sciences doivent concourir à former la science sociale. « Elle est tout entière à créer, car jusqu'ici l'esprit d'intolérance avait empêché son progrès. »

Merlin a laissé des traces plus sérieuses de son passage dans la seconde classe. Il s'est particulièrement préoccupé de la nécessité d'un Code universel et uniforme pour toute la République, et de la question de savoir si les ambassadeurs d'une puis-

sance sont personnellement assujettis aux lois de l'État auprès duquel ils sont accrédités. Ses mémoires sur ce dernier sujet sont détaillés et instructifs. Il décide pour la négative. Les infractions commises par l'ambassadeur, ou l'envoyé accrédité, ne peuvent être que la matière de négociations entre les deux États, ou l'occasion d'une rupture. Le mémoire sur la nécessité d'un Code unique n'a pas seulement l'importance d'une théorie; il pouvait être utile de faire cette démonstration en l'an VIII. Aujourd'hui, ce que nous avons peine à comprendre, c'est que l'unité de législation ait été si longue à se produire dans un grand État. Avant la Révolution, le roi était le seul législateur, c'est-à-dire que chaque chancelier ou garde des sceaux, l'un après l'autre, pouvait faire de nouvelles lois sans se soucier de les mettre d'accord avec les lois anciennes. Il y avait en outre les coutumes des vieilles provinces et la multiplicité des parlements, qui étaient indépendants les uns des autres. Nous n'avions d'unité ni dans la loi, ni dans la jurisprudence. L'enregistrement et les remontrances n'étaient qu'un palliatif impuissant contre la toute-puissance royale. Quand arriva la Constituante, on fut sans doute préoccupé avant tout de supprimer les privilèges; puis, quand les

privilèges furent abolis, de supprimer aussi la royauté. Mais l'Assemblée comptait dans son sein trop de jurisconsultes éminents pour qu'on oubliât de placer, à côté des lois politiques, les lois constitutives de la famille et de la propriété. On se mit à la besogne avec une activité admirable, une science, une fécondité de moyens, une philosophie, une précision, qu'on n'a depuis retrouvées au même degré dans aucune autre assemblée. Par malheur, l'Assemblée était unique et absolue, ce qui augmentait dans une proportion énorme sa puissance de destruction et sa puissance de création. Elle s'était fait un règlement, dont elle était maîtresse, comme de tout le reste. Elle avait même inséré dans son règlement des dispositions destinées à le supprimer; telle était la déclaration d'urgence, dont on faisait alors, et dont on a fait depuis, un si pernicieux usage. Une institution passait pour inébranlable : un député obscur avait tout à coup la fantaisie de l'attaquer; son idée paraissait bonne à ceux des députés qui se trouvaient dans la salle, et dans un clin d'œil l'institution était balayée. Quelque laborieux, présent par hasard, avait beau crier qu'une commission était nommée depuis longtemps pour cette affaire, et qu'elle ache-

vait de l'étudier, on ne l'écoutait pas. On brisait. Les autres députés, en entrant dans la salle, apprenaient tout à coup que l'institution était à bas. Ils n'avaient qu'une ressource ; c'était de proposer, séance tenante, de la rétablir, ce qui arrivait assez souvent. Il en était de même pour les lois qui créaient. On faisait une loi, qui restait dans le procès-verbal de la séance, n'arrivait pas jusqu'au pouvoir exécutif, et n'était pas même connue de ceux qui étaient censés l'avoir faite. De là une quantité de lois contradictoires, ou de lois inutiles parce qu'elles ne faisaient que renouveler une loi faite incognito quelques jours auparavant, ou de lois en contradiction les unes avec les autres. De là, surtout, une quantité de lois tellement effroyable, qu'il devenait impossible à un administrateur ou à un juge de s'y reconnaître. Tant qu'il y eut un roi, un *veto*, une promulgation, il en résulta, non pas de l'ordre assurément, mais quelque ombre, quelque apparence de régularité. Quand l'Assemblée fut absolument et définitivement émancipée, ce fut un véritable débordement de législature. Merlin montrait, par cette vicieuse organisation du corps législatif, les lois s'ajoutant incessamment aux lois sans aucune règle; trente ou quarante mille lois nouvelles, qu'il fallait

combiner avec les débris des anciennes lois : étrange confusion qu'envisageait avec effroi la conscience des magistrats obligés de suivre la loi, et qui la voyaient s'échapper et se perdre devant eux. Mais, au milieu de ce chaos, Merlin discernait des principes lumineux, concordants, féconds, qu'il ne s'agissait plus que de rapprocher et de développer. Jamais aucun peuple n'avait eu autant de matériaux encombrants et inutiles, jamais aussi aucun peuple n'en avait eu d'aussi parfaits. Le Code était là, tout entier, sous les yeux de Merlin, comme la statue est dans le bloc de marbre pour l'œil du sculpteur qui en a conçu et arrêté toutes les lignes.

Baudin des Ardennes qui ne fit guère que traverser l'Institut, puisqu'il mourut le 14 octobre 1799, avait eu le temps d'y lire plusieurs mémoires. Le premier avait pour objet *l'Esprit de faction considéré par rapport à son influence sur divers gouvernements.* Il définit ainsi ce qu'il appelle la faction. « C'est une association qui, pour l'intérêt d'un ou plusieurs particuliers, tend à renverser le gouvernement établi, soit pour lui en substituer un autre, soit seulement pour le modifier, soit enfin pour le faire passer en de nouvelles mains sans qu'il change de nature, et sans que sa forme

soit altérée. » Les factions, dans une monarchie, ne sont redoutables que pour l'autorité du prince; mais, dans une république, « elles s'attaquent à la masse entière des citoyens, puisqu'elles mettent en péril la liberté générale, qui est le patrimoine de tous ».

Le second mémoire de Baudin des Ardennes porte ce titre : *Les Clubs et leurs rapports avec l'organisation sociale*. C'est un long travail, dont les conclusions sont très sages, sans avoir rien de bien nouveau. Les clubs ont rendu des services; ils sont devenus dangereux quand ils ont été transformés en pouvoir public irresponsable. L'auteur montre bien les aspirations à la domination exclusive qui rendirent le club des Jacobins si puissant et si pernicieux, et le fatal enseignement qu'y recevaient les hommes du peuple, dressés, pour ainsi dire, par les orateurs de clubs, à la haine, à l'ambition et à la paresse. Il entre dans des détails, il cite des anecdotes, qu'on peut lire encore avec intérêt comme peinture de mœurs, quoique Baudin soit loin d'être un peintre.

Sa troisième communication fut un mémoire écrit avec beaucoup de soin, avec trop de soin, comme tout ce qu'il faisait, sur l'origine de la loi,

sa définition, ses différentes espèces, et le style qui lui convient. Il passe successivement en revue la loi fondamentale ou politique, la loi criminelle ou pénale, la loi civile, la loi militaire, la loi fiscale, et enfin la loi de police, sans qu'il y ait rien de bien instructif à retenir dans les observations qu'elles lui suggèrent. Il insiste fortement, à propos de la loi fiscale, sur la nécessité de donner à l'impôt une base proportionnelle. « Il n'y a, dit-il, que la plus grossière ignorance qui puisse méconnaître ce principe, dont la violation, au lieu de créer des ressources, accroît l'embarras du gouvernement, qu'elle expose à des troubles. » On peut remarquer que, dans sa classification des lois, il n'introduit pas la loi commerciale.

Baudin lut aussi un mémoire *Sur l'ostracisme.* Quelque temps après, Legrand de Laleu, associé de la classe, traita de nouveau le même sujet. La question était à cette époque fort débattue. Montesquieu avait fait l'éloge de l'ostracisme comme d'une condamnation profitable à la chose publique, et dont les conséquences pénibles sont, pour l'individu qui la subit, rachetées et comme effacées par la gloire. La fameuse théorie de l'absorption, qui est le grand ressort de la constitution de Siéyès, est la forme la

plus adoucie de l'ostracisme, et n'en est pas moins l'ostracisme. Nous voyons que ce sujet fut traité par plusieurs membres de l'Institut, parce qu'il était une des préoccupations de l'opinion. Les proscriptions, comme conséquence d'un coup d'État, sont la forme brutale de l'ostracisme, et l'absorption en est la forme clémente. Baudin discute très clairement tout cela, et il montre que l'ostracisme n'est qu'un déni de justice déguisé sous le grand nom de salut public. « L'erreur des partisans de l'ostracisme consiste, dit-il, à confondre la tranquillité publique avec la sécurité de ceux qui gouvernent. » La thèse que soutient Baudin, et qui lui fait beaucoup d'honneur, surtout quand on se rappelle à quel moment il écrivait, est la thèse même du respect inviolable de la légalité.

Il composa aussi, pour l'Institut, deux mémoires, l'un sur la liberté de la presse, et l'autre sur la liberté des cultes. Ce qu'il y a de plus remarquable dans son mémoire sur la liberté des cultes, c'est la définition qu'il en donne : il l'appelle la liberté de la pensée. Il veut qu'on les tolère tous, pourvu qu'ils soient tolérants. Cette restriction ainsi formulée sert bien souvent à supprimer la liberté

tout en la proclamant. Il serait plus juste et plus vraiment philosophique de dire qu'il faut admettre tous les cultes, et même les cultes intolérants, en protégeant la liberté, par de bonnes lois, contre leur intolérance.

Il prit une importante part aux travaux de l'Institut pour arriver au règlement des funérailles; mais cette question n'est pas particulière à la classe, quoiqu'elle s'en soit préoccupée plus qu'aucune autre; je l'ai traitée à part, à cause de son importance, dans le chapitre XIII, où j'ai réuni tout ce qui intéresse à la fois la classe des sciences morales et les deux autres classes de l'Institut.

J'ai déjà rappelé que Champagne avait été introduit dans la section de législation pour avoir fait une traduction de *la Politique* d'Aristote. C'était un homme estimable, qui se rendit utile en faisant, comme secrétaire, un compte rendu des travaux de la classe, et en écrivant une notice sur Creuzé-Latouche qui mourut le 25 octobre 1800. On a de lui des *Vues sur l'instruction*, sans grande originalité. Il était plutôt habile administrateur que grand pédagogue. Il eut l'idée de se servir de la connaissance d'Aristote qu'il croyait avoir acquise par sa traduction de *la Politique* pour faire une disser-

tation en règle sur la morale de ce philosophe. Son mémoire n'a par lui-même aucune valeur; mais il est curieux de voir comment on appréciait, sous le Directoire, les diverses écoles de philosophie, et dans quel ordre on les classait. L'honnête Champagne ne parvient pas à dissimuler son admiration pour Aristote, et pourtant il craint de la laisser trop voir. Il s'échappe jusqu'à dire que « la métaphysique d'Aristote est souvent celle des Locke et des Condillac »; mais, quelques pages plus loin, le comparant à Helvétius, il assure qu'Helvétius lui est bien supérieur. « La marche d'Helvétius est plus régulière, parce que ses connaissances sont plus sûres. Il laisse à Aristote son style sec et sévère, et il orne le sien de toutes les grâces de l'imagination et de l'esprit. » Il faut conclure que, dans la pensée de Champagne, Aristote est inférieur à Helvétius, mais qu'il ne l'est pas énormément. Il présente cette pensée sous diverses formes. « Aristote n'a pas saisi ce principe si bien développé par Locke, Hobbes, Condillac, que nous recevons nos idées par nos sensations; mais il l'entrevoit; souvent même il emploie, pour établir l'influence des habitudes, les preuves qui tiennent à la belle théorie des sensations; un pas

de plus, et il arrivait à la vérité. » Champagne fut deux ans secrétaire de la classe. Il passa, en 1803, dans la classe d'histoire et de littérature ancienne, où il était plus à sa place.

Les associés de la classe de science sociale étaient Legrand Delaleu, à Nouvion (Aisne), dont j'ai mentionné plus haut un *Mémoire sur l'ostracisme;* David Houard, à Dieppe, ancien associé de l'Académie des inscriptions; Ramond, à Strasbourg : Ramond fut élu en 1802 membre résident de la première classe (section d'histoire naturelle et de minéralogie), et ne fut pas remplacé dans la seconde classe; Raimond, à Saint-Domingue, homme de couleur; Bigot de Préameneu, à Rennes; Bigot de Préameneu ayant été élu membre résident pour remplir la place de Baudin des Ardennes fut lui-même remplacé par Massa, résidant à Nice; enfin, Grouvelle, qui était à Copenhague au moment de son élection. Les choix n'étaient pas très éclatants. Cependant David Houard était un savant très distingué, auquel on doit des travaux sur les coutumes anglo-normandes, et un dictionnaire analytique de la coutume de Normandie; Ramond, qui fut préfet de l'Empire et conseiller d'État sous la Restauration, s'était signalé par son courage et son éloquence à l'Assemblée

législative; il a publié, comme naturaliste, de nombreux et intéressants ouvrages. Bigot de Préameneu est peut-être le plus connu de tous les associés de la section; il le doit à la place de ministre des cultes qu'il a occupée en 1808 après la mort de Portalis. Avec Merlin, Tronchet, Portalis, Cambacérès, Treilhard, il a pris part à la rédaction du code civil; c'est son principal, et presque son seul mérite. Grouvelle est un ancien secrétaire du prince de Condé, qui a fait de petits vers, de petites pièces, un grand nombre de brochures politiques, et qui est surtout célèbre pour avoir accompagné Garat au Temple en qualité de secrétaire du pouvoir exécutif, et donné lecture à Louis XVI de la sentence qui le condamnait à mort.

La section proposa, et fit adopter par l'Académie pour sujet de prix à décerner en l'an VIII la question suivante :

« Quelles doivent être, dans une république bien constituée, l'étendue et les limites du pouvoir du père de famille? »

Le concours n'ayant pas produit de bons résultats la première année, fut prorogé à l'an IX, mais sans obtenir un meilleur succès. La question fut retirée après ces deux épreuves.

La section avait proposé cette autre question :

« Quels sont les moyens de perfectionner en France l'institution du jury? »

Le prix fut partagé par égalité entre le citoyen Bourguignon, juge au tribunal de la Seine, et le citoyen Canard, qui avait été professeur de mathématiques à l'école centrale de Moulins. Canard est l'auteur de plusieurs ouvrages scientifiques. Bourguignon (Bourguignon du Mollard) a été un instant ministre de la police avant Fouché, en 1799.

X

LA SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Les économistes avaient tenu une grande place, à la fin de l'ancien régime. Ils faisaient bande à part, et même plusieurs bandes, car ils étaient dès l'origine divisés en différentes sectes. On les comptait parmi les philosophes, parce qu'ils combattaient les abus. Ils ne touchaient pas à tous, comme les philosophes proprement dits; la religion, qui était un des principaux champs de bataille, l'inégalité des classes, la mauvaise organisation de la justice, les réformes politiques n'étaient pas de leur domaine. Ils se renfermaient dans l'étude de la production et de la richesse. Ils avaient surtout à combattre l'organisation fiscale, les lois sur le commerce intérieur et extérieur et les corporations

d'arts et métiers. Ils apportaient un certain nombre de principes auxquels ils adhéraient comme les fidèles au *Credo* de leur Église, et des faits en abondance, scientifiquement observés, ce qui était une grande force dans un temps où les recensements en tous genres étaient rares, mal conçus, mal vérifiés et tenus secrets. Pour quelques-uns qui s'efforçaient, comme l'abbé Galiani, de rendre leurs démonstrations attrayantes, la plupart affectaient dans leurs écrits l'austérité des sciences abstraites. On ne les lisait pas, et on n'en était que plus persuadé de leur science et de leur compétence. Ils avaient pour ardents ennemis tous ceux dont ils attaquaient les privilèges. Au moment de la création de l'Institut, la ruine des corporations était depuis longtemps consommée; les philosophes et la multitude s'étaient trouvés d'accord pour les abolir, pour en effacer jusqu'aux derniers vestiges et pour rendre leur retour à jamais impossible. De même on avait adopté, au début de la révolution, le principe de l'égalité et de la proportionalité de l'impôt. Le premier instinct du peuple, dès qu'il a la force en main, est de détruire les privilèges. L'œuvre de destruction était donc presque accomplie, mais

toutes les questions économiques pour les établissements à créer restaient à l'étude parmi les savants, elles étaient profondément ignorées des masses; les législateurs eux-mêmes y étaient pour la plupart étrangers; on n'avait aucun système arrêté sur l'assiette et le recouvrement de l'impôt, sur l'intérêt et le change, sur l'importation et l'exportation, sur les douanes, sur les octrois, sur les rapports des ouvriers et des patrons, des industriels et des commerçants, des commerçants entre eux et avec le public. A mesure qu'une difficulté se présentait, on appliquait un remède empirique qui n'était qu'un palliatif temporaire, ou qui, pour supprimer un mal, en créait un autre plus redoutable. Un long temps s'écoula avant que les hommes d'étude et d'expérience acquissent de l'autorité dans les assemblées, et qu'on pût voir poindre un système, une idée générale dans les lois fiscales et économiques qui se succédaient sans relâche. Une académie où se seraient rencontrés des financiers et des économistes aurait rendu au gouvernement et aux conseils législatifs le service le plus éminent, en leur apportant des lumières qu'ils n'avaient pas, et dont ils ne pouvaient se passer. C'était bien peu, pour tant de questions à résoudre sans délai,

qu'une section de six membres. On la composa d'éléments assez disparates.

Le Directoire nomma Sieyès et Creuzé-Latouche. Les élections amenèrent Dupont de Nemours, Lacuée, Talleyrand, Rœderer. A la mort de Creuzé-Latouche, qui eut lieu le 14 octobre 1800, il fut remplacé par le consul Lebrun. Les noms sont presque tous éclatants, mais la section ne contient pas d'autres économistes que Dupont de Nemours et Rœderer.

Le Directoire, ou, pour mieux dire, le comité d'instruction publique de la Convention, n'avait pensé ni à l'un ni à l'autre. On a le droit de s'étonner qu'il n'ait pas mis Sieyès dans la section de législation, où il aurait dû être appelé l'un des premiers, et qu'il l'ait placé dans l'économie politique à laquelle rien ne le rattachait.

Sieyès[1], ou, comme on l'appela longtemps, l'abbé Sieyès, car il avait été chanoine en Bretagne, vicaire général de Chartres et membre de l'assemblée du clergé), avait quarante ans lorsqu'il publia, à la veille de la Révolution, trois brochures dont voici les titres : — *Essai sur les privilèges.* — *Qu'est-ce que*

1. Né à Fréjus le 3 mai 1748, mort à Paris le 20 juin 1836.

le tiers-état? — Moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer en 1789.

Ces brochures n'étaient pas improvisées sous l'impulsion de l'opinion publique. Sieyès avait longuement et mûrement réfléchi, et il s'était formé, par l'étude et la méditation, des doctrines qu'il exposait dans un style sobre, clair et didactique, et qui furent celles de toute sa vie. Son écrit sur le tiers état eut un succès prodigieux, parce qu'il reposait sur une idée juste, qu'il répondait à une passion ardente, et qu'il se résumait en une formule claire. « Qu'est-ce que le tiers-état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. Que demande-t-il? A devenir quelque chose. » Il demandait plus que cela; mais, en 1788, il se contentait de l'égalité pour commencer.

Sieyès fut élu membre des états généraux. Il s'y montra, dans les journées décisives de 1789, non pas un des premiers, mais le premier. Le clergé et la noblesse s'obstinaient à délibérer séparément; il dit au tiers-état : « Vous êtes l'Assemblée nationale! » Le roi faisait donner aux députés l'ordre de se séparer; il leur dit : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier : délibérons. » Après avoir fait échec aux deux aristocraties et au roi, il effaça

jusqu'au souvenir des vieux privilèges provinciaux en divisant la France par départements et en la soumettant à une administration uniforme. Au lieu d'une volonté calme et d'une ambition toujours dominée par un égoïsme prudent, donnez-lui l'éloquence, l'amour du bruit, et autant d'audace dans l'action qu'il en avait dans la pensée, et il égalera les plus grands de ses contemporains en puissance et en renommée. Mais il ne lui plut pas de lutter de front contre les erreurs de la Révolution ; il s'effaça, pendant les années terribles, moitié par dédain, moitié par peur : « Silence coupable », avait dit Mirabeau à la tribune. Non seulement il se taisait; mais dans certaines circonstances solennelles, où il fallait beaucoup risquer pour bien voter, il votait mal. Lui qui, à la république, préférait la monarchie, « parce qu'elle donne plus de liberté au citoyen », vota la mort du roi. Il la vota sans phrase, et on lui mit dans la bouche ce mot « la mort sans phrase » qu'il n'avait pas prononcé. On lui demandait ce qu'il avait fait sous la Terreur. Il répondit : « J'ai vécu. » Quand il y eut un peu d'ordre et de sécurité, il consentit à se mêler aux affaires du dehors, non à celles du dedans. Il refusa une première fois la place qui lui fut offerte dans le Directoire. Il y entra

pourtant sur la fin, et voyant que les hommes et la constitution étaient également impuissants, il songea à faire une constitution conforme à ses idées, et rêva d'y jouer le premier rôle. « Il me faut une épée, dit-il. » Ce ne pouvait être que Bonaparte. Bonaparte vint et ne se laissa pas faire sa part. Il prit tout. Sieyès rentra pour jamais dans le silence; mais, cette fois, en s'assurant le titre de sénateur et de gros revenus. C'était un homme dont toutes les pensées se tournaient en dogmes, et toutes les défaites en abdications. Il fallait toujours qu'on acceptât sa pensée ou sa démission. Il fut exilé sous la Restauration, et mourut à quatre-vingt-huit ans, silencieux jusque dans la mort, car il n'a laissé aucun mémoire.

Sieyès au début de sa vie était entré dans le clergé, comme on y entrait le plus souvent à cette époque, c'est-à-dire qu'entre plusieurs carrières, il avait choisi celle-là : c'était toute sa vocation. Même quand il était chanoine en Bretagne ou vicaire-général à Chartres, il lisait Locke et Condillac plutôt que des livres de théologie. Les électeurs pensèrent à lui pour le siège métropolitain de Paris : il les avertit qu'il n'accepterait pas. Il disait : « Je n'ai jamais ni prêché ni confessé. » Quand on lui demanda le

10 novembre de livrer ses lettres de prêtrise, il répondit qu'il n'en avait plus; qu'il avait déposé depuis plusieurs années tout caractère ecclésiastique, qu'il ne connaissait d'autre culte que celui de la liberté, ni d'autre religion que celle de l'humanité et de la patrie. Il se montra assez assidu aux séances de la seconde classe de l'Institut, mais il est probable qu'il ne prit que peu de part aux travaux de la section. A la première constitution du bureau, il fut élu président. On lui donna un vice-président contre l'usage (Grégoire). Il fut d'ailleurs absent de France en 1798, comme ambassadeur à Berlin, et il ne rentra que pour faire partie du Directoire.

Creuzé-Latouche[1] était un membre de la Constituante et de la Convention, qui avait voté contre la mort du roi et le décret du maximum. Il fit ensuite successivement partie du conseil des Anciens, du conseil des Cinq-Cents et du Sénat conservateur. Il se rendit utile dans ces diverses assemblées par ses connaissances spéciales en matière d'agriculture et de finances. Ses rapports et ses discours sur les subsistances, sur le dessèchement des étangs, et

1. Né à Chatellerault (Vienne), le 18 septembre 1749, mort à Vaux (Vienne), le 23 octobre 1800.

surtout sur le commerce des grains, alors soumis à des restrictions et à des prohibitions extrêmement déplorables, et pour lequel il réclamait la plus grande liberté, le désignèrent au comité d'instruction publique de la Convention pour la section d'économie politique. Il est naturel aux assemblées délibérantes de s'exagérer la valeur des services rendus dans leurs commissions et leurs bureaux. Creuzé-Latouche avait publié en 1783 un écrit intitulé : *De l'union de la vertu et de la science dans un jurisconsulte*, et, en 1790, une bonne description topographique du district de Châtellerault. C'est avec ce mince bagage qu'il entra à l'Institut; d'autres membres de la fondation y furent plus déplacés que lui. Son principal titre philosophique est sans doute d'avoir inspiré à la commission de constitution, dont il était membre, l'idée de placer une déclaration des devoirs à la suite de la déclaration des droits. Il donna lecture à la classe d'un *Essai sur la tolérance philosophique et l'intolérance religieuse*, inspiré par les idées de Jean-Jacques. Tout le monde alors était en philosophie générale avec Jean-Jacques; en philosophie spéciale, avec Condillac. Creuzé-Latouche était un vrai patriote. C'était un galant homme dans la vie privée et un modéré dans la vie publique. Il

mourut en 1800. Champagne a dit de lui, dans la notice qu'il lui a consacrée, et qui fut lue dans la séance publique du 15 germinal an X, que sa manière d'aimer le peuple était de vouloir qu'il fût heureux; « mais, disait-il, l'aimer, ce n'est pas adopter ce qui lui plaît, c'est faire et dire ce qui lui est utile ».

Dupont de Nemours[1] s'appelait en réalité Dupont, et il fut député de Nemours à l'assemblée constituante. De là ce nom de Dupont de Nemours. Après avoir beaucoup voyagé, beaucoup publié, rempli avec talent et surtout avec dévouement divers emplois, secondé Turgot pendant son ministère avec la passion d'un sectaire et le zèle d'un ami, Dupont avait pris une imprimerie à son compte; il était même imprimeur de l'Académie des sciences, et il prenait sur la firme de sa maison le titre de Dupont, député de Nemours. C'était un monarchique et un libéral, mais c'était surtout un disciple de Quesnay et un philanthrope. Voici comment le dépeint Lacretelle dans son *Histoire du Directoire :* « Aimable, enjoué, éminemment courageux, plein d'honneur, né pour le travail, susceptible de beau-

1. Né à Paris le 14 décembre 1739, mort dans l'État de Delaware, le 6 août 1817.

coup d'illusions et sur les hommes et sur les événements, enclin à l'esprit systématique, il croyait toujours marcher vers un âge d'or que la raison enfanterait; mais l'injustice et le crime le rendaient bouillant d'indignation. Il paya sans doute tribut à l'erreur; mais je n'ai pas connu d'homme plus porté à sacrifier, soit au bien public, soit à l'amitié, les intérêts de sa fortune et ceux même de sa gloire. » C'est un portrait charmant, et on peut ajouter qu'il est fidèle, car tous les contemporains lui ont rendu la même justice. Voici encore deux mots qui le peignent bien. Pendant l'émeute du 10 août, il accompagnait Louis XVI dans le trajet des Tuileries à l'Assemblée, et lui faisait une barrière de son corps : « Monsieur Dupont, lui dit le roi, on vous trouve toujours où l'on a besoin de vous. » L'autre mot est de Turgot, qui l'aimait tendrement et connaissait bien ses qualités et ses faiblesses. « Dupont sera toute sa vie, disait-il, un jeune homme d'une brillante espérance. » Il est très vrai qu'il eut toute sa vie le courage et l'activité de la jeunesse. La longue persécution qu'il subit, la privation de nourriture et de sommeil pendant qu'il se cachait pour échapper à la Terreur, les angoisses de la prison, l'exil n'ôtèrent rien ni à ses illusions

ni à son courage. Il se retrouva tout entier au conseil des Cinq-Cents. Étranger, sous l'Empire, à toute fonction publique, il multiplia ses écrits en tous genres avec une fécondité étonnante. Il fut en 1814 secrétaire du gouvernement provisoire qui prépara la Restauration; puis, après le retour de l'île d'Elbe, croyant sa cause définitivement vaincue, il prit son parti en brave, et retourna en Amérique; il y mourut deux ans après, âgé, mais non pas vieux; il agit et il écrivit jusqu'à la fin avec l'exubérance et l'imprudence de la jeunesse. Il eût fait des œuvres plus solides et plus durables s'il avait été plus sévère pour lui-même. Ses nombreux ouvrages ont les qualités et les défauts d'une conversation brillante.

Il est évident que tout devait rouler sur Dupont de Nemours et Rœderer, dans la section d'économie politique; car on ne pouvait raisonnablement compter sur des hommes tels que Sieyès, Talleyrand et même Lacuée. Dupont de Nemours se mit résolument à la besogne. Il communiqua à la classe de nombreux extraits d'un ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Philosophie de l'univers*. Il n'était pas athée, comme Naigeon, Volney, Cabanis; il n'était pas non plus déiste à la façon

de Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre. Voici comment il parle de Dieu dans un mémoire où il rend compte de *La chaîne des êtres*, par Bonnet. « Partout où l'intelligence se manifeste, il y a un Dieu. Il y en a un dans le polype et peut-être plusieurs ; il y en a un très respectable dans l'éléphant; il y en a un admirable dans l'homme; il y en avait un sublime dans Confucius, dans Locke, dans Newton, dans Turgot; il y a le dieu des dieux dans l'univers. » Il lut un mémoire sur l'esclavage des nègres et sur l'utilité de former des établissements à la côte d'Afrique pour la culture du sucre par les nègres libres; un autre, bizarrement intitulé : *Des courbes politiques*[1]; un autre, dont le titre n'est pas moins étrange : *Pourquoi la plupart des chemins sont tortus, et pourquoi il est rare que les hommes et les gouvernemens marchent droit;* un autre qu'il appelle *Le Serpent, ou Commentaire sur le second chapitre de la Genèse*, d'autres sur le *Shastavendum*, le *Boun de Hesch*, et plusieurs questions de mythologie orientale. A la séance publique du 15 nivôse an V, il lut un mémoire

1. Il s'agit de l'impôt et de la production représentés par deux courbes, de manière à former ce qu'on appellerait aujourd'hui un tableau graphique.

sur *la Sociabilité et la Moralité des chiens, des renards et des loups*. C'était une de ses singularités de croire à l'intelligence et à la moralité des bêtes, et il a fait plus d'une dissertation sur leurs sciences, leurs institutions sociales et leur langage. Enfin, en l'an VII, il fut nommé pour six mois président de la classe.

Il lut cette même année, le 22 ventôse, un mémoire sur *le Nombre des écoles primaires que l'on doit établir*. Il voit clairement la difficulté, qui consiste à priver les parents des services de leurs enfants, ou du revenu qu'on peut tirer d'eux en les employant à un métier. Il propose de faire de petites écoles très rapprochées des familles, ouvertes à l'heure où le travail est terminé, inspectées plutôt que dirigées par le maître, et dans lesquelles un élève plus avancé servirait de moniteur à huit ou dix commençants. Le jeudi, il y aurait une leçon du maître lui-même pour toutes les écoles ou sections, qui ce jour-là seraient réunies. C'est le fameux système d'enseignement mutuel, qui devint si célèbre au début de la restauration. Mais il insiste surtout, et par des raisons péremptoires, pour qu'on établisse une école par commune, et non pas, comme le proposaient quelques personnes, une école par

canton. Il montre fort bien qu'il ne s'agit pas seulement de l'intérêt des familles, mais de celui de l'État, de sa richesse, de sa puissance. Il demande que les instituteurs soient bien payés. Il fixe le minimum à cinq ou six cents francs, en demandant qu'il y ait des traitements beaucoup plus forts. Il accepte, comme propre à entretenir le zèle des maîtres, la division en traitement fixe, et en revenu proportionnel au nombre des élèves. Il soutient que des instituteurs bien payés et bien traités par la République formeront d'honnêtes gens et de bons patriotes.

Au moment où il lisait ce mémoire, il se disposait à quitter momentanément la France dans l'intérêt de ses études économiques. L'amour des voyages l'avait ressaisi. Un de ses biographes prétend qu'il voulait s'éloigner pour échapper définitivement aux vengeances des partis et à une forme de gouvernement qui ne garantissait pas la liberté individuelle. Il avait été un moment désigné pour la déportation, après le 18 fructidor, et il n'avait évité les déserts de Sinnamari, que grâce à la courageuse amitié de Chénier. Peut-être ces appréhensions bien naturelles avaient-elles pénétré dans son cœur intrépide. Il est plus vraisemblable

que l'amour de la science le poussait, car il avait l'habitude de braver le danger, ou plutôt de ne pas l'apercevoir. L'Institut, d'après le décret organique, devait nommer tous les ans six de ses membres pour voyager ensemble ou séparément et faire des recherches sur les différentes branches des connaissances humaines autres que l'agriculture. Dupont de Nemours se fit nommer et partit, sans compagnon, pour l'Amérique. Ce ne fut pas un voyageur négligent. Sa correspondance commença avec son voyage. La classe entendit le 17 vendémiaire an VIII, une lettre écrite par lui de l'île de Ré, à bord de l'*Aigle américain*. Il fut décidé que « la lettre du citoyen Dupont, qui prouve sa belle âme, sa sensibilité, son attachement à l'Institut, et ses regrets d'en être éloigné, serait inscrite en entier au procès-verbal, et qu'il lui serait fait réponse ».

Les mémoires se succédèrent rapidement. Il envoie à la classe la description d'un mollusque qu'il croit être la *Scyllæa pelasgica* de Linné ou la *Scyllæa margaritacea* de Bosc; un mémoire sur la force des courants du golfe du Mexique; d'autres sur la nature de la côte à l'est de l'Amérique septentrionale, sur des îles et îlots à l'embouchure de

l'Hudson, de la Passaïk et du Rariton, sur la formation de l'eau dans les corps animés, sur les végétaux, les polypes et les insectes; un mémoire étendu *Sur le jardin que la République possède en Amérique*. Ce dernier mémoire était accompagné de différents échantillons que Dupont de Nemours proposait d'acclimater en Europe. Nous trouvons encore un mémoire, envoyé des États-Unis, sur la théorie des vents. Il rentra en France en 1802, et passa dans la troisième classe de l'Institut à la réorganisation qui eut lieu l'année suivante.

Lacuée[1], après avoir été quelque temps capitaine de cavalerie, avait siégé à l'Assemblée législative, où il votait avec les modérés. Il fut parmi les modérés pendant toute la Révolution, et parmi les plus préoccupés de leur sécurité personnelle. Il avait publié quelques écrits militaires, par exemple un *Guide de l'officier particulier en campagne, ou connaissances nécessaires pendant la guerre aux officiers particuliers*. C'est aussi des questions militaires qu'il s'occupa à la tribune, et plus rarement, mais avec une égale compétence, des questions finan-

1. Né à La Massas, commune d'Hautefage (Lot-et-Garonne), le 4 novembre 1752, mort à Paris, le 14 juin 1841.

cières. Il remplit plusieurs emplois importants dans l'administration de la guerre et fut même proposé pour la place de ministre. Il entra dans la conspiration du 18 brumaire et resta depuis invariablement attaché à la fortune de Bonaparte qui l'employa grandement et le combla d'honneurs et de faveurs. Il était connu, dans la seconde partie de sa vie, sous le nom de comte de Cessac. Cessac était le nom de sa terre, il avait même porté dans sa jeunesse le nom de chevalier de Cessac; il fut fait comte par Napoléon. Il est difficile de dire pourquoi il fut appelé dans la seconde classe de l'Institut en 1795, et comment il se trouva plus tard membre de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie française. Il fut une fois président de la seconde classe, et deux fois secrétaire; il fit aussi partie de diverses commissions. Je trouve de lui, à la séance du 7 nivôse an VI, une lecture *Sur la Force armée;* mais il ne paraît pas qu'il ait communiqué d'autre mémoire, ou fait personnellement aucun rapport de quelque étendue. A la Législative, Lacuée avait défendu les prêtres réfractaires dans la mesure de ce qui était possible. Il est mort, en 1841, dans les sentiments d'une grande piété.

Talleyrand[1] a été tout, et a été mêlé à tout dans sa longue carrière. Ce qu'il a été le moins, c'est académicien. On aurait dû le mettre dans la section de législation, où l'appelaient le rôle qu'il avait joué à la Constituante, et le célèbre rapport sur l'instruction publique, qui est à la fois une loi et un livre. Il ne faut pas croire cependant qu'il fût déplacé dans la section d'économie politique. Il avait acquis, dans l'administration des affaires du clergé, dont il était agent général avant la Révolution, une connaissance approfondie des questions de finances. C'était un de ces esprits studieux, réfléchis, actifs, qui comprennent vite et bien, ne se contentent pas d'à peu près, ne s'occupent que du côté pratique des choses, le discernent avec facilité, le jugent avec bon sens et en tirent rapidement toutes les conséquences utiles. Il sembla, dans les commencements, qu'il allait être un membre assidu et zélé. Il lut deux grands mémoires, qui furent très justement remarqués, et il accepta la place de secrétaire; mais il venait à peine de commencer ses fonctions, quand le Directoire lui confia le ministère des relations exté-

1. Né à Paris le 2 février 1754, mort le 17 mai 1838.

rieures. A partir de ce moment, il appartint à la diplomatie et à la haute politique, qui lui réservaient un rôle si brillant, et, à certaines heures solennelles, si prépondérant.

Talleyrand avait quarante ans lorsqu'il entra à l'Institut. Destiné, comme aîné d'une grande famille, à la carrière des armes, un accident, qui le rendit boiteux, le condamna à entrer dans l'Église. On le mit à Saint-Sulpice, et on l'y oublia, jusqu'au moment où il fut en âge d'être évêque, comme il convenait à un abbé de sa maison. Il se forma seul. Il était intelligent, il devint instruit; il était hardi, il devint réservé; il était ardent, il devint contenu; il était fort, il devint adroit[1]. Il disait lui-même que la théologie était l'école de la diplomatie, parce qu'elle donnait au raisonnement de la souplesse et de la force. Dans l'éloge de Reinhard, qu'il prononça en 1838 devant l'Académie des sciences morales et politiques, après avoir dit que Reinhard avait étudié la théologie à la faculté protestante de Tubingue, il cite avec complaisance une liste de grands négociateurs qui avaient commencé par étudier la théologie : le chancelier Duprat, le cardinal

1. M. Mignet, *Notice sur Talleyrand*, lue à l'Académie des sciences morales et politiques le 11 mai 1839.

d'Ossat, le cardinal de Polignac, enfin de Lyonne, parce qu'il avait été élevé par son père devenu évêque de Gap. En sortant de Saint-Sulpice, Talleyrand entra dans le monde sous le nom d'abbé de Périgord. Il y entrait, dit M. Mignet, en mécontent, prêt à y agir en révolutionnaire. Il obtint, dès l'abord, la réputation d'un homme avec lequel il fallait compter, et qui ayant un beau nom, un grand calme, infiniment d'esprit, quelque chose de gracieux qui captivait, de malicieux qui effrayait, beaucoup d'ardeur contenue par une prudence suffisante et conduite par une extrême adresse, devait nécessairement réussir. Quand Voltaire revint à Paris pour y faire jouer *Irène*, et pour y mourir, l'abbé de Périgord le vit deux fois. Ce fut la première puissance devant laquelle il s'inclina. Devenu agent général du clergé, c'est-à-dire administrateur de ses intérêts et de sa fortune temporelle, il s'associa à son ami le comte de Choiseul-Gouffier pour armer un corsaire contre les Anglais. Évêque d'Autun en 1788, il parut dans l'assemblée générale du clergé de son diocèse, et y demanda l'égalité des classes, et la liberté des intelligences. Il fut élu membre de l'Assemblée constituante, où il se prononça le premier contre les mandats im-

pératifs. Après le 14 juillet, il fit partie de la commission de huit membres chargée de préparer la constitution. Il proposa et fit adopter l'unité des poids et mesures, provoqua la suppression des loteries, prit une part importante à la réforme des impôts, rédigea la loi de l'enregistrement, démontra la nécessité de fonder une caisse d'amortissement pour assurer le crédit public, et apprit le premier à l'Assemblée nationale qu'il lui fallait deux milliards pour éviter la banqueroute, que le clergé les avait, qu'elle avait le droit de les lui prendre, et le devoir de les remplacer par l'établissement du budget des cultes[1]. Il ne fut pas de ceux qui proposèrent la constitution civile du clergé, mais il y donna son plein assentiment. Il prêta le serment qu'elle exigeait, et ce fut lui qui, avec l'évêque de Lidda, Gobel, depuis évêque de Paris, consacra les évêques constitutionnels. Ce fut lui aussi qui provoqua la fédération du 14 juillet 1790, et qui, ce jour-là, célébra la messe au Champ de Mars, devant trois cent mille spectateurs. Là finit sa carrière ecclésiastique. Menacé d'excom-

1. Il en parle le premier dans l'assemblée; l'idée était loin d'être nouvelle. Puységur avait publié tout un volume pour démontrer que la nation devait prendre les biens du clergé. Voyez les *mémoires secrets* de Bachaumont, t. V, p. 148 et suiv.

munication par le pape, séparé de l'église orthodoxe où il n'était entré que malgré lui, après avoir donné à la nouvelle Église gallicane une adhésion éclatante, et écrit aux fidèles de son diocèse pour justifier sa conduite, il refusa le siège métropolitain de Paris qu'on lui offrait, donna sa démission de l'évêché de Saône-et-Loire, qui lui revenait de droit comme évêque d'Autun assermenté, et rentra dans la vie civile.

Il fut alors pour un moment l'un des administrateurs du département de la Seine. Envoyé deux fois à Londres, avec les fonctions d'ambassadeur, mais sans en avoir le titre, que la constitution ne permettait pas de lui donner, puis revenu en France peu de temps avant le 10 août, il se hâta de retourner en Angleterre sans caractère officiel, mais avec des passeports réguliers, pour ne pas encourir les peines de l'émigration, et, suivant quelques-uns, avec une mission secrète de Danton. Le gouvernement anglais l'expulsa, pendant qu'en France Robespierre le mettait hors la loi. L'Europe lui était fermée ; il partit pour l'Amérique. Il y habitait depuis deux ans dans un repos qui lui était odieux, et il était sur le point d'aller chercher du nouveau dans les Grandes Indes, quand il apprit que la Con-

vention, désormais indépendante et par conséquent modérée, venait, sur la proposition de Chénier, de le rappeler en France. Il revint, et entra dans la seconde classe de l'Institut, en attendant le ministère des affaires étrangères.

Le premier mémoire qu'il lut à l'Institut roulait *Sur les relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre.* On s'était persuadé, en France, que la haine des Américains contre le gouvernement britannique, et leur reconnaissance pour notre coopération survivraient à la guerre de l'Indépendance. Talleyrand montre, par des faits incontestables, qu'il n'en est rien ; que l'Angleterre a cessé d'être impopulaire depuis qu'elle a cessé d'être oppressive ; qu'elle attire les Américains par la communauté d'origine, de langue, d'habitudes et jusqu'à un certain point de législation ; qu'elle a eu le bon esprit, aussitôt après la paix, d'oublier ses rancunes, d'envoyer ses marchandises sur les marchés américains, et de faire de si longs crédits qu'on peut presque dire que c'est l'argent anglais qui alimente le commerce et la fabrication américaines. Les importations de l'Angleterre ont plus que doublé, et elle n'a plus le gouvernement à sa charge, de sorte que la séparation, faite contre elle, lui profite

doublement. Nous, au contraire, qui avons donné pour faire la séparation notre argent et notre sang, nous n'en avons retiré qu'une gloire stérile. Notre commerce international n'a pas augmenté; nous ne pouvons soutenir la concurrence avec les Anglais, ni pour la qualité, ni pour le prix, ni pour le crédit, ni pour la quantité, ni pour l'appropriation des articles aux usages des Américains. Les peuples ne se conduisent pas par leurs sentiments, mais par leurs intérêts et leurs besoins. Les Américains, dit-il, sont un peuple dépassionné, qui n'est conduit ni par l'amour, ni par la haine. Ils pensent que notre but, en venant à leur aide, a moins été de les servir, que de nuire à l'Angleterre. Notre ancien gouvernement n'était pas fait pour être leur allié, avec sa monarchie absolue, sa religion d'État et son commerce réglementé à l'excès. Il ne dit pas, mais il laisse voir que notre gouvernement nouveau a remplacé la tyrannie par l'anarchie, le fanatisme religieux par le fanatisme de l'impiété, qu'il n'a pas diminué les tarifs de douane, et qu'il s'est arrogé le droit d'intervenir dans les tarifs de vente. Il résume ainsi ses conclusions qui toutes sont raisonnables, dont quelques-unes sont solidement prouvées par son mémoire, et dont une ou

deux autres ne paraissent pas sortir naturellement des développements qui les précèdent.

« Je conclus, dit-il, 1° que les premières années qui suivent la paix décident du système commercial des États, et que, s'ils ne savent pas saisir le moment pour la tourner à leur profit, elle se tourne presque inévitablement à leur plus grande perte;

» 2° Que les habitudes commerciales sont plus difficiles à rompre qu'on ne pense, et que l'intérêt rapproche en un jour, et souvent pour jamais, ceux que les passions les plus ardentes avaient armés pendant plusieurs années consécutives;

» 3° Que dans le calcul des rapports quelconques qui peuvent exister entre les hommes, l'identité de langage est une donnée des plus concluantes;

» 4° Que la liberté et surtout l'égalité des cultes est une des plus fortes garanties de la sécurité sociale; car là où les consciences sont respectées, les autres droits ne peuvent manquer de l'être;

» 5° Que l'esprit de commerce, qui rend l'homme tolérant par indifférence, tend aussi à le rendre personnel par avidité; et qu'un peuple surtout dont la morale a été ébranlée par de longues agitations, doit, par des institutions sages, être attiré

vers l'agriculture; car le commerce tient toujours en effervescence les passions, et toujours l'agriculture les calme;

» Enfin, qu'après une révolution qui a tout changé, il faut savoir renoncer à ses haines si l'on ne veut renoncer pour jamais à son bonheur. »

Il est curieux de voir dans cette description de l'Amérique, faite par un observateur très attentif et très intelligent, qu'elle compte plus de quatre millions d'habitants, et que ses manufactures sont dans l'enfance. « Quelques forges, quelques verreries, des tanneries, et un assez grand nombre de petites et imparfaites fabriques de casimir, de tricot grossier et de coton, dans quelques endroits, ne servent qu'à attester l'impuissance des efforts faits jusqu'à ce jour. »

Le second mémoire de Talleyrand fut lu à la séance publique du 15 messidor an V. Il roule sur *les avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes*. L'auteur part de ce principe que toute révolution, surtout quand elle est libérale, produit dans les esprits une agitation qui les pousse à en faire une autre. Cela n'a pas eu lieu en Amérique, parce qu'une partie du territoire étant déserte, l'activité des esprits s'est tour-

née vers la colonisation intérieure. En Europe, nous ne pouvons obtenir le même effet qu'en recourant à des émigrations lointaines. L'art de mettre les hommes à leur place est le premier peut-être dans la science du gouvernement; mais celui de trouver la place des mécontents est à coup sûr le plus difficile; et présenter à leur imagination des lointains, des perspectives où puissent se prendre leurs pensées et leurs désirs, est une des solutions de cette difficulté sociale. Une grande tâche à remplir, de grands résultats obtenus, effaceront les fâcheux souvenirs et réconcilieront les hommes avec leur situation, avec leurs semblables, avec leur patrie. Il n'est pas aussi facile qu'on le pense de haïr toujours.

Les colonies dont il parle ne sont pas des colonies pénales. On ne peut guère attendre des colonies pénales que le service même qu'on leur demande : celui de débarrasser la mère patrie d'une population gangrenée et flétrie. L'émigration qu'il propose est une émigration volontaire; les colons qu'il a en vue peuvent être des mécontents, mais ce sont des purs et des forts; et les stations qu'ils établissent pour nous dans différents points du globe, doivent nourrir notre marine, faciliter nos con-

sommations, et servir de débouchés à nos produits. Nous devons chercher des colonies nouvelles non seulement pour augmenter le nombre de celles que nous avons, mais pour remplacer celles dont la perte est imminente, car il est dans la nature des choses que l'Amérique émancipée attire à elle les îles voisines et les enlève à la vieille Europe. Le duc de Choiseul, un de nos ministres qui a eu le plus d'avenir dans l'esprit, avait jeté les yeux sur l'Égypte comme sur une contrée qui pourrait au besoin remplacer notre empire colonial.

Tout nous avertit de songer à de nouvelles colonies : les événements qui peuvent briser tout à coup d'anciennes relations ; la convenance de placer la culture de nos denrées coloniales plus près de leurs vrais cultivateurs ; la nécessité de former avec les colonies les rapports les plus naturels, bien plus faciles sans doute dans des établissements nouveaux que dans les anciens ; l'avantage de ne point nous laisser prévenir par une nation rivale, pour qui chacun de nos oublis, chacun de nos retards en ce genre est une conquête ; enfin, la douceur de pouvoir attacher à ces entreprises tant d'hommes agités qui ont besoin de projets, et tant d'hommes malheureux qui ont besoin d'espérance.

Le nom de Rœderer[1] est beaucoup moins éclatant que celui de Talleyrand. Comme homme d'État et comme écrivain, il est du second rang; mais dans le second rang, un des premiers. Il a cet avantage sur son illustre confrère dans la section d'économie politique, d'être vraiment un économiste.

Il était né à Metz en 1754. Son père avait contribué à l'expulsion des jésuites et au rétablissement de l'ancien parlement après ce qu'on appelait alors « la révolution de Maupeou ».

Il hérita de la reconnaissance que ces deux actes valurent à son père dans l'esprit de ses concitoyens, et fut envoyé par eux à l'Assemblée constituante. Il avait d'ailleurs, malgré sa jeunesse, des titres personnels très sérieux. Membre du parlement de Metz depuis qu'il avait atteint l'âge réglementaire de vingt-cinq ans, il avait été constamment chargé par ses collègues d'être le rédacteur des remontrances, de jour en jour plus fréquentes, et il avait déployé dans cette tâche délicate du courage, des connaissances et de l'éloquence. Il

1. Né à Metz, le 15 février 1754, mort à Bois-Roussel (Orne), le 17 décembre 1835.

s'était en outre fait un nom et une position dans la secte encore nouvelle des économistes.

Quesnay avait le premier appris à la France à étudier l'origine et la nature de la richesse. Son erreur était de tout sacrifier à l'agriculture, qui est le principal, et non l'unique facteur de la fortune publique. Gournay, qui vint après lui, étudia presque exclusivement les manufactures. Comprendre l'importance de ces deux sources du revenu d'une nation, leur faire à chacune une part équitable, et montrer comment, au lieu de se combattre, elle doivent se soutenir mutuellement, telle était la tâche qu'il fallait désormais accomplir. Il fallait aussi montrer l'action du capital sur le travail agricole ou industriel, et sur le commerce ; en démêler la nature, en trouver les applications les plus sûres et les plus rapides. Turgot s'y appliqua en France comme écrivain et comme ministre. Il tenta d'éviter la révolution en la rendant inutile par une réforme, tentative impossible aux yeux de quiconque a mesuré la grandeur du mal, et connaît les allures de l'esprit humain et les passions des masses populaires, mais digne assurément d'admiration et de respect, même dans sa défaite. Au moment même où Turgot succombait

sous la coalition des ignorants et des intéressés, Adam Smith publiait à Glasgow ses *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations*, ouvrage de haute portée qui fonda définitivement la science économique. Rœderer avait suivi tout ce mouvement avec une attention passionnée. Il était imbu des principes de Turgot et d'Adam Smith, et l'occasion se présenta pour lui de les développer, en les appliquant à la question capitale des douanes intérieures. Le système protecteur était tellement développé en France que ce n'était pas seulement à la frontière nationale, mais à chaque frontière provinciale que le fisc atteignait l'importation des matières premières et des objets manufacturés. Les producteurs croyaient gagner en se réservant exclusivement le marché de leur province; mais ils perdaient pour leurs produits les marchés extérieurs; ils diminuaient la vente sur le marché local par l'exagération des prix; ils subissaient pour tous les produits autres que le leur la disette et la cherté produites par leur système, et enfin, pour suprême malheur, ils s'exposaient, dans les temps calamiteux, à manquer du nécessaire parce qu'ils avaient fermé la route aux produits et aux denrées de l'extérieur. Il ne suffit pas de lever une prohi-

bition pour que le commerce prenne aussitôt un chemin qui lui a été longtemps fermé. Rœderer fit cette démonstration pour le public français dans un ouvrage qui eut un succès populaire, qui précéda de bien peu l'abolition de toutes les barrières et qui certainement y contribua.

A l'Assemblée constituante, Rœderer fit partie du comité des contributions; il s'y rencontra avec Dupont de Nemours qui était son ami, et Talleyrand. Le comité adopta le système de multiplier les impôts pour les rendre moins lourds, et pour atteindre plus sûrement la richesse privée, en taxant les différentes formes sous lesquelles on la développe et on en jouit. On a pu se demander depuis si plusieurs des impôts imaginés par la Constituante n'ont pas nui au développement de la richesse en la frappant dans sa source principale, qui est l'activité humaine. Mais l'égalité et la proportionnalité de l'impôt, la recette directement opérée par l'État, la répartition habilement faite, les fonds facilement centralisés, le contrôle exercé avec précision, toute cette organisation qui nous semble si simple aujourd'hui, et qui alors succédait à tant de si incroyables abus, sont une des gloires de l'Assemblée, et du comité qui dirigea ses travaux dans

cette partie difficile. Rœderer fut un des plus actifs, des plus féconds, et des plus judicieux membres de ce comité. Il rédigea la loi sur le timbre, la loi sur les patentes, revisa le tarif des douanes, obtint le reculement des douanes à l'extrême frontière, fit écarter l'impôt sur la rente, qui eût été la ruine du crédit public, et proposa le système d'organisation du trésor qui fut adopté par l'Assemblée. On sait quel fut son rôle politique comme procureur général syndic du département de la Seine. Au 10 août, il fut accusé par les vainqueurs d'avoir défendu le roi contre l'insurrection, et par les vaincus, de l'avoir livré à l'Assemblée. Proscrit pendant la Terreur, il n'échappa que par miracle à la mort. Dès qu'il put reparaître, il défendit comme journaliste la cause des opprimés, et s'opposa même à la proscription de ceux qui l'avaient proscrit. Tel était son passé, quand il entra dans l'Institut national.

Il n'avait plus, et ne voulait plus avoir de fonctions publiques; mais il était professeur d'économie politique aux écoles centrales, et principal rédacteur du *Journal de Paris*. Il y défendait la politique de l'ordre, et sans la protection de Talleyrand, il aurait été l'un des proscrits de Thermidor. Il fut mêlé très activement aux préparatifs du

18 brumaire, entra au conseil d'État comme président de section, et fut dès lors perdu pour l'Institut. Son zèle avait été très actif pendant les premières années.

Il est remarquable que ses travaux à l'Institut ne portèrent pas principalement sur l'économie politique. Les mémoires qu'il communiqua à la classe roulèrent l'un *Sur la composition de la force publique dans un État républicain*, un autre *Sur la majorité nationale*, sur la manière dont elle se forme et sur les signes auxquels on peut la reconnaître, un autre *Sur les institutions funéraires* convenables dans une république, un autre *Sur la composition d'un catéchisme de morale*, quelque chose comme les manuels d'instruction civique que l'on fait à présent. Il donna ensuite des observations *Sur les deux éléments principaux qui composent l'amour;* des observations *Sur les deux éléments de la sociabilité humaine, l'imitation et l'habitude.* Enfin, revenant aux questions politiques après cette double excursion dans la psychologie, il lut des réflexions *Sur la rentrée des armées à la paix*, et sur le danger prétendu du licenciement à cette époque. C'est la question des armées permanentes, si souvent débattue et toujours si mal posée.

A la séance publique du 15 messidor an V, il lut un rapport sur le concours relatif aux emprunts dans les états républicains. Il tient que ces emprunts sont légitimes, pourvu qu'ils n'engagent pas les finances pendant un temps trop long. Leur inconvénient est de pousser à l'agiotage, de hausser le taux de l'argent et celui des salaires; leur avantage, de lier les citoyens à l'État, et l'État au bon ordre.

Une seule mutation se produisit dans la section d'économie politique. Creuzé-Latouche mourut le 23 octobre 1800. L'Institut lui donna pour successeur Lebrun, qui était alors troisième consul. Les trois consuls se trouvèrent ainsi membres de l'Institut. Bonaparte appartenait à la première classe, où il avait remplacé Carnot après la proscription de fructidor; Cambacérès faisait partie de la classe des sciences morales et politiques depuis sa fondation, et Lebrun entra dans cette même classe le 25 janvier 1801.

Lebrun[1], qui fut troisième consul et, plus tard, duc de Plaisance et architrésorier de l'empire,

1. Né à Saint-Sauveur Laudelin (Manche) le 19 mars 1739, mort au château de Saint-Mesme (Seine-et-Oise) le 16 juin 1824.

étonna tout le monde par sa fortune, et en fut étonné lui-même. Il fut un des hommes les plus sages de la Révolution, et, jusqu'à son élévation inattendue, un des plus obscurs. Il ne fit aucune action d'éclat, en bien ou en mal, et arriva à tout sans avoir aucune ambition. On a dit de lui qu'il était un instrument excellent, et qu'il se mettait, sans avoir d'opinion propre, au service des opinions de son maître. C'est un jugement sévère, uniquement fondé sur ce qu'après avoir été le secrétaire et le bras droit du chancelier Maupeou, il servit l'empereur avec le même zèle; mais il faut savoir si, dans les deux cas, il n'était pas fidèle à sa doctrine, qui consistait à vouloir une bonne administration sous un maître fort. Ses œuvres littéraires (la traduction de la *Jérusalem délivrée*, de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*) le désignaient pour la troisième classe et pour la section de poésie; cependant il était loin d'être déplacé dans la seconde classe; il avait des connaissances et de l'habileté dans les finances, et il en avait donné des preuves à l'Assemblée constituante, dont il était membre.

Les membres associés, pour la section d'économie politique, étaient Gallois, Forbonnais, Roume, Germain Garnier, Duvillard et Dianyère. Plusieurs

d'entre eux étaient des savants distingués. Quelques-uns contribuèrent activement aux travaux de la classe.

Gallois[1] demeurait à Auteuil. Il était ami de Cabanis et faisait partie de la société de madame Helvétius. Il avait débuté, en 1774, par un poème intitulé : *le Retour de l'âge d'or, ou le règne de Louis XVI*. Il n'avait alors que dix-neuf ans. Arrivé à la maturité, il ne s'occupa plus que de politique et d'économie politique. Il publia une traduction du grand ouvrage de Filangieri, *la Science de la législation*. La mission dont il fut chargé dans la Vendée, profondément agitée en 1791 par la lutte entre les prêtres réfractaires et les prêtres constitutionnels, lui fit beaucoup d'honneur, ainsi qu'à son collègue Gensonné. Plus tard, il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, devint membre du Tribunat et du Corps législatif, et donna partout des preuves de bon sens et de modération. Il fut même libéral, comme l'était la société d'Auteuil, c'est-à-dire autant qu'on pouvait l'être sous l'empire.

Véron de Forbonnais[2] est un des hommes qui

1. Né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 17 janvier 1761, mort le 6 juillet 1829.

2. Né au Mans le 3 octobre 1722, mort à Paris le 19 septembre 1800.

contribuèrent le plus à populariser en France la science de l'économie politique. Il était né au Mans en 1722, et n'avait pas moins de soixante-quinze ans quand il fut élu membre de l'Institut. Dans sa jeunesse, il avait voyagé en Italie et en Espagne pour les affaires commerciales de sa famille. Ses premières publications furent un extrait du livre de l'*Esprit des lois*, avec commentaire, et la traduction d'un ouvrage de Ustariz, écrit en espagnol : *Théorie et pratique du commerce et de la marine*. Il publia, en 1753, ses *Considérations sur les finances d'Espagne relativement à celles de France*, qui fondèrent sa célébrité dans les deux pays. Il ne cessa dès lors de combattre le système d'impôts qui existait à cette époque, et montra qu'il était aussi contraire à la justice et à l'égalité des citoyens, que funeste au travail national et à la fortune publique. Son grand ouvrage intitulé *Recherches et considérations sur les finances de France depuis* 1595 *jusqu'en* 1721, c'est-à-dire depuis Sully jusqu'à Law, acheva de démontrer à tous les esprits la nécessité d'une révolution économique. Il multiplia ses efforts pour simplifier l'impôt, et on l'accusa même de rêver l'impôt unique, qu'il paraît bien difficile, sinon impossible, de concilier avec la justice; mais

ce ne fut jamais qu'un rêve à ses propres yeux. On lui doit encore les *Éléments du commerce*, qui ont été longtemps un livre classique. Il a écrit sur le commerce, sur la marine, sur les monnaies, sur l'agriculture, sur la législation, sur la diplomatie ; et il trouvait le moyen de traduire Tacite et l'Arioste, de composer une tragédie et d'écrire des vers à ses moments perdus. Il fut plusieurs fois employé dans l'administration des finances, où il fit courageusement d'utiles réformes. Il avait acheté une charge de conseiller au parlement de Metz; mais il vivait ordinairement dans la Sarthe, et il n'en sortit qu'en 1799, chassé par la guerre civile. Il mourut à Paris le 20 septembre 1800.

Il présenta à la seconde classe de l'Institut deux mémoires, l'un *Sur le genre des questions dont la science de l'économie politique comporte la solution exacte;* l'autre *Sur la circulation des denrées, et l'influence du numéraire en circulation*. Le premier de ces mémoires, lu le 17 ventôse an VIII, est publié in-extenso dans le recueil de la classe. Il est très court; c'est plutôt une série d'oracles, qu'une définition claire de la science et des principales questions qu'elle est appelée à résoudre. On y trouve un parallèle remarquable entre la situa-

tion économique de l'Angleterre et celle de la France. Il ne se décide pas entre l'impôt territorial unique et l'impôt de consommation unique, et convient qu'après tout « l'abondance de la collecte coule par divers canaux ». Quoiqu'il soit théoriquement vrai que toute imposition se termine, en dernière analyse, en contribution territoriale après des circuits plus ou moins longs, il serait déraisonnable de verser directement la charge sur la terre, surtout dans un pays où l'agriculture n'a pas assez de capitaux à sa disposition; où les fermages ne se soutiennent que par les délais multipliés du payement et la longue attente des propriétaires fonciers; où enfin le moindre échec sur les bestiaux condamne le cultivateur à la pauvreté, et à l'impuissance de bien cultiver pendant plusieurs années. Il pense que le gage du crédit doit être établi sur le revenu territorial, et qu'il faut, pendant la paix, faire porter la majeure partie du revenu public sur les impôts indirects. Ce n'est pas par ces maximes générales qu'il faut juger Forbonnais, mais par l'influence qu'il a exercée sur ses contemporains; ses ouvrages, qui marquent une date en économie politique, seront toujours une source de renseignements précieux pour les historiens.

Germain Garnier[1] avait fait sa réputation d'homme politique par les salons avant d'avoir rien publié. Il fut élu député suppléant à la Constituante, et membre du directoire de la Seine. Louis XVI lui offrit le portefeuille de la justice. Il figura sur la liste des candidats au Directoire. Enfin, après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma préfet de Seine-et-Oise, et ce fut le vrai commencement de sa carrière politique, qu'il poussa très loin, puisqu'il fut sénateur sous l'Empire, et pair de France sous la Restauration. Il fut touté sa vie monarchique, libéral, modéré. Il avait émigré pendant la Terreur, ce qui n'empêcha pas l'Institut de l'élire, à cause de ses connaissances étendues en matière de finances.

Duvillard[2] lut à la classe un mémoire où il proposait de remplacer l'impôt territorial par un droit sur les héritages, et un travail beaucoup moins aventureux sur l'établissement national d'une caisse d'économie, ou plus généralement sur les caisses de placements, d'échange et de prêts. Quant à Dianyère[3], qui était fort jeune à l'époque de son

1. Né à Auxerre le 8 novembre 1754, mort à Paris le 4 octobre 1821.
2. Duvillard de Durand, né à Genève le 2 avril 1755.
3. Né à Moulins le 26 janvier 1762, mort le 5 septembre 1802.

élection, et qui fut trop promptement enlevé à la science, c'était un véritable économiste ayant, entre autres qualités particulières à la secte, une fécondité inépuisable. Il avait publié un *Éloge de Gresset*, la traduction d'un ouvrage écrit en anglais sur *la Traite et l'esclavage des noirs*, dont l'auteur, Cugoano, était lui-même un nègre; *l'Éloge de Dupaty;* un livre intitulé : *Rêves d'un bon citoyen sur les lois, un Code national et les parlements, à l'usage de ceux qui veillent*. L'amitié de Condorcet contribua à le faire nommer membre de l'Institut. Il ne communiqua pas à la classe moins de cinq mémoires, presque tous destinés à prouver l'absurdité des lois qui réglementaient l'industrie et le commerce. Un de ce ces mémoires avait pour objet le divorce; mais l'auteur envisageait le divorce uniquement dans ses rapports avec la population et l'économie sociale. Dianyère, comme Dupont de Nemours, et plusieurs écrivains de cette époque, affectionnait les titres bizarres. Il a réuni plusieurs de ses brochures sous le titre commun d'*Essais d'arithmétique politique*.

Le premier sujet de prix proposé par la section fut celui-ci :

« Pour quels objets et à quelle condition con-

vient-il à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics? » A cet énoncé était joint ce corollaire : « La question doit être examinée sous ses rapports avec la politique, l'économie et la morale. » Prix, cinq hectogrammes d'or frappés en médaille, selon l'usage; clôture du concours, le 15 germinal an V. J'ai mentioné plus haut le rapport fait par Rœderer. Le concours fut prorogé plusieurs fois, et le sujet définitivement retiré en l'an IX[1].

La section ne fut pas plus heureuse pour le concours sur la question suivante :

« Comment l'abolition progressive de la servitude en Europe a-t-elle influé sur le développement des lumières et des richesses des nations? » Le prix devait être distribué en l'an XII; la section avait cessé d'exister le 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803). Le tome cinquième et dernier de la classe des sciences morales et politiques, qui parut seulement en fructidor an XII (août 1804), porte cette simple mention, à la suite de l'énoncé de la question : « La classe d'histoire et de littérature ancienne, dans

1. Ponce, qui a été couronné dans d'autres concours, avait concouru pour celui-ci, Il a publié son mémoire, en y joignant une note sur l'état politique de l'Angleterre au commencement du XIXe siècle. Brochure de 82 pages, an IX.

sa séance du 14 vendémiaire an XII, a prorogé le concours de ce prix jusqu'au 15 nivôse an XIII. » Il en résulte que les mémoires envoyés en l'an XII n'avaient pas paru mériter de récompense, et que la classe d'histoire et de littérature ancienne avait accepté, d'abord, de juger le concours ouvert par la classe des sciences morales et politiques, ensuite, de prendre le sujet pour son propre compte, en prorogeant le concours à l'année suivante. A l'époque où cette décision fut prise, vingt-deux membres de la seconde classe qui venait d'être supprimée avaient été incorporés dans la classe d'histoire et de littérature ancienne ; et de ces vingt-deux membres, trois, Lebrun, Dupont de Nemours et Talleyrand, avaient appartenu à la section d'économie politique.

Le seul des concours provoqués par la section, qui donna lieu à la distribution d'une récompense, portait sur la question suivante :

« Est-il vrai que, dans un pays agricole, toute espèce de contribution retombe en dernier terme sur les propriétaires fonciers, et, si l'on se décide pour l'affirmative, les contributions indirectes retombent-elles sur ces mêmes propriétaires avec surcharge ? »

Le lauréat fut le citoyen Canard, qui remportait la même année, en partage avec le citoyen Bourguignon, le prix de la section de science sociale sur les moyens de perfectionner en France l'institution du jury. L'auteur avait donné pour titre à son mémoire : « Essai sur la circulation de l'impôt. » Il distingue deux sortes de travail, le naturel et le superflu; le naturel est celui que tout homme est obligé de faire pour sa conservation et pour élever ses enfants; tout ce qu'il fait au delà compose le travail superflu. Il distingue aussi quatre sortes de rente : 1° la rente de la terre; 2° la rente de l'argent; 3° la rente du travail appris (comme d'un art, d'un métier); 4° la rente de l'industrie (comme entreprise, négoce, etc.).

L'effort politique de chaque citoyen pour conserver le bon ordre dans l'état dont il fait partie, et pour l'empêcher d'être absorbé par les états voisins doit être soutenu par un sacrifice que l'on nomme impôt. L'impôt ne peut être pris sur le travail naturel; il doit être pris tout entier sur le travail superflu.

L'impôt est direct quand il est placé directement sur la rente de chaque individu, qu'on évalue le mieux possible; indirect, quand, par la difficulté

de faire cette évaluation, on le recueille sur le consommateur.

Des économistes ont prétendu que tout impôt finissait par retomber sur la rente de la terre, par la raison que la terre produit tout. Mais ce n'est pas la terre, c'est le travail qui est productif. Toute rente, comme celle de la terre, est le produit d'une accumulation de travail superflu, et fournit, comme la terre, les objets de consommation qui lui sont propres. Il n'y a donc aucune raison de dire que l'impôt retombe exclusivement sur la rente de la terre; il tend au contraire, par sa nature, à se mettre de niveau sur toutes les rentes.

L'auteur insiste particulièrement sur la nécessité de la circonspection en matière d'impôt. Il vaut mieux réformer qu'innover. Tout nouvel impôt entraîne après lui des malheurs et des injustices. Tout impôt devient bon et juste par sa durée.

XI

LA SECTION D'HISTOIRE.

Nous avons vu que la liste du Directoire portait deux membres du nom de Lévesque, et que le premier, Jean-Simon Lévesque de Pouilly, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avait été nommé, quoiqu'il se fût volontairement exilé de France sans autre motif que de fuir le régime de la Terreur. Il se hâta d'écrire, de la ville allemande où il résidait encore, pour remercier de sa nomination, si elle n'était pas le résultat d'une erreur, et pour annoncer qu'il l'acceptait; mais c'était le résultat d'une erreur, et quand il fut donné lecture de sa lettre, à la seconde séance de l'Institut, son successeur, Garat, était déjà désigné. Quelque impartial que fût dans ses choix le

Directoire, il ne l'était pas au point de violer les lois en rouvrant la France à un émigré sous le prétexte d'une nomination à l'Institut.

Pierre-Charles Lévesque[1] était comme Lévesque de Pouilly avec lequel il n'avait d'ailleurs aucun lien de parenté, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il avait lu un mémoire sur Aristophane à la dernière séance de cette académie, qui eut lieu le 13 octobre 1792, quelques jours après les journées de Septembre, un mois avant le décret par lequel il fut interdit aux Académies de pourvoir aux places vacantes. Charles Lévesque, élevé pour être graveur, comme son père, obtint à grand'peine de faire ses études, les fit brillantes, vécut quelque temps ensuite de son état de graveur, fut nommé, à la recommandation de Diderot, professeur à Saint-Pétersbourg, et en rapporta une *Histoire de Russie*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions. Il devint aussi professeur au Collège de France. Il a traduit Xénophon et Plutarque pour la collection des moralistes anciens. Son principal titre littéraire est une bonne traduction de Thucydide.

1. Né à Paris le 28 mars 1736, mort le 12 mai 1812.

De Lisle de Sales[1] avait été oratorien dans son extrême jeunesse. Il n'a pas laissé un grand nom dans les lettres, et comme académicien il fut plus d'une fois embarrassant pour ses confrères; mais c'était ce même de Lisle de Sales dont la *Philosophie de la nature*[2] dénoncée au Châtelet plusieurs années après sa publication, avait entraîné contre son auteur une condamnation au bannissement perpétuel. La condamnation, qui du reste fut cassée par le parlement, avait eu un retentissement immense. On avait su dans le public qu'il y avait eu des voix concluant *ad omnia citra mortem*, ce qui comprenait le carcan, la marque, le fouet et les galères. De Lisle, empressé de profiter de sa gloire, se rendit auprès de Voltaire à Ferney, puis en Prusse auprès de Frédéric. Rentré en France, un écrit en faveur de la tolérance le fit jeter dans les prisons du Châtelet. Il y resta onze mois et ne fut délivré que par les événements du 9 thermidor. C'était un martyr dont la nomination fut très

1. De Lisle de Sales (Jean-Claude Izouard, dit), né à Lyon le 29 avril 1741, mort à Paris le 22 septembre 1816.

2. Voici le titre exact de ce livre, célèbre seulement par le procès : *De la philosophie de la nature, ou traité de morale pour le genre humain, tiré de la philosophie et fondé sur la nature*. La condamnation par le Châtelet est du 9 septembre 1775.

approuvée, mais qui n'était qu'un martyr et n'apportait aucune force à la section d'histoire.

Raynal[1] étant né en 1713, avait quatre-vingt-deux ans en 1795. Échappé assez tard à la compagnie de Jésus, il avait eu le temps d'y prendre un goût d'ordre, de travail régulier, d'influence sur les puissants de la terre, et il faisait servir tous ces moyens à la protection des faibles, au soulagement des pauvres, avec un zèle qui n'était plus que philosophique, et qu'on aurait pu croire encore religieux. D'une économie qui eût été de l'avarice, si elle n'eût servi parfois à de grandes générosités, il donnait aux écrivains et aux inventeurs méconnus du pain et des moyens de travail. Il leur procurait ce qui était alors indispensable : des protecteurs. Il était dans la capitale de la France et de la philosophie comme un grand maître de cérémonies qui présentait les talents naissants aux talents illustres, les gens de lettres aux manufacturiers et aux négociants, aux fermiers généraux et aux ministres[2]. On le regardait plutôt comme un homme d'affaires, ami des lettres, que comme un

1. Né à Lapanouse (Aveyron) le 12 avril 1713, mort à Paris le 6 mars 1796.

2. Mémoires sur M. Suard, par Garat, t. I, p. 106.

lettré véritable, jusqu'au moment où il publia son *Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes*. Ce livre eut un succès immense. Le sujet était nouveau et magnifique ; le style, fort inégal, avait en certains passages une allure affectée et solennelle qui devenait de plus en plus le goût de l'époque ; toutes les idées chères aux encyclopédistes s'y trouvaient reproduites. Ce n'est pas trop de dire que le livre et l'auteur allèrent aux nues. Une condamnation qui força Raynal à s'exiler , et que le roi lui-même avait provoquée, explique cette popularité que des critiques sévères et quelquefois méritées ne firent qu'accroître.

Anquetil[1] est tout l'opposé de Raynal.

Raynal est un ancien jésuite, qui abandonne la compagnie de Jésus pour venir prêcher à Paris comme prêtre séculier, et qui finit par devenir philosophe, athée et millionnaire. Anquetil entre à dix-sept ans dans la congrégation de Sainte-Geneviève ; et à soixante-treize ans, sous la Terreur, il est enfermé à Saint-Lazare comme prêtre catholique. C'est un dévoué, un laborieux, qui com-

1. Né à Paris le 22 février 1723, mort le 6 septembre 1806.

mence une *Histoire de France* à près de quatre-vingts ans, et la pousse jusqu'à quatorze volumes. Son principal ouvrage est l'*Esprit de la ligue.*

Dacier[1] n'appartenait ni au monde des philosophes, ni à celui de la politique. Il dut son élection à la réputation qu'il s'était justement acquise par ses travaux d'érudition, et à sa place de secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres. Il était membre du corps municipal de Paris au commencement de la Révolution, et fut chargé d'organiser les finances de la ville d'après les nouveaux systèmes. Il montra, dans ces fonctions, une telle capacité, que Louis XVI, qui connaissait d'ailleurs ses sentiments monarchiques, lui offrit le portefeuille des finances; mais Dacier ne poussa pas le dévouement jusqu'à l'accepter, et se hâta de rentrer dans son obscurité et de revenir à ses chères études.

Gaillard[2], qui fut élu membre de la seconde classe en même temps que Dacier, appartenait comme lui à l'Académie des inscriptions. Il était de plus membre de l'Académie française. C'est

1. Né à Valognes (Manche) le 1er avril 1742, mort à Paris le 4 février 1833.

2. Né à Ostel (Aisne) le 26 mars 1726, mort à Saint-Firmin (Oise) le 13 février 1806.

l'auteur de la *Rivalité de la France et de l'Angleterre*. Sa vie politique peut être résumée d'un seul mot : il était l'ami de Malesherbes.

Raynal et Gaillard ne firent que paraître sur la liste des titulaires de la seconde classe. Raynal mourut le 6 mars 1796; mais en apprenant son élection il avait envoyé sur-le-champ sa démission, fondée sur son grand âge. On lui donna pour successeur Bouchaud[1], qui lui-même n'avait pas moins de soixante-dix-huit ans au moment de la fondation de l'Institut. Bouchaud, professeur de droit naturel au Collège de France et membre de l'Académie des inscriptions, était arrière-petit-neveu de Gassendi du côté maternel. Gaillard donna sa démission, comme Raynal, en alléguant pour raison qu'il ne pouvait se résoudre à quitter Chantilly où il demeurait. Il entra pourtant dans la troisième classe, comme membre résident, sept ans plus tard, à l'époque de la réorganisation de l'Institut par le premier consul. L'Institut admit son excuse en 1795, et le nomma, dès l'année suivante, associé non résident de la seconde classe. Il fut remplacé comme titulaire par Legrand d'Aussy[2], ancien jé-

1. Né à Paris le 16 avril 1719, mort le 1er février 1804.
2. Né à Amiens le 3 juin 1737, mort à Paris le 6 décembre 1800.

suite, éditeur des *Tableaux des* XIIe *et* XIIIe *siècles*, et conservateur des manuscrits de la Bibliothèque. Enfin Legrand d'Aussy mourut lui-même en 1800, et sa place échut définitivement à Poirier[1] ou plutôt à dom Poirier, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, à qui l'on doit en partie le onzième volume du *Recueil des historiens de France*. Ce onzième volume, commencé par les frères Haudiquier, avait été terminé par D. Poirier, D. Précieux et Etienne Housseau. D. Poirier était garde des archives de l'abbaye de Saint-Germain des Prés et resta seul au milieu des ruines de la bibliothèque de l'abbaye, après l'incendie de 1794, pour veiller sur les manuscrits que le feu avait épargnés. Il était associé libre de l'Académie des inscriptions depuis 1785, la place d'associé libre étant, comme on sait, la seule que pussent occuper les religieux dans cette académie. On l'avait nommé en 1796 sous-bibliothécaire de l'Arsenal. Il mourut en 1803, et ne fut pas remplacé dans la seconde classe dont la suppression eut lieu en cette même année.

Cette liste de neuf membres (neuf en comptant les remplaçants), contient quatre prêtres ou reli-

1. Né à Paris le 8 janvier 1724, mort le 7 février 1803.

gieux, mais bien différents les uns des autres. Je ne comprends pas parmi les religieux de Lisle de Sales. Il nous paraît fort étonnant aujourd'hui que l'auteur de *la Philosophie de la nature* ait commencé par être moine ; cela ne pouvait étonner personne au XVIIIe siècle. Celui-là n'a été oratorien qu'un instant; mais Raynal, Legrand d'Aussy, Anquetil et Dom Poirier ont appartenu au clergé d'une façon sérieuse.

L'abbé Raynal, après avoir exercé le ministère spirituel à Paris, avait quitté sans retour tout caractère ecclésiastique, s'était livré aux philosophes et à l'Encyclopédie, et avait hautement professé l'athéisme. Legrand d'Aussy, élevé chez les jésuites, était entré dans leur compagnie. Il avait vingt-six ans, et professait la rhétorique dans leur collège de Caen, lorsque la société fut dispersée. Il rentra alors dans la vie civile, mais resta dans le célibat, et mena une vie retirée, uniquement occupé de ses études. Anquetil appartenait à la congrégation de Sainte-Geneviève. Le gouvernement révolutionnaire le trouva curé de la Villette, près de Paris, et l'enferma à Saint-Lazare pendant la Terreur. On ne peut guère écrire la biographie des premiers membres de l'Institut sans avoir à mentionner une pros-

cription ou un emprisonnement. Un prêtre surtout, un curé, et un curé de Paris qui n'avait pas abjuré, ne pouvait échapper à la mort que par un miracle. S'il n'était ni massacré, ni guillotiné, il était déporté. Sa meilleure chance était d'être oublié dans une prison. Anquetil, détenu à Saint-Lazare, continua d'écrire son *Histoire universelle*, autre détail qui ne manque jamais dans la vie des savants et des lettrés de cette époque. On écrivait, pour ainsi dire, jusque sous le couteau. C'était un temps où on avait peu de courage pour entreprendre et beaucoup de courage pour supporter, parce qu'on regardait la lutte comme impossible et la vie comme indifférente. Quant à Dom Poirier, il resta bénédictin, même quand il n'y en eut plus; et quoiqu'il demeurât à deux pas de la prison de l'Abbaye, c'est certainement l'homme du monde qui entendit le moins le bruit que faisait la Révolution.

Une singularité de la section d'histoire, c'est qu'elle était presque entièrement composée de membres étrangers aux assemblées politiques. Raynal avait été nommé à l'Assemblée constituante, mais il avait refusé à cause de son âge. Nous avons vu que Louis XVI avait offert le portefeuille des finances à Dacier, qui le refusa. Il avait fait la même offre à

plusieurs autres, sans plus de succès; à Garnier, par exemple. On avait longtemps assiégé le cœur des rois pour leur arracher la place de ministre, et le roi maintenant sollicitait en vain ses sujets pour la leur faire accepter. A l'exception de ce même Dacier, qui fit partie du Tribunat, aucun des membres de la section d'histoire ne fut mêlé aux affaires publiques après sa nomination.

Enfin, ils avaient presque tous appartenu à l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres : Lévesque, Bouchaud, Anquetil, Dacier, Gaillard, Poirier, six sur neuf. Dacier avait été secrétaire perpétuel et le redevint par la suite. Gaillard appartenait en même temps à l'Académie française.

On avait placé l'histoire parmi les sciences morales et politiques, parce que c'est une science éminemment humaine : c'est la même science que la psychologie sous une autre forme. Mais il y a deux sortes d'historiens : les philosophes, qui étudient l'homme; les érudits, qui discutent les textes. Dans l'organisation actuelle de l'Institut, ces deux sortes de savants appartiennent à deux académies différentes ; les philosophes sont dans l'Académie philosophique et les savants dans l'Académie érudite. Il y a bien encore, dans l'arrangement actuel, l'incon-

vénient d'avoir toujours au complet une section d'histoire générale et philosophique; mais au moins l'histoire philosophique est représentée. Elle ne l'était pas avant 1803. Du moment où les philosophes historiens et les philosophes érudits n'avaient que six places dans l'Institut, on ne peut guère s'étonner que ces places aient été attribuées de préférence aux érudits, parce que des philosophes tels que Volney, Garat, Pastoret pouvaient être placés ailleurs et les érudits ne le pouvaient pas. La section d'histoire semble donc une partie de l'Académie des inscriptions égarée dans l'Académie des sciences morales et politiques, et cela, non seulement à cause de l'origine de la plupart de ses membres, mais à cause de la nature de leurs travaux.

Il faut reconnaître que le premier membre qui fut choisi par le Directoire pour faire partie de la section, Pierre-Charles Lévesque, eut lui-même la pensée qu'en passant de l'ancienne Académie des inscriptions à la nouvelle Académie philosophique, il devait, en quelque sorte, se transformer, et d'érudit devenir philosophe. Il se souvint à propos qu'il avait publié, dans sa jeunesse : *Les rêves d'Aristobule, philosophe grec, suivis d'un abrégé de*

la vie de Formose, philosophe français. Entre autres travaux qu'il présenta à la section, il y en a quatre dont les sujets appartiennent à la philosophie. On en jugera par leurs titres. Le premier est intitulé : *Considérations sur l'homme observé dans la vie sauvage, dans la vie pastorale et dans la vie policée;* le second : *Considérations sur les obstacles que les anciens philosophes ont apportés au progrès de la saine philosophie;* le troisième : *Extrait d'un Mémoire sur quelques acceptions du mot nature,* et enfin le quatrième : *Mémoire sur la sympathie morale.* Il est à peine nécessaire de dire que par ces mots : la saine philosophie, Lévesque entend la philosophie de Condillac. Tous les membres de la seconde classe, à l'exception de trois ou quatre, considéraient Locke et Condillac, auxquels il leur arrivait quelquefois, par la plus étrange des anomalies, d'associer le nom de Pascal, comme les premiers des philosophes, ou plutôt, pour rendre plus exactement leur pensée, comme les seuls philosophes véritables, tous les autres n'ayant été que leurs précurseurs ou des rêveurs. Lévesque écrivit donc sur des sujets de philosophie, mais il est difficile, quelque bonne volonté qu'on y mette, de le prendre pour un philosophe. Ses quatre mé-

moires ne servent qu'à démontrer à quel point Condillac s'était emparé des esprits, combien on se sentait heureux de savoir que les idées ne sont qu'un rapport fait à l'entendement sur le témoignage des sens, quel mépris on professait pour les rêveries idéalistes, et quel singulier amas de notions vagues et inexactes on mettait à la place de l'histoire de la philosophie. Le mémoire sur la sympathie morale explique ainsi le principe de la morale. « On souffre, dit l'auteur, à l'aspect de l'homme souffrant. Pour s'épargner une douleur à soi-même, on s'empresse de le secourir. Si l'on parvient à rendre le calme à son âme, on éprouve un calme heureux; et comme les sensations agréables ne sont pas moins communicables que les sensations pénibles, en faisant entrer la joie dans l'âme d'un infortuné, on éprouve soi-même le plus pur et le plus délicieux des plaisirs. »

Le mémoire sur les obstacles apportés au progrès de l'esprit humain par les anciens philosophes, a au moins un mérite : c'est son titre, qui dit tout de suite ce qu'il est. L'auteur pense que les Grecs ont commencé par avoir des idées raisonnables en philosophie : il entend par là qu'ils avaient fort peu d'idées et des idées fort peu étendues. Puis est venu

Pythagore, « qui a tout gâté par ses prétentions », et qui a construit un monde chimérique derrière lequel le monde véritable a pour longtemps disparu. Il nous représente Socrate comme un homme pauvre, mal vêtu, courant nu-pieds après les passants, les arrêtant, les accablant de questions : cet homme que sa femme battait en plein marché devait être pour le grand nombre un objet de ridicule à Athènes, comme il le serait à Londres ou à Paris. Lévesque n'est pas éloigné de croire que Platon, « comme on l'en accuse », avait acheté les écrits des disciples de Pythagore pour les détruire après en avoir pris la substance. Ce serait, suivant l'auteur, un larcin bien malheureux, car la philosophie de Platon, qu'elle soit de lui ou de Pythagore, consiste à supprimer la nature sensible et à soutenir que les idées ont seules une existence réelle, parce qu'elles sont dans l'entendement divin. Lévesque se montre moins dur pour Aristote que pour Platon. L'un, dit-il, savait bien peindre, l'autre savait mieux voir; mais il eut le malheur de faire de la physique avec de la métaphysique, au lieu d'en faire avec des observations; il observa cependant « une fois », et il fit *l'Histoire des animaux*, qui est un chef-d'œuvre. Ni Platon, ni Aristote ne furent heureux dans leur

postérité. Aristote fit « de subtils ergotistes »; Platon, « de sombres et ardents mystiques ». Fort heureusement, après tant de siècles perdus par la faute des philosophes, « le sage Locke » vint remettre l'esprit humain sur la bonne voie et l'arracher aux Platon, aux Aristote, aux Descartes et aux Leibnitz.

Lévesque se rendit plus sérieusement utile à la classe par ses recherches historiques. Il lui apporta successivement un mémoire *Sur la retraite des Gaulois* après qu'ils se furent rendus maîtres du Capitole, un mémoire *Sur la constitution de la République de Sparte*, dans lequel il assure que si la royauté continua de subsister à Sparte après qu'elle eut été détruite dans le reste de la Grèce, cela vint de ce que les rois se nommaient ailleurs βασιλεῖς, tandis qu'à Sparte, ils se nommaient βάγοι. Cette remarque est bien digne d'une époque et d'une école qui donnaient au langage une si large place dans la formation des idées et des raisonnements. Il apporta encore un mémoire étendu *Sur la constitution de la République d'Athènes* qui occupa trois séances, un mémoire *Sur le retour des Argonautes par le Nord*, les fragments d'une *histoire de l'ancienne Égypte* d'après Hérodote, Diodore de Sicile

et Strabon. Enfin, il lut, en l'an XI, un mémoire *Sur le gouvernement de la France sous les deux dernières dynasties*. Tous ces travaux étaient estimables et plusieurs montrent chez leur auteur une connaissance très étendue de l'antiquité grecque.

Lévesque a écrit pour l'Institut la biographie de Legrand d'Aussy. Ce morceau, de peu d'étendue, ne mériterait pas d'être particulièrement signalé, s'il ne contenait cette appréciation de la compagnie de Jésus (Legrand d'Aussy avait commencé par être jésuite) : « Il entra vers l'âge de dix-huit ans dans la société de ses maîtres : société célèbre par le grand nombre d'hommes distingués qu'elle renferma dans son sein, ou dont elle forma la jeunesse. Elle fut l'objet de grandes calomnies, parce qu'elle répandit un grand éclat ; elle acquit une puissance réelle, parce qu'elle rejeta les titres fastueux ; son ambition fut grande, parce qu'elle jouit d'un grand crédit ; et, semblable à la secte qu'avait instituée Pythagore, elle fut accueillie par des souverains, prit part aux affaires politiques de plusieurs États, excita la haine d'autres corps ambitieux comme elle, et finit par être dissoute. » Ce jugement sur les jésuites fut lu en séance publique de l'Institut le 15 messidor an X.

De Lisle de Sales ne pouvait manquer d'être un académicien fécond, mais de cette fécondité qui encombre et devient un fléau pour les assemblées. Il a écrit toute sa vie, sur tous les sujets. Son premier livre est un poème en dix chants, intitulé *La Bardinade, ou les Noces de la Stupidité.* Sa *Philosophie de la nature*, à laquelle il dut sa célébrité par le procès auquel elle donna lieu, n'avait pas moins de dix volumes dans sa dernière édition. Son *Histoire philosophique du monde primitif* est en sept volumes. Il a publié un *Essai sur la tragédie, par un philosophe*, des *Paradoxes, par un citoyen*, la *Lettre de Brutus sur les chars*, le *Théâtre d'un sybarite*, un roman oriental intitulé : *Tige de myrte et Bouton de rose; l'Histoire des hommes* en cinquante-trois volumes, dont les quarante et un premiers sont entièrement de lui; une foule de biographies; des *Mélanges*, le seul de ses ouvrages dont il ne fût pas satisfait : « Je voudrais les effacer avec mon sang, disait-il, si je ne prenais le parti plus sage de les effacer avec ma plume. » Il faut citer aussi, dans cette immensité, un *Mémoire en faveur de Dieu*, publié en 1802 sous ce titre: *de Dieu, première propriété de l'homme, et de son influence sur l'organisation sociale ;* une utopie politique, intitulée

Phocion, et une autre infiniment plus développée, puisqu'elle n'a pas moins de sept volumes, sous ce titre : *Ma république, auteur Platon, éditeur J. de Sales, ouvrage destiné à être publié en* 1800. Il ne croyait pas déroger, en se couvrant ainsi du nom de Platon; il ne croyait pas non plus se grandir, car il se plaçait de très bonne foi sur le rang des plus grands génies. Il avait son buste dans sa bibliothèque, avec cette inscription :

Dieu, la nature et l'homme, il a tout expliqué.

On raconte qu'Andrieux écrivit au-dessous cet autre vers :

Mais personne avant lui ne l'avait remarqué,

et que de Lisle, au lieu d'en rire, se fâcha. Sa vanité n'était d'ailleurs ni malveillante, ni malfaisante. Il disait de lui-même : *Ma douce philanthropie, mes folies de bien public à la Saint-Pierre... ma bonhomie... mes innocentes caricatures.* Il n'aurait peut-être pas manqué de talent, s'il avait su se juger et se restreindre. Il a fait une bonne traduction de Suétone, publiée en quatre volumes, sous un psendonyme bizarre : *Histoire des douze Césars de Suétone, traduite en français par H. Ophellot de La Pause.* Il faut se souvenir que les titres extra-

vagants étaient une des manies de l'époque. Entre autres singularités, de Lisle de Sales eut celle de se marier à soixante-douze ans. Il s'était condamné à une rude gêne pour amasser une bibliothèque de trente-six mille volumes, qu'il estimait deux cent mille francs, et qui n'en produisit que trente mille.

Il s'empressa de faire communications sur communications dès qu'il fut membre de l'Institut. Les secrétaires en rendirent compte, selon l'usage, soit dans les séances publiques, soit dans les recueils présentés au Corps législatif. « Mais, dit-il, ces analyses ne donnent pas de mes ouvrages l'idée que je m'en forme moi-même. Toute analyse faite par une main étrangère ne rend jamais qu'imparfaitement l'idée primordiale de l'auteur ; c'est quelquefois un cadre qu'emprunte un homme d'esprit pour faire valoir ses paradoxes ; plus souvent, c'est une grande composition de Raphaël ou de Michel-Ange réduite dans la plus mesquine des gravures. » Pour répondre à ces susceptibilités, la classe prit le parti de publier des analyses de ses mémoires faites par lui-même. Il se mit aussitôt à l'œuvre et donna, dans le premier volume du recueil, l'analyse de cinq mémoires, qu'il avait lus pendant l'année. En voici la nomenclature : *Décou-*

verte d'une île et d'une vérité, dialogue; — *Examen critique des philosophes qui ont rêvé sur le bonheur; — Pensées philosophiques sur la raison.* « L'auteur d'*Émile*, qui quelquefois a été le Newton de la morale, était persuadé que pour découvrir les vrais rapports des êtres entre eux, il fallait étudier les rapports de chacun d'eux avec soi-même. Cette clef simplifie toutes les recherches : on est au centre de la sphère, et on en mesure mieux tous les rayons. Dès qu'on se connaît, on connaît l'univers. » — *Apophthegmes sur le bonheur; — Éloge de la Fontaine, pour sa fête séculaire, en* 1796. « La Fontaine, on ne peut se le dissimuler, était dévot. Il l'était avec cette ingénuité qui désigne l'ignorance d'un enfant et qui la fait pardonner ; et s'il n'excitait pas le sourire de la raison, c'est qu'à l'exemple de Fénelon, son modèle, il avait attaché la philosophie à la religion par le fil de la tolérance. » Cette longue analyse des mémoires lus par de Lisle de Sales comprend encore un éloge historique de Bailly, et cet étonnant mémoire dont le titre fit l'admiration de Talleyrand, qui le consigna sur le procès-verbal. Je transcris ce titre en entier, ou plutôt ces trois titres, car ils correspondent à trois parties

d'un même mémoire qui furent lues séparément. *Philosophie d'un homme libre sur l'Institut national et les académies ; Introduction à un tableau de la littérature européenne; Plan général d'un tableau philosophique de la littérature depuis le siècle de Marc-Aurèle jusqu'à l'avènement de la République française.*

Parmi les mémoires communiqués par de Lisle de Sales pendant les années suivantes, nous signalerons un mémoire intitulé : *Des trois morales de l'homme, de l'état et de l'univers ;* un autre *Sur la paix de Westphalie,* un autre *Sur la régence du duc d'Orléans;* un *Tableau historique du règne de Louis XVI*, écrit, dit le rapporteur, avec *le désir* d'être impartial.

Mais ce qui honore de Lisle de Sales plus que ses ouvrages, c'est le courage dont il a donné plusieurs fois des preuves. Il en donna sous l'ancienne monarchie, dans le procès de *la Philosophie de la nature*, sous la Convention quand il fit l'apologie de la tolérance, ce qui lui valut une captivité de onze mois et aurait pu lui coûter la vie, sous le Directoire, où, seul de tout l'Institut, il protesta contre la radiation de Carnot, Barthélemy, Pastoret, Sicard et Fontanes.

A la suite du coup d'État de fructidor, ces cinq membres de l'Institut, condamnés à la déportation sans jugement, avaient été rayés de la liste de l'Institut par le même procédé dictatorial et révolutionnaire. Une lettre du ministre de l'intérieur avait simplement averti l'Institut que le citoyen... ayant été compris dans la loi de déportation du 19 fructidor an V (5 septembre 1797), il y avait lieu de procéder à son remplacement. L'Institut ne se permit pas un mot de réclamation. Il remplaça Carnot par Napoléon Bonaparte dans la première classe ; dans la seconde, Pastoret par Champagne, Barthélemy, membre non résident, par Lescallier ; enfin dans la troisième, Sicard par Cailhava, et Fontanes par Le Blanc de Guillet. L'Institut subit en silence un coup d'autorité qui excluait de son sein des membres élus par lui, tous illustres ou célèbres, que n'avait frappés aucun jugement prononcé par un tribunal régulier, et dont le seul crime était de penser sur la politique autrement qu'un autre membre de l'Institut, La Réveillère-Lépeaux, collègue de Carnot dans le Directoire, égal peut-être à sa victime en patriotisme, en probité ; mais prodigieusement inférieur en capacité et en services. Les nouveaux élus acceptèrent

paisiblement leur élection, sans paraître se douter que la place qu'ils occupaient appartenait à un autre. C'est ainsi que le Directoire commença la série des épurations que l'Empire et la Restauration devaient continuer, et qui sont de véritables attentats contre la dignité des lettres.

Une des premières mesures du gouvernement consulaire fut de rappeler les proscrits de fructidor. Dès le mois de nivôse an IX, Fontanes, Sicard, Pastoret, Carnot, exilés, ou cachés en France, furent autorisés à reparaître. Bonaparte chargea Fontanes de prononcer publiquement l'éloge de Washington ; il appela Barthélemy à faire partie du Sénat. On ne pouvait douter qu'il ne souhaitât d'autant plus de les voir rentrer à l'Institut, qu'il avait accepté pour lui-même, après le 18 fructidor, la succession de Carnot, et qu'il devait avoir à cœur de laver cette tache.

Le Directoire s'attribuait le droit de faire des épurations, parce que, sous l'ancienne monarchie, le roi, qui pouvait tout, pouvait annuler l'élection d'un académicien. Il est assez étrange de voir, en 1792 et en 1797, les académiciens et les membres de l'Institut reconnaître eux-mêmes ce droit, et le regarder comme un attribut de la puissance publique

recueilli par l'assemblée nationale et plus tard par le Directoire dans l'héritage de la royauté.

On se rappelle la tentative honteuse de Fourcroy proposant à l'Académie des sciences de prononcer elle-même des radiations « pour cause d'incivisme ». L'Académie avait refusé avec dégoût. Mais elle ne se croyait pas à l'abri d'une épuration, et ce passage extrait par M. Joseph Bertrand[1] du procès-verbal de la séance du 25 août 1792 en est la preuve : « Plusieurs personnes observent que l'Académie n'a le droit d'exclure aucun de ses membres, qu'elle ne doit pas prendre connaissance de leurs principes et de leurs opinions politiques, le progrès des sciences étant son unique occupation ; que d'ailleurs l'Assemblée nationale se trouvant à la veille de donner une nouvelle organisation à l'Académie, elle exercera le droit qu'elle seule peut avoir de rayer de la liste de l'Académie les membres qu'elle jugera devoir être exclus. »

Cette opinion de l'ancienne Académie des sciences explique peut-être que l'Institut ait supporté si docilement l'épuration de 1797. Mais, en 1800, dès que le désir du premier Consul lui fut connu,

1. *L'académie et les académiciens*, p. 425 et suiv.

il ne pensa plus qu'à recouvrer des membres arrachés violemment de son sein. Il commença par les inviter à assister aux séances publiques et particulières. Fontanes, Sicard, Barthélemy et Pastoret répondirent le 18 mai 1800, qu'ils ne pouvaient accepter une situation amoindrie [1]. « Tous nos vœux, disaient-ils, et nos souvenirs, en lisant votre lettre, nous ont ramenés vers nos collègues. Un examen plus réfléchi de votre procès-verbal, que vous y avez joint, a pu seul contenir ce mouvement de notre sensibilité. Les rapports que nous avons eus avec tant d'hommes célèbres et respectables nous sont trop chers pour qu'ils s'affaiblissent de notre gré. Quand notre patrie nous traitait en étrangers, vous ne l'étiez pas à nos yeux. Pourriez-vous le devenir quand elle nous fait rentrer dans son sein ? Rien ne peut nous enlever l'honneur d'avoir assisté aux premières séances de l'Institut, et nous voulons conserver tout entier le souvenir des marques d'estime et d'affection que nous reçûmes alors de tous ses membres. » Lorsque cette lettre fut lue dans la séance générale du 5 prairial an IX (26 mai 1801), deux propositions se produisi-

1. Paul Mesnard, p. 206 et suiv.

rent : les uns voulaient un engagement pris par l'Institut de réserver les cinq premières places vacantes aux cinq victimes de fructidor, les autres parlaient de demander au gouvernement d'augmenter par une loi le nombre des places de l'Institut. L'Institut ne prit pas de décision générale ; mais Carnot rentra dans la classe des sciences et dans la section des arts mécaniques, en remplacement de Leroy, le 26 mars 1800[1] ; Sicard remplaça de Wailly dans la troisième classe le 24 juin 1801 ; et, après la réorganisation de 1803, Fontanes fut appelé à faire partie de la seconde classe, et Pastoret de la troisième. Ils furent l'un et l'autre de l'Académie française en 1816.

Ainsi s'effacèrent peu à peu les traces de la proscription de fructidor, mais le souvenir et la plaie en restèrent dans le sein de l'Institut.

Ce sera l'éternel honneur de de Lisle de Sales d'avoir protesté publiquement, solennellement, avec force, avec éloquence, avec persévérance, contre une spoliation qui atteignait en même temps les membres exclus et les membres conservés, puisqu'elle faisait dépendre le titre de membre de

1. Carnot fut de nouveau exclu de l'Institut en 1816.

l'Institut de la volonté arbitraire du gouvernement. Seul, il se rappela les déclarations solennelles qui avaient retenti dans les deux Conseils législatifs au moment de la fondation de l'Institut. Seul, il comprit qu'une société scientifique et littéraire n'est rien et ne peut rien, si elle n'est pas indépendante et libre. Il publia sur cette question jusqu'à trois mémoires. Il fit sans doute rougir de honte ses confrères; mais il ne parvint pas à leur donner un peu de sa fermeté.

Nous avons vu que Raynal n'avait fait que paraître sur la liste de l'Institut. Élu le 10 décembre 1795, il envoya sur-le-champ sa démission au ministre de l'intérieur, qui la notifia à l'Institut le 18 janvier suivant. Il mourut un mois après (6 mars 1796).

Son successeur fut Bouchaud. C'était un professeur de droit romain. Il se montra laborieux à l'Institut, mais toutes ses communications roulent sur des points d'histoire romaine, ou plutôt de droit romain. C'est plutôt un érudit qu'un philosophe, et plutôt un érudit en droit romain qu'un érudit en histoire. Il ne faut pas s'en plaindre, car le droit est la moitié de l'histoire, et le droit romain est plus que la moitié de l'histoire romaine.

Sa première lecture est du 2 fructidor an VI.

C'est une dissertation *Sur les colonies romaines et les municipes*. Il lut ensuite un extrait de son *Histoire numismatique de la législation romaine*. Puis vinrent des recherches historiques *Sur la police des Romains concernant les grands chemins, les rues, les marchés;* un mémoire *Sur le code d'Alaric*, lu le 12 nivôse an VII, un mémoire *Sur la morale de Cicéron;* cette fois Bouchaud s'efforce d'être plutôt un moraliste qu'un jurisconsulte; un autre, dans le même esprit, *Sur Épictète;* un long et curieux mémoire, qui occupa deux séances, *Sur l'autorité et l'usage des inscriptions dans la législation romaine.* « Pompée ayant élevé un temple à la Victoire voulût y mettre son nom, avec l'énumération de ses dignités. Il fut arrêté par un doute : Fallait-il écrire *tertium* ou *tertio consul?* Il consulta les savants, absolument comme un de nos rois aurait consulté l'Académie des inscriptions; mais les savants se récusèrent ou se divisèrent. Il eut recours à Cicéron, qui trancha la difficulté comme un oracle en proposant d'écrire *III consul*, ce qui fut fait. » Bouchaud avait, dans l'espace de cinquante ans, composé dix mémoires, sous ce titre général: *Recherches historiques et critiques sur les Édits des magistrats romains.* Il avait publié les sept premiers dans le recueil de l'an-

cienne Académie des inscriptions ; et il inséra les trois autres dans le recueil de la seconde classe, prouvant ainsi une fois de plus que la section d'histoire, par sa composition, aurait été mieux placée dans la troisième classe que dans la seconde.

Il y avait deux frères Anquetil, un calme et un agité, qui furent tous deux de l'ancienne Académie des inscriptions. L'agité parcourut le monde, fut un grand orientaliste, et vécut, au milieu de Paris, comme un anachorète. Le calme resta chez lui, comme un bon religieux et un bon curé, et n'eut de commun avec son frère que de travailler dix heures par jour jusqu'au dernier moment d'une longue vie. C'est le nôtre; il avait fait une bonne *Histoire de la ville de Reims*, qui fut son début, et il finit par une *Histoire universelle*, commencée à quatre-vingts ans, et qui n'a pas moins de quatorze volumes. Tous ses écrits, excepté celui-là, roulent sur l'histoire de France. Le plus célèbre est intitulé : *L'Esprit de la ligue, ou Histoire politique des troubles de France pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles.* Comme il ne cessait jamais de travailler, et de travailler sur le même sujet, quand il fut membre de l'Institut, il lui apporta beaucoup de communications sur l'histoire de France : *Mémoire sur la paix*

de Westphalie; L'Europe avant la paix de Westphalie; Coup d'œil sur les anciennes relations de la France; Les Gaulois et les Druides avant et depuis l'invasion des Romains. Anquetil fit en outre un long travail commencé pour l'ancienne Académie des inscriptions, et qu'il continua plus tard pour la seconde classe de l'Institut; c'est encore l'histoire de France, mais l'histoire envisagée au point de vue du progrès des sciences et des lettres. Les deux académies avaient mis plusieurs fois ce sujet au concours; Anquetil entreprit d'analyser les mémoires des concurrents, et d'en extraire tout ce qui avait quelque valeur. Il fallait un patient et un laborieux pour entreprendre une pareille tâche, et un historien pour la bien remplir.

Dacier n'était pas à beaucoup près aussi laborieux que le sage et modeste Anquetil, mais il était, par-dessus tout, ainsi que lui, un membre de l'ancienne Académie des Inscriptions resté fidèle à sa vocation. Il avait été l'élève et le collaborateur des frères Lacurne, l'élève, le collaborateur et l'ami de Foncemagne; il était, depuis 1782, le secrétaire perpétuel de l'Académie, et il le redevint quand l'Académie et la charge furent rétablies. Il déploya même en cette qualité beaucoup de dévouement, mais il ne

fut jamais très actif dans la seconde classe. Il regrettait la monarchie, et la classe était républicaine. Il se trouvait comme dépaysé dans une compagnie où l'histoire n'occupait qu'une très petite place. Lors de la suppression de l'Académie des inscriptions, et dans les saisies ou perquisitions dont cette suppression fut accompagnée, il avait perdu les manuscrits d'une édition de Froissard à laquelle il travaillait depuis longtemps. Toutes ces circonstances expliquent un peu de langueur pendant son séjour dans la classe des sciences morales et politiques. Il succéda, en 1800, à Legrand d'Aussy, comme garde des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et retrouva aussitôt pour ces nouvelles fonctions, l'ardeur qu'il avait déployée dans la place de secrétaire perpétuel. A partir de l'an X, il fit partie du Tribunat. Il fut consulté l'année suivante sur la réorganisation de l'Institut, réorganisation dont le principal caractère fut la suppression de la classe des sciences morales et politiques. Loin de s'opposer à cette suppression, il fut l'un des premiers à la conseiller.

Il semble que les membres de l'Académie des inscriptions aient été particulièrement hostiles à la fondation d'une classe des sciences morales et politiques. Gaillard, qui fut élu en même temps

que Dacier, était aussi un ancien membre de l'Académie des inscriptions. Nous avons vu qu'il donna un prétexte pour ne point accepter son élection dans la seconde classe, ce qui ne l'empêcha pas de rentrer en janvier 1803 dans l'Académie des inscriptions rétablie.

Legrand d'Aussy, qui fut élu à sa place dans la section d'histoire, n'y fut appelé que le 24 mai 1798. C'est l'auteur de l'*Histoire de la vie privée des Français*. Il mourut le 6 décembre 1800. Il ne fit donc partie de la classe que pendant deux ans et demi. Mais pendant ce court espace de temps, il fit à la classe cinq importantes communications. La première est de thermidor an VI (août 1798). C'est une notice *Sur l'état de la marine en France au commencement du XIVe siècle* et sur la tactique navale usitée alors dans les combats de mer. Il lut ensuite un mémoire *Sur les anciennes sépultures nationales et les ornements extérieurs qui en divers temps y furent employés, sur les embaumements, sur les tombeaux des rois francs dans la ci-devant église de Saint-Germain-des-Prés, et sur un projet de fouilles à faire dans nos départements*. Le titre est long; le mémoire l'est aussi; mais il est extrêmement intéressant à lire, il amène un grand

nombre de faits, de renseignements, d'anecdotes, et, chemin faisant, des attaques contre le fanatisme religieux. Ce grand travail archéologique vient immédiatement, dans le second volume du recueil de la classe, avant les deux rapports de Baudin des Ardennes sur les funérailles des membres de l'Institut, et leur sert en quelque sorte d'introduction.

Legrand d'Aussy communiqua l'année suivante, (le 22 frimaire au VII), un mémoire sur l'ancienne législation de la France, comprenant *la loi salique*, *la loi des Wisigoths*, *la loi des Bourguignons*. Il communiqua en l'an VIII un *Voyage d'outre-mer fait en* 1432 *et* 1433, *avec le retour par terre*, *par Bertrandon de Brocquière*, *seigneur bourguignon*. Legrand d'Aussy en avait modifié le style autant qu'il le fallait pour le rendre intelligible, et l'avait fait précéder d'une introduction sur les voyages écrits en français, ou dans le langage qui en tenait lieu antérieurement au quinzième siècle. L'introduction est fort érudite; le voyage est rempli de renseignements curieux sur les mœurs, les usages et les intérêts politiques des différents peuples de l'Asie et de l'Europe. L'Institut a tout publié, l'introduction et le voyage, dans le cinquième volume

de ses mémoires. Enfin Legrand d'Aussy lut, peu de temps avant sa mort, deux mémoires, l'un sur l'*Établissement des dîmes en faveur du clergé*, et l'autre sur *les Pèlerinages en France*.

Les membres non résidents de la section d'histoire étaient de Koch, à Bouxwiller, Gautier de Sibert, ancien membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui refusa la place qu'on lui offrait ; il s'était retiré à Tonnerre, son pays natal, où il mourut en 1797 ; Senebier à Genève, élu en remplacement de Gautier de Sibert ; Gudin à Avallon ; Jean-Jacques Garnier, à Saint-Germain ; celui-ci avait été membre de l'ancienne Académie des inscriptions, et devint membre résident de la nouvelle en 1803 ; Gaillard, associé non résident, après avoir refusé d'être membre résident, membre de l'ancienne Académie des inscriptions et de l'ancienne Académie française ; rentré, en 1803, comme membre résident, dans l'Académie des inscriptions (troisième classe de l'Institut) ; Jean-Pierre Papon, à Riom. Papon mourut le 15 janvier 1803, huit jours avant la classe dont il était membre.

De Koch et Papon sont les seuls membres non résidents dont on retrouve la trace dans les mémoires de la classe.

De Koch[1] est l'auteur du *Commentaire sur la sanction pragmatique germanique*, et de plusieurs autres ouvrages importants sur le droit canon et l'histoire diplomatique. Il était protestant, ce qui ne l'empêche pas d'être cité par les auteurs catholiques comme une autorité considérable. Il avait rassemblé, autour de la chaire de droit qu'il occupait à Strasbourg, de nombreux élèves venus de l'Alsace et de l'Allemagne. Il fit partie de l'Assemblée législative et plus tard du Tribunat. Ses opinions franchement monarchiques le firent jeter en prison sous la Terreur; il fut un des députés que le 9 thermidor délivra. Il lut à l'Institut, le 22 germinal an VIII, des observations *Sur l'origine de la maladie vénérienne* et sur son introduction en Alsace et à Strasbourg. On y trouve de curieux renseignements sur la prostitution et la police des maisons de prostitution à Schlestadt et à Strasbourg, et sur les ouvrages rares et anciens sur le même sujet dont il se trouvait des exemplaires dans les bibliothèques du Bas-Rhin.

1. Né à Bouxwiller (Bas-Rhin), le 9 mai 1737, il mourut à Strasbourg le 25 octobre 1813. Les professeurs, ses collègues, lui ont fait ériger un monument en marbre blanc dans le temple de saint Thomas à côté de ceux de Schœpflin et d'Oberlin.

De Koch lut aussi, l'année suivante, un mémoire *Sur une société littéraire établie à Strasbourg* vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

Il existait en même temps une société littéraire à Schlestadt, fondée, comme celle de Strasbourg, par Wimpheling. Érasme fut présenté à la société de Strasbourg pendant son séjour dans cette ville, et resta en correspondance avec elle. Lui-même était à la tête de la Société littéraire de Bâle. Ces sociétés littéraires étaient ce que nous appelons à présent des académies. De Koch attribue à l'influence de la société littéraire de Strasbourg la rapidité avec laquelle la réforme religieuse se propagea en Alsace au commencement du XVIe siècle.

Papon[1] avait appartenu longtemps à l'Oratoire. Il le quitta sans aucun dissentiment politique ou religieux, et uniquement pour se livrer avec plus de liberté à ses travaux et aux nombreux voyages qu'ils exigeaient. On a de lui de nombreux écrits, entr'autres une bonne *Histoire de Provence*, une *Histoire du gouvernement français*, depuis l'assemblée des notables jusqu'à la fin de 1788, une *Histoire de la Révolution*, qu'il laissa en manus-

1. Né à Puget-Théniers (Alpes-Maritimes) en janvier 1734, mort à Paris le 15 janvier 1803.

crit, et que son frère publia sous la Restauration, douze ans après sa mort. Elle ne forme pas moins de six volumes.

Nous avons vu que le ministre des relations extérieures avait, sur la demande de la classe, fait fouiller les archives de Gênes pour y trouver des renseignements sur les guerres et les intérêts politiques des Français au delà des monts et sur le commerce des Génois dans le moyen âge. La commission qui rédigea le programme des recherches était composée de Bouchaud, de Lisle de Sales, Lévesque et Papon. Elle mit entre les mains de Papon tous les documents que les Génois lui firent parvenir, et Papon en tira les éléments d'un mémoire *Sur le commerce et la navigation des Génois depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe*. On y trouve des détails sur leurs importations et leurs exportations, sur leurs moyens d'échange, les droits de douane, la fixation des poids et mesures, la valeur des monnaies. L'auteur suit la route des différentes marchandises depuis les Indes, à travers le golfe Persique, jusqu'à la Méditerranée. Ce travail, qui fut lu à la classe en l'an IX, ne l'empêchait pas d'écrire la même année des recherches *Sur la peste et les moyens de s'en préserver*, et de publier la

cinquième édition de son livre sur *l'Art du poète et de l'orateur*. Quoiqu'il fût seulement associé, il déployait dans la classe autant d'activité qu'un membre titulaire, et son nom se trouve fréquemment mentionné dans les procès-verbaux. Il mourut en 1803.

La section avait proposé, en l'an V, la question suivante :

« Recherches et observations sur la marche de l'esprit public en France depuis François Ier jusqu'à la convocation des états généraux de 1789. » Le prix devait être décerné en l'an VII. Le concours étant demeuré sans résultat, la section donna plus de précision à son programme en le rédigeant de cette façon : « Quelles causes ont développé en France l'esprit de liberté depuis François Ier jusqu'en 1789 ? » Le prix fut décerné en l'an IX. Ce fut un graveur, Nicolas Ponce, qui l'obtint[1].

La section avait donné en l'an X le sujet que voici :

« Quelle a été l'influence de la réformation de Luther sur la situation politique des différents

1. Nicolas Ponce a été nommé correspondant de l'Académie des beaux-arts le 14 juillet 1827.

États de l'Europe et sur le progrès des lumières ? »

Le prix fut obtenu par Charles Villers ; mais comme il ne fut donné qu'en l'an XII, ce n'est pas par la classe des sciences morales et politiques, c'est par la classe d'histoire et de littérature ancienne que le concours fut jugé.

XII

LA SECTION DE GÉOGRAPHIE.

Buache et Mentelle, qui furent désignés par l'arrêté du Directoire pour former le noyau de la section de géographie, passaient pour les deux premiers géographes de leur temps, quoiqu'ils fussent bien loin d'avoir la science étendue et profonde de Gosselin, l'expérience pratique et l'élévation d'esprit de Fleurieu et de Bougainville. Buache[1] était associé de l'Académie des sciences, et fut professeur de géographie à l'École normale de 1794. Il avait obtenu, avant la Révolution, le titre de géographe du roi, pour avoir aidé son oncle, Philippe Buache, dans les leçons qu'il donnait aux trois jeunes princes qui devaient être Louis XVI,

1. Né en 1741, mort en 1825.

Louis XVIII et Charles X. Mentelle[1] avait débuté par de petits vers et de petites pièces, jouées dans de petits théâtres. Il publia un traité élémentaire de géographie et fut nommé professeur à l'École militaire et ensuite à l'École normale. C'est lui qui, dans son *Précis d'histoire universelle*, publié en 1801, traite Jésus-Christ d'imposteur. Il lui arriva cette singulière aventure, qui ne pouvait se produire que dans un temps pareil : deux fois il écrivit un traité de la géographie de l'Europe, et deux fois il fut obligé d'y renoncer, parce que la politique allait plus vite que son imprimeur, et que des délimitations, exactes sur la première épreuve, étaient devenues fausses avant le bon à tirer.

Reinhard[2], Fleurieu[3], Gosselin[4] et Bougainville[5], membres élus, étaient désignés, Reinhard comme administrateur, Fleurieu et Bougainville comme marins, Gosselin comme associé de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres. Les choix étaient bons, et presque tous les membres

1. Né en 1730, mort en 1815.
2. Né à Schorndorff (Wurtemberg) en 1761, mort en 1837.
3. Né à Lyon le 2 juillet 1838, mort en 1810. Il a été ministre de la marine et gouverneur du fils de Louis XVI.
4. Né à Lille le 6 décembre 1751, mort le 8 février 1830.
5. Né à Paris le 12 novembre 1729, mort le 31 août 1811.

de la section se montrèrent dévoués à leur tâche. Mais une section de géographie n'était pas à sa place dans la seconde classe de l'Institut.

On peut répéter ici ce que nous avons dit à propos de l'histoire, qu'il y a une géographie philosophique, et une géographie purement érudite. Il y a même trois sortes de géographies : la géographie ancienne, qui ne regarde que les érudits et les antiquaires, et fait, en réalité, partie de l'histoire ancienne; la géographie moderne, purement descriptive, également nécessaire aux historiens et aux hommes politiques; et, enfin, la géographie physique, qui tient aux sciences naturelles et aux sciences physiques. On comprend que la géographie descriptive, ancienne ou moderne, trouve sa place, avec l'histoire érudite, dans une Académie des sciences historiques, et que la géographie physique ait la sienne dans une Académie des sciences physiques; on ne voit pas clairement les rapports de l'une et de l'autre avec la philosophie. Il est clair qu'on n'avait donné une section de géographie à la seconde classe que sur cette réflexion un peu sommaire, que la géographie est une annexe naturelle de l'histoire. Lors de la réorganisation de 1803, ayant à choisir entre l'Académie des sciences et

l'Académie des inscriptions pour y placer la géographie, on opta pour l'Académie des sciences. Buache, qui en avait déjà fait partie, y reprit sa place, Fleurieu et Bougainville l'y suivirent; Mentelle, Reinhard et Gosselin entrèrent dans la troisième classe qui correspondait à l'ancienne Académie des inscriptions. Pour Gosselin, érudit avant tout, c'était évidemment sa place. A proprement parler, l'histoire de la section de géographie ne fait pas partie de l'histoire des sciences morales et politiques.

Les membres de cette section furent dans la classe au nombre des plus laborieux. Voici la nomenclature des communications faites par Buache. La première est du 22 floréal an IV et porte pour titre : *Observations sur quelques îles peu connues situées dans la partie du grand Océan comprise entre le Japon et la Californie.* La seconde avait pour but de fixer *les limites méridionales de la Guyane française*, au moment (1797) où l'on s'occupait de la paix avec le Portugal, qui, selon Buache, réclamait indûment une des parties les plus intéressantes de cette colonie. Son mémoire *Sur les découvertes à faire dans le grand Océan*, lu le 17 vendémiaire an VII (1798), était destiné à servir de guide pour un voyage projeté autour du monde. Il s'agis-

sait moins de découvertes à faire que de découvertes anciennes à retrouver, et de déterminations inexactes à rectifier. Il fit ensuite connaître à la classe la relation manuscrite d'un *Voyage fait au Caire en* 1717 par un voyageur français nommé Paul Lucas. Cette curieuse communication fut faite au moment où l'Institut d'Égypte préparait les matériaux du grand ouvrage dont les premiers volumes parurent en 1809.

Les recherches de Buache sur *l'île de Juan de Lisboa* avaient un intérêt plus pratique. Cette île figurait dans les anciennes cartes; plusieurs navigateurs ayant parcouru, sans la rencontrer, les parages où on l'avait placée on la supprima comme beaucoup de petites îles, de rochers et de bancs, inscrits sur des indices insuffisants et qui ne font qu'encombrer les cartes et gêner la navigation. Mais, nous dit l'auteur, on restait persuadé à l'Ile de France, malgré l'insuccès des recherches les plus récentes, que cette île existait. « Plusieurs notes et extraits de journaux qui avaient été remis à des officiers de marine à l'Ile de France m'ont été communiqués par eux. Je n'ai cessé de m'en occuper, et au moindre renseignement nouveau qui m'arrivait, il s'ensuivait un nouvel examen de toutes

les pièces. Je me suis convaincu enfin de l'existence réelle de cette île, et j'engage les navigateurs à la chercher encore. » On voit que Buache procède ici à la manière des ministres qui gagnent des batailles dans leur cabinet. Non seulement il a découvert son île, mais il sait à peu près ce qui s'y passe et tout à fait ce qui s'y trouve. Il nous apprend, par exemple, qu'elle contient beaucoup de bœufs, et pas de cochons.

Ainsi voilà une île qui a été d'abord indiquée, puis supprimée, et qui, selon Buache, doit être rétablie. Au contraire, *les îles Dina et Merceven*, dont il s'occupe dans un autre mémoire, ont été constamment portées sur toutes les cartes, et pourtant il pense qu'elles n'existent pas, ou plutôt qu'elles font double emploi avec une île unique, qui existe incontestablement, et qui nous est parfaitement connue, puisqu'elle n'est autre que l'île Bourbon.

Buache lut encore à la classe, en l'an IX, un mémoire *Sur les terres découvertes par La Pérouse à la côte de Tartarie et au nord du Japon ;* un mémoire *Sur l'intérieur de la Guyane*, dans lequel il rectifie, d'après des indications nouvelles, son mémoire de l'an VI ; d'autres travaux qui sont plutôt d'un antiquaire, par exemple des observations *Sur les no-*

tions que l'on avait de l'Afrique à l'époque où les Portugais ont doublé le cap Bojador (xve siècle) ; d'autres *Sur une carte d'André Bianchi* faite en 1436, dans laquelle se trouve mentionnée une grande île nommée Antilia, située dans l'ouest des îles Açores. On en voulait conclure que l'Amérique était connue avant Christophe Colomb ; mais Buache, sans se prononcer définitivement sur l'existence de l'île d'Antilia, affirme que cette île, si elle existe, n'est pas l'Amérique. Signalons enfin un mémoire de lui *Sur la carte de Peutinger*.

Mentelle avait soixante-cinq ans au moment de la fondation de l'Institut; ce n'est pas le moment de la grande activité. Il composa cependant plusieurs mémoires pour les lire à la classe. Le premier roule *Sur la position de quelques lieux et de quelques fleuves dans l'étendue de l'Argolide, contrée méridionale du Péloponèse*, et a pour but de rectifier l'opinion de Delisle et celle de Danville.

Dans un autre mémoire, il examine *l'étendue et la population de l'ancien royaume de Pologne,* et détermine la part que se sont respectivement attribuée dans le démembrement la Russie, la Prusse et l'Autriche. Il avait annoncé d'abord que la part de la Russie était une surface de 1697 myria-

mètres carrés, avec une population de 2 195 161 individus, et un revenu de 8 millions de francs; celle de l'Autriche, une surface de 1084 myriamètres carrés, avec une population de 3 778 010 individus, et un revenu d'environ 10 millions; celle de la Prusse, une surface de 1199 myriamètres carrés, avec une population de 3 764 509 individus et un revenu flottant entre 6 et 7 millions. Mais il déclare à la fin de son travail que, d'après de nouveaux renseignements, le chiffre de la population et des revenus doit être augmenté d'un tiers.

Il fit aussi un mémoire sur la meilleure manière d'orthographier les noms en géographie. Nous autres, Français, nous avons pris de tout temps les plus grandes libertés avec les noms propres. Mentelle conseille d'adopter les noms étrangers, ou, lorsqu'un usage impérieux les a défigurés dans notre langue, de les écrire deux fois, une fois sous leur forme réelle, et l'autre sous la forme que nous leur avons donnée. Il est cependant assez difficile d'écrire : je viens de Coln (Cologne), ou : je vais à s'Gravenhage (La Haye). Cela peut être utile en certains cas; mais cela alourdit le style, allonge les descriptions et produit un effet aussi désagréable

pour les yeux que pour les oreilles. Après tout, le plus important est de s'entendre et de parler comme les bons auteurs et les gens instruits de son pays. Ce n'est pas en écrivant Hlovidg au lieu de Louis qu'on a renouvelé l'histoire de France.

Mentelle est surtout un auteur de résumés et d'ouvrages d'éducation. Il en fit un grand nombre, ce qui le détourna d'entreprises plus sérieuses. On est affligé d'y trouver, pendant la durée de la Révolution, comme un écho des passions démagogiques auquel on ne s'attendrait pas en pareil lieu. Il va jusqu'à traiter Jésus-Christ d'imposteur, dans un livre sur la géographie. Ce qui aggrave ses torts, c'est qu'il fut ensuite un des panégyristes de Napoléon, et finit par obtenir de Louis XVIII la croix de la Légion d'honneur. Il mourut à quatre-vingt-cinq ans.

Reinhard était un Allemand qui adopta la France et la Révolution française, fut quelque temps ministre des relations extérieures sous le Directoire, immédiatement avant Talleyrand, se rendit utile, sous tous les régimes, dans des positions plus modestes, et finalement arriva à être pair de France et comte sous la Restauration. Il mourut en 1837. On l'avait mis dans la section de géographie, pro-

bablement parce qu'il appartenait à la carrière diplomatique. Il ne fut pas à l'Institut ce qu'il était dans les autres corps dont il faisait partie, un membre laborieux et utile. Cela s'explique par ses grandes occupations administratives, et par ses longs et continuels voyages. Dans sa jeunesse, il avait publié quelques écrits en langue allemande, sa langue maternelle, et il était membre de l'Académie de Göttingue avant de s'établir en France. Il avait contracté des amitiés illustres dans les deux pays; chez nous, Talleyrand, Bignon, Bérenger; au delà du Rhin Gœthe, Schiller, Wieland. Sa correspondance diplomatique, conservée au ministère des affaires étrangères, lui assure une place parmi nos plus habiles négociateurs.

Je ne trouve à mentionner que deux mémoires de Fleurieu : l'un *Sur l'application du système métrique décimal à l'hydrographie et aux calculs de la navigation;* l'autre *Sur la division hydrographique du globe.* Ces deux mémoires contenaient des vues justes, réalisaient des réformes utiles, et ont certainement contribué aux progrès de la science nautique. Ils ont été publiés par l'auteur à la suite d'un de ses ouvrages les plus importants et les plus estimés : *La relation du voyage autour*

du monde fait par le capitaine Marchand pendant les années 1790, 1791 *et* 1792.

Gosselin, d'abord destiné au commerce, et membre très utile, pendant longues années, du conseil supérieur de commerce qui fut détruit en 1792, s'intéressa à toutes les branches des connaissances humaines, les cultiva avec fruit, et finit par concentrer ses préférences sur la numismatique et sur la géographie ancienne. Comme numismate, il n'a rien publié, si ce n'est *le catalogue des médailles d'Émery,* en collaboration avec l'abbé de Tersan, mais il avait formé un des plus beaux cabinets de l'époque. Il fut nommé, en 1799, conservateur du cabinet des Antiques, en remplacement de Barthélemy (l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*). Tous ses écrits roulent sur la géographie ancienne. Il l'étudiait avec une méthode sûre et minutieuse qu'il s'était faite et dont il ne s'écartait jamais, suivant toujours le même plan pour l'étude et la composition de ses mémoires, ne voulant pas de secrétaire, faisant lui-même toutes les recherches, écrivant de sa propre main les résultats qu'il obtenait, et exécutant toujours, sans aucun auxiliaire, tous ses travaux graphiques, qui sont considérables, et qu'il a réunis et classés mé-

thodiquement dans un atlas in-folio. Il ne faisait jamais qu'un travail à la fois, et passait sans interruption d'un travail à un autre, de sorte que toute sa vie a été une suite de travail non interrompu. La Terreur même ne le détourna pas un instant de ses habitudes. On a remarqué que ses recherches *Sur le système géographique de Polybe* furent lues à l'Académie des inscriptions dont il était membre le 16 novembre 1792, et son mémoire intitulé : *Limite des connaissances des anciens sur la côte occidentale d'Afrique,* le 21 juin 1793. Il lui arriva un accident singulier : il ne fut ni proscrit, ni arrêté, ni accusé; il fut réquisitionné. En 1794, on lui communiqua un arrêté du Comité de salut public, portant entre autres signatures celle de Cambacérès, et qui était ainsi conçu : « Sur la demande du représentant du peuple Colon, le Comité de salut public met en réquisition le citoyen Gosselin, érudiste en géographie, pour les travaux du département de la guerre. » Le département de la guerre s'empara en même temps de l'érudiste et de ses papiers, et se trouva ainsi en possession du *Système géographique d'Hipparque.* Mais on ne tarda pas à reconnaître, dans les bureaux du département, qu'on ne pouvait tirer aucun parti, pour

une besogne essentiellement contemporaine, d'un livre sur Hipparque, et d'un écrivain qui vivait habituellement deux siècles avant notre ère. On rendit l'écrivain à ses occupations, et on remit le livre au comité de l'instruction publique, qui l'imprima aux frais de l'État.

Pendant son séjour dans la seconde classe de l'Institut, il donna communication de deux mémoires; l'un intitulé : *Connaissances géographiques des anciens sur les côtes méridionales de l'Arabie*, dans lequel il rend justice à l'exactitude des informations de Ptolémée ; et l'autre intitulé : *Connaissances géographiques des anciens relativement au golfe Persique*. Ce dernier mémoire est à proprement parler un commentaire du périple de Néarque. Il suit le navigateur pas à pas, calcule avec lui les distances et les relâches, les compare avec celles qui sont indiquées par Pline et par Strabon, et prouve qu'en tenant compte de la différence des mesures, leur récit est à peu près le même.

Tous les ouvrages de Gosselin sont écrits dans un style élégant et correct. Il lui a manqué, comme à Buache, Mentelle, et la plupart des savants français à cette époque, la connaissance des langues étrangères. Cette lacune dans notre éducation nationale

était d'autant plus déplorable, que l'usage d'écrire en latin les ouvrages d'érudition avait presque entièrement disparu.

Gosselin était un savant dans toute la force du terme et toute la beauté du rôle : Bougainville est un héros. Il commença par être aide de camp de Chevert : un beau début. Il se couvrit de gloire au Canada sous les ordres de Montcalm. Après la perte de la colonie, il entra dans la marine. Il se trouva qu'il avait toutes les connaissances nécessaires à un navigateur ; il ne montra dans ce nouveau rôle ni moins d'habileté, ni un moins brillant courage. Entre autres mérites, il avait celui de se faire adorer de ses compagnons. Le voyage qu'il fit autour du monde entre les années 1766 et 1769 a été fécond en découvertes géographiques. Il en publia lui-même la relation, qui eut un succès prodigieux en France et dans toute l'Europe. Il ne fit plus de service actif à partir de 1790, et se consacra entièrement à la science. L'empereur le fit sénateur et comte de l'empire. Il était frère du membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, qui lui-même avait fait des études sur la géographie, et notamment sur le périple d'Hannon. l'amiral de Bougainville, qui avait été élu membre

de la seconde classe en 1795, passa dans la première en 1803, et occupa l'un des trois fauteuils de la section de géographie et navigation. Les deux autres furent donnés à Fleurieu et Buache.

La seconde classe doit à Bougainville un *Essai historique sur les navigations anciennes et modernes dans les hautes latitudes septentrionales*, et une *Notice historique sur les sauvages de l'Amérique septentrionale*. Ce second travail, écrit avec les souvenirs de ses campagnes au Canada, est du plus haut intérêt. Les faits qu'il raconte et les détails qu'il y ajoute sur les mœurs et les institutions des indigènes, rappellent les romans de Cooper, mais avec la dignité et l'autorité de l'histoire. Ce n'est pourtant que le procès-verbal des séances d'une sorte de congrès tenu par les Iroquois et nos autres alliés en présence du marquis de Vaudreuil et du marquis de Montcalm, les deux chefs de la colonie. On y trouve le langage et jusqu'aux gestes des sauvages, leurs danses, leurs chants; les procédés mnémotechniques par lesquels ils remplacent l'écriture; on y démêle parfaitement leurs craintes et leurs espérances, et ce mélange d'astuce et de simplicité si fréquent chez les peuples qui ont d'anciennes traditions et peu de lumières. Cette am-

bassade fut considérée avec raison comme très importante, parce qu'elle nous assurait de la neutralité des Cinq Nations, et privait les Anglais du secours qu'ils auraient pu en tirer. La députation se montait à cent quatre-vingts personnes y compris les femmes et les enfants. Tous ces gens furent équipés et défrayés aux dépens du roi depuis le moment de leur arrivée jusqu'à celui de leur départ. On leur donna même des vivres et des provisions pour leur route, et les chefs de guerre et de cabane (village) reçurent des présents particuliers. Les conférences avaient eu lieu à la fin de décembre. Ils demandèrent à rester jusqu'au lendemain du jour de l'an, parce qu'on leur avait dit que ce jour-là les peaux blanches s'embrassaient, et qu'on donnait à boire.

La liste des membres non résidents est fort belle. Elle comprend l'abbé Beauchamp, Coquebert de Montbret, Bourgoing, Verdun de la Crenne, Le Michaud d'Arçon (qui, à sa mort survenue en 1800, fut remplacé par Romme), de Liberge de Granchain, et Barthélemy, le membre du Directoire qui fut proscrit en fructidor, et rayé arbitrairem n de la liste des membres de l'Institut. On lui donna pour successeur Lescallier. Cependant, quoique cette

liste contienne beaucoup d'hommes distingués, on peut dire que Beauchamp est plutôt un astronome, Coquebert de Montbret un naturaliste, Bourgoing un historien, Darçon un ingénieur militaire, Romme un mathématicien, Barthélemy un diplomate. Les trois hommes les plus justement célèbres sont l'abbé Beauchamps, Barthélemy, et son successeur, Lescallier.

Beauchamp[1] était bernardin. Lorsqu'il étudiait la théologie à Paris, il suivait en même temps les cours de Lalande, dont il devint l'ami. Son oncle, dom Mirondeau, ayant été nommé évêque de Babylone, l'appela auprès de lui à Bagdad où il résidait et lui donna la place de grand vicaire. L'administration d'un diocèse ne le détourna pas de l'astronomie. Le 4 mai 1786, il observa le passage de Mercure sur le Soleil. Le 30 juin 1787, il observa à Casbine une éclipse de lune, la plus importante qu'on eût encore observée. Il a fait plusieurs observations de Mercure, et l'a vu plus près du soleil qu'on ne l'avait vu avant lui. Il a constaté ou rectifié la position de plusieurs milliers d'étoiles. Il découvrit le cours du Tigre et de l'Euphrate, de-

1. Né à Vesoul le 29 juin 1752, mort à Nice le 19 novembre 1801.

puis Diarbékir jusqu'au golfe Persique, fixa la situation de la mer Caspienne, rectifia les cartes de la mer Noire, et publia un itinéraire de Trébizonde à Constantinople. Fait prisonnier par les Anglais, il passa trois ans dans les cachots, et y contracta la maladie dont il mourut. Au moment de sa mort, il reçut la double nouvelle que Bonaparte l'avait nommé commissaire général à Lisbonne, et que son oncle s'apprêtait à résilier son évêché en sa faveur.

Barthélemy[1] dut ses premiers succès à son oncle, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*. Il s'éleva rapidement dans la diplomatie, n'eut que des amis parmi les hommes politiques, dans un temps où il était difficile d'en avoir et presque impossible d'en conserver. Il entra sans compétiteur au Directoire, et y vota constamment dans le sens de la légalité et de la modération : ce fut son crime. On l'accusa de conspirer avec les royalistes. On n'est pas royaliste et conspirateur en compagnie de Carnot. Trois directeurs se procurèrent un général complaisant, et avec son secours chassèrent leurs deux collègues,

1. Né à Aubagne (Bouches-du-Rhône) le 20 octobre 1747, mort à Paris le 3 avril 1830.

et ceux des membres des deux conseils qui ne voulaient pas aller plus loin que la république libérale et conservatrice. Tel fut le coup d'état du 18 fructidor qui est une tache sur la mémoire de La Réveillère-Lépeaux. Il ne se contenta pas de chasser deux directeurs et des membres considérables du parlement; il les déporta. Cela fut appelé de la clémence, parce qu'on aurait pu les fusiller, puisqu'on avait la force en main. Carnot, prévenu à temps, s'échappa. Barthélemy, qui, par sa famille, était initié aux grands souvenirs de la Grèce, voulut, comme Socrate, attendre la ciguë. On le prit chez lui et on le jeta avec les autres dans une sorte de voiture cellulaire. Il fut transporté à Sinnamari, avec Pichegru, Murinais, Barbé-Marbois et d'autres « royalistes » de même sorte. On l'y confondit avec les galériens. Ils s'échappèrent au nombre de huit, sur une pirogue, en bravant mille périls. Barthélemy, de retour en France, ne prit plus une part active aux affaires. Il vécut très honoré et très peu consulté à l'Institut, au Sénat et plus tard à la Chambre des pairs. Ce n'était pas à proprement parler un savant; et surtout, ce n'était pas un géographe. Ce n'était que le neveu d'un géographe illustre.

Lescallier[1], qui entra à l'Institut comme membre non résident quand Barthélemy en fut brutalement expulsé à la suite du coup d'État de fructidor, est au contraire un véritable savant et un géographe. C'est un de ces hommes laborieux et modestes qui sans jamais occuper le premier rang, et sans parvenir à la gloire, rendent à leur pays les plus grands services pendant tout le cours d'une longue vie. Il était marin, mais quoiqu'il ait dirigé quelques expéditions, il était surtout administrateur de la marine. Il visita la plupart de nos colonies, et laissa partout des preuves de son talent comme homme de métier, et de son habileté comme homme de gouvernement. Il a produit d'assez nombreux ouvrages, qui peuvent être consultés avec fruit pour l'histoire de notre marine et de nos colonies à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Le 17 fructidor an IX, il communiqua à l'Institut un mémoire très intéressant sur la grande et belle *Ile de Madagascar*, dont la situation est si avantageuse, qui renferme de vastes et beaux terrains, des subsistances abondantes, des forêts et des bois de construction,

1. Né à Lyon le 4 novembre 1743, mort en mai 1822.

diverses productions naturelles très précieuses, et une population dont il serait facile de tirer un bon parti. Lescallier n'avait séjourné dans l'île que neuf jours; mais il la connaissait d'avance par les relations qu'il avait lues, et que ses observations personnelles lui servirent à contrôler. Il peut être intéressant de reproduire ici les conclusions de ce mémoire.

« Ce n'est pas, dit Lescallier, une colonie nombreuse que je conseillerais d'envoyer à Madagascar; je voudrais, au contraire, que le nombre en fût très petit, que l'on fût très délicat et difficile sur le choix; que, sous l'autorité d'un chef dont la moralité et les principes seraient connus et éprouvés, il ne passât d'abordq u'un très petit nombre de personnes, possédant tous un ou plusieurs arts, talents ou métiers, et capables d'instruire et de civiliser ces peuples, de les attacher à notre nation en s'occupant de leur amélioration et de leur bien-être : ce serait une espèce d'instituteurs politiques, dont le chef ne chercherait d'autre fortune que la gloire d'avoir rempli un but important à l'humanité et à la patrie. »

Lescallier lut en outre, en l'an X, des fragments très intéressants, et même très amusants, de

son *Voyage dans l'Inde*. Il décrit le temple de Chalembron, les danses des bayadères, les comédies indiennes, les cérémonies du culte, avec une simplicité qui n'est pas sans grâce, et l'exactitude d'un témoin oculaire. Il avait séjourné à plusieurs reprises à Londres, en Amérique et dans les colonies anglaises, et il avait le mérite, alors très rare et très estimé, de savoir parfaitement l'anglais. Il aurait certainement occupé un des premiers rangs dans la section s'il avait résidé plus habituellement en France.

Sujets de prix donnés par la section de géographie.

« Déterminer quels sont les grands changements arrivés sur le globe, et qui sont, soit indiqués, soit prouvés par l'histoire. » Ce sujet fut remis plusieurs fois au concours; finalement le prix ne fut pas donné.

On proposa, en l'an IX, la formule suivante :

« Comparer les connaissances géographiques de Ptolémée sur l'intérieur de l'Afrique, avec celles que les géographes et les historiens postérieurs nous ont transmises, en exceptant l'Égypte et les côtes de Barbarie, depuis Tunis jusqu'à Maroc. »

Ce prix devait être décerné en l'an XI. Aucun

mémoire n'ayant été présenté, la classe remit le même sujet au concours pour l'an XII. Cette fois encore il n'y eut pas de concurrent, et la classe d'histoire et de littérature ancienne, à laquelle le jugement du concours avait été déféré après la suppression de la classe des sciences morales et politiques, déclara que le sujet était définitivement retiré.

XIII

LE ROLE DE LA SECONDE CLASSE DANS LES TRAVAUX COMMUNS AUX TROIS CLASSES DE L'INSTITUT.

Nous avons vu, dans le chapitre consacré au Règlement de l'Institut[1], que les trois classes tenaient tous les mois une séance générale où se traitaient toutes les affaires communes; que les affaires courantes étaient très nombreuses, parce que les bureaux étaient sans initiative et sans autorité; que les présentations de livres, de mémoires, de découvertes réelles ou prétendues, étaient perpétuelles; qu'il en venait journellement du ministère de l'intérieur, qui semblait prendre à tâche d'encombrer les séances de l'Institut; que le ministre des relations extérieures, le Directoire et

1. Voyez ci-dessus le chapitre IV, p. 77.

le Parlement, en fournissaient leur bonne part; que les particuliers, même les plus obscurs, envoyaient directement leurs élucubrations à l'Institut, et réclamaient ses appréciations; qu'il y avait, à chaque séance générale et à chaque séance de classe quelque nomination d'officiers ou de commissaires; que l'élection des membres était longue et compliquée, puisqu'elle exigeait plusieurs scrutins dans la section, la classe et l'assemblée générale; et qu'enfin le corps se renouvelait souvent, car il y avait cent quarante-quatre membres résidents, cent quarante-quatre membres non résidents et vingt-quatre membres étrangers. Les élections de tout ordre se faisaient avec le même luxe de scrutins et de formalités.

Indépendamment de ces élections, de cette administration, et de toute cette besogne courante, les classes avaient trois très importantes fonctions à remplir en commun : des places à donner, des patronages à exercer, des publications à exécuter ou à diriger.

I. *Places.* — Les places à donner en vertu de la loi étaient les vingt places d'inspecteurs de l'agriculture, les six places de membres de l'Institut chargés de voyager ensemble ou séparément pour la

propagation et le progrès des sciences, et les places d'élèves à l'Académie de Rome.

La loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) chargea en outre l'Institut de présenter des candidats pour chaque chaire vacante dans les écoles spéciales. La classe compétente présentait un candidat; les trois inspecteurs généraux de l'enseignement en présentaient un de leur côté, et entre ces deux candidats, le ministre choisissait. Il faut ajouter ces élections aux interminables élections dont l'Institut était déjà chargé et accablé.

On comprit dès le premier moment combien il serait absurde de faire nommer les peintres de l'école de Rome par les dix-huit artistes, peintres, sculpteurs et architectes, comptés pour dix-huit, et les cent vingt-six autres membres, comptés pour cent vingt-six, et qui étaient des géomètres, des médecins, des économistes, etc. C'est bien là que Daunou aurait eu le droit de s'élever contre les élections qui ne tiennent compte que du nombre, et ne mentionnent même pas la fonction, les intérêts et la capacité des votants. Le règlement ne pouvait pas charger les trois sections de peinture, de sculpture et d'architecture de nommer directement les élèves de l'école de Rome, puisque la loi

en chargeait le Directoire sur la présentation de l'Institut. Il prit un détour ingénieux. Il institua un concours, dont les sections de peinture, sculpture et architecture furent seules juges. Les lauréats du concours furent présentés par le jury à l'élection de l'Institut, qui fut obligé de voter pour eux, et ensuite, par l'Institut, au choix du Directoire, qui fut obligé de les nommer. Ce fut le premier et le plus éclatant échec de la fameuse théorie de l'unité des fonctions et des aptitudes.

On laissa aux trois classes réunies l'élection des vingt inspecteurs de l'agriculture; mais là encore, on eut recours à un tempérament ; l'élection eut lieu, au scrutin, d'après une liste au moins triple du nombre des places à remplir, et cette liste fut dressée par une commission formée d'un membre de chaque section des deux premières classes, élu par cette section. Je ne crois pas qu'il y eût, dans le règlement ou les usages de l'Institut, d'autre exemple de commissaires élus directement par les sections sans intervention de la classe. Il est évident qu'au moment du vote définitif, la troisième classe s'en rapportait aveuglément aux décisions de la commission mixte, quoiqu'elle n'y fût pas représentée. La commission, de son côté,

laissait former sa liste par les hommes du métier; les commissaires nommés par la section d'astronomie, ou par la section d'analyse des sensations et des idées, suivaient docilement les avis de leurs confrères des sections de l'économie politique, de l'économie rurale et de l'art vétérinaire. Cela ne s'appelle pas appliquer un principe, mais le tourner et le fausser. On gardait le principe comme décoration, et on revenait au bon sens comme *modus vivendi*.

Dans ces élections des élèves de Rome et des agriculteurs de France, c'est l'Institut qui, par son règlement et par la pratique, dérogea au principe de l'unité, si cher à ses fondateurs. C'est la loi elle-même qui l'abandonna en floréal an X lorsqu'il fut question de faire présenter par l'Institut des candidats pour les chaires des écoles spéciales. La loi ne dit pas, comme elle l'aurait fait indubitablement en l'an IV, que l'Institut présenterait des candidats; elle renonça à cette fiction, et appela directement la classe compétente pour chaque chaire à faire l'élection d'un candidat. La clarté s'était faite. Méhul ne donna pas son avis pour une chaire de droit, et Bouchaud ne donna pas le sien pour une place de professeur de solfège.

Pour les six voyageurs membres de l'Institut, il fut réglé que l'Institut les nommerait, mais qu'il en prendrait deux dans chaque classe. Il n'y eut pas grand zèle pour accepter ces missions lointaines. Camus, qui était toujours prêt pour toutes les besognes, se fit désigner par la troisième classe; mais il ne voyagea qu'en France et en Belgique. Le seul voyageur dont les annales de la seconde classe mentionnent les services est Dupont de Nemours. Il avait eu toute sa vie un besoin de locomotion qui ne l'abandonna pas dans sa vieillesse, et une curiosité qui ne dédaignait rien et passait sans cesse d'un sujet à l'autre. Il trouvait le moyen de ramener tout à l'économie politique, comme les chasseurs et les pêcheurs qui arrivent de tous les points de l'horizon versent les produits de leur chasse et de leur pêche entre les mains du cuisinier. Malgré son âge, il voulut être un des missionnaires de la science, et partit pour l'Amérique où il ne resta pas moins de deux ans. Il était encore en rade en vue des côtes de France, qu'il écrivait déjà ses impressions à la classe des sciences morales. Ses communications furent incessantes. L'agriculture et l'organisation de la richesse le préoccupaient sans doute avant toutes

choses ; mais il étudiait les côtes en navigateur, la division des États en géographe ; il se préoccupait même du cours des rentes ; il envoyait des mémoires à la première classe, et des plantes au jardin d'histoire naturelle.

Il avait visité à la Guyane avec un vif intérêt un jardin botanique et zoologique que nous y avions établi. Il écrivit de là que, pour tirer de cet établissement tout le bénéfice qu'il pouvait donner, il serait à propos d'en fonder un à Paris, qui correspondrait avec celui d'Amérique et avec des jardins semblables qui pourraient être installés dans nos colonies, notamment avec le jardin de Montplaisir que Poivre avait fondé à l'île Bourbon ; qu'on réunirait à Paris tous les animaux et toutes les plantes nécessaires aux études des naturalistes, et qu'en même temps on s'efforcerait de conserver et de développer tout ce qui s'accommoderait à notre climat et à nos besoins. C'était l'idée d'un jardin d'acclimatation. Il ne paraît pas qu'on y ait donné une suite quelconque à cette époque. On se contenta de créer une commission qui ne créa rien.

Un matin, le 4 novembre 1793, Geoffroy Saint-Hilaire se livrait dans son cabinet à quelques recherches d'histoire naturelle, lorsqu'on vient le

prévenir qu'un ours blanc, une panthère, et d'autres animaux l'attendent aux portes du Muséum. Un instant après arrive une nouvelle caravane, composée d'un second ours blanc et de deux mandrilles, et suivie bientôt d'un troisième convoi contenant un chat tigre, deux aigles et d'autres oiseaux. C'était l'administration de la police qui envoyait tous ces animaux; elle avait décidé la veille qu'à l'avenir nulle exhibition d'animaux vivants ne serait admise dans Paris, et ces trois envois étaient simplement trois ménageries ambulantes saisies par ses ordres, données par elle au Muséum, et qu'accompagnaient leurs propriétaires. Geoffroy Saint-Hilaire fit ranger les cages à la suite l'une de l'autre sous ses fenêtres, et retint les propriétaires comme gardiens jusqu'à ce qu'on les eût indemnisés. Lakanal obtint de la Convention la construction de quelques loges[1]. Telle est l'origine plus que modeste de notre jardin zoologique. Les avis du voyageur de l'Institut n'y furent pour rien.

On ne donna même pas suite aux conseils de

1. *Vie, doctrine et travaux de Geoffroy Saint-Hilaire* par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Paris, 1847. — Despois, *Le vandalisme révolutionnaire*, p. 98 et suiv.

Dupont de Nemours pour l'amélioration du muséum d'histoire naturelle. On avait alors de grandes idées, et j'admets volontiers que la création de ces missionnaires de la civilisation en était une; mais on n'avait pas de constance et de ténacité dans l'application. On semait sans cultiver. C'est la police, ce n'est pas Dupont de Nemours qui a formé le noyau de notre collection de zoologie.

Le Jardin zoologique, qu'on avait si singulièrement réorganisé, en 1795, en achetant leur matériel à des montreurs de ménageries, et le Jardin des plantes, négligé mais non détruit pendant la Terreur, continuèrent à s'enrichir par des achats et des dons volontaires, sans entrer dans les idées d'appropriation aux usages de la vie matérielle que Dupont de Nemours avait suggérées, et qui n'ont été appliquées en grand que depuis un tiers de siècle.

Dupont de Nemours, Bernardin de Saint-Pierre, Volney, Fleurieu, Bougainville et d'autres grands voyageurs, avaient conçu la pensée de fonder « un cabinet de l'Institut ». On avait, après beaucoup de démarches et de peines, obtenu une bibliothèque, qui était l'ancienne bibliothèque de la Ville. On se disait qu'un grand corps composé de plus de trois cents membres, parmi lesquels il y avait beaucoup

de riches, beaucoup de collectionneurs, et qui avait des associés dans tous les départements de la France, vingt-quatre associés au dehors, de nombreux voyageurs à ses ordres, finirait, avec de la persévérance et une bonne classification, par se créer un cabinet de premier ordre. L'entreprise fut commencée; elle n'aboutit pas, parce que c'est surtout pour des entreprises de ce genre qu'il faut un agent durable, actif, autorisé. Rien ne se fait qu'avec des hommes. Il faut d'ailleurs convenir que plusieurs de nos grands établissements ont des cabinets analogues, où il est naturel de concentrer les ressources. La bibliothèque du Jardin des plantes ne nuit pas à celle de l'Institut, mais il suffit peut-être d'un seul cabinet. Une édition est le contraire d'une collection.

II. *Patronages.*—Il en fut des patronages comme des élections. En principe, c'était l'Institut qui était le patron ; en réalité, c'était la classe, ou même la section compétente. Par exemple, l'Institut ne se bornait pas à nommer les vingt inspecteurs de l'agriculture ; il devait leur donner des instructions, correspondre avec eux, recevoir communication de leurs idées, les discuter, les publier au besoin ; en un mot, exercer à leur égard un véritable patro-

nage. On juge ce qu'aurait été le patronage si les cent quarante-quatre résidents et les cent quarante-quatre non résidents l'avaient exercé tous à la fois, et si les peintres, les comédiens et les métaphysiciens y avaient coopéré. La troisième classe ne s'en occupa jamais; la première classe très rarement, et toujours par l'intermédiaire de sa dixième section (économie rurale et art vétérinaire). Au contraire, l'Académie des sciences morales entretint avec les voyageurs pour l'agriculture une correspondance suivie; c'était une des occupations habituelles de la section d'économie politique, de Dupont de Nemours, quand il était en France, de Rœderer, qui ne manquait jamais une occasion de s'instruire ni une occasion de se mêler, et de quelques membres étrangers à la question, mais fort préoccupés du travail national, comme Baudin (des Ardennes) et Creuzé-Latouche, ou comme Grégoire, qui se souvenait du temps où il était curé de campagne et professeur d'agriculture pour ses paroissiens.

On ne voit pas que la seconde classe se soit beaucoup occupée des écoles centrales, qui étaient bien de son domaine. Elle s'en reposait sur Ginguené, à la fois membre de la classe et directeur de l'instruction publique. En général, le patronage de

l'Institut sur les grandes écoles fut presque nul dans la pratique, si l'on excepte l'École de Rome et le Conservatoire de musique.

Le Conservatoire annonça sa constitution par une lettre qui fut lue à la seconde classe le 17 brumaire an V. Depuis cette époque, l'Institut ne cessa de se tenir en rapport avec lui, de lui donner des encouragements et des conseils, et d'assister à ses exercices publics. Une commission mixte fut nommée le 16 frimaire an VII pour préparer un règlement officiel sur les rapports du Conservatoire et de l'Institut. La première et la seconde classe ne participaient à ces différents actes que pour obéir au règlement, et l'action de l'Institut sur le Conservatoire était exercée par Méhul, Grétry et Gossec.

A l'exemple du Conservatoire de musique, la Société d'encouragement à l'industrie écrit à la seconde classe, le 2 nivôse an X, pour lui annoncer qu'elle est constituée, et qu'elle compte sur son appui et ses lumières. La lettre est de Chaptal. La Société, qui a près d'un siècle, n'a eu jusqu'ici que trois présidents : Chaptal, Thénard et Dumas. Ce sont trois membres illustres de l'Académie des sciences. Elle aurait pu être présidée, avec une compétence

différente, mais aussi précieuse pour elle, par Dupont de Nemours, Rœderer, Michel Chevalier, Léonce de Lavergne, Hippolyte Passy, Charles Dupin.

III. *Publications.* — Les publications faites par l'Institut, ou sous sa direction, étaient en grand nombre, et, toutes ou presque toutes, d'une importance de premier ordre.

Les unes étaient imposées à l'Institut par son règlement qui, on se le rappelle, avait force de loi. De ce nombre étaient la description des arts commencée par l'ancienne Académie des sciences, et l'extrait des manuscrits des bibliothèques nationales commencé par l'Académie des inscriptions et belles lettres.

Il s'était lui-même imposé les autres par un arrêté du 15 floréal an IV.

Cet arrêté prescrivait la continuation des historiens de France, collection commencée par D. Bouquet; celle des chartes et diplômes, commencée par de Bréquigny, et celle des ordonnances du Louvre, commencée par Secousse. On résolut aussi, après quelques hésitations, de reprendre la publication du Dictionnaire de l'Académie française.

Deux commissions furent nommées : l'une pour

les extraits des manuscrits et les descriptions des arts ; elle était formée de commissaires pris dans les trois classes.

L'autre, pour les grandes collections historiques et diplomatiques, ne comprenait que des membres de la seconde classe et de la troisième. Elle était composée de du Theil, Dupuis, Langlès, Ameilhon et Camus pour la troisième classe ; de Dacier, Lévesque, de Lisle de Sales et Grégoire pour la seconde. Il fut question dans cette commission de se charger encore de plusieurs autres fardeaux, de la *Gallia Christiana*, de la collection des *Conciles de France*, commencée par Labat, et du recueil des Bollandistes, *Acta Sanctorum*. Étant données les idées du temps, on comprend qu'on n'ait pas poussé la *Gallia Christiania*. C'est seulement en 1856 qu'un bénédictin qui n'avait ni la foi, ni l'habit de ses prédécesseurs, mais qui en avait la science et l'infatigable activité, la reprit au point où l'ancienne Académie l'avait laissée[1]. La commission nommée par l'Institut en l'an IV, tout en réservant l'avenir, comprit qu'il fallait d'abord concentrer ses forces, s'accoutumer au travail, et circonscrire

1. M. Barthélemy Hauréau, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

sa tâche, pour arriver à produire sans retard.

La seule *Collection des Ordonnances* aurait suffi au zèle et au talent de toute une Académie. Toutes les personnes qui ont étudié dans leur source le droit public et privé des Français savent quel est, pour les publicistes, le prix de la Collection des Ordonnances, dite du Louvre parce que c'était au Louvre qu'elle s'imprimait. Baluze avait recueilli les capitulaires des rois de la première et de la seconde race ; Secousse et après lui Laurière entreprirent de rassembler les ordonnances des rois de la troisième. Ce travail passa ensuite aux mains de Villevaut, puis de Bréquigny, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions qui, à sa mort, avait publié le XIVe volume, et conduit la série des ordonnances imprimées jusqu'au règne de Charles VII. Il laissait à du Theil cent pages du quinzième volume déjà imprimées, et des matériaux pour la suite. Ce même du Theil, devenu membre de la nouvelle commission en l'an IV, s'occupa surtout de la collection des chartes et diplômes. Pastoret, de la seconde classe, et Camus, de la troisième, furent chargés de continuer la publication des ordonnances. Pastoret fut rayé des cadres de l'Institut au 18 fruc-

tidor, mais il y rentra peu de temps après, et reprit son travail conjointement avec Camus. L'intention de la commission était de continuer jusqu'au règne de François Ier. Ce plan a été exécuté de point en point, et la collection est maintenant complète en vingt et un volumes, qui s'arrêtent au mois de novembre 1514, à la fin de Louis XII. On a pensé qu'à partir de François Ier les ordonnances étaient écrites dans un style plus intelligible et conservées par l'impression; qu'il suffirait en conséquence de publier des tables qui en indiqueraient la date et renverraient aux recueils où on pourrait les trouver. Ce qui surtout a déterminé l'Académie des inscriptions à terminer son travail à cette date, c'est qu'on entre avec François Ier dans le monde moderne, qui n'est plus de son domaine.

La raison qui a décidé l'Académie historique à s'arrêter, a poussé au contraire l'Académie philosophique à poursuivre la collection, ou plutôt à publier une collection nouvelle qui, de François Ier ira jusqu'à 1789, et sera en même temps la conclusion de l'histoire de la jurisprudence de nos rois, et l'introduction à la législation sortie de la Révolution française. Le grand travail entrepris en 1783 par l'Académie des sciences morales et poli-

tiques est digne d'une Académie vouée surtout aux études sociales et philosophiques, et qui renferme dans son sein une section d'histoire et une section de jurisprudence.

La publication des notices et manuscrits de nos bibliothèques nationales était une entreprise toute récente, à l'époque où l'Académie des inscriptions fut supprimée. De nombreux manuscrits grecs, rapportés d'Orient dans la première moitié du XVIIIe siècle [1], avaient été catalogués par Michel Fourmont, Montfaucon, Melot, Capperonnier, qui s'étaient bornés à une nomenclature, sans extraits ni analyses. L'Académie n'eut pas de peine à démontrer qu'il y avait là un service important à rendre à tous les érudits, et elle fut chargée de ce travail par une ordonnance royale du 22 décembre 1784. La commission, nommée aussitôt, fut composée de Dupuy, Barthélemy, Garnier et Rochefort. Elle décida que le recueil se composerait de trois parties comprenant, la première, les manuscrits grecs et latins, la seconde, les manuscrits orientaux, et la troisième, les manuscrits français et du moyen

1. Voyage de Michel Fourmont et Sevin en Orient, 1728.

âge [1] ? Le premier volume parut en 1787. Cette entreprise demandait des érudits de premier ordre, et c'est à peine si l'ancienne Académie avait été en mesure d'y suffire, surtout pour l'étude des manuscrits orientaux.

Elle donna son troisième volume en 1790. Elle avait commencé, dès l'année suivante, l'impression du quatrième ; mais les travaux furent interrompus, les ressources manquèrent, et le volume était loin d'être achevé, quand l'Académie fut supprimée. L'Institut ne fut créé que deux ans après. La publication des extraits de manuscrits appartenant aux bibliothèques nationales fut une de ses premières préoccupations ; il s'obligea à la continuer, par l'article 25 de son règlement ; mais ce règlement même ne fut promulgué qu'en avril 1796. Il fallut d'abord procéder aux élections, mettre tout ce grand corps en mouvement, et le débarrasser des besognes inutiles dont l'accablaient les bureaux du ministère de l'intérieur. C'est seulement au bout de quatre ans que l'on put se mettre sérieusement à l'œuvre, pour achever le quatrième volume, commencé par l'ancienne Académie en 1791, et il parut en 1799.

1. Maury, *Histoire de l'Académie des inscriptions*, p. 243 et suiv.

Ce n'est pas la troisième classe de l'Institut, c'est l'Institut tout entier qui fut chargé de continuer cette publication. Il y avait lieu de le regretter. Il se rencontrait sans doute, dans le nombre des manuscrits, des ouvrages de science et de philosophie pour le déchiffrement desquels le concours de la première et de la seconde classe était précieux; mais en général les travaux de pure érudition ne sont le fait ni des savants ni des philosophes.

On publia presque immédiatement un cinquième volume; mais le sixième ne parut qu'en 1801, le septième en 1804, c'est-à-dire après la suppression de la classe des sciences morales et politiques[1]. La réorganisation de l'an XI rendit à chaque classe de l'Institut la direction exclusive des travaux de sa compétence. La classe qui prit à partir de cette époque le nom de seconde classe, et qui correspondait à l'ancienne Académie française, ne fut plus chargée que de continuer le Dictionnaire, et d'examiner, sous le rapport de la langue, les ouvrages importants de littérature, d'histoire et de science. L'histoire elle-même, les langues vivantes, les antiquités et les monuments devinrent les attributions de la

1. Le 31e volume de la collection a paru en 1884.

troisième classe. Elle fut spécialement chargée de la continuation des recueils diplomatiques. Le principe de la première organisation (1795) était l'unité confondant tout, absorbant tout ; le principe de la seconde organisation (1803) fut la spécialité. Les classes travaillèrent désormais séparément, avec toute facilité de se communiquer leurs travaux et de s'entr'aider.

L'Institut résolut aussi, après quelques hésitations, dans la séance générale du 5 floréal an IX, de reprendre la publication du Dictionnaire de l'Académie française. L'Académie française n'existait plus. On pensa que, puisqu'il s'agissait de la langue française, toutes les sciences et tous les arts devaient être représentés dans la commission. Les sciences proprement dites, et les arts, ont une langue qui leur est propre, et qui ne saurait être séparée de la langue française, puisqu'elle exprime des idées nécessaires, et qu'elle a été parlée par de grands écrivains. Le travail n'était pas urgent. La Convention, par une loi du 17 septembre 1795, avait prescrit la publication d'une édition nouvelle du Dictionnaire, préparée par l'ancienne Académie. Cette édition avait paru avec quelques additions en 1798. C'est environ deux ans après cette

publication que fut prise la résolution de l'Institut, qui voulut attirer à lui le gouvernement de la langue. Une commission de douze membres fut nommée, dans laquelle Dacier, Naigeon, Daunou et Cabanis représentaient la classe des sciences morales et politiques. Cabanis se démit presque aussitôt et fut remplacé par Ginguené. La résolution de l'Institut avait été fort combattue; elle le fut, même après le vote. On parla d'abandonner l'ancien plan, et d'en créer un tout nouveau. Une commission fut nommée pour élaborer ce nouveau système, et elle travailla concurremment avec la commission chargée d'appliquer le système ancien. Elles ne travaillèrent bien activement ni l'une ni l'autre.

La collection des notices sur les arts et métiers remonte au ministère de Colbert. Le grand ministre avait conseillé ou prescrit ce travail à l'Académie des sciences, dans la pensée d'associer les savants à l'application de leurs idées, et d'accoutumer les chefs d'industries à l'étude des théories scientifiques qui fournissent au travail humain son but, ses méthodes et ses instruments, quelquefois même sa matière. L'idée était digne de ce sage et profond esprit. L'exécution n'y répondit pas complètement parce que les savants de cette époque ne savaient

pas descendre, et ne savaient pas qu'on grandit souvent en sachant descendre. L'Académie avait publié successivement *l'Art du charbonnier*, 1761, par Duhamel du Monceau, *l'Art de l'épinglier, du cirier*, etc. Ces petits traités, continués depuis 1761 jusqu'à la veille de la Révolution, étaient au nombre de 86, en comptant *l'Art de construire les machines pour les théâtres*, et on annonçait qu'il en restait près de 200 à faire.

Filleau des Billettes, Réaumur, Duhamel du Monceau, de Fougeroux, Fourcroy, de Ramecourt, Baumé, y avaient eu successivement la principale part[1]. Baumé en a composé à lui seul plus de quarante. Les progrès toujours croissants de la mécanique et de la chimie, ceux de la fabrication industrielle, ont pour effet d'ôter très rapidement à de pareils traités leur valeur d'actualité. Ils rendent service à l'heure où ils paraissent, et n'ont plus qu'une importance historique à l'heure suivante.

Dans l'origine, l'Académie des sciences avait seule été chargée de rédiger ces notices ou plutôt d'en surveiller la rédaction, car elle employait des auxiliaires étrangers. A partir de la création de l'In-

1. Maury, *Histoire de l'Académie des sciences*, p. 173.

stitut, la seconde classe fut adjointe à la première pour ce travail; il n'est pas douteux que la collaboration des économistes ne fut très profitable aux savants.

IV. *Travaux divers.* — Dans toute cette vie commune des trois classes de l'Institut, la seconde classe prit sa place, une place très honorable, sans être prépondérante. Parmi les voyageurs, c'est son représentant, Dupont de Nemours, qui se distingue le plus. Pastoret partage avec Camus l'honneur d'avoir continué la publication des Ordonnances. La seconde classe prit aussi, par Baudin des Ardennes, une grande part au règlement des funérailles des membres de l'Institut; par Grégoire, aux relations de l'Institut de France avec l'Institut d'Égypte; par Gosselin et Papon, aux recherches exécutées dans les archives de Gênes, et par Bernardin de Saint-Pierre aux instructions rédigées par l'Institut pour le voyage de circumnavigation de Baudin.

Peut-être convient-il de rapprocher de cette vie publique de la seconde classe les conseils qu'elle donna au gouvernement en diverses circonstances. Nous la voyons, dès l'origine de l'Institut, prendre une délibération pour demander au gouvernement

l'adjonction aux écoles centrales d'une chaire d'analyse des sensations et des idées ; puis après avoir voté en ce sens, elle continue la délibération et revient sur son vote. Le procès-verbal ne mentionne que les votes, sans nommer les opinants et sans résumer leurs discours ; il serait curieux d'avoir les détails de la séance. L'introduction de la philosophie dans l'enseignement secondaire aurait-elle effrayé les savants en l'an IV, comme elle a effrayé les gouvernants sous la Restauration et le second Empire? Il est plus vraisemblable que les économistes et les statisticiens l'ont emporté en cette circonstance sur les philosophes. Peut-être aussi a-t-on fait remarquer qu'il n'était pas raisonnable de procéder par des créations isolées, alors qu'il valait mieux reviser l'ensemble du programme. Ce qui donne une grande force à cette hypothèse, c'est la formation d'une commission chargée de rechercher les lacunes de l'enseignement dans les écoles centrales. Cette commission, composée de Baudin des Ardennes, Rœderer et Lacuée, avait la mission de préparer un programme complet, dont la classe se réservait de réclamer l'application. En l'an VI, la classe transmet au ministre de l'intérieur un mémoire de Buache sur la Guyane française avec l'inten-

tion évidente de provoquer une transformation du régime colonial. En l'an VII, elle communique au gouvernement ses vues sur la division hydrographique du globe. Elle se préoccupe des documents contenus dans les archives de Gênes relativement, soit à nos guerres avec l'Italie, soit à nos intérêts politiques au delà des monts, soit à l'histoire du commerce et de la navigation depuis le XIIe siècle jusqu'à la découverte de l'Amérique et du cap de Bonne-Espérance. Elle envoie au ministre un programme complet des recherches à exécuter dans ces archives. Le ministre s'empresse d'entrer dans ses vues et de donner les ordres nécessaires.

Enfin, je dois encore signaler, comme services rendus à l'Institut par la seconde classe, le dévouement de Lakanal, de Daunou et de Grégoire, toujours prêts à prendre en main les intérêts des sciences et des lettres dans le Corps législatif; la noble, la courageuse conduite de de Lisle de Sales quand il lança sa protestation contre la radiation de Carnot, Barthélemy, Sicard, Fontanes et Pastoret après le 18 fructidor; les nombreuses relations que Grégoire noua au nom de l'Institut avec les savants étrangers, et la part prépondérante qu'il prit à l'élection tardive des vingt-quatre associés

étrangers qui devaient compléter l'Institut. Grégoire fut chargé du rapport de la commission mixte qui prépara cette élection, et on y lit ce curieux passage : « Il avait été question d'élire les vingt-quatre associés étrangers immédiatement après les cent quarante-quatre associés français, c'est-à-dire en l'an IV. Mais la France était à peine échappée du régime de la Terreur dont les forfaits avaient semé la défiance dans toute l'Europe. La prévention pouvait rejaillir d'une manière fâcheuse sur les savants étrangers que l'Institut aurait élus. La mesure adoptée par vous était donc une marque de prudence pour les savants étrangers et de bienveillance pour leurs gouvernements. Mais enfin le terme de cet ajournement est arrivé... »

Quand les classes de l'Institut avaient vaqué à toutes les besognes dont elles étaient chargées en commun, elles employaient ce qui leur restait de temps aux deux fonctions, après tout, les plus essentielles, à celles qui étaient avant la Révolution et qui sont redevenues depuis 1816 les occupations presque uniques des Académies ; c'est-à-dire, à juger des concours, à entendre et à discuter des mémoires. Elles étaient souveraines sur ces deux points.

Les opérations des concours commençaient et se

terminaient dans le sein de chaque classe, sans aucune ingérence des classes voisines. Il n'y avait pas encore de fondations particulières pour des prix; je trouve dans le procès verbal de la séance du 19 nivôse an VI qu'on n'accepta qu'après une longue hésitation le prix fondé par le ministre de l'intérieur pour la question des funérailles : on se demandait si l'Institut avait le droit d'accepter une donation. Depuis qu'il s'est reconnu ce droit, il en a usé largement, car le revenu des fondations s'élève aujourd'hui à 327 782 fr.87[1]. En l'an IV, on était réduit à ce qu'on appelle encore maintenant les prix du budget, et comme le budget n'en allouait à chaque classe que deux par année, on avait établi une alternance entre les sections; chacune d'elles proposait un sujet et décernait un prix tous les trois ans. La section devait présenter au moins trois sujets de prix à la classe, qui choisissait. Si aucun des sujets n'était admis, la section était obligée de faire des présentations nouvelles.

La procédure, pour le jugement des concours, était loin d'être expéditive. Les ouvrages étaient d'abord déposés sur le bureau de la classe, qui leur

1. Juillet 1884.

donnait un numéro, et les remettait à la section compétente[1]. Quand le concours était fermé, la classe fixait le jour où la section devait lui faire son rapport. Dans les premières années, on s'en remettait uniquement à la section; puis on voulut associer plus intimement la classe au travail préparatoire; il fut réglé que les mémoires seraient jugés par une commission de cinq membres, que la section en nommerait trois, et que les deux autres seraient nommés au scrutin par la classe[2]. Au jour fixé pour entendre la Commission et vider le débat, on commençait par lire le rapport. Si la commission déclarait qu'aucun mémoire ne valait la peine d'être lu, on s'arrêtait là, à moins qu'un membre ne prît la défense d'un des concurrents, et le concours était déclaré nul. Si au contraire la commission avait retenu un ou plusieurs mémoires, la classe en ordonnait la lecture. Chaque mémoire était lu deux fois, comme ceux des membres de la classe. Tous les mémoires étaient déposés au secrétariat pendant les cinq jours qui suivaient la lecture du rapport, pour que tous les membres pussent en

1. 12 germinal an V.
2. 22 messidor an VII.

prendre connaissance[1]. Le mémoire couronné était lu au commencement de la séance publique[2]. On nomma une commission mixte chargée d'examiner s'il convenait d'imprimer les œuvres des lauréats, ou s'il suffirait de les résumer[3]. Les mémoires envoyés au concours n'étaient jamais rendus ; ils restaient dans les archives pour servir de pièces justificatives ; mais les auteurs pouvaient être autorisés à en prendre des copies. Plusieurs parties de ce règlement, et notamment la double lecture devant la classe, sont encore observées par l'Académie française.

Je ne trouve à mentionner, depuis la création de l'Institut jusqu'à la réorganisation de l'an XI, qu'un seul prix décerné en dehors des prix réglementaires, et par les trois classes réunies. Il fut offert par le ministre de l'intérieur. L'Institut avait recherché les moyens de donner de la solennité aux obsèques de ses membres ; une commission mixte proposa et fit adopter des mesures que j'ai fait connaître, et, à cette occasion, elle ex-

1. 7 vendémiaire, an IX.
2. 27 vendémiaire, an IX. Cette dispostion fut votée, mais elle ne fut pas appliquée.
3. 27 prairial, an VII.

prima les sentiments qu'inspiraient à tous les honnêtes gens l'indécence des inhumations, et l'horrible état des cimetières. Ce n'étaient pas seulement la piété et les convenances qui étaient blessées ; la santé publique courait les plus grands dangers. La première fois qu'on vit passer l'Institut en cortège, accompagnant le convoi d'un de ses membres (c'était le 13 brumaire an VII, aux funérailles de de Wailly), il y eut comme un sentiment général de délivrance; il sembla à la population parisienne qu'elle échappait à la barbarie et revenait aux usages des peuples civilisés. Le ministre de l'intérieur pria l'Institut d'ouvrir un concours, dont son département ferait les frais, pour rechercher les moyens de rétablir la décence et la solennité des funérailles, le bon ordre et les précautions les plus élémentaires de l'hygiène dans les cimetières. Quarante mémoires furent envoyés. Le rapport fut fait, au nom de la commission mixte, par Desessart, membre de la première classe, section de médecine et de chirurgie; et le prix fut décerné dans la séance publique du 15 floréal an IX. Il était partagé par égalité entre Mulot et Amaury Duval, et, en raison de cet *ex æquo*, le ministre en doubla la valeur. Amaury Duval fut depuis membre de

l'Institut. Mulot était un ancien prieur de l'abbaye de Saint-Victor, qui avait abjuré la prêtrise, s'était marié, et avait fait partie de la Commune de Paris et de l'Assemblée législative, où il votait avec le parti modéré.

Si on réfléchit, on verra qu'il restait bien peu de temps dans les classes pour les lectures. On avait établi que chaque lecture serait faite deux fois : une première fois tout d'une haleine, sans aucune interruption, pour qu'on se pénétrât bien de l'ensemble des idées de l'auteur. On prenait ses notes silencieusement, et, à la seconde lecture, on pouvait interrompre pour faire ses remarques. Ce procédé, aussi judicieux que fastidieux, avait pour résultat de diminuer de moitié le temps déjà trop court attribué aux lectures. On avait pensé dans les commencements à publier dans le recueil de la classe tout ce qui était lu; il y eut des propositions pour y insérer, outre les mémoires communiqués par des membres de la classe, les ouvrages couronnés, et même ceux qui n'avaient obtenu que des accessits ou des mentions honorables. Mais il fallut compter avec les nécessités du budget, et peut-être consentit-on, sans trop en convenir, à se préoccuper de l'insupportable ennui

auquel on condamnerait les lecteurs de la collection. On résolut donc de faire des choix. Il y eut trois catégories : les mémoires insérés en entier dans le recueil, les mémoires publiés séparément, et les mémoires publiés seulement par extraits. Cette troisième catégorie fut immédiatement modifiée par l'usage, et les extraits furent remplacés par une analyse. En vertu de cette résolution, chaque lecture fut suivie d'un scrutin, pour décider, d'abord, si le mémoire serait lu en séance publique, ensuite, s'il serait publié à part ou dans le recueil, enfin s'il serait tout simplement analysé. Ce règlement fit de la vie d'un membre de l'Institut une bataille continuelle ; il fallut être prêt dans chaque séance à donner e à recevoir des coups. On se souvient des plaintes mélancoliques de Bernardin de Saint-Pierre, qu'on excluait, disait-il, non seulement des séances publiques, mais des lectures dans les séances ordinaires. Notons en passant qu'on l'excluait au profit de de Lisle de Sales. Il est évident, vu le peu de temps qui restait, qu'il fallait être désigné pour faire une lecture en séance ordinaire. On s'inscrivait à l'avance ; l'ordre des inscriptions n'était pas suivi. Je ne vois pas trace dans les procès-verbaux de scrutins

pour les tours de lecture. Le bureau avait quelque latitude à cet égard. Il y eut un moment où la seconde classe fut obligée de commencer ses séances à cinq heures et demie au lieu de six heures, qui était l'heure réglementaire, pour écouler les lectures arriérées.

Le bureau, qu'on avait voulu réduire à rien, reprenait peu à peu, par la force des choses, une importance considérable. Le secrétaire, sous prétexte de rendre compte des travaux de ses confrères, les jugeait. Nous avons vu que de Lisle de Sales ne voulut pas y consentir. Il fit tant de bruit, il se plaignit si amèrement, qu'on le chargea de résumer lui-même ses travaux. Ces résumés faits par autrui peuvent fort bien n'être qu'une trahison, disait-il. Quand la trahison est involontaire, elle n'en est que plus fatale pour l'œuvre défigurée. Et il ajoute modestement qu'une gravure médiocre ne donnera jamais l'idée de la *Transfiguration* ou du *Moïse*.

Les chefs-d'œuvre de de Lisle de Sales et de ses confrères n'étaient pas confiés par la classe à des abréviateurs trop médiocres. Il y avait trois sortes de rapports, faits tous les trois par les mêmes secrétaires et qui, ayant les mêmes auteurs et à

peu près la même destination, se confondaient souvent l'un dans l'autre. D'abord l'Institut était obligé par la loi organique de rendre compte de ses travaux au Corps législatif une fois par an. Les secrétaires de chaque classe se réunissaient pour rédiger ce rapport annuel. Ils le soumettaient, dans le courant de fructidor, à la classe, qui le discutait, et pouvait le modifier. On le portait ensuite à l'assemblée mensuelle, où il était définitivement adopté par tout l'Institut. Cela fait, le président en exercice écrivait aux présidents des deux Conseils pour prendre leurs ordres, et, le jour fixé, il se présentait à la barre, accompagné des bureaux des trois classes. C'était là le rapport solennel.

En outre, à chaque séance publique, un des deux secrétaires de chaque classe donnait lecture d'un rapport sur les travaux du trimestre. Enfin chaque classe publiait un recueil de ses mémoires, et plaçait en tête de chaque volume l'analyse, faite par les secrétaires en exercice, de ceux des mémoires qui n'avaient pas été désignés au scrutin pour être publiés in-extenso. Le recueil de la seconde classe forme, en tout, cinq volumes. Le premier volume ne contient pas de rapport des secrétaires, parce que l'article du règlement qui prescrit cette publication

n'était pas encore en vigueur. Le compte-rendu du second volume est signé par Le Breton, celui du troisième volume par Champagne, les deux autres ne portent pas de signature. Les éliminations devenaient de plus en plus nombreuses, à mesure que l'Institut comprenait que tout mémoire n'est pas bon à lire, et que tout mémoire lu n'est pas bon à publier. Le premier volume ne renferme que des mémoires lus en l'an IV, le second des mémoires lus en l'an V; mais le troisième comprend l'an VI et l'an VII, et les deux autres vont de l'an VIII jusqu'à la suppression de l'Académie, c'est-à-dire jusqu'au 1er trimestre de l'an XI inclusivement.

Nous avons la liste des secrétaires de la seconde classe avec la date de leur nomination, et quoiqu'il y eût toujours deux secrétaires à la fois, nous savons très bien par qui ont été composés et lus publiquement les rapports trimestriels. Il y eut, en tout, vingt-six séances publiques. Le Breton, qui ouvre la série par trois rapports successifs (les deux derniers trimestres de l'an IV et le premier trimestre de l'an V) a fait, pendant la durée de la classe, cinq rapports publics. Le rapport du deuxième trimestre de l'an V est de Talleyrand, qui n'a fait que celui-là. Champagne a fait quatre

rapports; Lacuée en a fait deux; Ginguené deux, Lévesque et Daunou chacun six. Aucun d'eux, on en conviendra, n'était au-dessous de sa besogne.

Le Breton n'a pas laissé un grand nom comme écrivain; on ne peut citer de lui aucun ouvrage considérable; mais c'était un rapporteur excellent, plein de bon sens, mettant chaque chose en sa place, avec méthode, précision et sobriété. C'était, en un mot, un académicien sans grand éclat, mais un secrétaire de premier ordre. Il fut, quelques années après, le premier des secrétaires perpétuels de l'Académie des beaux-arts.

XIV

SUPPRESSION DE LA SECONDE CLASSE.

La classe, malgré ses travaux et ses services, fut accusée d'avoir moins produit que les deux autres classes. On pourrait répondre que les découvertes, d'ailleurs vraiment admirables, de la première classe, frappaient davantage les esprits positifs, et que les poésies et les œuvres d'art, si singulièrement accolées dans la troisième classe aux dissertations des antiquaires et des grammairiens, charmaient les esprits frivoles. Des mémoires sur les facultés de l'âme humaine, sur la jurisprudence, sur l'économie politique, sur des points obscurs d'histoire et de géographie, n'intéressent en général que les savants. Quoique l'accusation ne se pro-

duisît que dans des gazettes littéraires et des écrits anonymes, et qu'un grand corps dédaigne ordinairement de répondre à des pamphlets, Charles Lévesque, qui fut rapporteur pour le premier trimestre de l'an X, jugea à propos d'y faire allusion publiquement. « La classe, dit-il, n'a que trente-six membres, tandis que la première en a soixante, et la troisième quarante-huit. Elle n'a pas de membres oisifs. Elle en prête toute une moitié au bien de l'État, et cette moitié n'est pas celle qui mérite le moins la reconnaissance des Français. »

Lévesque avait raison; la classe travaillait. Un demi-siècle plus tard, on porta contre elle une accusation infiniment plus grave : on l'accusa d'avoir eu peur de sa propre tâche. On prétendit qu'avant d'être détruite par le despotisme ombrageux de Napoléon, elle s'était elle-même réduite à l'impuissance en désertant sa mission. C'est le président même de l'Académie des sciences morales qui avait écrit ce réquisitoire contre la classe de l'Institut dont l'Académie des sciences morales est l'héritière directe. Ce morceau a été fort opportunément supprimé à la lecture et dans le texte publié par l'Académie. Il est de Tocqueville. Le voici. On conviendra, après l'avoir lu, qu'il est bien

rare de trouver accumulées en quelques lignes tant d'injustices et d'erreurs.

« L'ancien régime, qui traitait les sciences morales et politiques comme une occupation ingénieuse et respectable de l'esprit humain, ne permit jamais que ceux qui les cultivaient pussent se réunir en Académie. La dictature révolutionnaire, qui de toutes les dictatures est la plus ennemie de la liberté, les étouffa. Elles triomphèrent un moment, après la Terreur.

» Le premier Consul, qui personnifiait et continuait à sa manière la Révolution française, mais qui n'en était pas moins l'un des plus grands adversaires que la liberté ait jamais rencontrés dans le monde, le premier Consul ne tarda pas à voir d'un très mauvais œil la classe des sciences morales et politiques... Quoique composée de personnages fameux, elle ne songeait qu'à se faire oublier... En histoire philosophique, elle s'occupait du gouvernement de la France sous les deux premières dynasties; cela ne semblait pas devoir la compromettre. Cependant, pour plus d'innocence encore, elle crut devoir remonter jusqu'aux Pharaons; on la trouve employant sa dernière séance à écouter M. de Volney, chargé, dit le procès-ver-

bal, de donner des renseignements intéressants sur les tuniques des momies égyptiennes.

» En morale, M. Dupont de Nemours lisait des mémoires sur l'instinct, lequel étant commun aux hommes et aux bêtes, ne pouvait guère inquiéter le gouvernement.

» En économie politique, on s'occupait de la crue et de la diminution journalière de la Seine.

» Et en politique, on ne s'occupait de rien.

» Le public la traitait un peu comme elle se traitait elle-même. On ne voit figurer dans ses derniers procès-verbaux que le titre d'un seul ouvrage de quelque étendue, dont il lui fût fait hommage; il est intitulé : *Cours de morale à l'usage des jeunes demoiselles*, par le citoyen Almaric.

» L'Académie eut beau se faire toute petite; l'œil de Napoléon l'aperçut dans cette ombre où elle s'était jetée. »

Rien de plus piquant que ce tableau, et rien de plus fantaisiste.

M. de Tocqueville cite quelques mémoires, cinq ou six tout au plus, parmi les nombreux mémoires lus à la seconde classe. Il choisit ceux qui lui paraissent les plus insignifiants. Le sont-ils? La classe s'occupait des antiquités de l'histoire de France.

C'est un sujet de quelque intérêt, et peut-être était-il plus que jamais à propos d'y songer dans un temps où l'on affectait de rompre avec toutes les traditions du passé. Ce n'est pas Alexis de Tocqueville qui peut reprocher sérieusement aux membres d'une société savante de faire des études sur l'ancien régime de la France. Volney rendait compte des momies égyptiennes, parce qu'il avait été en Égypte, et parce que l'Égypte, grâce à l'expédition de Bonaparte et à l'Institut qu'il avait fondé, était devenue, pour les savants et même pour les ignorants, l'objet d'une curiosité ardente.

Dupont de Nemours lisait des mémoires sur l'instinct. Le sujet, comme tous les sujets d'observation psychologique, est plein d'intérêt, et digne en tout temps d'occuper l'attention des savants et des philosophes. Il avait intitulé son travail : *Mémoire sur la sociabilité et la moralité des chiens, des renards et des loups.* Il le lut en séance publique. C'est lui aussi qui avait lu un mémoire intitulé : *Pourquoi la plupart des chemins sont tortus, et pourquoi il est rare que les hommes et les gouvernements marchent droit.* Ce titre est celui d'un pamphlet, et Dupont, le meilleur des hommes, s'était efforcé, pour cette fois, d'être méchant. Il

n'y réussit pas ; je l'en félicite. Son mémoire avait la politique pour objet, ce qui ne s'accorde pas avec les critiques de Tocqueville. Le titre, je l'avoue, est ridicule ; c'est un des travers de l'époque ; mais le fond du mémoire est digne d'une académie, et d'une académie qui n'a pas peur des sujets sérieux.

Je ne m'étonne ni ne me plains qu'en économie politique, on se soit occupé de la crue et de la diminution de la Seine. Toutes ces critiques de Tocqueville sont bien superficielles, et peu dignes d'un savant de premier ordre tel que lui. Mais ce qui étonne surtout, c'est ce choix qu'il a fait de cinq ou six mémoires donnant lieu à des plaisanteries vulgaires. En lisant les procès-verbaux qu'il a eus entre les mains, je vois qu'on traitait dans les séances de la classe, ou publiques ou privées, de la liberté du commerce des grains, du crédit public, de la dette nationale [1], des moyens de remplacer l'impôt territorial par un droit sur les héritages [2], des intérêts commerciaux de la France et de la Russie [3], de la légitimité des emprunts publics dans un État républicain [4], du droit des pères de famille, des limites

1. Dyanière.
2. Duvillard.
3. Anquetil.
4. Sujet du concours de l'an V.

du droit de tester dans un état libre, des moyens de rendre le jury indépendant. Rœderer veut l'abolition des armées permanentes; Dupont de Nemours propose de fonder une caisse d'épargne, un jardin d'acclimatation, un champ d'expériences agricoles, Enfin il ne faut pas dire qu'on ne s'occupait de rien en politique, puisque Cambacérès lisait des fragments de son ouvrage sur la science de gouverner, Baudin des Ardennes ses mémoires sur l'esprit de parti, sur les clubs, sur la liberté de la presse, sur la liberté des cultes; Rœderer, ses recherches sur la composition de l'armée dans un État républicain, sur la manière de constater la majorité nationale, etc. La question des cultes, qui revient si souvent et sous tant de formes dans les délibérations de la classe, avait été deux ans auparavant la plus brûlante des actualités, et resta, jusqu'à la signature du Concordat, l'objet des controverses les plus passionnées.

En supposant que les cinq ou six sujets, tout au plus, que mentionne Tocqueville après les avoir triés avec soin, soient vraiment, comme il l'affirme, des inutilités ou des puérilités, est-il digne d'un esprit tel que le sien d'ignorer ou de cacher tous les autres? Cette diatribe contre sa propre maison

ne servira ni de justification ni d'excuse à la mesure brutale qui frappa la classe des sciences morales et politiques en 1803. Bonaparte la poussa du pied parce qu'elle le gênait. Ce fut le jugement des contemporains, et ce sera celui de l'histoire.

Je ne crois pas qu'on puisse citer beaucoup d'académies, ni avant la fondation de la seconde classe en l'an IV, ni après sa suppression en l'an XI, qui aient eu des membres plus illustres et produit des travaux plus remarquables. Sans doute, on trouve dans les travaux de ces huit années la trace des préjugés et des défaillances de la société contemporaine. La philosophie se cantonne beaucoup trop dans les analyses psychologiques : on pourrait répondre qu'aujourd'hui on les néglige beaucoup trop. Mais parmi les grands observateurs de l'intelligence humaine, en est-il beaucoup qui aient la finesse, la sûreté de jugement, et le talent d'exposition de La Romiguière? A-t-on fait, depuis le livre de Cabanis, une étude plus approfondie de la sensibilité? N'y a-t-il pas beaucoup à retenir dans la critique de Condillac par Destutt de Tracy, à la fois son contradicteur et son élève ? De Gérando n'est-il pas un moraliste éminent, et le créateur, en France, de l'histoire des systèmes

philosophiques? Bernardin de Saint-Pierre n'est pas seulement un écrivain de premier ordre; il occupe un rang à part; son génie n'est l'analogue d'aucun autre. A-t-on, depuis Cambacérès, Merlin, Rœderer, depuis Sieyès, agité de plus grands problèmes, et déployé une plus grande connaissance des ressorts qui font mouvoir les sociétés? Merlin de Douai a-t-il eu un supérieur dans la science difficile de la jurisprudence? Est-on bien sûr qu'il ait eu un égal? Les considérations de Talleyrand sur les colonies ne sont-elles pas l'œuvre d'un véritable homme d'État? Dupont de Nemours, et les autres économistes, ne sont pas des hommes de génie, comme ceux qui avaient fondé la science économique à la fin du siècle dernier; mais ils les continuent dignement; ils sont les légitimes précurseurs des économistes et des statisticiens qui, depuis trois quarts de siècle, ont fourni à la politique des données sans lesquelles elle ne serait jamais que la plus conjecturale des sciences. Buache, Mentelle, Fleurieu, Bougainville sont au premier rang des sciences géographiques. Bougainville surtout est un homme rare : géographe, navigateur, écrivain, il tint sa place avec honneur à l'Académie des sciences après avoir tenu un des premiers

rangs dans la classe des sciences morales et politiques. Gosselin, Dacier, Anquetil sont de véritables érudits, quelques-uns d'entre eux sont en même temps des historiens d'un grand mérite.

Si des hommes on passe à ce qui constitue le programme de l'Académie, l'unité de ce programme est éclatante. Il place en tête la philosophie à laquelle tout le reste se rapporte : la morale et la jurisprudence, qui sont les applications immédiates des principes philosophiques au gouvernement de l'homme et de la société humaine; l'histoire, qui est une sorte de démonstration expérimentale de ces mêmes principes. Ce que le psychologue observe dans le microcosme humain, l'historien le lit, pour ainsi dire, en gros caractères dans le développement des passions et des idées humaines à travers les siècles. L'histoire d'une âme est l'histoire de l'humanité ; c'est l'enfance, la maturité et la décrépitude; c'est au début, la crédulité, l'espérance, l'enthousiasme; au milieu, la raison et la force; et sur le déclin, la science, l'expérience, la critique. L'économie et la géographie sont des sciences accessoires de la législation et de l'histoire, qui ne peuvent se passer des documents qu'elles leur fournissent, et des vérités qu'elles mettent en

lumière. Cet ensemble de connaissances, si fortement liées entre elles et si nécessaires l'une à l'autre, ne sont-elles pas au premier rang des objets offerts à notre curiosité, nécessaires au développement de la pensée humaine, et au progrès de la civilisation? Comment pourrait-on les subordonner à d'autres études, puisqu'elles forment dans leur ensemble le domaine de la philosophie, qui est la science des premiers principes? On ne peut, sans blesser les règles les plus évidentes de la méthode, les regarder comme des études subordonnées et de second ordre. Elles ont leur place à part, dans les préoccupations de tout ce qui pense, et la première place dans le développement des institutions politiques et sociales. On dit quelquefois qu'elles ont introduit dans le monde la liberté; sans doute; et elles y ont aussi introduit les révolutions, celles du moins qui n'ont pas été seulement des crises et des catastrophes, et qui ont remplacé ce qu'elles détruisaient. Elles ont fait la Révolution française. Non pas la Terreur, qui n'a pu exister que par la violation de tous les principes philosophiques; mais la Révolution de 1789, celle dont tout a survécu, excepté la forme extérieure du pouvoir central. La révolution qui éclate en 1789, qui

donne sa formule dans la constitution de 1792, règne encore sous l'Empire, car il consacre tous ses principes, et sous la Restauration, car elle périt pour avoir, un seul jour, essayé de les chasser de nos lois. La Terreur et la Commune sont les ennemies de la Révolution de 1789, parce qu'elles sont les ennemies de la philosophie et de la liberté. La Révolution de 1789 au contraire est philosophique; elle est le triomphe de la philosophie; et, par le rôle que joue cette révolution dans l'histoire, on peut juger de l'importance, de la force de la philosophie, et de la place que doivent tenir les sciences philosophiques parmi les sciences humaines.

Le programme tracé à la classe par les fondateurs de l'Institut était magnifique; comment a-t-il été rempli ? D'une façon au moins convenable par toutes les sections, et d'une façon réellement supérieure par les sections de philosophie et d'économie politique. Je n'entends pas dissimuler les défaillances : la section d'histoire, qui aurait dû être composée de philosophes, ne comptait guère que des érudits. Sieyès, qui se taisait dans les assemblées, se taisait aussi à l'Institut. Cambacérès faisait des lois, et ne faisait pas de livres. Bernardin de Saint-Pierre était assombri et découragé. La jurisprudence a quelques

beaux mémoires de Merlin; ce n'est pas assez pour une académie qui comptait parmi ses membres tant de législateurs illustres. Il faut se souvenir des grands emplois que remplissaient la plupart d'entre eux, des grands événements qu'ils avaient traversés. Il y a bien peu d'hommes qui puissent passer sans intervalle des affaires à la science, et se montrer également supérieurs dans la politique et dans les lettres. En revanche, les sections de philosophie et d'économie politique montrèrent beaucoup d'originalité et de force; la section de philosophie surtout, qui réunissait Cabanis, La Romiguière, Destutt de Tracy et de Gérando. Plusieurs de ces écrivains étaient mêlés aux affaires publiques; mais leur principale affaire était la philosophie; leur vie entière lui appartenait; on trouverait difficilement à une autre époque une pléiade aussi nombreuse d'esprits distingués voués exclusivement au culte de la science. Les encyclopédistes étaient des combattants; ceux-ci sont des penseurs; et ce qui rend le fait encore plus remarquable, c'est qu'il se produit à une époque où tout le monde était obligé de lutter pour la vie.

Les membres de la section de philosophie s'attachaient presque tous à combattre Condillac, mais ils

étaient de son école ; c'étaient peut-être des disciples dissidents, mais c'étaient des disciples. Ils étaient comme lui principalement préoccupés de l'origine des idées et de la question des signes. La psychologie leur doit beaucoup malgré leurs erreurs. La pasigraphie qui prit une si grande place dans leurs travaux, leur a fait dépenser, en pure perte, beaucoup de temps et d'esprit. Destutt de Tracy pensa que ce nom d'analyse des sensations et des idées qu'on donnait à la première section et à la science qu'elle représentait dans l'Institut national, était fort mal choisi. Toutes les sciences ont, dans la langue, un nom qui les désigne, et celle-ci doit avoir le sien comme toutes les autres. Il ne voulut pas proposer le nom de métaphysiqne pour une science d'observation, ni celui de philosophie pour une science particulière ; il créa celui d'idéologie, qui fit fortune. Lui-même publia, quelque temps après, un *Traité d'idéologie*. Les amis qui se réunissaient à Auteuil dans la maison de madame Helvétius, devenue, après la mort de cette dame, la maison de Cabanis, et qui, soit dit en passant, ne s'occupaient pas tous de philosophie, reçurent des contemporains le nom commun d'idéologues, et c'est sous ce nom que l'empereur ne cessa de les crain-

dre et de les combattre, tout en éprouvant pour eux, malgré lui, une secrète estime. Il donnait ce nom d'idéologues non seulement à la société d'Auteuil, mais à la classe de l'Institut dont plusieurs d'entre eux faisaient partie ; et il est certain que la section de philosophie jouait dans la classe un rôle prépondérant, et qu'elle lui imprimait, en quelque sorte, caractère.

La classe des sciences morales et politiques était donc bien une compagnie de philosophes, comme elle devait l'être; attachée en majorité aux idées de l'Encyclopédie et au système de Condillac; studieuse, formaliste, fort occupée d'analyses et d'expériences, très libérale en politique et plutôt républicaine que monarchique, encline à une sorte de matérialisme qu'elle présentait comme un fait, sans aucun appareil métaphysique, et qui n'excluait pas les sentiments généreux; absolument dégagée de fanatisme religieux, et même de toutes convictions religieuses. Il y avait, dans cette compagnie, des catholiques tels que Grégoire, Anquetil, Poirier, Papon; des partisans de la religion du vicaire Savoyard, tels que Bernardin de Saint-Pierre et La Réveillère-Lépeaux; mais la majorité de la classe, et particulièrement les idéologues étaient matéria-

listes et athées. Ils avaient horreur des proscriptions, car ils étaient, avant tout, humains et libéraux ; mais ils s'indignaient à la seule pensée que les prêtres pourraient reprendre une partie de leur ancienne influence. Naigeon, si compassé, Volney, si maître de lui, Cabanis si aimable et si bienveillant, s'exprimaient en ces occasions avec vivacité et même avec colère. Lakanal, Le Breton, Sieyès, Daunou lui-même, malgré la sérénité ordinaire de son esprit, conservaient contre la domination cléricale une détermination inébranlable.

Il en était de même en politique. Ce groupe de philosophes était ennemi déclaré de l'anarchie, grand partisan de l'ordre, mais en même temps très attaché à la forme républicaine, et très libéral. Il est facile de relever dans sa courte histoire des preuves de cette double tendance. Il avait, dans ses premières séances publiques, couvert de ses applaudissements les paroles de Prony faisant l'éloge de Sylvain Bailly, celles de Camus déplorant la perte de Lavoisier, celles de Le Breton rendant hommage à Malesherbes. Il s'était montré plein d'enthousiasme pour le général Bonaparte, et même, dérogeant pour une seule fois à tous ses usages, il s'était imposé une cotisation pour

lui offrir une médaille en platine[1]. A l'époque où il fut fortement question d'une descente en Angleterre, la classe des sciences morales et politiques, souscrivit comme les deux autres, un don de trois mille livres pour les frais de la guerre. Il est avéré que le 18 brumaire compta dans la seconde classe un très grand nombre de partisans. Les coups d'État n'étonnaient et ne scandalisaient personne : on se demandait seulement, pour chacun d'eux, s'il était justifié par l'importance des résultats. Le gouvernement qu'il s'agissait de renverser était celui-là même qui avait fait le 18 fructidor. Il ne remplissait plus l'idée d'un gouvernement, puisqu'il était impuissant pour garantir l'ordre. Volney, Cabanis, Destutt de Tracy furent activement mêlés à la conspiration. Les idéologues allèrent jusque-là, ils firent tous ces sacrifices à la nécessité de conquérir ou de conserver le bon ordre, mais ils ne suivirent pas plus loin. Tandis que les autres membres de l'Institut accompagnaient le premier Consul, et bientôt après l'empereur, de leurs vœux, de leur fidélité et de leurs services, les idéologues restèrent attachés à leurs idées indépendantes, en philoso-

1. La médaille fut présentée à la seconde classe par le graveur le 12 ventôse an VII.

phie et en politique. Ils s'étaient associés franchement et résolument à la réaction contre le désordre et contre le despotisme de la Terreur; mais ils furent en défiance dès qu'il virent poindre un despotisme nouveau. Proscrits, emprisonnés, menacés de mort sous la Terreur, ils n'avaient pas besoin pour la maudire du souvenir de leurs dangers. Ils étaient, par leurs convictions et leurs sentiments, ennemis de toute tyrannie, et non pas seulement de celle-là. Sans comparer le gouvernement du premier Consul, dont les deux caractères étaient la stabilité et l'ordre, à la domination des Jacobins, ils le condamnèrent parce qu'il ne laissait pas de place à la liberté. C'était une oppression moins déshonorante et moins sauvage, et c'était pourtant de l'oppression. Ils montrèrent par leur langage et par leur conduite qu'ils pouvaient être vaincus, mais qu'ils ne seraient jamais conquis. La soumission, la docilité que le premier Consul trouvait dans la première classe et dans la troisième augmentait son ressentiment contre ceux qui ne pliaient pas, qui ne se livraient pas. Les idéologues, ne pouvant lutter, se tinrent à l'écart, admirant le héros, blâmant le despote, déplorant la lâcheté et la versatilité de leurs contempo-

rains, attendant avec calme et tristesse le retour de la liberté. Daunou et Ginguené étaient entrés dans le Tribunat, Destutt de Tracy, Garat, Cabanis, Volney, Bougainville, Garran-Coulon, étaient sénateurs. Tous se trouvèrent rangés, au bout de quelque temps, je n'ose dire parmi les opposants, mais parmi ceux qui refusèrent les faveurs, s'abstinrent de paraître à la nouvelle cour et de se mêler aux apothéoses, et laissèrent voir qu'ils jugeaient et qu'ils s'affligeaient. Ces mécontents, ces abstenants, qui étaient en petit nombre dans les assemblées politiques placées sous la main du maître, formaient la majorité dans la seconde classe de l'Institut. Il y avait sans doute, même là, des sceptiques prêts à toutes les religions comme à toutes les formes de gouvernement parce qu'ils n'avaient ni foi religieuse, ni foi politique ; mais les idéologues y étaient nombreux et prépondérants ; ils avaient une doctrine ; ils étaient unis ; ils étaient honnêtes; et quoique n'ayant pas les passions ardentes et la redoutable activité de leurs devanciers, ils ne tardèrent pas à être aussi importuns et presque aussi dangereux pour Napoléon, que les encyclopédistes l'avaient été pour l'ancienne monarchie.

Personne en 1803 n'ignorait que la seconde

classe de l'Institut était réactionnaire; personne n'ignorait qu'elle était révolutionnaire; personne n'ignorait qu'elle était ennemie de toute réaction religieuse. Bonaparte était pleinement au courant de tout. Il savait jusqu'où on l'avait suivi et à quel moment on l'avait quitté; il savait qu'on avait admiré en lui le vainqueur du désordre et qu'on haïssait le vainqueur de la liberté; il savait comment avait été reçu, dans une séance mémorable, le déisme de Bernardin de Saint-Pierre; il savait comment on avait traité les cérémonies civiles de La Réveillère-Lépeaux ; il savait qu'à Auteuil, et dans la seconde classe de l'Institut, on pensait. Il voulait faire plier tout le monde, imposer à tout le monde un catéchisme qui ne fût pas celui de Rœderer, et un concordat. La fermeture de cette Sorbonne politique fut résolue. La philosophie fut frappée; mais, au moins, elle fut frappée debout. Elle périt, comme c'était son droit, avec la liberté, et pour elle.

Le premier Consul en finit du même coup avec le gouvernement des avocats et l'Académie des idéologues, avec la liberté de parler et la liberté de penser, avec toutes les libertés. Garat exprime l'opinion des contemporains, celle du moins de tous les idéologues, en disant que « le but des premiers

changements de l'Institut était d'en exclure les sciences morales et politiques pour exclure ensuite plus facilement la République de la France[1] ». Il exagère, selon sa coutume. Il est plus près que Tocqueville de la vérité.

La classe des sciences morales ne fut pas, à proprement parler, supprimée; on ne trouve dans le décret de réorganisation de l'an XI et dans le rapport de Chaptal qui précède le décret, ni le nom de la classe, ni une allusion, même éloignée, même indirecte. Il n'est question que de mieux organiser l'Institut, de faire une meilleure répartition du travail. L'Académie est tuée doucement par prétérition.

Ses membres trouvèrent place dans les autres classes.

1. *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le* XVIIIe *siècle*, par D. J. Garet, t. II, p. 420.

FIN

TABLE

I. Suppression des anciennes Académies..... 1
II. Fondation de l'Institut..... 39
III. Création d'une classe des sciences morales et politiques..... 58
IV. Le règlement..... 77
V. Le logement, le traitement, les funérailles et le costume..... 114
VI. Les séances publiques..... 140
VII. La section d'analyse des sensations et des idées. 165
VIII. La section de morale..... 223
IX. La section de science sociale et législation..... 277
X. La section d'économie politique..... 306
XI. La section d'histoire..... 353
XII. La section de géographie..... 393
XIII. Le rôle de la seconde classe dans les travaux communs aux trois classes de l'Institut..... 416
XIV. Suppression de la seconde classe..... 452

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

1075 - 3PB

001.206 S595A c.1
Simon # Une academie sous
le Directoire. --.
OISE
3 0005 02060016 2

001.206
S595A
Simon
Une académie sous le Directoire

001.206
S595A
Simon
Une académie sous le Directoire

The R. W. B. Jackson
Library
OISE